

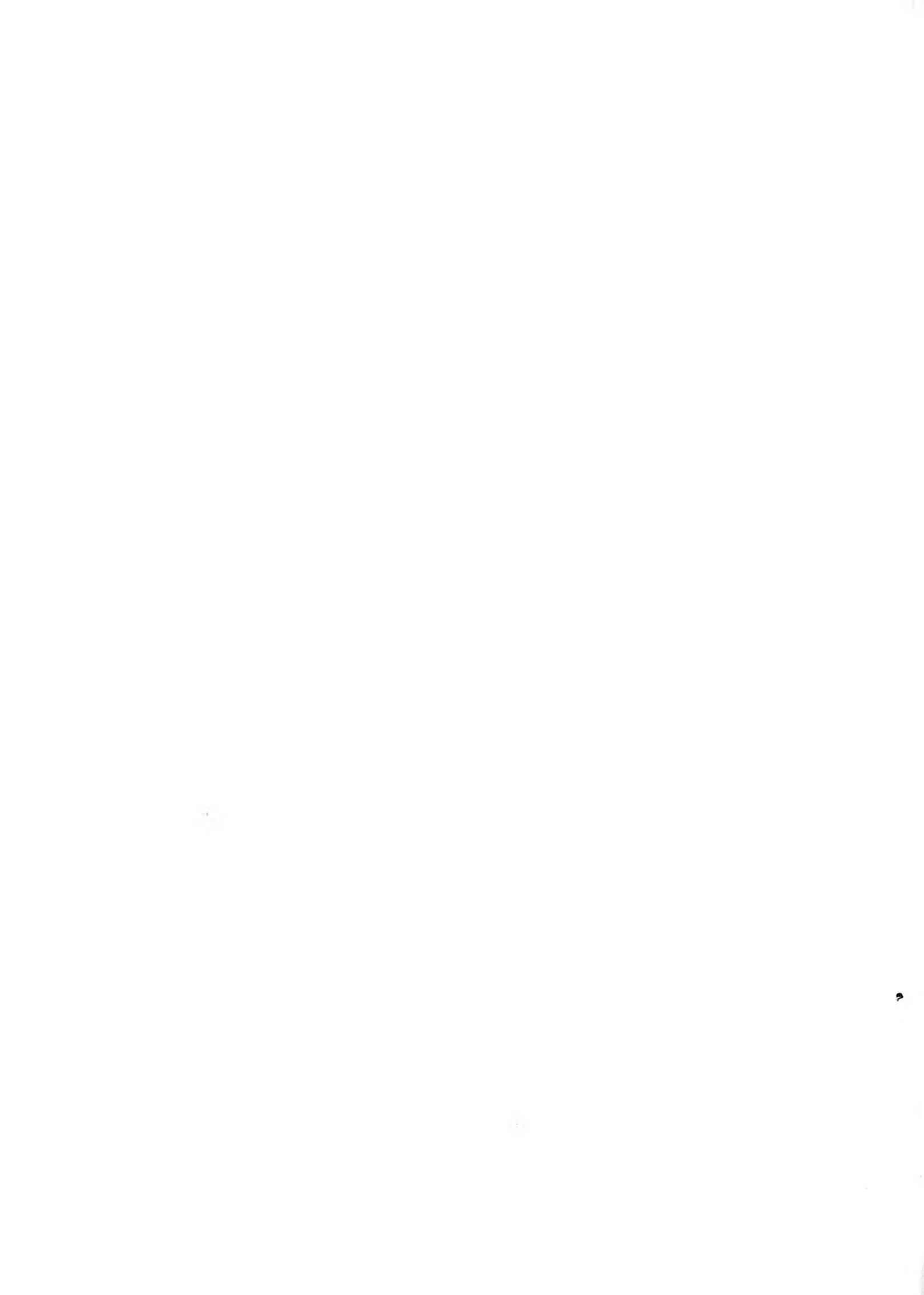
SEIZIÈME
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA
CROIX - ROUGE



LONDRES

1938







✓

362.191/570 (FRE)

SEIZIÈME
CONFÉRENCE INTERNATIONALE

DE LA

CROIX - ROUGE

TENUE À

LONDRES

DU 20 AU 24 JUIN 1938



INTER ARMA CARITAS

COMPTE RENDU

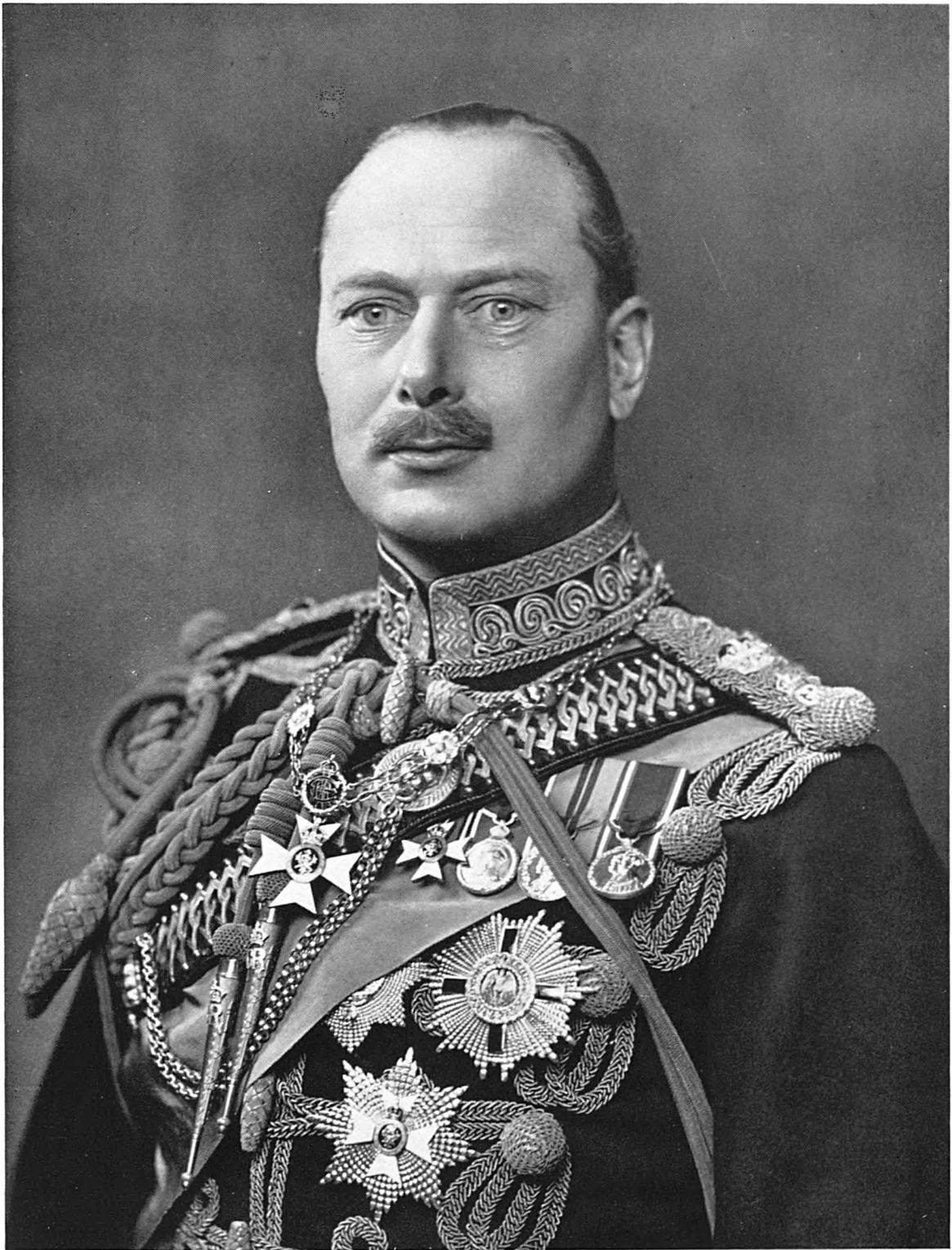




SA MAJESTE LE ROI.
Haut Protecteur de la Société de la Croix-Rouge britannique.



SA MAJESTÉ LA REINE.
Présidente d'honneur de la Société de la Croix-Rouge britannique.



SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE GLOUCESTER.
Président du Conseil de la Société de la Croix-Rouge britannique.



SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE ROYALE.
Commandant en Chef des Détachements de la Croix-Rouge britannique.



MAX HUBER.

*Président du Comité international de la
Croix-Rouge.*



HON. NORMAN H. DAVIS.

*Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue
des Sociétés de la Croix-Rouge.*



HON. SIR ARTHUR STANLEY, G.B.E., C.B.

*Président du Comité Exécutif de la Société de la
Croix-Rouge britannique.*

[Sa Majesté la Reine eut la gracieuseté d'adresser les paroles suivantes à la Conférence.]



BUCKINGHAM PALACE

June 20th. 1938.

As President of the British Red Cross Society, I wish to assure the Delegates to the XVith. International Red Cross Conference of my keen interest in their work, and to convey to them my best wishes for the success of their labours.

During the thirty years since an International Red Cross Conference was last held in London the Movement has made great progress, due to the persevering efforts of the International Red Cross Committee of Geneva, the effective work of the League of Red Cross Societies, and, above all, to the devoted service of many millions of Red Cross Members in sixty-two countries.

I earnestly hope that the Conference will contribute to the further strengthening of the power for good which our Movement represents, and bring nearer the day when the Red Cross will be universally regarded as an effective guarantee that human sufferings, where they cannot be prevented, shall nowhere continue to go unrelieved.

Elizabeth R

TABLE DES MATIÈRES

ILLUSTRATIONS.

S.M. LE ROI GEORGES VI, Haut Patron de la Société de la Croix-Rouge britannique.	L'HON. SIR ARTHUR STANLEY, Président du Comité exécutif.
S.M. LA REINE ELIZABETH, Présidente de la Société de la Croix-Rouge britannique.	M. LE PROFESSEUR MAX HUBER, Président du Comité international de la Croix-Rouge.
S.A.R. LE DUC DE GLOUCESTER, Président du Conseil.	L'HON. NORMAN H. DAVIS, Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
	FACSIMILÉ du Message de S.M. LA REINE.

PREMIERE SECTION.

	<i>Page.</i>		<i>Page.</i>
Correspondance préliminaire :		Organisations internationales.....	23
Circulaires de la Commission permanente et de la Croix-Rouge britannique.....	7	Organisations nationales britanniques ...	24
Ordre du jour	11	Composition du Bureau	25
Programme	12	Conseil des Délégués	25
Liste des délégués et des invités :		Première Commission	28
Comité international de la Croix-Rouge...		Deuxième Commission	31
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.....		Troisième Commission	34
Gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge.....	13	Quatrième Commission	37

DEUXIEME SECTION.

PROCES-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS.

	<i>Page.</i>		<i>Page.</i>
<i>Première séance du lundi, 20 juin 1938, à 11 heures :</i>		Proposition de la Croix-Rouge suédoise tendant à désigner Stockholm comme siège de la XVII ^{ème} Conférence	45
Appel des Délégués. Nomination du président suppléant, des vice-présidents, du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints	43	<i>Deuxième séance du vendredi, 24 juin, 1938, à 17 heures :</i>	
Composition des commissions. Inscription de questions additionnelles à l'ordre du jour : proposition française, proposition chilienne	44	Intervention de M. DRONSART. Suggestion visant la réorganisation des travaux des conférences internationales. Proposition du président de s'en référer à la Commission permanente	46
Répartition des questions inscrites parmi les commissions. Proposition égyptienne. Discussion. Retrait de la proposition égyptienne.....	45	Remarques des délégués italien et américain. Clôture des travaux du Conseil des Délégués.....	46

TROISIEME SECTION.
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLENIÈRES.

	<i>Page.</i>		<i>Page.</i>
<i>Première séance plénière, lundi, 20 juin, 1938, à midi:</i>		Message de S. Exc. LIN SEN, Président du Gouvernement national de la République de Chine.....	76
Ouverture de la Conférence. Remarques de l'Hon. Sir ARTHUR STANLEY. Discours de S. A. R. le Duc de GLOUCESTER. Message de S. M. la REINE. Allocutions de M. le Professeur MAX HUBER et de l'Hon. NORMAN H. DAVIS. Messages du PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et de LL. MM. le ROI et la REINE de NORVÈGE. Discours de S. A. R. le Duc de SAXE-COBOURG-GOTHA. Message de S. Exc. le Prince TOKUGAWA	51	Rapport présenté par M ^{lle} NORAH HILL au nom de la Première Commission. Projets de résolutions. Adoption des résolutions	77
Désignation de l'Hon. Sir ARTHUR STANLEY comme président de la Conférence. Message de S. Exc. le Général TOURINHO. Discours de S. Exc. M. le D ^r DE SIMON. Télégrammes de S. A. R. le Prince CHARLES de SUÈDE et de la Croix-Rouge uruguayenne	55	Rapport de M. GORGÉ au nom de la Deuxième Commission. Projets de résolutions. Adoption des résolutions	80
<i>Deuxième séance plénière, lundi, 20 juin, 1938, à 15 heures:</i>		Rapport présenté par M. le D ^r CARVALHO au nom de la Troisième Commission. Projets de résolutions. Proposition par le Marquis DE LILLERS d'un autre projet de résolution approuvé par la Troisième Commission. Intervention de M. GORGÉ. Remarques de M. DRONSART. Adoption de la résolution	87
Désignation du président suppléant, des vice-présidents, du Secrétaire général et des Secrétaires généraux adjoints. Nomination de quatre commissions.	57	Rapport de M ^{lle} BOARDMAN au nom de la Quatrième Commission. Projets de résolutions. Adoption des résolutions	91
Rapport présenté par M. ARIYOSHI au nom de S. Exc. le Prince TOKUGAWA, président de la Commission permanente	57	<i>Quatrième séance plénière, vendredi, 24 juin, 1938, à 15 heures:</i>	
Allocution de l'Hon. NORMAN H. DAVIS....	58	Election des membres de la Commission permanente pour la période 1938-1942. Désignation des scrutateurs.....	94
Résumé des rapports généraux des Sociétés nationales présenté par M. B. DE ROUGÉ, Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.....	60	Invitation émanant du Conseil de la Croix-Rouge suédoise proposant de tenir la XVII ^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge à Stockholm en 1942. Résolution. Remarques de M. le D ^r MAHMOUD MAHER BEY et de M. SAKOL VARAVARN	94
Allocution de M. le Professeur MAX HUBER. Remarques de l'Hon. Sir ARTHUR STANLEY et de l'Hon. NORMAN H. DAVIS	66	Résolution proposée par M ^{lle} PASZKOWSKA. Retrait de la résolution sur la suggestion du président. Remarques de M. ARIYOSHI et de S. Exc. M. le Sénateur DE MICHELIS	95
Discours de S. Exc. M. le D ^r RÉFIK SAYDAM et de M ^{me} AMANDA BRIEBA DE LORCA	74	Election des membres de la Commission permanente - résultat du vote.....	96
Intervention de M. le D ^r ROMEO LOZANO. Réponse du Comte DE LA GRANJA. Intervention du président tendant à écarter toute discussion d'ordre politique. Remarques de M. le D ^r GALLEGOS et de M. le D ^r MAHMOUD MAHER BEY. Invitation adressée aux délégués par la Branche écossaise de la Croix-Rouge britannique.....	74	Discours de M. le D ^r MAHMOUD MAHER BEY, de M. le Professeur MAX HUBER, de S. Exc. M. AUGUSTIN EDWARDS et du Marquis DEL MORAL. Résolution de remerciements proposée par le Marquis DE LILLERS. Adoption de la résolution. Interventions de M. le D ^r C. C. WANG et de M. GALLEGOS. Discours de clôture de l'Hon. NORMAN H. DAVIS. Résolution de remerciements à LL. MM. le Roi et la Reine	96
<i>Troisième séance plénière, vendredi, 24 juin, 1938, à 10 heures:</i>		Condoléances à S. M. la REINE	76

QUATRIEME SECTION.

RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA XVI^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

	<i>Page.</i>		<i>Page.</i>
I. Condoléances à S. M. la Reine	101	IV. Fonds de l'Impératrice Shôken	101
II. Activité du Comité international de la Croix-Rouge	101	V. Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge	101
III. Activité de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge....	101	VI. Situation financière du Comité international et de la Ligue	102

	<i>Page.</i>		<i>Page.</i>
VII. Relations des Sociétés nationales entre elles	102	XVIII. Les secours aériens	105
VIII. Collaboration des Sociétés nationales entre elles en temps de guerre	102	XIX. Travaux de la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire	106
IX. Appel en faveur de la protection des populations civiles contre les bombardements aériens	103	XX. Union internationale de secours	109
X. Conventions internationales ...	103	XXI. L'action de la Croix-Rouge en cas de calamité	109
XI. Villes et localités sanitaires ...	104	XXII. Le Prix Nobel et la Croix-Rouge de la Jeunesse	109
XII. Zones de sécurité	104	XXIII. Histoire de la Croix-Rouge de la Jeunesse	110
XIII. Protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant des conflits armés ...	104	XXIV. Trêve de la Croix-Rouge	110
XIV. Rôle et action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile	104	XXV. Auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge	110
XV. Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics	105	XXVI. La Croix-Rouge éducatrice ...	110
XVI. Formation des infirmières et des auxiliaires volontaires	105	XXVII. Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge	111
XVII. Les secours sur route	105	XXVIII. Lieu et date de la XVII ^{ème} Conférence internationale	111
		XXIX. Hommage à LL.MM. le Roi et la Reine	111
		XXX. Remerciements	111

CINQUIEME SECTION.

RÉCEPTIONS.

	<i>Page.</i>
Réceptions	115

SIXIEME SECTION.

SERVICE D'ACTION DE GRÂCES A LA CATHÉDRALE DE ST. PAUL.

Service d'action de grâces	119
----------------------------------	-----

SEPTIEME SECTION.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie	123
---------------------	-----

Index alphabétique	131
Index des noms	137

Les procès-verbaux de la Conférence comprennent le compte-rendu sténographique des séances plénières et des délibérations du Conseil des Délégués.

Le compte-rendu des travaux de chacune des quatre Commissions a été établi, sous forme ronéographiée, par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Les procès-verbaux du Conseil des Gouverneurs de la Ligue sont publiés à part par les soins du Secrétariat.

PREMIÈRE SECTION

CORRESPONDANCE PRÉLIMINAIRE

ORDRE DU JOUR

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET DES INVITÉS

COMPOSITION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

CORRESPONDANCE PRÉLIMINAIRE.

Croix-Rouge internationale.

N^o. 6.

COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

122, rue de Lausanne, GENÈVE, le 17 mars 1937.

Aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est réunie à Genève au siège du Comité international de la Croix-Rouge, le 4 mars 1937.

La Commission était ainsi composée :

M. S. Yamanouchi, représentant S. Exc. le Prince Tokugawa, Président (Japon).

S. Exc. le général D. Ricardo Burguete y Lana (Espagne).

M. J. C. Muniz, consul général du Brésil à Genève, représentant le général Alvaro Tourinho (Brésil).

L^g-général Sir Harold B. Fawcus, directeur général de la Croix-Rouge britannique, représentant l'Hon. Sir Arthur Stanley (Grande-Bretagne).

M. Nedim Veysel Ilkin, 1^{er} secrétaire de la Délégation turque près de la Société des Nations, remplaçant S. Exc. M. Refik Seydam, président du Croissant-Rouge turc (Turquie).

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge était représentée par :

M. le colonel P. Draudt, vice-président du Conseil des gouverneurs.

M. B. de Rougé, secrétaire général.

Le Comité international de la Croix-Rouge par :

M. Max Huber, président.

M. Jacques Chenevière, membre.

M. Paul Des Gouttes, membre.

DATE ET LIEU DE LA XVI^{ème} CONFÉRENCE.

La Commission a constaté avec un vif regret l'impossibilité, dans les circonstances actuelles, de commencer le travail de préparation en vue d'une réunion à Madrid, en 1938, de la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Eu égard aux termes des Statuts de la Croix-Rouge internationale (article 3) et en raison de l'urgence des solutions qu'il convient d'apporter à certains problèmes actuels, la suggestion du Général Burguete, tendant à envisager l'ajournement de la Conférence à une date ultérieure, n'a pu être retenue. D'autre part, la Commission a tenu à exprimer le vœu qu'une Conférence internationale ultérieure puisse se réunir à Madrid.

Le représentant de la Croix-Rouge britannique ayant fait connaître que sa Société serait disposée à se substituer à la Croix-Rouge espagnole et à recevoir la XVI^{ème} Conférence, la Commission a pris acte avec reconnaissance de cette proposition, qui a été approuvée à l'unanimité.

La Commission a décidé de s'en remettre à la Croix-Rouge britannique pour choisir, avec le Comité international et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, une date appropriée pour l'ouverture de la Conférence. Le général Fawcus a fait connaître que les préférences de sa Société iraient à une date voisine de la fin du mois de juin 1938. En raison de la proximité relative de cette date, la Commission a estimé qu'elle ne pouvait remettre à plus tard sa décision d'accepter la proposition britannique, le travail de préparation de la Conférence devant commencer sans tarder.

ORDRE DU JOUR DE LA XVI^{ème} CONFÉRENCE.

La Commission permanente a été saisie d'un projet d'ordre du jour élaboré conjointement par les soins du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Le texte du projet adopté par la Commission est joint à la présente circulaire.⁽¹⁾

Les Sociétés nationales sont priées de bien vouloir l'étudier et de faire connaître au Président de la Commission permanente leurs observations et propositions éventuelles.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Prince Tokugawa, Président :
S. YAMANOUCHI.

Croix-Rouge britannique.

XVI^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

Aux Comités Centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

LONDRES, juillet 1937.

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai appris avec beaucoup de plaisir, en ma qualité de Président du Conseil central de la Croix-Rouge britannique, que la Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge avait accepté la proposition de notre Société de convoquer la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres l'année prochaine, année qui coïncide avec le 75^{ème} anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge en tant que mouvement international.

⁽¹⁾ Voir note au bas de la page 11.

La Commission permanente ayant bien voulu laisser à la Croix-Rouge britannique le soin de fixer la date de la Conférence, notre Société a l'honneur de vous faire connaître que la Conférence débutera dans la matinée du lundi 20 juin et se terminera l'après-midi du vendredi 24 juin 1938.

En conséquence, j'ai l'honneur d'inviter votre Société à désigner des délégués pour la représenter à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge entre les dates ci-dessus.

La Croix-Rouge britannique reste en contact avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour tout ce qui concerne la préparation de la Conférence dont le programme vous sera adressé en temps utile; un premier examen de l'ordre du jour laisse prévoir qu'il sera nécessaire de constituer deux ou trois commissions chargées d'étudier les points qui ne sauraient être discutés commodément en séance plénière.

La Croix-Rouge britannique serait très reconnaissante aux Sociétés nationales que désireraient présenter à la Conférence des rapports généraux sur leurs activités ou des rapports spéciaux sur certains points de l'ordre du jour, de bien vouloir lui faire parvenir ces rapports le plus tôt possible et en tous cas avant le 1^{er} mai 1938. Les rapports préparés pour la Conférence devront être établis en 300 exemplaires et adressés au Lieutenant-Général Sir Harold B. Fawcus, K.C.B., Directeur Général de la Croix-Rouge britannique.

En outre, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge sont priées de faire connaître à Sir Harold Fawcus, avant le 1^{er} janvier 1938:

- (1) toute proposition ayant pour objet d'apporter des adjonctions ou des modifications au projet d'ordre du jour qui leur a été adressé par la Commission permanente:
- (2) les noms des délégués désignés pour les représenter à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge britannique considère comme un grand privilège de recevoir les distingués représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge du monde entier, et s'efforcera de rendre leur séjour à Londres aussi agréable que possible. Un Comité de réception, nommé à cet effet, prêter son aide aux délégués pour tout ce qui concerne le choix des hôtels, les excursions, et sera d'une manière générale à leur entière disposition.

Tous les délégués de Croix-Rouge qui participeront à la Conférence peuvent être assurés de la plus cordiale bienvenue et de l'accueil le plus amical.

HENRY,
Président du Conseil.

Croix-Rouge britannique.

XVI^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

Aux Gouvernements participant à la Convention de Genève.

LONDRES, juillet 1937.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que la Croix-Rouge britannique, conformément à une décision de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, recevra à Londres, du 20 au 24 juin 1938, la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Votre Excellence se souviendra que la XV^{ème} Conférence s'est tenue à Tokio au mois d'octobre 1934.

Conformément au règlement de la Conférence ainsi qu'aux précédents établis à l'occasion des conférences précédentes, j'ai l'honneur d'inviter votre Gouvernement, en tant que participant à la Convention de Genève, à se faire représenter à la Conférence de Londres par un ou plusieurs délégués.

Copie de la lettre circulaire d'invitation adressée par la Croix-Rouge britannique aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge est annexée à la présente lettre.

La Croix-Rouge britannique est très sensible à l'honneur de recevoir cette Conférence et sera heureuse de mettre à la disposition des délégués des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des Gouvernements toutes les facilités possibles.

J'ai l'honneur, etc.

ARTHUR STANLEY,
Président du Comité Exécutif.

Croix-Rouge britannique.

XVI^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

Aux organisations internationales.

LONDRES, juillet 1937.

MONSIEUR,

Conformément à une décision de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, la Croix-Rouge britannique recevra à Londres, du 20 au 24 juin 1938, la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

J'ai donc l'honneur, en ma qualité de Président du Comité Exécutif de la Croix-Rouge britannique, de vous prier de bien vouloir désigner des délégués pour représenter votre organisation, à titre consultatif, à cette occasion. Ce sera pour moi, ainsi que pour la Croix-Rouge britannique toute entière, un grand plaisir de recevoir votre délégation et de mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités possibles.

Je joins à la présente lettre copie de l'ordre du jour provisoire de la Conférence⁽²⁾ tel qu'il a été approuvé par la Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge. Vous recevrez en temps utile des renseignements complémentaires relatifs aux dispositions prises en vue de la Conférence.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS. Les dispositions à prendre par la Croix-Rouge britannique, ainsi que par les délégués eux-mêmes, seront grandement facilitées si vous pouviez me faire connaître, avant le 1^{er} mars 1938, les noms des délégués désignés par votre organisation.

J'ai l'honneur etc.

ARTHUR STANLEY,
Président du Comité Exécutif.

Croix-Rouge internationale.

N^o. 7.

COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

Grosvenor Crescent 14, S.W.1, LONDRES, le 25 janvier 1938.

Aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est réunie à Londres, au siège de la Croix-Rouge britannique, le 24 janvier 1938.

La Commission était ainsi composée :

M. S. Yamanouchi, représentant S. Exc. le Prince Tokugawa, président (Japon).

L'Hon. Sir Arthur Stanley, président de la Croix-Rouge britannique (Grande-Bretagne).

M. H. H. Anli, 1^{er} secrétaire de l'Ambassade de Turquie à Londres, remplaçant S. Exc. M. Refik Seydam, président du Croissant-Rouge turc (Turquie).

Le Comité international de la Croix-Rouge était représenté par :

M. E. Clouzot, chef du secrétariat.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge par :

M. B. de Rougé, secrétaire général.

Prenaient part également à la séance :

Sir Edward Stewart, vice-président de la Croix-Rouge britannique.

L^g-général Sir Harold B. Fawcus, directeur général.

Mr. F. C. Davies, secrétaire.

Mr. R. C. Murchison, secrétaire-adjoint.

M. L. E. de Gielgud, sous-secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

ORDRE DU JOUR DE LA XVI^{ème} CONFÉRENCE.

La Commission permanente a pris connaissance des propositions d'adjonctions et de modifications à l'ordre du jour de la XVI^{ème} Conférence qui lui ont été soumises par les Comités centraux de la Croix-Rouge britannique et de la Croix-Rouge américaine ainsi que par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Les adjonctions sont les suivantes :

2 d) Rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge; révision des statuts de la Ligue.

2 i) Rapport du Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge.

4 c) Opportunité de réunir en une seule convention de Genève les stipulations des Conventions de Genève et de La Haye et les projets de conventions traitant de questions analogues (proposition de la Croix-Rouge britannique).

9 1b) Livre de lectures pour la jeunesse (Histoire de la Croix-Rouge) publié par le Comité international de la Croix-Rouge et par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

9 2c) Instruction et rôle du personnel volontaire dans la Croix-Rouge (proposition de la Croix-Rouge américaine).

Le point 10 est supprimé. Les anciens points 11 et 12 deviennent 10 et 11.

Le texte du projet ainsi modifié est imprimé à la suite de la présente circulaire.⁽³⁾

Conformément aux statuts de la Croix-Rouge internationale, le Conseil des délégués, dans sa séance du 20 juin 1938, fixera l'ordre du jour définitif de la Conférence.

La question de la célébration en 1939 du 75^e anniversaire de la Convention de Genève est renvoyée par la Commission permanente au Conseil des délégués selon les prévisions de l'article 4 de l'ordre du jour de ce conseil (voir ci-dessous).

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Prince Tokugawa, Président,
S. YAMANOUCHI.

⁽²⁾ Voir note au bas de la page 11.

⁽³⁾ Voir note au bas de la page 11.

Croix-Rouge britannique.

XVI^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

Aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

LONDRES, mars 1938.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au mois de juillet 1937, Son Altesse Royale le Duc de Gloucester, Président du Conseil de la Société de la Croix-Rouge britannique, a adressé à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge une invitation officielle, les priant de se faire représenter par des délégués à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui aura lieu à Londres du 20 au 24 juin 1938.

2. La même invitation a été adressée aux Gouvernements de tous les États participant à la Convention de Genève. De même, un certain nombre d'organisations internationales ont été invitées à participer aux travaux de la Conférence à titre consultatif.

3. Dans les lettres sus-mentionnées, les Sociétés nationales ont été priées de faire connaître, avant le 1^{er} janvier, à Sir Harold Fawcus, Directeur Général de la Société de la Croix-Rouge britannique, toutes les propositions qu'elles désiraient formuler au sujet de l'ordre du jour, ainsi que les noms des délégués désignés pour les représenter. En ce qui concerne l'ordre du jour, les propositions reçues ont été prises en considération à la réunion récente de la Commission permanente. Le Président de cette Commission vous a adressé une communication directe à ce sujet.

4. Jusqu'à présent, un certain nombre de Sociétés nationales et de Gouvernements ont fait connaître les noms de leurs délégués. Les Sociétés et Gouvernements qui ne les ont pas encore fait connaître sont instamment priés de bien vouloir nous les signaler le plus tôt possible, afin de faciliter les dispositions à prendre à Londres.

5. D'autre part, je me permets d'attirer votre attention sur l'importance qu'il y aurait à ce que les rapports généraux des Sociétés, ainsi que les rapports spéciaux sur les diverses questions figurant à l'ordre du jour, soient expédiés à temps pour parvenir au siège de la Société de la Croix-Rouge britannique le 1^{er} mai au plus tard. Il est indispensable que ce délai ne soit pas dépassé étant donné que l'ordre du jour prévoit la préparation d'un résumé des rapports et que ceux reçus postérieurement au 1^{er} mai risqueraient de ne pas trouver leur place dans le résumé.

6. Par ailleurs, il y aurait avantage à ce que les Sociétés veuillent bien, en préparant leurs rapports imprimés, se tenir au format utilisé lors des Conférences précédentes, à savoir, 160 mm. x 225 mm. Pour permettre une distribution adéquate des rapports aux délégués à Londres, il conviendrait que 300 exemplaires de chaque rapport soient mis à notre disposition.

7. Les travaux de la Conférence seraient grandement facilités si chaque Société désirant fournir un rapport spécial sur l'une ou l'autre des questions figurant à l'ordre du jour voulaient bien en adresser d'avance un exemplaire à toutes les autres Sociétés nationales et à tous les Gouvernements (en dehors des exemplaires envoyés à Londres pour être distribués aux délégués).

8. Certaines Sociétés nous ont adressé des demandes de renseignements concernant les conditions de voyage. Puisqu'il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir des réductions dans les prix de voyage pour les délégués, je me permets de suggérer que toutes les demandes de renseignements à ce sujet soient adressées à l'agence de voyage officielle de la Conférence, Wagons-Lits/Cooks. Cette agence sera également en mesure de fournir tous renseignements concernant les hôtels à Londres. Une liste d'hôtels et leurs prix, ainsi qu'un formulaire à remplir, sont joints à la présente lettre.

9. Vous voudrez bien trouver également ci-joint le nouvel ordre du jour⁽⁴⁾ de la Conférence tel qu'il a été approuvé par la Commission permanente au cours de sa dernière réunion, ainsi qu'un programme comprenant l'horaire établi pour les différentes réunions et les réceptions déjà prévues. Une nouvelle édition plus complète de ce programme vous sera adressé ultérieurement. En attendant, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le bureau d'information et d'enregistrement de la Conférence sera ouvert à la „British Medical Association House”, 19b, Tavistock Square, Londres, W.C.1, à partir du mercredi 15 juin. Messieurs les délégués sont priés de bien vouloir se présenter à cette adresse et retirer les documents qui y seront déposés à leur intention le plus tôt possible à partir de cette date.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de mes sentiments les plus distingués.

ARTHUR STANLEY,
Président du Comité exécutif de la
Société de la Croix-Rouge britannique.

Même lettre adressée aux Gouvernements participant à la Convention de Genève.

⁽⁴⁾ Voir note au bas de la page 11.

ORDRE DU JOUR.*

I.

XVIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE. - LONDRES 1938 -

1. Election du Président, des Vice-Présidents et des Secrétaires. Nomination des Commissions de la Conférence.
2.
 - a) Rapport de la Commission permanente.
 - b) Résumé des rapports généraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge (13^{ème} résolution de la XIV^{ème} Conférence).
 - c) Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.
 - d) Rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (révision des Statuts de la Ligue).
 - e) Rapport de la Commission paritaire, chargée de l'administration des revenus du fonds de l'Impératrice Shôken.
 - f) Rapport sur les fonds administrés par le Comité international de la Croix-Rouge;
 1. distribution des revenus du fonds Augusta;
 2. médaille Florence Nightingale.
 - g) Rapport de la Fondation Nightingale.
 - h) Rapport de la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire.
 - i) Rapport du Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge.
3. Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs :
 - a) en vue de l'action en temps de paix;
 - b) en vue de l'action en temps de guerre.
4. Préparation de Conventions internationales :
 - a) Révision, interprétation et extension de la Convention de Genève.
 - b) Projet de Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.
 - c) Opportunité de réunir en une seule Convention de Genève les stipulations des conventions de Genève et de La Haye et les projets de conventions traitant de questions analogues (proposition de la Croix-Rouge britannique).
 - d) Projet de création de villes sanitaires.
5. Rôle et action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile :
 - 5 bis. Protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultants de conflits armés. (Proposition de la Croix-Rouge française).
 - 5 ter. Relations des Sociétés nationales entre elles. (Proposition de la Croix-Rouge chilienne).
6. Union internationale de secours : Rapport du Président du Comité exécutif.
7. L'action de la Croix-Rouge en cas de calamité :
 - a) Rapports entre Gouvernements et Croix-Rouges.
 - b) Le rôle de l'infirmière et celui de l'auxiliaire volontaire (conclusions de la Conférence d'experts).
 - c) Le rôle du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
8. Secours spécialisés :
 - a) Les secours sur route.
 - b) L'aviation sanitaire.
 - c) Premiers secours en mer, à la montagne, dans les mines, etc.

*NOTE.—L'ordre du jour tel qu'il a été adopté par le Conseil des Délégués comportait les modifications suivantes du projet approuvé par la Commission permanente dans sa réunion de mars 1937 :

2 d) les mots " revision des statuts de la Ligue " ont été ajoutés par la Commission permanente dans sa réunion de janvier 1938;

Les points 2 i) et 4 c) ont également été ajoutés à l'ordre du jour par la Commission permanente dans sa réunion de janvier 1938;

Les points 5 bis et 5 ter ont été ajoutés à l'ordre du jour par le Conseil des Délégués conformément à l'article 11 du règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge;

Les points 9 1b) et 9 2c) ont été ajoutés par la Commission permanente dans sa réunion de janvier 1938.

Le projet primitif comportait un article additionnel libellé comme suit : " Extension du mouvement de la Croix-Rouge : a) Etat actuel de la Croix-Rouge dans le monde; b) Collaboration des Sociétés nationales par l'intermédiaire de la Ligue. Conférences régionales. Conférences techniques." La Commission permanente dans sa réunion de janvier 1938 a décidé de retirer cette question de l'ordre du jour.

9. La Croix-Rouge éducatrice :

1. La préparation des esprits à l'œuvre de la Croix-Rouge :

- a) La Croix-Rouge de la Jeunesse.
- b) Livre de lecture pour la jeunesse (Histoire de la Croix-Rouge) publié par le Comité international de la Croix-Rouge et par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
- c) La propagande auprès des adultes.
- d) Collaboration de la Croix-Rouge sur le plan éducatif avec les organisations officielles et privées.

2. L'enseignement dans le cadre de la Croix-Rouge :

- a) Moral : neutralité, solidarité, développement de l'esprit de paix (Trêve).
- b) Pratique : vulgarisation des notions concernant l'hygiène, la santé publique, la sécurité, le bien-être social dans les domaines national et international.
- c) Instruction et rôle du personnel volontaire de la Croix-Rouge (proposition de la Croix-Rouge américaine).

10. Election des membres de la Commission permanente pour la période 1938-1942.

11. Lieu et date de la XVII^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

II.

CONSEIL DES DELEGUES.

- 1. Election du Président.
- 2. Constitution du Bureau de la Présidence de la Conférence, désignation (sous réserve de ratification par la Conférence) du président, des vice-présidents et des secrétaires de la Conférence.
- 3. Ordre du jour de la Conférence. Ordre des discussions.
- 4. Questions éventuellement renvoyées au Conseil des délégués par la Commission permanente ou par la Conférence.

PROGRAMME.

VENDREDI, 17 JUIN.

- 10 h. Réunion du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à 14, Grosvenor Crescent, S.W.1.
- 15 h. Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, à 14, Grosvenor Crescent, S.W.1.

SAMEDI, 18 JUIN.

- 10 h. Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à 14, Grosvenor Crescent, S.W.1.

LUNDI, 20 JUIN.

- | | |
|---|------------------------|
| 11 h. Réunion du Conseil des Délégués | } Palais de St. James. |
| Midi. Séance d'ouverture de la Conférence | |
| 15 h. Séance plénière | |

MARDI, 21 JUIN.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 10 h. Réunions des Commissions | } British Medical Association House. |
| 15 h. " " " | |

MERCREDI, 22 JUIN.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| 10 h. Réunions des Commissions | } British Medical Association House. |
| 15 h. " " " | |

JEUDI, 23 JUIN.

- 10 h. Réunions des Commissions à British Medical Association House.

VENDREDI, 24 JUIN.

- | | |
|--|------------------------|
| 10 h. Séance plénière | } Palais de St. James. |
| 15 h. Séance de clôture de la Conférence | |
| 17 h. Réunion du Conseil des Délégués | |

SAMEDI, 25 JUIN.

- 10 h. 30. Réunion du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à British Medical Association House.

LISTE DES DÉLÉGUÉS ET DES INVITÉS À LA XVI^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.

M. le Professeur Max Huber, Président.
M. Paul Des Gouttes.
M. Jacques Chenevière.
M. Rodolphe de Haller, Trésorier.
Le Colonel Georges Patry.
M^{lle} Lucie Odier.
Le Colonel Franz de Planta.
Le Colonel Guillaume Favre.
M. Edouard Chapuisat.
M. Frédéric Barbey-Ador.

M. E. Clouzot, Chef du Secrétariat.
M. R. Gallopin.

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE.

L'Hon. Norman H. Davis, Président du Conseil des Gouverneurs.
Marquis de Lillers, Vice-Président.
M. S. Yamanouchi, Vice-Président.
L'Hon. Sir Arthur Stanley, G.B.E., C.B., M.V.O., Vice-Président.
M. B. de Rougé, Secrétaire général.
M. A. Mater, Conseiller juridique.

M. L. de Gielgud, Sous-Secrétaire général.
M. A. R. Larrosa, Sous-Secrétaire général.
M. le Dr René Sand, Conseiller technique.
M. le Commandant C. Petersén, Conseiller technique.
M. G. Milsom, Directeur de la Section de la Croix-Rouge de la Jeunesse.
M^{me} Maynard L. Carter, Chef de la Section des Infirmières.

DÉLÉGUÉS DES GOUVERNEMENTS ET DES SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE.

AFGHANISTAN.

Gouvernement:

S. Exc. Muhammed Haidar Khan, représentant permanent de l'Afghanistan auprès de la Société des Nations.

AFRIQUE DU SUD.

Gouvernement:

M. F. J. du Toit.
M. Eugene Kevin Scallon.

Croix-Rouge:

M^{me} E. Kane Berman.
M^{me} A. Kemp.

ALBANIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. Lec Kurti, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Albanie à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. Lec Kurti, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Albanie à Londres.

ALLEMAGNE.

Gouvernement:

S.A.R. le Duc de Saxe-Cobourg-Gotha, Commissaire allemand du Service volontaire de secours.
M. le Dr Ernst Grawitz, Premier remplaçant du Commissaire allemand du Service volontaire de secours.
M. le Dr Edmund Pflugmacher, Médecin-général en retraite.
M. le Dr Johann G. Lohmann, Conseiller de Légation (Ministère des affaires étrangères).
M. Friedrich Ruppert, Conseiller au Ministère de l'Intérieur.
M. le Dr Paul Steffan, Médecin en chef de 1^{ère} classe (Marine).
M. Le Dr Hermann Vespermann, Conseiller au Ministère de l'Air.
M. le Dr Wilhelm Tafel, Capitaine au Commandement Suprême des Forces armées.

Croix-Rouge:

S.A.R. le Duc de Saxe-Cobourg-Gotha, président.
M. le Dr Ernst Grawitz, président en exercice.
M^{me} L. von Oertzen, directrice du Service des infirmières.
M. le Dr Otto Hornemann, Médecin-général en retraite.
M. Oswald Pohl.
M. Walther G. Hartmann.

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE.

Gouvernement:

L'Hon. Norman H. Davis, Président de la Croix-Rouge américaine.
M^{lle} Mabel C. Boardman, Secrétaire générale de la Croix-Rouge américaine.
M^{me} August Belmont, Membre du Comité central de la Croix-Rouge américaine.
M. Gustavus D. Pope, Membre du Comité central de la Croix-Rouge américaine.
M. Ernest J. Swift, Vice-Président de la Croix-Rouge américaine.
L'Hon. Eliot Wadsworth, Membre du Comité central de la Croix-Rouge américaine.

Croix-Rouge:

L'Hon. Norman H. Davis, Président.
M^{me} August Belmont, Membre du Comité central.
M^{lle} Mabel C. Boardman, Secrétaire général.
M. Gustavus D. Pope, Membre du Comité central.
M^{me} Henry R. Rea, Membre du Comité central.
L'Hon. Eliot Wadsworth, Membre du Comité central.
M^{me} William K. Draper.
M^{me} Frederick W. Upham.
Le Colonel Joseph M. Hartfield.
M^{lle} R. E. Henderson (Croix-Rouge de la Jeunesse).
M. James T. Nicholson (Directeur de la Section de Chicago).
M. Ernest J. Swift, Vice-Président.

ARGENTINE.

Gouvernement:

M. le Dr Molina Salas.
M. le Dr Braum Menendez.

Croix-Rouge:

M. le Dr Molina Salas.
M. le Dr Braum Menendez.

AUSTRALIE.

Gouvernement:

Le Colonel T. E. V. Hurley, C.M.G., V.D.
M^{me} Vera Deakin White, O.B.E.

Croix-Rouge:

M^{lle} P. N. Robertson, O.B.E. Secrétaire générale.
M. Robert Nettlefold, O.B.E. (Section de Tasmanie).
Dame Mary Cook, D.B.E. (Section de Nouvelles Galles du Sud).
M^{me} W. Butter (Section de Nouvelles Galles du Sud).
Lady Clark (Section de Tasmanie).

BELGIQUE.

Gouvernement:

M. Edmond Dronsart, Directeur général de la Croix-Rouge de Belgique.
M. le Dr René Sand, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Santé publique.
Le Lieut.-Général Declercq, Inspecteur Général du Service de Santé de l'Armée.
Le Colonel J. Voncken, Directeur de l'Hôpital militaire de Liège.

Croix-Rouge:

M. Alfred Goldschmidt, Trésorier Général.
M. Edmond Dronsart, Directeur Général.
M. Henri van Leynseele, Administrateur Général.
M. Paul Grosjean, Trésorier du Comité de Bruxelles.
M^{me} Lippens-Orban, Membre du Conseil Général.
M. Caron, Administrateur provincial.
M^{me} Voncken.

BOLIVIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. Antenor Patiño, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Bolivie à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. Antenor Patiño, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Bolivie à Londres.

BRÉSIL.

Gouvernement:

M. le Capitaine Arthur Luiz Augusto de Alcantara, Secrétaire du Comité central de la Croix-Rouge brésilienne.

Croix-Rouge:

M. le Dr Daniel Carvalho, Vice-Président.
M^{me} Isabel W. Gomm.
M. le Capitaine Arthur Luiz Augusto de Alcantara, Secrétaire du Comité central.

BULGARIE.

Gouvernement:

M. Milio C. Mileff, Chargé d'Affaires de Bulgarie à Londres.

Croix-Rouge:

M. Milio C. Mileff, Chargé d'Affaires de Bulgarie à Londres.
M. Stefan Laftchieff, 1^{er} Vice-Président.

CANADA.

Croix-Rouge:

M. Norman Sommerville, K.C., Président du Conseil Central.
M. le Dr F. W. Routley, Commissaire général p. i.
M^{me} H. P. Plumptre, Membre du Comité exécutif.
M^{me} T. D. Brown.
M. E. V. Buchanan.
M^{me} T. P. Grubbe.
M^{lle} Frances Stetson.
M^{me} Frank R. Fairweather.
M^{me} Walter Creighton.
M^{lle} Margaret S. McCready.
Sir Frederick Williams-Taylor.

CHILI.

Gouvernement:

S. Exc. M. Augustin Edwards, G.B.E., Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Chili à Londres.
M. Luis Renard, Conseiller de l'Ambassade du Chili à Londres.
Le Contre-Amiral D. Calixto Rogers, Attaché Naval à l'Ambassade du Chili à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. Augustin Edwards, G.B.E., Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Chili à Londres.
M. Luis Renard, Conseiller de l'Ambassade du Chili à Londres.
Le Contre-Amiral D. Calixto Rogers, Attaché Naval à l'Ambassade du Chili à Londres.
M^{me} Amanda Brieba de Lorca, Directrice Honoraire de la Croix-Rouge des Dames chiliennes.
M. Fausto Arturo Soto.

CHINE.

Gouvernement:

M. le D^r C. C. Wang.
M. le Professeur Tuan-Cheng Chien.
M. Liu Chieh, Premier Secrétaire de l'Ambassade de Chine à Londres.

Croix-Rouge:

M. K. H. Ling.
M. le D^r Robert B. McClure.
M. Poeliu Dai.
M. Pau-Kang Chu.

COLOMBIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. Luis Tamayo, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Colombie à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. Luis Tamayo, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Colombie à Londres.
M. le D^r Armando Garcés.
M. Antonio Izquierdo.

COSTA RICA.

Gouvernement:

S. Exc. M. le D^r Constantino Herdocia, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Nicaragua à Londres.
M. le D^r Crisanto Dobles Segreda.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. le D^r Constantino Herdocia, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Nicaragua à Londres.
M. le D^r Crisanto Dobles Segreda.

CUBA.

Gouvernement:

S. Exc. M. Guillermo de Blanck, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Cuba à Londres.
M. C. Blanco.

Croix-Rouge:

S.E. M. Guillermo de Blanck, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Cuba à Londres.

DANEMARK.

Gouvernement:

M. le D^r F. Vogelius, Vice-Président de la Croix-Rouge danoise.

Croix-Rouge:

M. le D^r F. Vogelius, Vice-Président.

DANTZIG.

Croix-Rouge:

M. le D^r Böttcher, Secrétaire général.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.

Gouvernement:

S. Exc. M. le D^r Max Henriquez Ureña, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République dominicaine à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. le D^r Max Henriquez Ureña, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République dominicaine à Londres.
M. J. Benardout, Consul général de la République dominicaine à Londres.
M. le D^r Miguel Canela Lázaro.

EGYPTE.

Gouvernement:

M. le D^r Mahmoud Maher bey.
M. Abdel Moneim Riad bey.
Le Lieut.-Colonel Ahmed Abdel Nabi, Médecin de l'Armée.

Croissant-Rouge:

M. le D^r Mahmoud Maher bey, Member du Comité central.

EIRE.

Gouvernement:

M. M. J. Beary, Secrétaire adjoint au Ministère de la Défense.
M. le Commandant T. McKinney, Directeur du Service de Santé de l'Armée.

EQUATEUR.

Croix-Rouge:

M. le Dr Octavio Pacifico Gallegos.

ESPAGNE.

Croix-Rouge:

M. le Dr Aurelio Romeo Lozano, Président.
M. Vincent Orche Martinez.
M. Julian Fernandez Alvarez.

ESPAGNE NATIONALISTE.

Croix-Rouge:

Le Marquis del Moral.
Le Comte de la Granja.
Le Comte de Torrellano.

ESTONIE.

Croix-Rouge:

M. le Dr H. Leesment, Médecin Inspecteur Général, Président.

FINLANDE.

Gouvernement:

S. Exc. M. G. A. Gripenberg, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de l'inlande à Londres.

Croix-Rouge:

Le Colonel G. Taucher, Secrétaire général.

FRANCE.

Gouvernement:

M. Basdevant, représentant le Ministère des Affaires étrangères.
M. le Dr Sabrie, Médecin Lieutenant-Colonel au Ministère de la Défense nationale et de la Guerre.
M. Ausseur, Capitaine de corvette, représentant le Secrétariat général de la Défense nationale.
M. le Dr Ployé, Médecin-en-chef de première classe, représentant le Ministère de la Marine.
M. le Dr Goett, Médecin-en-chef de la Marine, représentant le Ministère de l'Air.
M. le Dr Passa, Médecin général, Inspecteur général adjoint du service sanitaire des colonies.

Croix-Rouge:

Le Marquis de Lillers, Président du Comité central.
M^{me} Maurice de Wendel, Vice-Présidente de l'Association des Dames françaises.
M^{me} Saint-René Taillandier, Vice-Présidente de l'Union des Femmes de France.
S. Exc. le Comte Clauzel, Ambassadeur de France, délégué à la Commission des questions sociales de la Société des Nations.
M^{lle} d'Haussonville.
M^{me} Pissard.
M. Amédée Roussellier, Conseiller d'Etat.
M. B. Flûry-Hérard, Secrétaire général du Comité central.

GRANDE BRETAGNE.

Gouvernement:

Le Lieut.-Général W. P. MacArthur, C.B., D.S.O., O.B.E., M.D., Directeur général des Services de santé de l'armée.
Le Major-Général D. J. Collins, C.B., C.M.G., M.D., Colonel Médecin de l'armée.
Le Major-Général J. W. L. Scott, D.S.O.
M. le Dr J. A. O'Flynn, Médecin-Chef de la Marine.
Le Vice-Maréchal de l'Air A. V. J. Richardson, C.B., O.B.E., M.B., K.H.S., Directeur du Service de santé de l'aviation.
M^{lle} E. M. Blair, Directrice du Service des Infirmières de l'aviation.
M. E. D. Macgregor, représentant le Ministère de la santé.
M. le Dr H. A. Macewen, représentant le Ministère de l'Hygiène.
M. R. P. Williams, représentant le Ministère de l'Education.

Croix-Rouge:

L'Hon. Sir Arthur Stanley, G.B.E., C.B., M.V.O., Vice-Président du Conseil; Président du Comité exécutif.
Le Très Honorable Lord Ebbisham, G.B.E., D.L., Vice-Président du Conseil.
Sir Edward Stewart, K.B.E., M.D., M.R.C.P., Membre du Conseil; Vice-Président du Comité exécutif.
M. Arthur C. Abrahams, C.B.E., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
M. Cecil H. Armitage, C.B.E., D.L., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
M^{me} Blount, O.B.E., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
Le Major-Général D. J. Collins, C.B., C.M.G., D.L., M.D., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
M^{me} Doyne, Membre du Conseil et du Comité exécutif.
Le Colonel C. R. Evans, D.S.O., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
Dame Maud McCarthy, G.B.E., R.R.C., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
Dame Beryl Oliver, D.B.E., R.R.C., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
Le Major-Général Oliver L. Robinson, C.B., C.M.G., Membre du Conseil et du Comité exécutif.
Le Très Honorable Lord Kinnaird, Membre du Conseil; Président du Conseil de la branche écossaise.
M^{lle} C. D. Allen, O.B.E., Membre du Comité exécutif.
M. R. H. W. Hope, M.C., Membre du Comité exécutif.
Le Colonel Lord O'Hagan, Membre du Comité exécutif.
Le Lieut.-Colonel H. Ross, C.I.E., O.B.E., M.B., F.R.C.S.I., Membre du Comité exécutif.
Sir William H. Willcox, K.C.I.E., C.B., C.M.G., M.D., F.R.C.P., Membre du Comité exécutif.
Le Lieut.-Général Sir Harold B. Fawcus, K.C.B., C.M.G., D.S.O., D.C.L., M.B., Directeur général.
M. F. C. Davies, O.B.E., Secrétaire.
M. R. C. Murchison, M.B.E., Secrétaire adjoint.
Le Brigadier-Général T. C. Mudie, D.S.O., Secrétaire du Conseil central de la branche écossaise.
M^{lle} M. B. Cross, Directrice de la section de la Croix-Rouge de la Jeunesse.
M^{lle} E. M. Bowring.
M^{me} Bryans.
M^{lle} M. Naylor-Smith.
M. le D^r H. Gordon Thompson, F.R.C.S.
Le Major-Général Sir Walter Maxwell Scott, Bart. (Branche écossaise).

GRÈCE.

Gouvernement:

M. J. Athanasaki, Président de la Croix-Rouge hellénique.

Croix-Rouge:

M. J. Athanasaki, Président.
M. Michel Pasmazoglou, Conseiller juridique.
M. le D^r Mathieu Maccas, Directeur de la Clinique chirurgicale à l'Hôpital de la Croix-Rouge.
M. Alexandre Ractivand, Membre extraordinaire du Conseil.
M^{me} Ractivand.
M^{me} Cléa Vassilopulo, Infirmière-Major Volontaire de la Croix-Rouge.

GUATÉMALA.

Gouvernement:

M. le D^r Francisco A. Figueroa, Chargé d'Affaires du Guatemala à Londres.

Croix-Rouge:

M. le D^r Francisco A. Figueroa, Chargé d'Affaires du Guatemala à Londres.
M. José P. Ugarte.

HAÏTI.

Gouvernement:

S. Exc. M. S. Léon Defly, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Haïti à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. S. Léon Defly, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Haïti à Londres.

HONGRIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. le D^r Elemér vitez de Simon, Conseiller intime royal, membre de la Chambre Haute, ancien Préfet de Sopron, Président de la Croix-Rouge hongroise.
M. le Commandant R. de Utassy, Attaché militaire à la Légation de Hongrie à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. le D^r Elemér de Simon, Président.
M^{me} de Simon, Membre du Comité central.
M^{me} H. Faltys, Directrice de la Correspondance interscolaire de la Croix-Rouge de la Jeunesse.
M. Jules Vallay, Directeur adjoint.

INDE.

Gouvernement:

- Le Lieut.-Général W. P. MacArthur, C.B., D.S.O., O.B.E., M.D., Directeur général du Service de santé de l'armée britannique.
- Le Major-Général D. J. Collins, C.B., C.M.G., M.D., Colonel Médecin de l'armée.
- Le Major-Général J. W. L. Scott, D.S.O.

Croix-Rouge:

- Le Major-Général E. W. C. Bradfield, C.I.E., O.B.E., K.H.S., I.M.S.
- M^{lle} Norah Hill, A.R.R.C.
- M^{me} G. G. Armstrong (Branche de Madras).
- M. G. G. Armstrong (Branche de Madras).
- M^{me} Cuthbert King (Branche du Punjab).
- M. Cuthbert King (Branche du Punjab).
- Kunwar Sir Maharaj Singh, Kt., C.I.E. (Branche des Provinces unies).
- Major-Général H. C. Buckley, K.H.P., I.M.S. (Branche de Bombay).

ITALIE.

Gouvernement:

- S. Exc. M. Giuseppe de Michelis, Sénateur, Ambassadeur d'Italie.
- M. Pietro Gerbore, Premier Secrétaire de Légation, représentant le Ministère des Affaires étrangères.
- M. le Professeur Giacinto Bosco, représentant le Ministère des Affaires étrangères.
- M. le D^r Alberto Canaperia, représentant le Ministère de l'Intérieur.
- Le Colonel Giovanni Magli, représentant le Ministère de la Guerre.
- Le Contre-Amiral Giuseppe Raineri Biscia, représentant le Ministère de la Marine.
- Le Colonel Giuseppe Baudoin, représentant le Ministère de l'Air.
- Le Colonel Augusto Muzioli.
- M. le D^r Paolo de Michelis, Attaché Consulaire.

Croix-Rouge:

- S. Exc. M. Giuseppe de Michelis, Membre du Conseil de Direction du Comité central.
- Le Comte Guido Vinci Gigliucci, Délégué général pour la Suisse.
- M. le D^r Vittorio Minnucci, Chef du Bureau des Affaires générales.

JAPON.

Gouvernement:

- M. Yoshio Muto, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon à Londres.
- M. Hideo Yano, Capitaine de Vaisseau, Attaché naval à l'Ambassade du Japon à Londres.
- M. Sunao Fujiki, Médecin principal de la marine de première classe.
- M. le Capitaine Kiyoshi Haniuda, Médecin de l'armée.

Croix-Rouge:

- M. Chuichi Ariyoshi, Membre de la Chambre des Pairs, Membre du Conseil de Direction.
- Le Major-Général Yenji Inouye, Directeur de la Section des Etudes et des Recherches.
- M. Shiro Yamanouchi, représentant en Europe.
- M. Yoshio Muto, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon à Londres.
- M. Hideo Yano, Capitaine de Vaisseau, Attaché naval à l'Ambassade du Japon à Londres.
- M. Sunao Fujiki, Médecin principal de la marine de première classe.
- M. le Capitaine Kiyoshi Haniuda, Médecin de l'armée.

LETTONIE.

Croix-Rouge:

- M. le Professeur K. Barons, Président.

LITHUANIE.

Gouvernement:

- S. Exc. M. Bronius Kazys Balutis, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Lithuanie à Londres.

Croix-Rouge:

- M. le D^r A. Petrikas, Président.
- M. J. Kajeckas, Secrétaire général.

LUXEMBOURG.

Gouvernement:

M. A. Rockenbrod, Directeur de la Croix-Rouge luxembourgeoise.
M. Mathias Stensel, Secrétaire de l'École de médecine de Luxembourg.
M^{me} Mayrisch de St. Hubert, Présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Croix-Rouge:

M^{me} Mayrisch de St. Hubert, Présidente.
M. A. Rockenbrod, Directeur.

NICARAGUA.

Gouvernement:

S. Exc. M. le Dr. Constantino Herdocia, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Nicaragua à Londres.

Croix-Rouge:

S. Exc. M. le Dr. Constantino Herdocia, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Nicaragua à Londres.

NORVEGE.

Gouvernement:

S. Exc. M. Erik Colban, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Norvège à Londres.
Le Colonel J. C. Meinich, Président de la Croix-Rouge norvégienne.

Croix-Rouge:

Le Colonel J. C. Meinich, Président.
M^{me} Elinor Bachke, Membre du Comité central, Présidente du Comité exécutif de la Section d'Oslo.
M. T. E. Steen.
M^{lle} Bertha Helgestad, Présidente de l'Association des Infirmières norvégiennes.
M. Jens Meinich, Jr.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Gouvernement:

M. le D^r Bernard Myers, C.M.G.
M. C. J. Drake, représentant le Département d'Hygiène.

Croix-Rouge:

M^{me} T. H. Lowry, O.B.E., Présidente.
Lady Wigram, O.B.E., Membre du Comité exécutif de la Section de Canterbury.

PANAMA.

Gouvernement:

M. Eligio Ocaña V., Consul Général de Panama à Londres.

Croix-Rouge:

M. Eligio Ocaña V., Consul Général de Panama à Londres.

PARAGUAY.

Croix-Rouge:

M. le D^r Eduardo Leyba, Conseiller à la Légation du Paraguay à Paris.

PAYS BAS.

Gouvernement:

Le Général-Major S. W. Praag, Inspecteur du Service de Santé de l'armée, Deuxième Vice-Président de la Croix-Rouge néerlandaise.
M. le D^r J. W. Meijer Ranneft, ancien Vice-Président du Conseil des Indes, ancien Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge des Indes néerlandaises.
M. le D^r J. P. A. François, Directeur au Ministère des Affaires étrangères.
M. le D^r F. W. Donker Curtius, Secrétaire général de la Croix-Rouge néerlandaise.
M. C. Moolenburgh, Lieutenant de Vaisseau de 1ère classe.
M. K. van Rijn, Capitaine d'Etat-Major.

Croix-Rouge:

Le Général Major S. W. Praag, Deuxième Vice-Président.
M. le D^r F. W. Donker Curtius, Secrétaire général.
M. le D^r J. W. Meijer Ranneft, ancien Vice-Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge des Indes néerlandaises.

PÉROU.

Gouvernement:

M. le D^r J. Eduardo Rivera.

Croix-Rouge:

M. le D^r Juan García Calderón.

POLOGNE.

Gouvernement:

S. Exc. le Comte Edouard Raczyński, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Pologne à Londres.

Le Général Alexandre Osiński, Sénateur, Président du Comité central de la Croix-Rouge polonaise.

M. Antoine Baliński, Deuxième Secrétaire de l'Ambassade de Pologne à Londres.

Croix-Rouge:

Le Général Alexandre Osiński, Président du Comité central.

M^{lle} Anna Paszkowska, Membre du Comité central, Vice-Présidente de la Commission centrale de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

M. le Professeur Antoine Jurasz, Président de la Direction régionale de Poznań.

PORTUGAL.

Gouvernement:

M. Antonio de Faria, Premier Secrétaire de l'Ambassade de Portugal à Londres.

Croix-Rouge:

M. Joaquim de Barros Ferreira da Silva, Attaché à l'Ambassade de Portugal à Londres.

ROUMANIE.

Gouvernement:

Le Général R. Rosetti, Vice-Président de la Croix-Rouge roumaine.

Croix-Rouge:

Le Général R. Rosetti, Vice-Président.

SAINT-SIÈGE.

Gouvernement:

Le Lieut.-Général Sir George Macdonogh, G.B.E., K.C.B., K.C.M.G.

SIAM.

Gouvernement:

S. Exc. Phya Rajawangsan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Siam à Londres.

Khun Bibidh Virajakar, Deuxième Secrétaire de la Légation du Siam à Londres.

M. le Commandant Sanguan Rojanavongse, Médecin d'armée.

M. le Capitaine Kamol Balajiva, Médecin d'armée.

M. Dibya Sutabaha, Lieutenant Médecin d'armée.

Croix-Rouge:

S. Exc. Phya Rajawangsan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Siam à Londres.

M. Sakol Varavarn, Membre du Conseil.

M. le D^r Chaloem Puranananda.

SUEDE.

Gouvernement:

Le Colonel C. E. Westerberg, Premier conseiller médical à l'aviation.

Croix-Rouge:

Le Lieut.-Général A. F. Hultkrantz, Vice-Président.

Le Baron E. Stjernstedt, Secrétaire général.

Le Lieut.-Colonel S. Rydman, Secrétaire général adjoint.

SUISSE.

Gouvernement:

Le Colonel Paul Vollenweider, Médecin chef de l'armée.
M. Camille Gorgé, Conseiller de Légation.
Le Colonel Paul Wacker.

Croix-Rouge:

Le Lieut.-Colonel E. Denzler, Médecin chef.
M. le D^r R. F. de Fischer, Secrétaire général.
M^{me} J. Turretini, Membre du Comité cantonal de Genève.

TCHÉCOSLOVAQUIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. Jan Masaryk, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Tchécoslovaquie à Londres.

Croix-Rouge:

M^{lle} le D^r Alice G. Masaryková, Présidente.
M^{me} Z. M. Havránková, Membre du Comité exécutif.
M. le Professeur J. B. Kozák, Membre du Comité exécutif, Président du Comité consultatif central de la Croix-Rouge de la Jeunesse.
M. le D^r J. Linhart, Directeur général.
M. le D^r F. Smakal, Directeur provincial pour la Slovaquie.
M^{me} le D^r V. Kálalová di Lotti, Chef de la Section des auxiliaires volontaires.
M^{me} le D^r Ludmila Dudková, Membre du Comité de Turciansky sv. Martin.

TURQUIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. le D^r Refik Saydam, Député, ancien Ministre, Président de la Société du Croissant-Rouge turc.
M. le D^r Assim Arar, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'hygiène et de l'assistance sociale, Secrétaire général de la Société du Croissant-Rouge turc.
M. Seyfi Oran, Président de la Cour des Comptes, Membre du Comité central de la Société du Croissant-Rouge turc.

Croissant-Rouge:

S. Exc. M. le D^r Refik Saydam, Président.
M. le D^r Assim Arar, Secrétaire général.
M. Seyfi Oran, Membre du Comité central.

UNION DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES.

Gouvernement:

M. M. Korj, Premier Secrétaire de l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Londres.

Alliance des Croix-Rouges et Croissants-Rouges de l'U.R.S.S.:

M. M. Korj, Premier Secrétaire de l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Londres.

URUGUAY.

Croix-Rouge:

M. le D^r Joaquin Villegas Suarez.
M^{lle} Maria Luisa Zimmermann.

VENEZUELA.

Gouvernement:

M. le D^r Temístocles Carvallo, Attaché honoraire à la Légation du Vénézuéla à Londres.

Croix-Rouge:

M. le D^r Temístocles Carvallo, Attaché honoraire à la Légation du Vénézuéla à Londres.
M. H. Blanco Fombona.

YUGOSLAVIE.

Gouvernement:

S. Exc. M. Dragomir Kassidolatz, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Yougoslavie à Londres.

Le Général Zarko Raviditch, Directeur du Service de santé au Ministère de la Guerre et de la Marine.

Croix-Rouge:

M. S. Tomitch, Sénateur, Premier Vice-Président.
Le Colonel Mirko Marinkovitch, Directeur.

INVITES
(Avec Voix Consultative).

ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES FILLES.
M^{lle} Pollard.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUTOMOBILE-CLUBS RECONNUS.
Sir Bruce Bruce-Porter, K.B.E., C.M.G., D.L.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES HOPITAUX.
Sir Harold Pink, J.P.
M. R. H. P. Orde, O.B.E.
M. le D^r W. McAdam Eccles, F.R.C.S.

ASSOCIATION MONDIALE DES ECLAIREUSES.
Dame Rachel Crowdy, D.B.E.

BUREAU MONDIAL DES ECLAIREURS.
Dame Rachel Crowdy, D.B.E.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.
M. M. R. K. Burge.

COMITE JURIDIQUE INTERNATIONAL DE L'AVIATION.
M. E. S. M. Perowne.
M^{me} Deslandes-Grandpré.

COMITE PERMANENT DES CONFERENCES INTERNATIONALES DE SERVICE SOCIAL.
M. le D^r Dr. René Sand.
M^{me} Farquharson.
M. A. Farquharson, Secrétaire général.
M^{lle} le D^r A. G. Masarykova.

COMITE PERMANENT DES CONGRES INTERNATIONAUX DE MEDECINE ET
DE PHARMACIE MILITAIRES.
Le Colonel Wallace Benson, C.B.E., D.S.O.
M. le Professeur Albert de Geouffre de La Pradelle de Leyrat.
Le Colonel J. Voncken.

COMITE UNIVERSEL DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES GENS.
M^{me} Z. F. Willis.

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES.
Dame Janet Campbell, D.B.E.

CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIERES.
M^{lle} Anna Schwarzenberg.

FONDATION INTERNATIONALE FLORENCE NIGHTINGALE.
Dame Alicia Lloyd-Still, D.B.E.
M^{lle} Olive Baggallay.

FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.
M. G. R. Parker, B.A., B.Sc.

ORDRE SOUVERAIN ET MILITAIRE DE MALTE.
Le Comte Guido Palagi del Palagio, O.B.E.
Le Très Honorable Comte d'Iddesleigh.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

M. H. R. Cummings.

UNION INTERNATIONALE DE SECOURS.

Le Marquis de Lillers, Vice-Président.

M. Camille Gorgé.

M. Walther Hartmann.

M. Algernon Maudslay, C.B.E.

UNION INTERNATIONALE DE SECOURS AUX ENFANTS.

M. H. D. Watson, C.I.E., C.B.E., Vice-Président.

M^{me} G. M. Morier.

M^{me} Lothian Small.

UNION INTERPARLEMENTAIRE.

M. le Commandant Basil Neven-Spence.

ORGANISATIONS NATIONALES BRITANNIQUES.

BRITISH MEDICAL ASSOCIATION.

Le Colonel E. M. Cowell, D.S.O., F.R.C.S.

M. A. W. Haslett.

BRITISH HOSPITALS ASSOCIATION.

Sir Harold Pink, J.P., Président.

M. le Commandant R. P. Woodhouse, Vice-Président.

THE COLLEGE OF NURSING.

M^{lle} B. Monk, C.B.E., R.R.C.

M^{lle} D. S. Coode.

M^{lle} E. S. Innes, R.R.C., D.N. (Leeds).

M^{lle} E. J. Morgan.

COUNCIL OF COUNTY TERRITORIAL ASSOCIATIONS.

Le Colonel Sir William Coates, K.C.B., C.B.E., V.D., T.D.

INCORPORATED ASSOCIATION OF HOSPITAL OFFICERS.

M. Charles M. Power, M.C., Président.

M. S. Clayton Fryers, F.H.O.A., Président du Conseil.

M. S. R. Speller, LL.B., Secrétaire.

NATIONAL COUNCIL FOR MATERNITY AND CHILD WELFARE.

M^{me} Woolrych Perowne.

M^{lle} O. Moffatt, Secrétaire.

THE VENERABLE ORDER OF THE HOSPITAL OF ST. JOHN OF JERUSALEM.

Le Major-Général Sir John Duncan, K.C.B., C.M.G., C.V.O., D.S.O.

M. Ernest Arthur Ebbelwhite, LL.D., F.S.A.

M. le Commandant Eden Wilberforce Paget, C.B.E.

SAVE THE CHILDREN FUND.

M. H. D. Watson, C.I.E., C.B.E., Président et Trésorier honoraire.

M^{me} G. M. Morier, Vice-Présidente.

Le Brigadier-Général J. G. Browne, C.M.G., C.B.E., D.S.O., Membre du Conseil.

M^{lle} J. Halford, O.B.E., Membre du Conseil.

M. le Capitaine G. F. Gracey, D.S.O., Secrétaire général.

M. Edouard Fuller.

ST. ANDREW'S AMBULANCE ASSOCIATION.

Le Colonel Donald J. Mackintosh, C.B., M.V.O., D.L., LL.D., M.B., Président du Conseil.

M. James H. H. Henderson, Secrétaire général.

VOLUNTARY AID DETACHMENT COUNCIL.

Le Colonel Sir William Coates, K.C.B., C.B.E., F.R.C.S.

COMPOSITION DU BUREAU.

Président :

L'Hon. Sir Arthur Stanley, G.B.E., C.B., M.V.O., Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique.

Président-suppléant :

Le Très Honorable Lord Ebbisham, G.B.E., D.L., Vice-Président du Conseil de la Croix-Rouge britannique.

Vice-Présidents :

M. le Professeur Max Huber, Président du Comité international de la Croix-Rouge.
S. A. R. le Duc de Saxe Cobourg et Gotha, Président de la Croix-Rouge allemande.
L'Hon. Norman H. Davis, Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge; Président de la Croix-Rouge américaine.
M. Norman Sommerville, K.C., Président du Conseil central de la Croix-Rouge canadienne.
M. le D^r Aurelio Romeo Lozano, Président de la Croix-Rouge espagnole.
M. le D^r H. Leesment, Président de la Croix-Rouge estonienne.
Le Marquis de Lillers, Président du Comité central de la Croix-Rouge française.
M. J. Athanasaki, Président de la Croix-Rouge hellénique.
S. Exc. M. le D^r Elemér vitez de Simon, Président de la Croix-Rouge hongroise.
M. le Professeur K. Barons, Président de la Croix-Rouge lettone.
M. le D^r A. Petrikas, Président de la Croix-Rouge lithuanienne.
M^{me} Mayrisch de St. Hubert, Présidente de la Croix-Rouge luxembourgeoise.
M^{me} T. H. Lowry, O.B.E., Présidente de la Croix-Rouge néo-zélandaise.
Le Colonel J. C. Meinich, Président de la Croix-Rouge norvégienne.
Le Général Alexandre Osiński, Président du Comité central de la Croix-Rouge polonaise.
M^{me} le D^r A. G. Masarykova, Présidente de la Croix-Rouge tchécoslovaque.
S. Exc. M. le D^r Refik Saydam, Président du Croissant-Rouge turc.

Secrétaire général :

Le Lieut.-Général Sir Harold B. Fawcus, K.C.B., C.M.G., D.S.O.

Secrétaires généraux adjoints :

M. E. Clouzot, Chef du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.
M. L. E. de Gielgud, M.B.E., Sous-Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

CONSEIL DES DÉLEGUÉS.

Comité international de la Croix-Rouge :

M. le Professeur Max Huber, Président du Comité international (*Président*).
M. Paul Des Gouttes.
Le Colonel Guillaume Favre.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge :

L'Hon. Norman Davis, Président.
M. B. de Rougé, Secrétaire général.

Croix-Rouge albanaise :

S. Exc. M. Lec Kurti, Ministre d'Albanie à Londres.

Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S. :

M. M. Korj, 1^{er} Secrétaire de l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Londres.

Croix-Rouge allemande :

S. A. R. le Duc de Saxe Cobourg et Gotha, Président.
M. le D^r Ernst Grawitz, Président délégué.
M. Walther G. Hartmann, Directeur des Relations Extérieures.

Croix-Rouge américaine :

L'Hon. Norman Davis, Président.
M^{me} August Belmont, Membre du Comité central.
L'Hon. Eliot Wadsworth, Membre du Comité central.

Croix-Rouge australienne :

M^{lle} P. N. Robertson, O.B.E., Secrétaire générale.
Dame Mary Cook, D.B.E.
M^{me} W. Butter.

Croix-Rouge de Belgique :

M. Edmond Dronsart, Directeur-général.

Croix-Rouge brésilienne :

M. le Capitaine Arthur Luiz Augusto de Alcantara, Secrétaire du Comité central.

Croix-Rouge britannique :

L'Hon. Sir Arthur Stanley, G.B.E., C.B., M.V.O., Vice-Président du Conseil; Président du Comité exécutif.
Le Très Honorable Lord Ebbisham, G.B.E., D.L., Vice-Président du Conseil.
Sir Edward Stewart, K.B.E., M.D., M.R.C.P., Membre du Conseil; Vice-Président du Comité exécutif.

Croix-Rouge bulgare :

M. Stefan Laftchieff, 1^{er} Vice-Président.

Croix-Rouge canadienne :

M. Norman Sommerville, K.C., Président du Conseil central.
M. le D^r F. W. Routley, Commissaire général p.i.
M^{me} Plumptre.

Croix-Rouge chilienne :

S. Exc. M. Augustin Edwards, G.B.E., Ambassadeur du Chili à Londres.
M. Luis Renard, Conseiller de l'Ambassade du Chili à Londres.
Le Contre-Amiral D. Calixto Rogers, Attaché naval à l'Ambassade du Chili à Londres.

Croix-Rouge chinoise :

M. K. H. Ling.

Croix-Rouge colombienne :

S. Exc. M. Luis Tamayo, Ministre de Colombie à Londres.

Croix-Rouge dantzicoise :

M. le D^r V. Böttcher, Secrétaire général.

Croix-Rouge danoise :

M. le D^r Fr. Vogelius, Vice-Président.

Croix-Rouge dominicaine :

S. Exc. M. le D^r Max Henriquez Ureña, Ministre de la République dominicaine à Londres.
M. Jack Benardout, Consul général à Londres.

Croissant-Rouge égyptien :

M. le D^r Mahmoud Maher bey, Membre du Conseil d'Administration.

Croix-Rouge équatorienne :

M. le D^r Octavio Pacifico Gallegos.

Croix-Rouge espagnole :

M. le D^r Aurelio Romeo Lozano, Président.
M. Vincent Orche Martinez.
M. Julian Fernandez Alvarez.

Croix-Rouge espagnole nationaliste :

Le Marquis del Moral.
Le Comte de la Granja.
Le Comte de Torrellano.

Croix-Rouge estonienne :

M. le D^r H. Leesment, Président.

Croix-Rouge finlandaise :

Le Colonel G. Taucher, Secrétaire général

Croix-Rouge française :

Le Marquis de Lillers, Président du Comité central.

Croix-Rouge guatémaltèque :

M. le D^r Francisco A. Figueroa, Chargé d'affaires du Guatemala à Londres.

Croix-Rouge haïtienne :

S. Exc. M. S. Defly, Ministre d'Haïti à Londres.

Croix-Rouge hellénique :

M. J. Athanasaki, Président.

Croix-Rouge hongroise :

S. Exc. M. le D^r Elemér de Simon, Président.
M^{me} de Simon, Membre du Comité central.
M^{me} H. Faltys, Directrice de la Correspondance interscolaire de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Croix-Rouge de l'Inde :

Le Major-Général E. W. C. Bradfield, C.I.E., O.B.E., K.H.S., I.M.S.
M^{lle} Norah Hill, A.R.R.C.

Croix-Rouge italienne :

S. Exc. M. Giuseppe de Michelis, Sénateur, Membre du Conseil d'Administration.

Croix-Rouge japonaise :

Le Major-Général Yenji Inouye, Directeur de la Section des Etudes et des Recherches.
M. Shiro Yamanouchi, représentant en Europe.

Croix-Rouge lettone :

M. le Professeur K. Barons, Président.

Croix-Rouge luxembourgeoise :

M^{me} Mayrisch de St. Hubert, Présidente.

Croix-Rouge néerlandaise :

Le Général-Major S. W. Praag, 2nd Vice-Président.
M. le D^r F. W. Donker Curtius, Secrétaire général.

Croix-Rouge néo-zélandaise :

M^{me} T. H. Lowry, O.B.E., Présidente.
Lady Wigram, O.B.E.

Croix-Rouge norvégienne :

Le Colonel J. C. Meinich, Président.
M^{me} Elinor Bachke, Membre du Comité central.
M^{lle} Bertha Helgestad.

Croix-Rouge du Panama :

M. Eligio Ocaña V., Consul général de Panama à Londres.

Croix-Rouge paraguayenne :

M. le D^r Eduardo Leyba.

Croix-Rouge péruvienne :

M. le D^r García Calderón.

Croix-Rouge polonaise :

Le Général Alexandre Osiniński, Président du Comité central.
M^{lle} Anna Paszkowska, Membre du Comité central; Vice-Présidente de la Commission centrale de la Croix-Rouge de la Jeunesse.
M. le Professeur Antony Jurasz, Président de la Direction régionale de Poznań.

Croix-Rouge portugaise :

M. Joaquim de Barros Ferreira da Silva, Attaché à l'Ambassade du Portugal à Londres.

Croix-Rouge roumaine :

Le Général R. Rosetti, Vice-Président.

Croix-Rouge siamoise :

M. Sakol Varavarn.

Croix-Rouge sud-africaine :

M^{me} E. Kane Berman.
M^{me} A. Kemp.

Croix-Rouge suédoise :

Le Lieut.-Général Axel Hultkrantz, Vice-Président.
Le Baron E. Stjernstedt, Secrétaire général.
Le Lieut.-Colonel S. Rydman, Secrétaire général adjoint.

Croix-Rouge suisse :

Le Lieut.-Colonel E. Denzler, Médecin Chef.
M. le D^r R. F. de Fischer, Secrétaire général.

Croix-Rouge tchécoslovaque :

M^{me} le D^r A. G. Masarykova, Présidente.
M. le D^r J. M. Linhart, Directeur général.

Croissant-Rouge turc :

S. Exc. M. le D^r Reyfik Saydam, Président.
M. le D^r Assim Arar, Secrétaire général.
M. Seyfi Oran, Membre du Comité central.

Croix-Rouge uruguayenne :

M. le D^r J. Villegas Suarez.

Croix-Rouge vénézuélienne :

M. le D^r Temistocles Carvallo, Attaché honoraire à la Légation du Vénézuéla à Londres.

Croix-Rouge yougoslave :

M. Svet. Tomitch, Sénateur, 1^{er} Vice-Président.
Le Colonel Mirko Marinkovitch, Directeur.

Secrétaires :

M. E. Clouzot.
M. L. E. de Gielgud, M.B.E.

PREMIERE COMMISSION (Commission générale).

ORDRE DU JOUR:

- I. Rapport de la Commission permanente.
- II. Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge.
- III. Rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
- IV. Rapport de la Commission paritaire chargée de l'administration des revenus du fonds de l'Impératrice Shôken.
- V. Rapport sur les fonds administrés par le Comité international de la Croix-Rouge.
- VI. Rapport de la Fondation internationale Florence Nightingale.
- VII. Rapport du Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge.
- VIII. Proposition de la Croix-Rouge chilienne concernant les relations des Sociétés nationales entre elles.
- IX. Conclusions du rapport de la Croix-Rouge yougoslave.
- X. Résumé des rapports généraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Président:

L'Hon. Eliot-Wadsworth (Etats-Unis).

Secrétaires:

M. E. Clouzot (Comité international de la Croix-Rouge).
M. L. de Giélgud (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge).
M. A. R. Larrosa (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge).

Membres:

M. le Professeur Max Huber
M. Chenevière
M. de Haller
Le Colonel Favre } Comité international de la Croix-Rouge.

L'Hon Norman Davis
M. B. de Rougé
M. A. Mater } Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

S. Exc. Muhammed Haidar Khan (Afghanistan).

M. F. J. du Toit
M^{me} Kane Berman
M^{me} A. Kemp } Afrique du Sud

M. le Dr A. Grawitz
M. le Dr Lohmann
M. Ruppert
M. O. Pohl
M. W. G. Hartmann } Allemagne

L'Hon. Norman Davis
M^{me} Belmont
M^{me} Rea
M^{me} Draper
M^{me} Upham
Le Colonel J. M. Hartfield
M. J. T. Nicholson
M. Ernest J. Swift } Etats-Unis d'Amérique.

M. le Dr Braun Menendez
M. le Dr Molina Salas } Argentine.

Le Colonel Hurley
M^{me} Deakin White
M^{lle} P. N. Robertson
M. Nettlefold
Dame Mary Cook
M^{me} Butter
Lady Clark } Australie.

M. E. Dronsart
M., Paul Grosjean
M^{me} Lippens-Orban
M. Caron } Belgique.

S. Exc. M. Antenor Patiño (Bolivie).

M. le Dr Carvalho
M^{me} Gomm } Brésil.

M. Mileff (Bulgarie).

M. Norman Sommerville
M. le Dr Routley
M^{me} Plumptre
M^{me} Fairweather
Sir Frederick Williams-Taylor } Canada.

S. Exc. M. Augustin Edwards
M. Luis Renard } Chili.

M. le Dr C. C. Wang
M. K. H. Ling
M. le Dr Robert McClure
M. Poeliu Dai } Chine.

S. Exc. M. Luis Tamayo }
 M. le D^r Armando Garcés } Colombie.
 M. A. Izquierdo }

S. Exc. M. le D^r C. Herdocia }
 M. le D^r C. Dobles Segreda } Costa Rica.

S. Exc. M. G. de Blanck (Cuba).
 M. le D^r Fr. Vogelius (Danemark).
 M. le D^r V. Böttcher (Dantzig).

S. Exc. M. le D^r M. Henriquez Ureña }
 M. J. Benardout } République dominicaine.
 M. le D^r M. Canela Lázaro }

M. le D^r Mahmoud Maher bey }
 Abdel Moneim Riad bey } Egypte.

M. le D^r O. Pacifico Gallegos (Equateur).
 M. le D^r A. Romeo Lozano }
 M. Vincent Orche Martinez } Espagne.
 M. J. Fernandez Alvarez }

Le Comte de Torrellano (Espagne nationaliste).
 Le Colonel G. Taucher (Finlande).

Le Marquis de Lillers }
 M. Basdevant } France.
 M. le D^r Passa }
 S. E. le Comte Clauzel }
 M. Flûry-Hérard }

L'Hon. Sir Arthur Stanley }
 Le Très Hon. Lord Ebbisham }
 Sir Edward Stewart }
 Le Major-Général J. W. L. Scott }
 M. le D^r J. A. O'Flynn }
 Le Vice-Maréchal de l'Air A. V. J. Richardson }
 M^{lle} E. M. Blair }
 M. E. D. Macgregor }
 M. le D^r H. A. Macewen }
 M. le D^r R. P. Williams }
 M. Arthur C. Abrahams }
 M. Cecil Armitage }
 M^{me} Blount }
 Le Major-Général D. J. Collins }
 M^{me} Doyne }
 Dame Beryl Oliver } Grande-Bretagne.
 Le Major-Général O. L. Robinson }
 Le Très Hon. Lord Kinnaird }
 M^{lle} C. D. Allen }
 M. R. H. W. Hope }
 Le Colonel Lord O'Hagan }
 Sir W. H. Willcox }
 Le Lieut.-Général Sir Harold B. Fawcus }
 M. F. C. Davies }
 M. R. C. Murchison }
 Le Brigadier-Général T. C. Mudie }
 M^{lle} M. B. Cross }
 M^{lle} E. M. Bowring }
 M^{me} Bryans }
 M^{lle} M. Naylor-Smith }
 M. le D^r H. Gordon-Thompson }

M. J. Athanasaki }
 M. M. Pasmazoglou } Grèce.
 M. A. Ractivand }
 M^{me} A. Ractivand }

M. le D^r F. A. Figueroa }
 M. J. P. Ugarte } Guatemala.

S. Exc. M. S. L. Defly (Haïti).
 S. Exc. M. le D^r E. de Simon }
 M. le Commandant R. de Utassy } Hongrie.
 M^{me} de Simon }
 M^{me} H. Faltys }
 M. le Capitaine Vallay }

Le Major-Général E. W. C. Bradfield }
 M^{lle} Norah Hill } Inde.

S. Exc. M. G. de Michelis }
 M. le D^r A. Canaperia }
 Le Comte Guido Vinci Gigliucci } Italie.
 M. le D^r V. Minucci }
 M. le D^r Paolo de Michelis }

M. Chuichi Ariyoshi }
 M. S. Yamanouchi } Japon.

M. J. Kajeckas (Lithuanie).

M. Rockenbrod } Luxembourg.
M. Stensel }

S. Exc. M. E. Colban } Norvège.
M^{me} E. Bachke }

M. le Dr Bernard Myers } Nouvelle-Zélande.
M^{me} T. H. Lowry }
Lady Wigram }

M. le Dr E. Leyba (Paraguay).

Le Général-Major S. W. Praag }
M. le Dr J. W. Ranneft } Pays-Bas.
M. le Dr F. W. Donker Curtius }
M. le Dr François }
M. le Capitaine K. van Rijn }

M. le Dr E. Rivera } Pérou.
M. le Dr J. G. Calderón }

Le Général A. Osiński } Pologne.
M^{lle} A. Paszkowska }
M. A. Baliński }

M. A. de Faria } Portugal.
M. J. de Barros Ferreira da Silva }

Le Général R. Rosetti (Roumanie).

Le Lieut.-Général Sir George Macdonogh (Saint-Siège).

M. Sakol Varavarn } Siam.
Khun Bibidh Virajjakar }
M. le Dr Ch. Puranananda }

Le Colonel C. E. Westerberg } Suède.
Le Lieut.-Général A. Hultkrantz }
Le Baron E. Stjernstedt }

Le Colonel Paul Vollenweider } Suisse.
Le Lieut.-Colonel Denzler }

S. Exc. M. J. Masaryk } Tchécoslovaquie.
M^{lle} le Dr A. G. Masaryková }
M. le Dr Fr. Smakal }

S. Exc. M. le Dr Refik Saydam } Turquie.
M. le Dr Assim Arar }
M. Seyfi Oran }

M. M. Korj (Union des Républiques soviétiques socialistes).

M. J. Villegas Suarez } Uruguay.
M^{lle} Maria L. Zimmermann }

M. le Dr Temistocles Carvallo (Vénézuéla).

M. S. Tomitch } Yougoslavie.
Le Colonel M. Marinkovitch }

Dame Rachel Crowdy (Bureau Mondial des Éclaireurs).

Dame Alicia Lloyd-Still } Fondation internationale Florence Nightingale.
M^{lle} O. Baggallay }

M^{lle} Anna Schwarzenberg (Conseil international des infirmières).

Dame Janet Campbell (Conseil international des femmes).

M. le Dr W. McAdam Eccles (Association Internationale des Hôpitaux).

M. Algernon Maudslay (Union internationale de secours).

M. H. R. Cummings (Société des Nations).

M. A. Farquharson (Comité permanent des conférences internationales de service social).

Le Comte Guido Palagi del Palagio } Ordre Souverain et Militaire de Malte.
Le Très Hon. Comte d'Iddesleigh }

M. H. D. Watson } Union internationale de secours aux enfants.
M^{me} G. M. Morier }
M^{me} Lothian Small }

M. A. W. Haslett (British Medical Association).

M^{lle} B. Monk } College of Nursing.
M^{lle} D. S. Coope }
M^{lle} E. J. Morgan }

Le Colonel Sir William Coates (Council of County Territorial Associations).

M. C. M. Power } Incorporated Association of Hospital Officers.
M. S. R. Speller }

M^{me} Woolrych Perowne (National Council for Maternity and Child Welfare).

Le Brigadier-Général J. G. Browne } Save the Children Fund.
M. le Capitaine G. F. Gracey }

DEUXIEME COMMISSION (Commission Juridique).

ORDRE DU JOUR:

- I. Préparation de conventions internationales:
 - a) Révision, interprétation et extension de la Convention de Genève.
 - b) Projet de Convention pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève.
 - c) Opportunité de réunir en une seule convention de Genève les stipulations des Conventions de Genève et de La Haye et les projets de conventions traitant de questions analogues (Proposition de la Croix-Rouge britannique).
 - d) Projet de création de villes sanitaires.
- II. Rôle et action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile.
- III. Proposition de la Croix-Rouge française concernant la protection des enfants contre les souffrances qui résultent de conflits armés.

Président:

M. Camille Gorgé (Suisse).

Secrétaire:

M. R. Gallopin (Comité international de la Croix-Rouge).

Membres:

M. P. Des Gouttes
M. F. Barbey-Ador
M. J. Chenevière } Comité international de la Croix-Rouge

M. de Rougé } Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
M. A. Mater }

S. Exc. Muhammed Haidar Khan (Afghanistan).

M^{me} A. Kemp
M^{me} Kane Berman } Afrique du Sud.
M. F. J. du Toit }

Son Exc. M. Lec Kurti (Albanie).

M. le Dr Grawitz
M. le Dr Lohmann
M. Ruppert
M. le Dr Steffan
M. le Dr H. Vespermann
M. le Dr Tafel
M. le Dr Hartmann } Allemagne.

L'Hon. Norman H. Davis
M. G. D. Pope
Le Colonel J. M. Hartfield
M. J. T. Nicholson
M. Ernest J. Swift } Etats-Unis d'Amérique.

Le Colonel Hurley
M^{me} Deakin White
M^{me} P. N. Robertson
M. R. Nettlefold
Dame Mary Cook
M^{me} Butter
Lady Clark } Australie.

Le Colonel J. Voncken
M. Henry Van Leynseele
M^{me} Lippens-Orban
M. Caron } Belgique.

Son Exc. M. Antenor Patiño (Bolivie).

M. le Dr Daniel Carvalho
M^{me} Gomm
M. le Capitaine A. L. A. de Alcantara } Brésil.

M. S. Laftchieff (Bulgarie).

M. Norman Sommerville
M. le Dr Routley
M^{me} H. P. Plumptre
Sir Frederick Williams-Taylor } Canada.

Son. Exc. M. Augustin Edwards (Chili).

M. le Professeur Tuan-Cheng Chien
M. K. H. Ling
M. Poeliu Dai } Chine.

M. le D^r Armando Garcés } Colombie.
M. A. Izquierdo }

S. Exc. M. le D^r C. Herdocia } Costa Rica.
M. le D^r C. Dobles Segreda }

S. Exc. M. G. de Blanck (Cuba).
M. le D^r V. Böttcher (Dantzig).

S. Exc. M. le D^r M. Henriquez Ureña } République Dominicaine.
M. J. Benardout }
M. le D^r M. Canela Lázaro }

Le Lieut.-Colonel Ahmed Abdel Nabi } Egypte.
M. Abdel Moneim Riad bey }

M. le D^r O. Pacifico Gallegos (Equateur).

M. le D^r A. Romeo Lozano } Espagne.
M. Vincent Orche Martinez }
M. J. Fernandez Alvarez }

Le Marquis del Moral } Espagne nationaliste.
Le Comte de la Granja }

Le Colonel G. Taucher (Finlande).

Le Marquis de Lillers }
M. le D^r Sabrie }
Capitaine de Corvette Ausseur }
M. le D^r Ployé } France.
M. le D^r Goett }
M. le D^r Paul G. Passa }
M^{me} Maurice de Wendel }
S. Exc. le Comte Clauzel }
M. Amédée Roussellier }
M. B. Flûry-Hérard }

L'Hon. Sir Arthur Stanley }
Le Très Honorable Lord Ebbisham }
Le Major-Général J. W. L. Scott }
M. le D^r J. A. O'Flynn }
M. A. C. Abrahams }
M^{me} Blount }
Le Major-Général D. J. Collins }
M^{me} Doyne }
Dame Beryl Oliver }
Le Très Honorable Lord Kinnaid } Grande-Bretagne.
M^{lle} C. D. Allen }
Le Major-Général O. L. Robinson }
Sir William H. Willcox }
Le Lieut.-Général Sir Harold B. Fawcus }
M. F. C. Davies }
M. R. C. Murchison }
Le Brigadier-Général T. C. Mudie }
M^{lle} M. B. Cross }
M^{lle} E. M. Bowring }
M^{me} Bryans }
M^{lle} M. Naylor-Smith }

M. J. Athanasaki } Grèce.
M. M. Peszmazoglou }

M. le D^r F. A. Figueroa } Guatémala.
M. J. P. Ugarte }

S. Exc. M. S. L. Defly (Haiti).

S. Exc. M. le D^r E. de Simon } Hongrie.
M. le Commandant R. de Utassy }
M^{me} H. Faltys }
M. le Capitaine J. Valláy }

M. C. King }
Major-Général H. C. Buckley } Inde.

S. Exc. M. G. de Michelis }
M. Pietro Gerbore }
M. le Professeur G. Bosco } Italie.
Le Colonel Giovanni Magli }
Le Contre-Amiral G. Raineri Biscia }
Le Colonel A. Muzioli }
M. le D^r Paolo de Michelis }

M. Yoshio Muto }
M. Chuichi Ariyoshi } Japon.
Le Capitaine Hideo Yano }
Le Capitaine D^r Kiyoshi Haniuda }

- M. J. Kajeckas (Lithuanie).
- M. A. Rockenbrod } Luxembourg.
M. M. Stensel }
- S. Exc. M. E. Colban }
Le Colonel J. C. Meinich } Norvège.
M. Jens Meinich, Jr. }
- M. le Dr Bernard Myers (Nouvelle Zélande).
- Le Major-Général S. W. Praag }
M. le Dr François } Pays-Bas.
M. le Dr F. W. Donker Curtius }
Le Lieutenant C. Moolenburgh }
Le Capitaine K. van Rijn }
- M. le Dr J. García Calderón (Pérou).
- Le Général A. Osiński } Pologne.
M. A. Baliński }
- M. A. de Faria } Portugal.
M. J. de Barros Ferreira da Silva }
- Le Général R. Rosetti (Roumanie).
- Le Lieut.-Général Sir George Macdonogh (Saint-Siège).
- M. Sakol Varavarn } Siam.
M. le Dr Ch. Puranananda }
- Le Colonel C. E. Westerberg }
Le Lieut.-Général A. Hultkrantz } Suède.
Le Baron E. Stjernstedt }
Le Lieut.-Colonel S. Rydman }
- Le Colonel P. Wacker (Suisse).
- S. Exc. M. J. Masaryk (Tchécoslovaquie).
- S. Exc. M. le Dr Refik Saydam }
M. le Dr Assim Arar } Turquie.
M. le Dr Seyfi Oran }
- M. M. Korj (U.R.S.S.).
- M. le Dr J. Villegas Suarez } Uruguay.
M^{lle} M. L. Zimmermann }
- Le Général Zarko Ruvditch } Yougoslavie.
Le Colonel M. Marinkovitch }
- Dame Rachel Crowdy (Bureau mondial des éclaireurs et Association mondiale des éclaireuses).
- Dame Alicia Lloyd-Still } Fondation internationale Florence Nightingale.
M^{lle} Olive Baggallay }
- M^{me} Deslandes-Grandpré } Comité juridique international de l'Aviation.
M. E. S. M. Perowne }
- M. Algernon Maudslay (Union internationale de secours).
- M. H. R. Cummings (Société des Nations).
- M. A. Farquharson (Comité permanent des conférences internationales de service social).
- M. le Professeur de la Pradelle (Comité permanent des congrès internationaux de médecine et de pharmacie militaires).
- Le Comte Guido Palagi del Palagio } Ordre souverain et militaire de Malte.
Le Très Honorable Comte d'Iddesleigh }
- M. H. D. Watson }
M^{me} G. M. Morier } Union internationale de secours aux enfants.
M^{me} Lothian Small }
- Le Colonel E. M. Cowell } British Medical Association.
M. A. W. Haslett }
- M^{lle} B. Monk }
M^{lle} D. S. Coode } College of Nursing.
M^{lle} E. S. Innes }
M^{lle} E. J. Morgan }
- Le Colonel Sir William Coates (Council of County Territorial Associations).
- M. Ch. M. Power } Incorporated Association of Hospital Officers.
M. S. R. Speller }
- M. E. A. Ebblewhite (Order of St. John of Jerusalem).

TROISIÈME COMMISSION (Commission des Secours).

ORDRE DU JOUR:

- I. Rapport de la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire.
- II. Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs:
 - a) en vue de l'action en temps de paix;
 - b) en vue de l'action en temps de guerre.
- III. L'action de la Croix-Rouge en cas de calamité:
 - a) Rapports entre Gouvernements et Croix-Rouges;
 - b) Le rôle de l'infirmière et celui de l'auxiliaire volontaire (conclusions de la Conférence d'experts);
 - c) Rôle du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
- IV. Secours spécialisés:
 - a) Les secours sur route;
 - b) Secours aériens;
 - c) Premiers secours en mer, en montagne, dans les mines, etc.
- V. Union internationale de secours: rapport du président du Comité exécutif.

Président:

S. Exc. M. le Dr Refik Saydam (Turquie).

Secrétaires:

M. le Commandant Petersén (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge).
M^{me} Maynard L. Carter (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge).

Membres:

Le Colonel Georges Patry
M^{lle} Lucie Odier
Le Colonel Franz de Planta } Comité international de la Croix-Rouge

M. de Rougé
M. A. Mater } Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

S. Exc. Muhammed Haidar Khan (Afghanistan).

M^{me} A. Kemp
M^{me} E. Kane Berman
M. F. J. du Toit } Afrique du Sud.

M. le Dr Pflugmacher
M^{me} L. von Oertzen
M. le Dr Otto Hornemann } Allemagne.

M^{me} August Belmont
M^{lle} Mabel Boardman
M^{me} W. K. Draper
M^{me} Upham
M. J. T. Nicholson
M. Ernest J. Swift } États-Unis d'Amérique.

Le Colonel Hurley
M^{me} Deakin White
M^{lle} P. N. Robertson
M. R. Nettlefold
Dame Mary Cook
M^{me} Butter
Lady Clark } Australie.

M. E. Dronsart
M^{me} Lippens-Orban
M. Caron } Belgique.

Son Exc. M. Antenor Patiño (Bolivie).

M. Mileff (Bulgarie).

M. Norman Sommerville
M. le Dr Routley
M^{me} H. P. Plumtre
M^{lle} Frances Stetson
M^{me} Fairweather } Canada.

Le Contre-Amiral D. Calixto Rogers (Chili).

M. le Dr Robert McClure
M. K. H. Ling
M. Poeliu Dai } Chine.

M. le Dr Armando Garcés
M. A. Izquierdo } Colombie.

S. Exc. M. le Dr C. Herdocia
M. le Dr C. Dobles Segreda } Costa Rica.

S. Exc. M. G. de Blanck (Cuba).

M. le Dr V. Böttcher (Dantzig).

S. Exc. M. le D^r M. Henriquez Ureña }
M. J. Benardout } République Dominicaine.
M. le D^r M. Canela Lázaro }

M. le D^r O. Pacifico Gallegos (Equateur).

M. le D^r H. Leesment (Estonie).

Le Colonel G. Taucher (Finlande).

Le Marquis de Lillers }
M. le D^r Sabrie }
M. le D^r Ployé }
M. le D^r Goett }
M. le D^r Paul G. Passa } France.
M^{me} Maurice de Wendel }
M^{lle} d'Haussonville }
M^{me} Pissard }
M. B. Flûry-Hérard }

L'Hon. Sir Arthur Stanley }
Le Très Honorable Lord Ebbisham }
Sir Edward Stewart }
Le Major-Général J. W. L. Scott }
M. le D^r J. A. O'Flynn }
M. E. D. MacGregor }
M. le D^r H. A. Macewen }
M. A. C. Abrahams }
M. Cecil H. Armitage }
M^{me} Blount }
Le Major-Général D. J. Collins }
M^{me} Doyne }
Dame Beryl Oliver }
Le Major-Général O. L. Robinson } Grande-Bretagne.
Le Très Honorable Lord Kinnaird }
M^{lle} C. D. Allen }
M. R. H. W. Hope }
Le Lieut.-Colonel H. Ross }
Sir William H. Willcox }
Le Lieut.-Général Sir Harold B. Fawcus }
M. F. C. Davies }
Le Brigadier-Général T. C. Mudie }
M^{lle} M. B. Cross }
M^{lle} E. M. Bowring }
M^{me} Bryans }
M^{lle} M. Naylor-Smith }
M. le D^r H. Gordon Thompson }

M. A. Ractivand } Grèce.
M^{me} A. Ractivand }

M. le D^r F. A. Figueroa } Guatémala.
M. J. P. Ugarte }

S. Exc. M. S. L. Defly (Haïti).

S. Exc. M. le D^r E. de Simon }
M. le Commandant R. de Utassy } Hongrie.
M^{me} H. Faltys }
M. le Capitaine J. Valláy }

M^{me} C. King } Inde.
Kunwar Sir Maharaj Singh }

S. Exc. M. G. de Michelis }
M. le D^r A. Canaperia } Italie.
Le Comte Guido Vinci Gigliucci }
M. le D^r V. Minucci }
M. le D^r Paolo de Michelis }

M. Chuichi Ariyoshi } Japon.
M. Sunao Fujiki }

M. le Professeur K. Barons (Lettonie).

M. J. Kajeckas (Lithuanie).

S. Exc. M. E. Colban }
M^{me} E. Bachke } Norvège.
M^{lle} B. Helgestad }

M. le D^r Bernard Myers (Nouvelle Zélande).

M. le D^r J. W. Ranneft } Pays-Bas.
M. le D^r F. W. Donker Curtius }

M. le D^r E. Rivera } Pérou.
M. le D^r J. G. Calderon }

M. le Professeur A. Jurasz (Pologne).

M. A. de Faria
M. J. de Barros Ferreira da Silva } Portugal.

Le Général R. Rosetti (Roumanie).

Le Lieut.-Général Sir George Macdonogh (Saint-Siège).

Khun Bibidh Virajjakar
M. le Commandant Sanguan Rojanavongse }
M. le Capitaine Kamor Balajiva } Siam.
M. Dibya Sutabaha }
M. Sakol Varavarn }
M. le D^r Ch. Puranananda }

Le Colonel C. E. Westerberg
Le Lieut.-Général A. Hultkrantz }
Le Baron E. Stjernstedt } Suède.
Le Lieut.-Colonel S. Rydman }

Le Colonel Paul Vollenweider }
Le Colonel P. Wacker } Suisse.
M. le D^r R. F. de Fischer }
M^{me} J. Turretini }

S. Exc. M. J. Masaryk
M^{me} Z. M. Havránková }
M^{me} la D^r V. Kálalová } Tchécoslovaquie.

M. le D^r Assim Arar }
M. le D^r Seyfi Oran } Turquie.

M. M. Korj (U.R.S.S.).

M. le D^r J. Villegas Suarez }
M^l^o M. L. Zimmermann } Uruguay.

Le Général Zarko Ruviditch (Yougoslavie).

Dame Rachel Crowdy (Bureau mondial des éclaireurs et Association mondiale des éclaireuses).

Dame Alicia Lloyd-Still }
M^l^o Olive Baggallay } Fondation internationale Florence Nightingale.

M^{me} Deslandes-Grandpré (Comité juridique international de l'Aviation).

Sir Bruce Bruce-Porter (Association internationale des automobile-clubs reconnus).

M^l^o Anna Schwarzenberg (Conseil international des infirmières).

M. M. R. K. Burge (Bureau international du travail).

M. le D^r W. McAdam Eccles (Association internationale des hôpitaux).

M. Algernon Maudslay (Union internationale de secours).

M. H. R. Cummings (Société des Nations).

M^{me} Farquharson (Comité permanent des Conférences internationales de service social).

Le Colonel J. Voncken (Comité permanent des Congrès internationaux de médecin et de pharmacie militaires).

Le Comte Guido Palagi del Palagio }
Le Très Honorable Comte d'Iddesleigh } Ordre souverain et militaire de Malte.

M. H. D. Watson
M^{me} G. M. Morier }
M^{me} Lothian Small } Union internationale de secours aux enfants.

Le Colonel E. M. Cowell }
M. A. W. Haslett } British Medical Association.

Sir Harold Pink (British Hospitals Association).

M^l^o B. Monk
M^l^o D. S. Coode }
M^l^o E. S. Innes } The College of Nursing.
M^l^o E. J. Morgan }

Le Colonel Sir William Coates (Council of County Territorial Associations).

M. Ch. M. Power }
M. S. R. Speller } Incorporated Association of Hospital Officers.

M. le Commandant Eden Wilberforce Paget (Order of St. John of Jerusalem).

M. H. D. Watson
M^{me} G. M. Morier }
M^{me} Lothian Small } Save the Children Fund.

QUATRIEME COMMISSION (Commission d'Education)

ORDRE DU JOUR:

- I. La préparation des esprits à l'œuvre de la Croix-Rouge:
 - a) La Croix-Rouge de la Jeunesse.
 - b) Livre de lecture pour la jeunesse (Histoire de la Croix-Rouge), publié par le Comité international de la Croix-Rouge et par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.
 - c) La propagande auprès des adultes.
 - d) Collaboration de la Croix-Rouge sur le plan éducatif avec les organisations officielles et privées.
- II. L'enseignement dans le cadre de la Croix-Rouge:
 - a) Moral: neutralité, solidarité, développement de l'esprit de paix (Trêve).
 - b) Pratique: vulgarisation des notions concernant l'hygiène, la santé publique, la sécurité, le bien-être social dans les domaines national et international.
 - c) Instruction et rôle du personnel volontaire de la Croix-Rouge (proposition de la Croix-Rouge américaine).

Président:

S. Exc. M. le Dr Elemer de Simon (Hongrie).

Secrétaires:

M. le Dr René Sand (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge).
M. Georges Milsom (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge).

Membres:

M. E. Chapuisat }
M. J. Chenevière } Comité international de la Croix-Rouge.

M. de Rougé }
M. A. Mater } Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

S. Exc. Muhammed Haidar Khan (Afghanistan).

M^{me} A. Kemp }
M^{me} E. Kane Berman } Afrique du Sud.
M. F. J. du Toit }

Son Exc. M. Lec Kurti (Albanie).

Dr. Grawitz (Allemagne).

M^{me} August Belmont }
M^{lle} Mabel Boardman }
M^{me} Henry H. Rea } États-Unis d'Amérique.
M^{me} W. K. Draper }
M^{me} Upham }
M^{lle} Henderson }
M. J. T. Nicholson }

M^{me} Deakin White }
M^{lle} P. N. Robertson }
M. R. Nettlefold } Australie.
Dame Mary Cook }
M^{me} Butter }
Lady Clark }

M^{me} Lippens-Orban }
M^{me} Voncken } Belgique.
M. Caron }

Son Exc. M. Antenor Patiño (Bolivie).

M^{me} Gomm (Brésil).

M. S. Laftchieff (Bulgarie).

M. Norman Sommerville }
M. le Dr Routley }
M^{me} H. P. Plumtre } Canada.
M^{lle} T. P. Grubbe }
M^{lle} Frances Stetson }
M^{lle} M. S. McCready }
Sir Frederick Williams-Taylor }

M^{me} Amanda Brieba de Lorca (Chili).

M. K. H. Ling }
M. Poeliu Dai } Chine.

S. Exc. M. Luis Tamayo }
M. le Dr Armando Garcés } Colombie.
M. A. Izquierdo }

S. Exc. M. le Dr C. Herdocia }
M. le Dr C. Dobles Segreda } Costa Rica.

S. Exc. M. G. de Blanck (Cuba).
M. le Dr V. Böttcher (Dantzig).

S. Exc. M. le Dr M. Henriquez Ureña }
M. J. Benardout } République Dominicaine.
M. le Dr M. Canela Lázaro }

M. le Dr Mahmoud Maher bey }
M. Abdel Moneim Riad bey } Egypte.

M. le Dr O. Pacifico Gallegos (Équateur).
Le Comte de la Granja (Espagne nationaliste).
Le Colonel G. Taucher (Finlande).

Le Marquis de Lillers }
M. Basdevant }
M. le Dr Paul G. Passa } France.
M^{me} Maurice de Wendel }
M^{me} Saint-René Taillandier }
M^{lle} d'Haussonville }
M. B. Flûry-Hérard }

L'Hon. Sir Arthur Stanley }
Le Très Honorable Lord Ebbisham }
Sir Edward Stewart }
Le Major-Général J. W. L. Scott }
M. le Dr J. A. O'Flynn }
M. le Dr R. P. Williams }
M. A. C. Abrahams }
M. Cecil H. Armitage }
M^{me} Blount }
Le Major-Général D. J. Collins }
M^{me} Doyne }
Dame Beryl Oliver } Grande-Bretagne.
Le Major-Général O. L. Robinson }
Le Très Honorable Lord Kinnaird }
M^{lle} C. D. Allen }
Le Colonel Lord O'Hagan }
Sir William H. Willcox }
Le Lieut.-Général Sir Harold B. Fawcus }
M. F. C. Davies }
Le Brigadier-Général T. C. Mudie }
M^{lle} M. B. Cross }
M^{lle} E. M. Bowring }
M^{me} Bryans }
M^{lle} M. Naylor-Smith }

M^{me} Clea Vassilopulo (Grèce).

M. le Dr F. A. Figueroa }
M. J. P. Ugarte } Guatémala.

S. Exc. M. S. L. Defly (Haïti).

M. le Commandant R. de Utassy }
M^{me} H. Faltys } Hongrie.
M. le Capitaine J. Valláy }

M^{me} G. G. Armstrong }
M. G. G. Armstrong } Inde.

S. Exc. M. G. de Michelis }
M. le Dr A. Canaperia }
Le Comte Guido Vinci Gigliucci } Italie.
M. le Dr V. Minucci }
M. le Dr Paolo de Michelis }

M. Chuichi Ariyoshi }
Le Major-Général Yenji Inouye } Japon.
M. Sunao Fujiki }

M. J. Kajeckas (Lithuanie).

S. Exc. M. le Dr C. Herdocia (Nicaragua).

S. Exc. M. E. Colban }
M. T. E. Steen }
M^{lle} B. Helgestad } Norvège.
M. Jens Meinich, Jr. }

M. le Dr Bernard Myers }
M^{me} T. H. Lowry } Nouvelle Zélande.
Lady Wigram }

M. le Dr E. Ocaña V. (Panama).
M. le Dr F. W. Donker Curtius (Pays-Bas).

M. le Dr E. Rivera
M. le Dr J. G. Calderon } Pérou.

M^{lle} A. Paszkowska (Pologne).

M. A. de Faria
M. J. de Barros Ferreira da Silva } Portugal.

Le Général R. Rosetti (Roumanie).

Le Lieut.-Général Sir George Macdonogh (Saint-Siège).

M. Sakol Varavarn
M. le Dr Ch. Puranananda } Siam.

Le Colonel C. E. Westerberg
Le Lieut.-Général A. Hultkrantz } Suède.
Le Baron E. Stjernstedt

Le Colonel Paul Vollenweider
M. le Dr R. F. de Fischer } Suisse.
M^{me} J. Turretini

S. Exc. M. J. Masaryk
M. le Professeur J. B. Kozak } Tchécoslovaquie.
M. le Dr V. Kálová
M. le Dr L. Dudkova

S. Exc. M. le Dr Refik Saydam
M. le Dr Assim Arar } Turquie.
M. le Dr Seyfi Oran

M. M. Korj (U.R.S.S.).

M. le Dr J. Villegas Suarez } Uruguay.
M^{lle} M. L. Zimmermann

M. S. Tomitch (Yougoslavie).

Dame Rachel Crowdy (Bureau mondial des éclaireurs et Association mondiale des éclaireuses).

Dame Alicia Lloyd-Still } Fondation internationale Florence Nightingale.
M^{lle} Olive Baggallay

Sir Bruce Bruce-Porter (Association internationale des automobile-clubs reconnus).

M^{lle} A. Schwarzenberg (Conseil international des infirmières).

M. G. R. Parker (Fédération internationale de l'enseignement secondaire).

M. le Dr W. McAdam Eccles (Association internationale des hôpitaux).

M^{me} Farquharson (Comité permanent des Conférences internationales de service social).

Le Comte Guido Palagi del Palagio } Ordre souverain et militaire de Malte.
Le Très Honorable Comte d'Iddesleigh

M^{me} Lothian Small (Union internationale de secours aux enfants).

M^{me} Z. F. Willis (Comité universel des unions chrétiennes de jeunes gens).

M^{lle} Pollard (Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes filles).

M. A. W. Haslett (British Medical Association).

M^{lle} B. Monk
M^{lle} D. S. Coode } The College of Nursing.
M^{lle} E. S. Innes
M^{lle} E. J. Morgan

Le Colonel Sir William Coates (Council of County Territorial Associations).

M. Ch. M. Power } Incorporated Association of Hospital Officers.
M. S. R. Speller

M^{lle} O. Moffat (National Council for Maternity and Child Welfare).

M^{lle} J. Halford (Save the Children Fund).

DEUXIÈME SECTION

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

CONSEIL DES DÉLEGUÉS.

PREMIÈRE SÉANCE.

LUNDI, 20 JUIN 1938.

SOMMAIRE.—APPEL DES DÉLÉGUÉS—NOMINATION DU PRÉSIDENT, D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, DES SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX-ADJOINTS—COMPOSITION DES COMMISSIONS—INSCRIPTION DE QUESTIONS ADDITIONNELLES À L'ORDRE DU JOUR—PROPOSITION FRANÇAISE—PROPOSITION CHILIENNE—RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES PARMI LES COMMISSIONS—PROPOSITION ÉGYPTIENNE—DISCUSSION—RETRAIT DE LA PROPOSITION ÉGYPTIENNE — PROPOSITION DE LA CROIX-ROUGE SUÉDOISE DE DÉSIGNER STOCKHOLM COMME SIÈGE DE LA XVII^e CONFÉRENCE.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de l'Hon. Sir Arthur Stanley, Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique.

Prennent place au bureau:

L'Hon. Sir Arthur Stanley, G.B.E., C.B., M.V.O.

M. le Professeur Max Huber, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Norman H. Davis, Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction:* Mesdames et Messieurs, Permettez-moi de demander à Sir Harold Fawcus, Directeur général de la Croix-Rouge britannique, de faire l'appel des délégués.

SIR HAROLD FAWCUS (Grande Bretagne) *fait l'appel des délégués représentant les organisations internationales et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.*⁽¹⁾

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction:* Il s'agit maintenant de désigner le président de notre Conseil. Il m'est agréable de vous proposer comme président M. le Professeur Max Huber, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

L'HON. NORMAN DAVIS (Ligue des Sociétés de la Croix Rouge) *Traduction:* J'ai le grand plaisir d'appuyer la proposition de Sir Arthur Stanley.

M. le Professeur Max Huber est élu par acclamation et assume la présidence.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président): Mesdames et Messieurs: Je tiens à vous remercier de cette manifestation de votre sympathie pour le Comité international que j'ai l'honneur de présider.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Grande Bretagne): Je propose de nommer Secrétaires du Conseil des Délégués M. Clouzot, Chef du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge, et M. de Gielgud, Sous-Secrétaire général de la Ligue.

MM. Clouzot et de Gielgud sont élus.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président): La première décision que nous devons prendre, d'après le règlement, est de nommer le Bureau de la Conférence, et, en premier lieu, son président. Je suis sûr d'être votre interprète à tous en proposant à vos suffrages l'éminent président de la Croix-Rouge britannique, Sir Arthur Stanley. En raison des hautes qualités qu'il n'a cessé de manifester comme président de la Société qui nous reçoit aujourd'hui, et aussi en raison de sa personnalité, je crois que nous ne saurions faire un choix plus heureux. (*Applaudissements*).

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Grande Bretagne): Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, des aimables paroles que vous venez de prononcer et je suis extrêmement sensible à la manière dont votre proposition vient d'être accueillie. C'est pour moi, ainsi que pour la Croix-Rouge britannique, un très grand honneur de me voir désigner comme président de cette Conférence. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter ma tâche en acceptant de désigner Lord Ebbisham, Vice-Président du Conseil de la Croix-Rouge britannique, président suppléant.

Les propositions de M. le Professeur Huber et de Sir Arthur Stanley sont approuvées.

⁽¹⁾ Voir page 25.

LE TRÈS HONORABLE LORD EBBISHAM : C'est pour moi un grand honneur d'accepter cette responsabilité, mais j'espère que vous n'aurez pas besoin de moi.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Je me permets de vous rappeler qu'il est dans la tradition des Conférences internationales de désigner comme vice-présidents tous les présidents de Sociétés nationales présents à la Conférence. Ils sont cette fois au nombre de dix-sept. Si tel est votre désir, je vous propose de nous conformer à cette tradition.

SIR ARTHUR STANLEY (Grande Bretagne) : Je tiens à appuyer cette proposition. Je voudrais seulement ajouter en tête de la liste le nom du Président du Comité international de la Croix-Rouge.

Les propositions de M. le Professeur Huber et de Sir Arthur Stanley sont approuvées.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Je vous propose de désigner comme Secrétaire général de la Conférence Sir Harold Fawcus, et comme Secrétaires généraux adjoints M. Clouzot et M. de Gielgud.

Marques unanimes d'assentiment.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Il en est ainsi décidé. Je prie M. de Gielgud de bien vouloir exposer la procédure proposée en ce qui concerne la composition des Commissions.

M. DE GIELGUD (Secrétaire général adjoint) : En remplissant les feuilles d'inscription préparées dans cette intention, les délégués ont bien voulu indiquer les commissions aux travaux desquelles ils désirent participer. La liste des commissions⁽²⁾ est actuellement en voie de préparation, à base de ces indications, et sera affichée demain à British Medical Association House.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Je vous rappelle qu'il nous a été proposé de constituer quatre commissions. Il va de soi que tout délégué qui désirerait passer d'une commission à une autre est libre de le faire, à condition d'en informer le secrétaire de la commission dans laquelle il ne se serait pas préalablement inscrit. L'usage veut que chaque délégation soit autant que possible représentée dans chaque commission, ce qui implique, dans un certain nombre de cas, qu'un seul délégué devra être inscrit à plusieurs commissions.

Etes-vous d'accord avec l'ordre du jour tel qu'il a été approuvé par la Commission permanente, et avec la répartition des questions parmi les quatre commissions? Si quelqu'un désire faire inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle, c'est maintenant que cette proposition doit être formulée.

Je reçois une proposition de la Croix-Rouge française appuyée par les délégations des Croix-Rouges brésilienne, britannique, japonaise et norvégienne, tendant à inscrire à l'ordre du jour comme question additionnelle : " La protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant de conflits armés." Si vous êtes d'accord pour que cette question soit inscrite à l'ordre du jour, je vous propose d'en prévoir la discussion à la 2^{ème} commission.

Marques unanimes d'assentiment.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons encore une proposition de la Croix-Rouge chilienne contresignée par douze autres délégations. La proposition chilienne est libellée : " Relations des Sociétés nationales entre elles." Elle a pour but de préciser qu'il ne doit s'installer aucune commission, délégation ou comité de la Croix-Rouge en territoire étranger sans le consentement du Comité central de la Société nationale intéressée; et qu'aucune initiative de ce genre ne doit être recommandée que dans des circonstances extrêmes, et alors seulement avec un caractère transitoire pour des fins préalablement déterminées, et sans qu'il soit créé la moindre confusion en ce qui concerne l'usage de l'uniforme et l'utilisation de l'emblème de la Croix-Rouge.

Les questions proposées par la Croix-Rouge française et la Croix-Rouge chilienne sont inscrites à l'ordre du jour.

M. DES GOUTTES (Comité international de la Croix-Rouge) : En ce qui concerne la répartition parmi les commissions des différents points à l'ordre du jour, je me permets de proposer que le point No. 3, étant intimement lié aux points Nos. 6, 7 et 8 qui seront discutés par la 3^{ème} commission, soit également étudié dans cette commission, afin d'alléger l'ordre du jour de la Commission générale qui est déjà très chargé. De même, je pense que le point No. 2 h) qui a trait au rapport de la Commission permanente d'étude du matériel sanitaire, pourra avantageusement être étudié par la 3^{ème} commission.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole au sujet de l'ordre du jour?

(2) Voir page 28.

M. LE D^r MAHMOUD MAHER BEY (Egypte): Je pense que la Conférence se doit de se saisir du problème important que présente la question des bombardements aériens, dont les conséquences effroyables créent une nouvelle catégorie de victimes auxquelles la Croix-Rouge ne saurait rester indifférente.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président): Il est exact que cette question des bombardements aériens touche de près certains problèmes qui sont inscrits aujourd'hui à l'ordre du jour de notre Conférence. Il s'agit cependant d'une question très vaste et qui devrait comporter une préparation minutieuse. Cette préparation n'a pas été faite en temps utile pour la Conférence d'aujourd'hui. Néanmoins, je mets en discussion la question de savoir si ce sujet doit être inscrit à notre ordre du jour comme point additionnel. Je prie messieurs les délégués de bien vouloir se borner à cet aspect de la question, en évitant soigneusement d'entrer dans le fond du problème.

M^{lle} le D^r MASARYKOVA (Tchécoslovaquie) et M. le D^r GALLEGOS (Equateur) appuient la proposition du délégué de l'Egypte.

M. LING (Chine) appuie également la proposition égyptienne.

M^{lle} ROBERTSON (Australie), M. SAKOL VARAVARN (Siam), S. Exc. M. AUGUSTIN EDWARDS (Chili), le MARQUIS DEL MORAL (Espagne nationaliste), le MARQUIS DE LILLERS (France) s'expriment dans le sens contraire.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Grande Bretagne): Tout en rendant hommage aux sentiments élevés qui ont inspiré la proposition égyptienne, je me rallie en ce qui me concerne à l'avis des orateurs précédents. Le délégué de l'Egypte estimera peut-être qu'il peut se contenter d'avoir attiré l'attention de cette Conférence, dès cette première séance du Conseil des Délégués, sur l'importance de cette question à laquelle personne d'entre nous ne peut être indifférent.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président): La délégation égyptienne maintient-elle sa proposition?

M. le D^r MAHMOUD MAHER BEY (Egypte): Je me rallie très volontiers à la manière de voir de Sir Arthur Stanley.

La proposition du Croissant-Rouge égyptien est retirée.

LE BARON STJERNSTEDT (Suède): M. le Président: En ma qualité de représentant de la Croix-Rouge suédoise, mandaté à cet effet par le Conseil de la Croix-Rouge suédoise, j'ai l'honneur de vous proposer que la XVII^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge en 1942 se tienne à Stockholm.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président): Je remercie le Secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise de sa proposition, qui sera discutée ultérieurement à une séance plénière de la Conférence.

Je me permets de vous rappeler que les quatre commissions de la Conférence commenceront leurs travaux demain à British Medical Association House. Il appartient à chaque commission de désigner son président, mais pour leur faciliter la procédure nous avons pensé demander à quatre personnalités éminentes d'inaugurer les travaux des différentes commissions. Ce sont: pour la première commission, M. Wadsworth, délégué de la Croix-Rouge américaine; pour la deuxième commission, M. Gorgé, délégué du Gouvernement suisse; pour la troisième, S. Exc. M. Refik Saydam, délégué de la Turquie; et pour la quatrième, S. Exc. M. de Simon, Président de la Croix-Rouge hongroise.

La séance est levée à 11 heures 50.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS.

DEUXIÈME SÉANCE.

VENDREDI, 24 JUIN 1938, À 17 HEURES.

SOMMAIRE.—INTERVENTION DE M. DRONSART—SUGGESTIONS VISANT LA RÉORGANISATION DES TRAVAUX DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES — PROPOSITION DU PRÉSIDENT DE S'EN RÉFÉRER À LA COMMISSION PERMANENTE — REMARQUES DES DÉLÉGUÉS ITALIEN ET AMÉRICAIN — CLÔTURE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS.

Présidence de M. le Professeur Max Huber (Président du Comité international de la Croix-Rouge).

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Conformément à l'usage établi, le Conseil des Délégués a été convoqué après la clôture de la Conférence, afin de lui permettre de donner suite, le cas échéant, aux décisions prises par la Conférence et qui seraient du ressort du Conseil.

M. DRONSART (Belgique) : Est-ce que le Conseil n'estime pas, qu'en raison de l'évolution très grande qui s'est produite au sein de la Croix-Rouge au cours de ces dernières années, l'organisation générale des Conférences internationales pourrait être modifiée?

La Croix-Rouge est devenue, plus qu'auparavant, un organisme au sein duquel les questions techniques revêtent un caractère de plus en plus important. Il semble donc que les dirigeants des Sociétés nationales qui assistent aux Conférences internationales devraient pouvoir davantage assister à des séances, prendre part à des discussions, dans lesquelles les questions d'organisation de la Croix-Rouge seraient étudiées d'une façon plus spéciale.

Il est certain qu'à l'heure actuelle les délégués se trouvent trop souvent en présence de résolutions toutes préparées, rédigées, bien entendu, à la suite de réunions techniques préalables, mais auxquelles, la plupart du temps, les membres de la Conférence internationale n'ont pas assisté.

Je pense donc qu'il serait désirable de laisser une place plus importante à ces études dans le cadre général des conférences.

Nous devons nous efforcer d'attirer à ces réunions importantes des éléments nouveaux, des éléments jeunes, avides d'apporter leur concours aux travaux de la Croix-Rouge. Nous ne devons pas les décourager ni les décevoir.

Il est certain que les délégués de la XVI^{ème} Conférence internationale ont appris beaucoup de choses au contact de leurs collègues de tous les pays, ils ont acquis une nouvelle foi et un nouvel enthousiasme, mais il est certain que beaucoup regrettent de n'avoir pas pu apporter une collaboration efficace aux travaux de la Conférence.

Il semble donc qu'il est du devoir de la Croix-Rouge internationale de susciter des intérêts nouveaux, de profiter des compétences nouvelles et de donner ainsi à tous l'impression que la Croix-Rouge ne peut être vraiment forte que si tous ceux qui, dans chaque pays, ont de grosses responsabilités, apportent efficacement leur part à l'oeuvre commune.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président) : Les travaux accomplis entre les conférences ont, naturellement, une très grande importance, et la Conférence qui vient de prendre fin s'est trouvée devant un ordre du jour particulièrement chargé.

Je suis heureux de saisir cette occasion d'exprimer les regrets du Comité international d'avoir dû soumettre à la Conférence de si nombreux rapports. C'est que la somme de travail réalisée par la Croix-Rouge au cours de ces quatre dernières années a été très importante, et il était nécessaire que les conclusions de ces travaux soient présentés à la Conférence pour être ratifiées par elle.

En ce qui concerne les suggestions très importantes faites par M. Dronsart, je pense que notre Conseil devrait s'en référer à la Commission permanente, de manière à permettre à celle-ci, au moment où elle se réunira pour prendre les dispositions nécessaires en vue de la Conférence de Stockholm, d'étudier dans son ensemble la question de l'organisation des Conférences futures.

S. Exc. M. DE MICHELIS (Italie) : Je tiens à m'associer aux paroles de M. le délégué de la Belgique. Tout en précisant qu'il n'est point dans mon intention de formuler des critiques à l'égard de qui que ce soit, j'estime, en effet, qu'il serait utile qu'une formule plus pratique soit élaborée pour l'organisation du travail des Conférences internationales. C'est ainsi, par exemple, que parmi les questions inscrites à l'ordre

du jour de cette Conférence il y en a qui sont de la compétence exclusive des délégués de Croix-Rouges, alors que d'autres questions, au contraire, sont pour ainsi dire entièrement du ressort des gouvernements. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de prévoir une répartition des travaux tenant compte des considérations de ce genre.

Mrs. BELMONT (Etats-Unis): Certains membres de ce Conseil pourraient avoir des suggestions à faire à ce sujet sans être en mesure de les formuler dès aujourd'hui. De telles suggestions ne pourraient-elles pas être adressées par écrit au Secrétariat de la Ligue?

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président): Nous serons tous extrêmement reconnaissants, j'en suis sûr, de toute suggestion de caractère pratique. Ces suggestions seront soumises à la Commission permanente qui sera priée de bien vouloir y donner la suite qu'elles comportent.

Si personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

La séance est levée à 17 heures 30.

TROISIÈME SECTION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES

PREMIERE SEANCE PLENIERE.

LUNDI, 20 JUIN 1938, A MIDI.

SOMMAIRE.—OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE—REMARQUES DE L'HON. SIR ARTHUR STANLEY—DISCOURS DE S.A.R. LE DUC DE GLOUCESTER—MESSAGE DE S.M. LA REINE—ALLOCUTIONS DE M. LE PROFESSEUR MAX HUBER ET DE L'HON. NORMAN H. DAVIS—MESSAGES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE LL.MM. LE ROI ET LA REINE DE NORVÈGE—DISCOURS DE S.A.R. LE DUC DE SAXE-COBOURG-GOTHA—MESSAGE DE S. EX. LE PRINCE TOKUGAWA — DÉSIGNATION DE L'HON. SIR ARTHUR STANLEY COMME PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE—MESSAGE DE S. EXC. LE GÉNÉRAL TOURINHO—DISCOURS DE S. EXC. M. LE D^r DE SIMON — TÉLÉGRAMMES DE S.A.R. LE PRINCE CHARLES DE SUÈDE ET DE LA CROIX-ROUGE URUGUAYENNE.

La séance est ouverte à midi.

Son Altesse Royale le Duc de Gloucester, Président du Conseil de la Croix-Rouge britannique, accompagné du Très Hon. Lord Ebbisham et de Sir Edward Stewart, Vice-Président du Comité exécutif, prend place sur l'estrade.

Preennent place au bureau:

L'Hon. Sir Arthur Stanley, G.B.E., C.B., M.V.O.

M. le Professeur Max Huber, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

L'Hon. Norman Davis, Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Le Licut.-Général Sir Harold B. Fawcus, K.C.B., C.M.G., D.S.O., Directeur général de la Croix-Rouge britannique.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Grande-Bretagne) *Traduction:* Monseigneur, Excellences, Mesdames, Messieurs:

C'est pour la Croix-Rouge britannique un très grand privilège que de recevoir à Londres cette assemblée distinguée de représentants de la Croix-Rouge venant de tous les pays du monde. Nous sommes tous infiniment reconnaissants à Son Altesse Royale le Duc de Gloucester d'avoir daigné inaugurer nos travaux en sa qualité de président du Conseil de la Croix-Rouge britannique.

S.A.R. LE DUC DE GLOUCESTER (Président du Conseil de la Croix-Rouge britannique) *Traduction:* Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux que ma qualité de président du Conseil de la Croix-Rouge britannique me donne le privilège d'accueillir ici les délégués à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Tous ceux qui collaborent à l'oeuvre de la Croix-Rouge tirent en tout temps leur inspiration du fait que les Sociétés nationales exercent leur bienfaisante action non seulement pour remplir la tâche qui s'offre à elles dans leurs pays respectifs, mais aussi parce qu'elles ont adhéré à un mouvement international qui s'étend à l'univers entier. Le caractère vraiment international de notre institution ne saurait être mieux démontré qu'aujourd'hui ni de façon plus vivante. L'universalité d'une action concertée pour le bien-être de l'humanité, dont la Croix-Rouge est l'emblème, est en ce jour symbolisée par la présence dans cette salle de délégués représentant cinquante-quatre Sociétés nationales et les Gouvernements de trente-neuf pays, tous signataires de la Convention de Genève, à laquelle le signe de la Croix-Rouge doit son origine.

La Croix-Rouge britannique est consciente du privilège qui lui a été donné de recevoir d'aussi éminentes personnalités. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir ici un grand nombre de dirigeants des Croix-Rouges nationales, parmi lesquels se trouvent vingt présidents. Il ne m'est malheureusement pas possible de remercier chacun de vous individuellement et je m'en voudrais de mentionner certaines délégations plutôt que d'autres, mais je suis certain que tous les participants à cette Conférence sont aussi heureux que nous le sommes nous-mêmes en voyant siéger parmi nous M. Max Huber, l'éminent président du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Norman Davis, le président nouvellement élu de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Permettez-moi de remercier aussi les nombreuses organisations internationales qui ont bien voulu se faire représenter à titre consultatif. L'aide et les conseils que recevront ainsi les diverses commissions de la Conférence, au cours de leurs travaux, leur seront certainement très précieux.

L'ordre du jour particulièrement chargé montre non moins clairement que le caractère si représentatif des délégations, l'importance des délibérations auxquelles vous allez prendre part. Il serait en effet difficile de trouver dans l'histoire contemporaine une période nécessitant plus que celle où nous vivons la mise en oeuvre systématique d'une action internationale de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge fut fondée, voici trois

quarts de siècle, pour parer à une nécessité urgente : celle devant laquelle on se trouvait de créer une organisation chargée de secourir les malades et les blessés des armées en campagne. Comme soldat, je sens profondément toute l'utilité de cette oeuvre ; comme président du Conseil de la Croix-Rouge britannique, je suis fier de la part considérable qu'au cours des soixante-quinze dernières années la Croix-Rouge a prise à son développement.

Grâce au travail accompli par la Croix-Rouge en temps de guerre, sur le plan national comme sur le plan international, notre mouvement jouit d'un prestige encore inégalé et la confiance que lui porte le public est sans précédent. C'est pourquoi les dirigeants de la Croix-Rouge ont été en mesure d'étendre, depuis 1918, son rayon d'action. Jouissant de l'appui absolu du public, la Croix-Rouge a aujourd'hui pour tâche non seulement de secourir les soldats malades ou blessés sur le champ de bataille, mais aussi d'organiser méthodiquement les secours partout où cela est nécessaire, c'est-à-dire chaque fois que se produit un événement imprévu qui désorganise la vie de tous les jours et fait régner la misère et la souffrance.

Les événements de ce genre ne sont malheureusement que trop fréquents. La conférence qui s'ouvre aujourd'hui marquera un très sensible progrès si elle parvient à définir les moyens qui permettront de parer, avec une efficacité toujours plus grande, aux conséquences de ces désastres, et de soulager d'une façon méthodique, avec un minimum d'improvisation et de gaspillage, les souffrances qui en découlent.

Suivant la charte conférée à la Croix-Rouge britannique en 1908, la reine est présidente d'honneur de cette association. J'ai été chargé par Sa Majesté de vous transmettre le message qu'elle a daigné adresser à la Conférence et dont voici les termes :

„En ma qualité de présidente d'honneur de la Croix-Rouge britannique, je tiens à apporter ici aux délégués à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge le témoignage du vif intérêt que je porte à leurs travaux, et à leur transmettre les vœux que je forme pour le succès de ces délibérations.

„Au cours des trente années qui se sont écoulées depuis qu'une conférence internationale de la Croix-Rouge s'est tenue à Londres, le mouvement a fait de grands progrès grâce aux efforts persévérants du Comité international de Genève, grâce à l'oeuvre efficace accomplie par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et par dessus tout grâce au concours dévoué des millions de membres que compte la Croix-Rouge dans soixante-deux pays.

„J'espère sincèrement que cette Conférence contribuera à renforcer encore la portée bienfaisante de notre mouvement et qu'elle hâtera l'avènement du jour où la Croix-Rouge sera universellement considérée comme une garantie effective que les souffrances humaines qui n'auront pu être évitées ne resteront nulle part sans remède.”

Peut-être me permettrez-vous d'insister sur la haute signification de la dernière phrase du message de Sa Majesté. Je suis certes convaincu que les commissions de la Conférence formuleront d'utiles recommandations pour la tâche immédiate de la Croix-Rouge — tâche qui consiste à jouer le rôle d'un organisme international pour l'adoucissement des souffrances humaines — mais j'aimerais vous demander de bien vouloir aussi examiner la question de savoir si une partie au moins des souffrances qui règnent actuellement dans certains pays ne pourraient être évitées par la mise en pratique de ce désir de bonne entente que la Croix-Rouge s'est tant efforcée d'engendrer, comme par le développement de cet esprit de chevalerie qui est l'élément fondamental de son oeuvre.

Les conventions internationales de la Croix-Rouge et la collaboration internationale garantie par ces conventions assurent aujourd'hui en temps de guerre aux soldats malades ou blessés ainsi qu'aux prisonniers, une protection qui, il y a un siècle à peine eut semblé une impossibilité. Mais en même temps que des progrès étaient réalisés à cet égard, l'évolution des méthodes de guerre modernes venait créer une nouvelle catégorie de victimes.

Je me permets donc de demander à la Conférence d'étudier très attentivement la possibilité d'intervenir au nom de ces malheureux. Tout en étant pleinement conscient des difficultés à vaincre, n'y a-t-il pas lieu de penser que la Croix-Rouge devrait considérer comme son devoir de contribuer, avec toute la force matérielle et morale dont elle dispose, à l'oeuvre de protection des femmes, des enfants et de tous les êtres sans défense ?

Je fais cette suggestion sans ignorer que, si vous y donnez suite, votre ordre du jour déjà si important s'en trouvera encore augmenté. Je suis cependant convaincu qu'en cette occasion, comme en toutes autres d'ailleurs, vous serez guidés par le sens profond que vous possédez tous des grandes responsabilités qu'assume la Croix-Rouge et des grands services qu'elle a rendus et rendra encore à l'humanité.

Je déclare ouverte la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et forme des vœux pour que, avec l'aide de Dieu, ses travaux soient couronnés d'un plein succès.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Comité international de la Croix-Rouge) *Traduction*: Monseigneur, Excellences, Mesdames, Messieurs :

L'accueil qui nous est fait aujourd'hui par Votre Altesse Royale s'adresse, je pense, non seulement aux membres de notre Conférence, mais en même temps aux trente millions de membres qui composent notre institution. Qu'il me soit permis, en tout premier lieu, de dire combien nous sommes reconnaissants à la Croix-Rouge britannique de l'occasion qu'elle nous a donné de nous réunir sous ses auspices en vue de comparer nos expériences, d'examiner les problèmes qui se présentent à nous aujourd'hui, et de chercher ensemble les solutions qui s'imposent.

La Croix-Rouge britannique a droit à notre gratitude, non seulement pour l'hospitalité qu'elle nous offre, mais pour l'esprit de solidarité dont les témoignages se sont multipliés au cours de ces dernières années. La Société que préside Votre Altesse Royale s'est toujours montrée empressée de répondre aux appels de la Croix-Rouge Internationale, soit en envoyant des ambulances dans des pays lointains, soit en soutenant par d'autres moyens l'effort des Sociétés soeurs aux prises avec des situations tragiques. Le Comité international de la Croix-Rouge est particulièrement heureux de pouvoir rendre hommage ici à une Société qui lui a prêté une aide si efficace dans ses multiples interventions récentes. Qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour remercier également le Gouvernement de Sa Majesté, non seulement dans le Royaume Uni mais également dans les grands pays britanniques d'outremer, des contributions généreuses par lesquelles les efforts du Comité international pour venir en aide aux victimes des conflits armés ont été soutenus.

Le gracieux message que Sa Majesté la Reine a daigné nous transmettre nous rappelle qu'en 1917 la huitième Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est tenue à Londres — et Votre Altesse Royale a fait allusion aux soixante-quinze ans d'activité de la Croix-Rouge. De tels rappels sont d'autant plus heureux qu'ils nous obligent à jeter un regard en arrière et à mesurer ainsi le chemin parcouru. Les progrès déjà réalisés constituent le meilleur encouragement que nous puissions désirer pour l'avenir. D'autre part, je suis persuadé que nous ne perdrons jamais de vue pendant la durée de cette Conférence l'insistance mise par Votre Altesse Royale sur la nécessité de rendre l'action de la Croix-Rouge de plus en plus efficace, de réduire au minimum l'improvisation et le gaspillage, et de mettre tout en oeuvre pour que la Croix-Rouge soit en tout temps à la hauteur de sa tâche. Ceci comporte pour la Croix-Rouge de très grosses responsabilités, car, pour être à la hauteur de sa tâche, elle devra nécessairement agir sur une vaste échelle. Cette action ne pourra être entreprise qu'au prix d'efforts sérieux et persévérants comportant de la part de ceux qui veulent aider la Croix-Rouge des sacrifices personnels et matériels énormes.

Les principes qui sont à la base de notre institution sont inamovibles. Tout en rendant hommage aux autres organisations qui se joignent à nous pour atténuer les souffrances humaines, nous constatons que la Croix-Rouge a un caractère qui la différencie des autres institutions. Ce qui caractérise la Croix-Rouge, c'est le fait qu'elle est née sur le champ de bataille, et que son emblème est devenu le symbole de la protection de ceux qui se trouvent sans défense parmi les passions qu'engendre inévitablement la guerre. Rendons-nous bien compte de ce que présente l'oeuvre de la Croix-Rouge en temps de guerre. Cette oeuvre consiste à soigner les blessés et les prisonniers, non seulement parmi ses compatriotes, mais, sur un pied de parfaite égalité, parmi les adversaires aussi. Ici réside l'esprit hautement chevaleresque dont Votre Altesse Royale a dit qu'il est essentiel à l'institution de la Croix-Rouge. Ceci est tellement vrai que l'appel de Votre Altesse Royale, j'en suis convaincu, en faveur des autres victimes sans défense que fait la guerre moderne, n'aura certainement pas été fait en vain.

Au cours des soixante-quinze années qui se sont écoulées depuis la naissance de la Croix-Rouge, cet esprit chevaleresque n'a jamais cessé de se manifester. Il constitue en même temps la base de notre action dans d'autres domaines, en rapport avec des conjonctures autres que celles de la guerre. C'est pourquoi notre idéal n'a jamais encouru le risque de glisser dans des conceptions utilitaires. La Croix-Rouge a donc acquis le droit d'en appeler solennellement à la conscience humaine. Nous avons le droit de proclamer que, pour autant que les souffrances humaines sont provoquées par la volonté des hommes, ces souffrances doivent être, et à la longue seront, prévenues. Cela nous pouvons le proclamer avec encore plus d'insistance lorsqu'il s'agit des femmes, des enfants, des vieillards, de tous ceux dont la participation à la guerre ne peut consister qu'à en être les victimes.

Je voudrais demander à tous les membres de cette assemblée de réfléchir aux Conventions de Genève actuellement existantes et à la protection qu'elles accordent aux blessés, aux malades et aux prisonniers de guerre. Cette protection ne devrait-elle pas s'étendre à tous ceux qui sont également sans défense? En réalisant cette conception, ne ferions-nous pas une grande et belle contribution vers le renforcement de cette compréhension mutuelle entre tous les peuples, qui est essentielle au renouvellement des rapports amicaux et cordiaux entre ceux qui se sont trouvés séparés par des conflits armés?

On a souvent dit que la collaboration dans l'atténuation des souffrances peut conduire, et conduira en effet, au renforcement des sentiments de bienveillance mutuelle. N'est-il pas vrai que toute l'institution de la Croix-Rouge est animée d'un souffle chevaleresque dont nous avons tous notre part, et que notre participation à cette action commune pourra à la longue changer la face du monde entier?

Nous vivons à une époque difficile, absorbés, écrasés par la tâche quotidienne et méconnaissant parfois l'importance des résultats déjà obtenus. En nous rendant compte combien il reste à faire, nous n'apprécions pas toujours à sa juste valeur ce qui a été fait. Mais, dans la pensée que nous avons entrepris tous ensemble un effort commun dont les résultats pourront aller si loin, nous pourrions puiser un réconfort pour le présent, et un grand et lumineux espoir pour l'avenir.

L'HON. NORMAN DAVIS (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) *Traduction*: Monseigneur, Excellences, Mesdames, Messieurs :

En ma qualité de Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, dont les membres comprennent toutes les organisations de Croix-Rouge actuellement reconnues, je tiens à ajouter quelques mots à ce qu'a dit M. Huber en réponse au discours de bienvenue prononcé par Votre Altesse Royale.

Je sais que tous les délégués représentant à cette XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge les soixante-et-une Sociétés nationales, sont vivement sensibles à l'accueil que Votre Altesse Royale leur a réservé, en particulier au très gracieux message de Sa Majesté la reine. C'est en qualité d'interprète de leur voeu unanime que je me permets de prier Votre Altesse Royale de daigner exprimer à Sa Majesté notre profonde reconnaissance du témoignage qu'Elle a donné de l'intérêt qu'Elle porte au progrès de la Croix-Rouge et à la réalisation de l'idéal qu'elle représente.

Permettez-moi, d'autre part, comme président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et comme président de la Croix-Rouge américaine, de dire combien nous sommes reconnaissants à la Croix-Rouge britannique de l'initiative qu'elle a prise en vue de réunir cette conférence à Londres, et de tout ce qu'elle a fait pour en assurer le succès.

Les ouvriers de la Croix-Rouge de tous les pays se souviennent avec gratitude que le développement de notre institution est dû à l'inspiration et à l'activité d'Henri Dunant et de ses associés, dont M. Huber est le successeur. Ils gardent avec une égale reconnaissance le souvenir de cette grande personnalité historique, de cette Anglaise dont l'oeuvre avait inspiré Dunant lui-même: Florence Nightingale. Il était donc tout indiqué, et c'est en même temps une satisfaction réelle, qu'à cette époque critique de l'histoire du monde la Conférence internationale de la Croix-Rouge se réunisse dans le pays où le grand travail de pionnier fait par Florence Nightingale au service de l'humanité tout entière, a été réalisé.

Les paroles émouvantes par lesquelles Votre Altesse Royale a fait allusion à certains problèmes devant lesquels la Croix-Rouge se trouve aujourd'hui, ont relevé une possibilité que je considère, pour ma part, comme particulièrement heureuse. Les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Conférence prévoient l'étude des différents moyens par lesquels la Croix-Rouge peut atténuer les souffrances et la misère lorsqu'on fait appel à ses services. Mais si nous pouvons aller plus loin — si cette Conférence se trouve en mesure de contribuer d'une manière quelconque à empêcher qu'une partie au moins de ces souffrances soit créée, qu'il me soit permis de dire à Votre Altesse Royale que je suis persuadé que la Conférence agira dans ce sens sans la moindre hésitation, et avec l'appui cordial de l'institution de la Croix-Rouge toute entière.

Il appartiendra sans doute à la Commission générale d'étudier l'intéressante suggestion de Votre Altesse Royale et d'envisager quelle serait l'action qu'il pourrait convenir de prévoir. Mais je suis persuadé que tous les serviteurs de la Croix-Rouge, par simple loyauté vis-à-vis de l'esprit humanitaire qui est à la base de notre institution, sont aussi désireux que le sont les membres de la délégation américaine de s'assurer qu'aucun effort ne soit négligé qui pourrait contribuer à l'atténuation des horreurs de la guerre moderne et à la protection des femmes et des enfants sans défense.

Nous avons été profondément touchés, Monseigneur, par les paroles bienveillantes par lesquelles vous avez daigné ouvrir nos délibérations, et nous vous savons gré d'avoir attiré l'attention de la Conférence, en tant que président du Conseil de la Croix-Rouge britannique, sur une question de si haute importance. Nous tenons à exprimer en même temps notre sincère appréciation de l'hospitalité cordiale dont nous sommes l'objet de la part de la Croix-Rouge britannique.

LE MARQUIS DE LILLERS (France): Monseigneur, Excellences, Mesdames, Messieurs:

J'ai l'honneur de transmettre à la Conférence un message de M. Albert Lebrun, Président de la République française. Voici le texte de la lettre que je viens de recevoir:

„Monsieur le Président,

Au moment où la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge se réunit à Londres, je vous demande de bien vouloir transmettre à la Croix-Rouge britannique et aux représentants des Sociétés nationales de Croix-Rouge tous les voeux que je forme pour le succès de cette manifestation de solidarité humaine qui groupe sous un emblème universellement respecté les délégués de plus de soixante nations.

Je n'oublie pas que la Croix-Rouge fête cette année son soixante-quinzième anniversaire et je tiens à m'associer de tout coeur à la tâche magnifique qu'elle a entreprise pour améliorer la santé, prévenir la maladie et adoucir la souffrance dans le monde.”

(signé) LEBRUN.

LE COLONEL MEINICH (Norvège) *Traduction*: Leurs Majestés le Roi Haakon de Norvège et la Reine Maud ont daigné me confier le soin de vous transmettre leurs meilleurs voeux pour le succès de cette Conférence.

S.A.R. LE DUC DE SAXE-COBOURG-GOTHA (Allemagne) *Traduction*:

Quatre années se sont écoulées depuis que j'ai eu l'honneur, à la conclusion des travaux de la XV^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge à Tokio, d'exprimer notre reconnaissance de l'admirable organisation et de l'excellent travail de cette conférence. Pendant ces quatre années maintes ombres menaçantes se sont profilées sur le monde. Les problèmes que comporte l'oeuvre de secours de la Croix-Rouge en cas de calamités, problèmes qui ont retenu notre attention en 1934, ont été depuis, du moins en partie, l'objet d'expériences réelles et amères. Ces événements ont sérieusement préoccupé beaucoup d'organisations nationales de Croix-Rouge. Le poids des responsabilités incombant aux Sociétés nationales a souvent été aussi lourd que celui qui a dû être supporté par les organisations internationales de la Croix-Rouge. En nous plaçant, comme nous le faisons, vis-à-vis du problème du monde au point de vue de notre

travail de Croix-Rouge, nous devons reconnaître que de lourdes tâches nous attendent. Mais puisque nous avons foi dans la force de la Croix-Rouge, cette constatation n'est pour nous qu'une raison de plus d'accueillir avec satisfaction une conférence qui s'attaquera à ces graves problèmes. Nous tenons à remercier la Croix-Rouge britannique d'avoir invité cette conférence à se réunir en Angleterre, et d'avoir préparé nos travaux sur des bases qui semblent susceptibles de faire progresser notre oeuvre commune.

Si nous jetons un coup d'oeil sur le programme qui va nous occuper, nous nous rendons compte que cette conférence jouera un rôle décisif, en traçant la voie que suivra la Croix-Rouge en vue de la solution des problèmes les plus importants qui se présentent à elle. Les regards du monde entier seront tournés vers nous avec plus d'espoir encore que dans le passé, non pas du fait que telle ou telle question pratique ayant trait à l'atténuation des souffrances sera soulevée, ni parce que l'on discutera de la codification de telle ou telle méthode de procédure internationale — mais en raison du fait que la Conférence internationale de la Croix-Rouge révélera la possibilité qui existe de résoudre en commun des questions brûlantes, et formulera une fois de plus l'esprit généreux de cette collaboration internationale qui a manifesté sa valeur sur une période qui vient d'atteindre trois-quarts de siècle. Les efforts entrepris ainsi en collaboration et dans un esprit de camaraderie correspondent à un voeu humanitaire qui ramène à un passé lointain, et qui pourtant est toujours nouveau. Il nous appartient, à nous qui sommes réunis ici aujourd'hui, de prouver que la réalisation de ce voeu est bien dans les limites du possible. Je suis persuadé qu'à ce point de vue la Conférence internationale de la Croix-Rouge aboutira à un succès complet.

La réussite de la Croix-Rouge dans son oeuvre internationale doit être attribuée sans aucun doute à la fermeté sage et tenace avec laquelle elle a fait dépendre son travail, depuis ses tout premiers débuts, du respect et de la force de l'action nationale. Il m'est donc particulièrement agréable, et c'est en même temps pour moi un grand honneur, de pouvoir constater à ce propos que la Croix-Rouge allemande peut être sûre d'avoir derrière elle la sympathie et le concours de la nation allemande toute entière. Le Führer et Chancelier du Reich, Adolf Hitler lui-même, en envisageant les possibilités de collaboration pacifique entre les nations, n'a pas manqué de faire expressément allusion à la Convention de la Croix-Rouge de Genève, à la belle oeuvre miséricordieuse accomplie par elle pendant 70 ans, et à l'orientation qu'elle indique pour l'avenir. Sans s'arrêter aux stipulations des accords déjà en vigueur, il a parlé de l'esprit de la Convention, de la pitié et du secours chevaleresque, de la compréhension libre et active, de l'atténuation effective des souffrances, et de cet esprit qui anime la Croix-Rouge toute entière et la rend toujours capable de prendre un nouvel essor.

J'ai l'honneur d'exprimer à cette assemblée, en même temps que nos remerciements à la Croix-Rouge qui a bien voulu accepter d'en être l'hôte, le salut de l'Allemagne et ses meilleurs vœux pour la réussite de la XVI^{ème} Conférence.

M. ARIYOSHI (Japon) *Traduction*: Je viens de recevoir de Vancouver un télégramme de S. Exc. le Prince Iyesato Tokugawa, Président de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Le Prince Tokugawa m'a prié de faire part à la Conférence du profond regret qu'il éprouve en se voyant empêché, pour des raisons de santé, de continuer son voyage alors qu'il était déjà en route pour Londres et se réjouissait de participer aux travaux de la Conférence et de revoir ses nombreux amis venus de tous les pays du monde.

Le Président de la Croix-Rouge japonaise m'a prié de faire part à la Conférence des vœux les plus chaleureux qu'il forme personnellement, et de ceux de la Croix-Rouge japonaise, pour le succès des travaux de cette assemblée.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Comité international de la Croix-Rouge): En tant que Président du Conseil des Délégués qui s'est réuni ce matin, il m'est agréable de vous proposer, de la part de ce Conseil, d'élire comme président de la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, Sir Arthur Stanley, Président du Conseil de la Croix-Rouge britannique. (*Applaudissements.*)

Sir Arthur Stanley est élu par acclamation.

M. LE D^r CARVALHO (Brésil): A la demande du Général Tourinho, Président de la Croix-Rouge brésilienne, j'ai l'honneur de vous donner lecture du message suivant:

„Au Président de la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres:

Dans l'impossibilité, par de puissants motifs, de participer personnellement, comme il m'aurait plu, aux travaux de l'importante Conférence que vous présidez, je m'associe cependant, de grand coeur, à toutes les résolutions qui y seront prises, dans le sens de résoudre, dans le haut esprit de la Croix-Rouge, les problèmes de la souffrance humaine, qui nous préoccupent tous et qui nous sont si familiers.

Je forme les vœux les plus sincères pour que, dans toutes leurs initiatives et décisions, Messieurs les Congressistes, soient sans cesse illuminés par cette radieuse lumière intérieure, qui est l'esprit de confraternisation universelle, et pour que cette flamme puisse toujours brûler plus vive dans chaque coeur!

Puissent les résultats les plus salutaires et les meilleurs fruits découler d'un si remarquable congrès, au profit des objectifs de bienfaisance, qui nous animent à tout moment et qui sont parvenus à assembler, sous le ciel de Londres, de si généraux souhaits pour la paix et pour le bien de l'Humanité.”

S. Exc. M. LE D^r DE SIMON (Hongrie): Monseigneur, Mesdames et Messieurs:

En ma qualité de Président de la Croix-Rouge hongroise j'ai le très grand plaisir de saluer la Croix-Rouge britannique et de lui exprimer ma plus profonde reconnaissance pour avoir bien voulu se charger de l'organisation de cette Conférence internationale.

C'est la deuxième fois que les représentants de la grande famille de la Croix-Rouge se réunissent à Londres afin de discuter et d'émettre des vœux en vue de soulager les souffrances de l'humanité.

Il y a trente-et-un ans, à l'occasion de la Première Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres, la Conférence a voté la proposition présentée par mon prédécesseur, le Comte de Csekonics, d'établir une médaille commémorative en hommage de reconnaissance aux mérites de Miss Florence Nightingale.

J'émetts le vœu que cette Conférence soit pénétrée de l'immortel idéal de l'héroïne anglaise et que nos travaux soient couronnés de succès.

LE LIEUT.-GÉNÉRAL SIR HAROLD B. FAWCUS (Grande-Bretagne) *Traduction*: Le Président de la Conférence me demande de donner lecture de deux télégrammes que nous venons de recevoir. Le premier est signé de S.A.R. le Prince Charles de Suède. En voici le texte:

„Comité et Président Croix-Rouge suédoise adressent salutations, vœux pour idéal élevé et buts pratiques de la Croix-Rouge.”

D'autre part, la Croix-Rouge uruguayenne nous fait part des meilleurs vœux de cette Société pour le succès de notre Conférence.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président): Nous allons nous réunir de nouveau à trois heures cet après-midi. Nous procéderons alors à l'organisation formelle de la Conférence et commencerons nos travaux.

Pour l'instant je suis certain d'interpréter le désir de tous les délégués en exprimant une fois de plus à Votre Altesse Royale les remerciements les plus sincères de tous les membres de cette assemblée.

Son Altesse Royale le duc de Gloucester se retire, accompagné du Très Hon. Lord Ebbisham et de Sir Edward Stewart.

La séance est levée à 13 heures.

DEUXIEME SEANCE PLENIERE.

LUNDI, 20 JUIN 1938, A 15 HEURES.

SOMMAIRE.—DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS — NOMINATION DE QUATRE COMMISSIONS — RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. ARIYOSHI AU NOM DE S. EXC. LE PRINCE TOKUGAWA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE—ALLOCATION DE L'HON. NORMAN H. DAVIS—RÉSUMÉ DES RAPPORTS GÉNÉRAUX DES SOCIÉTÉS NATIONALES PRÉSENTÉ PAR M. B. DE ROUGÉ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE—ALLOCATION DE M. LE PROFESSEUR MAX HUBER—REMARQUES DE L'HON SIR ARTHUR STANLEY ET DE L'HON. NORMAN H. DAVIS—DISCOURS DE S. EXC. M. LE D^r RÉFIK SAYDAM ET DE M^{me} AMANDA BRIEBA DE LORCA—INTERVENTION DE M. LE D^r ROMEO LOZANO—RÉPONSE DU COMTE DE LA GRANJA—INTERVENTION DU PRÉSIDENT TENDANT À ÉCARTER TOUTE DISCUSSION D'ORDRE POLITIQUE—REMARQUES DE M. LE D^r GALLEGOS ET DE M. LE D^r MAHMOUD MAHER BEY—INVITATION ADRESSÉE AUX DÉLÉGUÉS PAR LA BRANCHE ÉCOSSAISE DE LA CROIX-ROUGE BRITANNIQUE.

Présidence de l'Hon. Sir Arthur Stanley.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: La séance est ouverte. Puisque vous m'avez fait l'honneur de m'élire dans la séance de ce matin à la présidence de la Conférence, je dois maintenant vous demander d'approuver les deux propositions faites par le Conseil des Délégués concernant le Bureau de la Conférence et son organisation.

Tout d'abord, le Conseil nous propose de désigner Lord Ebbisham comme Président suppléant, et de nommer vice-présidents les dix-sept présidents de Sociétés nationales qui participent à nos délibérations.⁽¹⁾

Il est proposé, en outre, que le Lieut.-Général Sir Harold Fawcus soit désigné comme Secrétaire général, et Messieurs Clouzot et de Gielgud, Secrétaires généraux adjoints.

Je pense que vous serez d'accord avec ces propositions. (*Assentiment.*)

D'autre part, le Conseil des Délégués a approuvé l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il a paru dans le programme, avec deux points additionnels proposés, l'un par la Croix-Rouge française, et l'autre par la Croix-Rouge chilienne. Dans les deux cas, un nombre suffisant d'autres délégations ont appuyé la proposition faite. De plus, le Conseil a approuvé la constitution de quatre commissions et la répartition parmi celles-ci des questions inscrites à l'ordre du jour. Les commissions se réuniront demain matin à *British Medical Association House*, ainsi qu'il a été indiqué dans le programme.

Aujourd'hui nous allons entendre quelques-uns des rapports présentés concernant le point 2 de l'ordre du jour, ces rapports devant, selon la tradition, être présentés en séance plénière. Puisque nous aurons cette fois-ci très peu de temps à notre disposition pour les séances plénières, je vous demanderais de ne pas aborder en séance plénière la discussion de ces rapports qui pourront être discutés, le cas échéant, au sein de la Commission générale.

Je donne la parole à M. Ariyoshi, représentant S. Exc. le Prince Iyesato Tokugawa, pour qu'il nous présente le rapport de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale.

M. ARIYOSHI *Traduction*: Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs :

Son Excellence le Prince Tokugawa, président de la Croix-Rouge japonaise, qui a eu l'honneur, lors de la XV^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge à Tokio, d'être désigné comme président de la Commission permanente, s'attendait avec une satisfaction toute spéciale à présenter lui-même aujourd'hui le rapport de cette Commission. Malheureusement, le Prince Tokugawa, qui a quitté le Japon il y a un mois pour se rendre à Londres, est tombé malade en cours de route, au Canada, et ses médecins lui ont interdit de continuer son voyage. Le président de notre Société regrette vivement de se trouver ainsi dans l'impossibilité d'assister à cette Conférence et d'y voir les nombreux amis qu'il compte parmi les dirigeants de la Croix-Rouge des différents pays.

Ne pouvant être présent ici en personne, il m'a prié de présenter le rapport en son nom, en indiquant que le rapport imprimé qui a été distribué aux délégués avec les autres documents se passe de commentaire. En sa qualité de président de la Commission, bien que les devoirs qui lui incombent dans son pays l'aient empêché d'assister aux réunions, le Prince Tokugawa tient à exprimer sa sincère appréciation du travail fait par ses collègues, et remercie tout particulièrement les représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge du concours qu'ils ont apporté à l'accomplissement de ce travail.

⁽¹⁾ Voir page 25.

Pour conclure, je me permettrai de demander à cette Conférence de s'associer à l'hommage rendu, dans le rapport de la Commission permanente, à S. Exc. le Général Burguete, le regretté président de la Croix-Rouge espagnole, qui a joué un rôle actif comme membre de cette Commission, et dont la mort est survenue peu après sa participation à une de ses réunions.

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport de la Commission permanente.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je prie M. Ariyoshi de bien vouloir transmettre au Prince Tokugawa les plus chaleureux remerciements de la Conférence pour son rapport, ainsi que nos meilleurs vœux de rétablissement de sa santé.

Avec l'aimable permission de M. Huber, je vais maintenant donner la parole à M. Norman Davis, dont le discours doit être radiodiffusé aux Etats-Unis à 15 heures 30 très exactement.

L'HON. NORMAN DAVIS (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) *Traduction*:

C'est avec un sens profond des responsabilités qui m'incombent que j'assume la présidence du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Je suis heureux néanmoins d'avoir ainsi l'occasion de collaborer à l'oeuvre d'une organisation dont l'idéal est si élevé qu'elle parvient à grouper autour d'elle pour son oeuvre de miséricorde les peuples les plus divers. Je suis véritablement fier de servir avec vous cette cause si nécessaire au progrès de l'humanité et désire ardemment contribuer utilement à l'effort commun qui vise à étendre la champ d'action de la Ligue et des soixante-et-une Sociétés nationales de la Croix-Rouge qui la composent.

Pendant les longues années au cours desquelles j'ai officiellement participé à l'effort tendant à favoriser l'établissement de la paix et du bien-être de l'humanité, par l'entr'aide et une meilleure entente entre les peuples, j'ai remarqué la part de plus en plus grande que prend la Croix-Rouge à l'oeuvre d'adoucissement des souffrances et de la misère que les autres organismes nationaux ou internationaux ont été impuissants à prévenir. Je l'ai vue, grâce à son esprit d'impartialité et à ses sentiments humains, rapprocher des peuples aux conceptions politiques, sociales et religieuses fort différentes. Il entre un élément dans l'esprit et l'idéal de la Croix-Rouge qui engendre la confiance et la bonne volonté et éveille chez tous ceux qui sont en contact avec elle un sentiment de fraternité. La Croix-Rouge possède une qualité spirituelle qui unit les peuples. Elle a pendant soixante-quinze ans servi la cause de l'humanité et accompli son action secourable non seulement sur les champs de bataille, mais partout où se sont produits des désastres, qu'ils aient été causés par l'homme ou par la nature. Or, chaque année, de plus en plus, les Sociétés nationales témoignent de leur désir de se vouer à cet idéal.

Il est réconfortant de penser que la Croix-Rouge, en gagnant en force et en prestige, est arrivée à représenter dans les milieux internationaux non seulement un organisme de secours universellement reconnu, mais aussi un facteur de bonne entente et de collaboration internationales dont l'importance croît sans cesse. Nous avons ici une organisation qui, par la nature même de son oeuvre, concourt puissamment à développer les mouvements d'idées et les efforts qui permettront au genre humain de triompher des tendances désastreuses d'où naissent la méfiance et les différends internationaux, sources de tant de misère et d'inquiétude.

Notre organisation est née sur le champ de bataille pour que soient adoucies les terribles souffrances causées par la guerre et que soient pansées les blessures des soldats. Mais aujourd'hui — c'est-à-dire soixante-quinze ans plus tard — la Croix-Rouge a devant elle une oeuvre considérable d'assistance à accomplir non seulement en faveur de ceux qui tombent au cours de combats, mais encore en faveur des non-combattants qui, sans qu'il y ait eu faute de leur part, subissent le même sort que les soldats. Nous poursuivrons certes cette action secourable dans la mesure de nos possibilités, mais il est aussi de notre devoir manifeste de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher les inutiles massacres de femmes et d'enfants, quels que puissent être les objectifs militaires en jeu.

Il n'entre pas dans les attributions de la Croix-Rouge — et il n'est pas davantage en son pouvoir — de fixer les règles et la technique de la guerre. Elle ne saurait néanmoins rester indifférente devant l'oeuvre de destruction accomplie par les engins de guerre modernes, ni devant l'énorme somme de souffrances qui en résulte. La guerre autrefois ne décimait que les forces armées; aujourd'hui, elle choisit aussi des victimes — et dans une proportion sans cesse grandissante — parmi les populations civiles. Presque journellement, des femmes et des enfants innocents sont tués ou blessés au cours du bombardement de villes ouvertes. Il n'est pas un de vous dont la conscience ne se dresse devant ces révoltants et inutiles massacres, devant ces atroces mutilations d'êtres sans défense. Il faut faire quelque chose pour ramener la civilisation à un état de bon sens qui mettra un frein aux tueries d'êtres innocents par les armées combattantes. A cette fin, la Croix-Rouge, qui représente les instincts les plus nobles et les plus humains de la créature, doit faire poids de toute son influence morale.

J'ai remarqué avec satisfaction que l'ordre du jour de la conférence prévoit l'étude d'un projet de création de villes sanitaires. Il contient également d'autres points qui méritent toute notre attention, comme par exemple, l'étude des moyens propres à empêcher ou à restreindre, par des conventions internationales, le bombardement des villes ouvertes, et la question de l'établissement de zones de sécurité réservées aux femmes et aux enfants.

La Croix-Rouge, a plus que jamais le devoir d'unir les hommes au-dessus des préjugés de race, de croyance ou de parti. Une occasion unique de servir l'humanité s'offre aujourd'hui à nous qui nous permettra de donner toute notre mesure.

Depuis sa fondation en 1919, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge n'a cessé de déployer une activité sans cesse grandissante pour développer l'oeuvre de secours en temps de paix, comme en temps de guerre. Ses efforts ont inspiré et aidé les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de presque tous les pays du globe dans l'établissement de leur programme en matière de secours, d'hygiène, de "nursing," de Croix-Rouge de la Jeunesse. Ceux d'entre vous qui ont pris connaissance du rapport que M. de Rougé, le secrétaire général de la Ligue, a présenté pour les quatre années écoulées, savent à quel point ces activités de la Croix-Rouge, comme toutes les autres d'ailleurs, sont aujourd'hui étendues, efficaces, et à quel point elles concourent à raffermir l'influence de la Croix-Rouge.

L'entr'aide et la collaboration sont aujourd'hui des nécessités vitales pour l'humanité. La Ligue prouve son utilité par l'échange d'informations et d'idées, par la compétence et la promptitude avec lesquelles elles agit au nom des Sociétés nationales en cas de désastre, par l'activité qu'elle déploie pour édifier un rempart fait de l'idéal et des sentiments de solidarité de tous.

Je ne saurais parler de la Croix-Rouge sans mentionner très spécialement le Comité international de la Croix-Rouge. L'admiration et la reconnaissance que nous éprouvons pour cette vénérable institution n'ont pas besoin d'être rappelées ici. Elle a su, par son travail, gagner l'estime de tous et s'imposer au respect du monde entier. Son éminent président, le professeur Max Huber, qui siège parmi nous aujourd'hui, a droit à la plus grande considération pour ses hautes qualités morales et ses sentiments humains, dictés par l'intelligence et la loyauté. C'est par son intermédiaire que le Comité international de la Croix-Rouge a collaboré d'une manière aussi étendue avec la Ligue; en lui exprimant notre reconnaissance j'exprime aussi l'espoir que nous pourrions à l'avenir, comme dans le passé, compter sur ce facteur si important pour l'harmonieux fonctionnement de la Croix-Rouge internationale. L'interdépendance de nos deux institutions, chacune avec son domaine propre, soigneusement défini et sauvegardé, est parfaitement comprise par ceux qui portent la responsabilité de leur direction.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont tous deux accompli une oeuvre importante en faveur des victimes de la guerre d'Espagne. Les Sociétés nationales ont généreusement alimenté les fonds que le Comité international a administrés avec tant de compétence. En Chine, les souffrances endurées par des millions de civils dépassent toute imagination et de nombreuses Sociétés nationales ont d'elles-mêmes, ou par l'intermédiaire de la Croix-Rouge chinoise, fait tout ce qui était en leur pouvoir pour leur porter secours. Bien que des sommes importantes aient été envoyées en Chine, les ressources sont encore insuffisantes pour faire face à la situation. Dans ces tristes circonstances, la Croix-Rouge a témoigné de façon pratique sa bonne volonté ainsi que sa sympathie et elle continuera à le faire.

Afin de remplir la mission que lui dicte la Croix-Rouge pour l'année à venir, la Ligue nous soumet des projets couvrant un champ d'action humanitaire particulièrement étendu. Pour que ces projets puissent être réalisés, il faut que les Sociétés nationales apportent leur entière collaboration, et une collaboration à la fois morale et matérielle. Si la Croix-Rouge internationale doit vraiment être mise en mesure dans l'avenir de soulager la souffrance, il importe que nous contribuions tous à renforcer cette grande organisation, à la rendre digne de l'idéal de ses fondateurs, sur le plan national comme sur le plan international, à lui donner enfin la possibilité de secourir ceux qui souffrent.

Pendant de longues années, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'est efforcée d'affirmer et d'étendre le mouvement de la Croix-Rouge en créant de nouvelles Sociétés nationales. Elle s'est efforcée de perfectionner le travail technique de la Croix-Rouge, de découvrir et de préconiser des méthodes plus efficaces pour l'adoucissement de la souffrance, d'améliorer, enfin, les activités nationales et de les développer.

Un grand pas en avant a été fait grâce aux conférences, aux réunions, aux groupes d'études, aux stages, aux échanges de vues. Ces contacts avec les Sociétés nationales seront maintenus. Des comités d'étude continueront à analyser les problèmes ayant trait au "nursing," à l'hygiène, aux secours sur route, à la Croix-Rouge de la Jeunesse. Ces études ont déjà puissamment contribué à étendre l'action de la Croix-Rouge et tout permet d'espérer que l'avenir nous réserve des progrès encore plus grands.

Grâce à la Ligue, la Croix-Rouge de la Jeunesse trouvera de nouvelles voies. Son développement, qui s'est fait si rapidement que le nombre des juniors dépasse actuellement celui des membres adultes, continuera à être suivi avec toute l'attention qu'il mérite car elle constitue un facteur important de bonne entente parmi la jeunesse du monde.

La tâche de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge croît en importance chaque année; l'appui des Sociétés nationales doit en conséquence suivre la même progression. Un régime de stricte économie a prévalu dans l'administration du secrétariat, parfois même des activités essentielles en ont souffert. Tous ceux qui en connaissent l'organisation estiment qu'elle doit être maintenue au niveau actuel. Mais ce niveau même ne pourra être maintenu que si les contributions affluent plus généreuses et en plus grand nombre. Déjà plusieurs Sociétés ont entendu notre appel; mais il faut persévérer si nous ne voulons pas restreindre le champ d'action de la Ligue.

Le monde a besoin de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Les groupements nationaux qui lui donnent leur appui contribuent de la sorte véritablement à améliorer le sort du monde. Si nous voulons rester

fidèles à notre idéal, nous devons continuer à collaborer généreusement au travail de la Ligue, en obéissant aux préceptes de bonté, de sympathie et de compréhension qui doivent guider les hommes. C'est alors que la Croix-Rouge aidera le monde, non seulement à soulager les maux qui affligent l'humanité en temps de guerre comme en temps de paix, mais aussi à hâter l'avènement de ce que nous désirons tous si ardemment : la paix, la bonne entente, et la fraternité entre les hommes.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Tous les délégués, j'en suis sûr, ont écouté avec le plus vif intérêt le discours de M. Norman Davis.

M. de Rougé, Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, a la parole pour présenter le résumé qu'il a bien voulu préparer pour la Conférence des rapports faits par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

M. DE ROUGÉ (Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) :

C'est un honneur pour le secrétaire général de la Ligue de présenter à cette Conférence un résumé des rapports à caractère général préparés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à l'intention des délégués.⁽²⁾

En 1934, à la Conférence de Tokio, c'est mon ami, M. Swift, qui avait assumé cette tâche et s'en était acquitté à la satisfaction de tous. J'espère aujourd'hui ne pas trop décevoir votre attente mais je dois, comme l'avait fait M. Swift, réclamer votre indulgence car, pour établir ce résumé, je me suis heurté aux mêmes difficultés d'ordre pratique que lui. Certaines Sociétés n'ont pas pu envoyer leurs rapports à la Conférence et plusieurs rapports ne sont arrivés qu'au tout dernier moment. De ce fait, mon sommaire ne représente qu'incomplètement l'ensemble de l'action de la Croix-Rouge dans le monde à l'heure actuelle.

Par ailleurs, le temps me manque ici pour faire devant vous une analyse détaillée de ces très intéressants rapports et il ne m'est possible de consacrer qu'un bref instant à chaque Société en procédant avec vous à un rapide tour du monde.

Il me semble naturel de commencer mon tour du monde par la Société qui reçoit cette année la Conférence.

Depuis ces dernières années, la Croix-Rouge a fait en GRANDE-BRETAGNE un effort tout particulier dans le domaine de la lutte contre les rhumatismes. La Croix-Rouge britannique a fondé une clinique pour le traitement du rhumatisme sous toutes ses formes, clinique que les délégués auront le privilège de visiter. Cette clinique est destinée aux malades prêts à payer un prix modique et pour les ouvriers employés dans l'industrie dont le traitement en cas de maladie est couvert par leurs Sociétés d'assurance. De 300 à 400 malades peuvent être traités chaque jour, par un personnel spécialisé. Pendant l'année 1937, 27,834 malades ont été traités.

Plusieurs des branches départementales de la Croix-Rouge britannique ont établi des cliniques générales. La Société prête aussi sa collaboration en ce qui concerne le personnel et l'équipement des postes de premiers secours sur route ainsi qu'à l'occasion de fêtes, de réunions sportives, etc.

Des cours de premiers secours et de soins aux malades sont spécialement destinés aux membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

En 1933, la Croix-Rouge britannique a commencé un cours d'instruction contre les gaz toxiques. Elle est intervenue par des dons et l'envoi de deux unités sanitaires à la Croix-Rouge éthiopienne à l'occasion de la guerre italo-abyssine. Au début des hostilités en Espagne, en réponse à la demande du Comité international de la Croix-Rouge, des dons furent envoyés aux belligérants, entre autres une quantité considérable de vêtements à la suite d'une demande adressée à la Croix-Rouge de la Jeunesse. La Croix-Rouge britannique fit l'offre de son assistance lors de la guerre en Chine. Cette offre ayant été acceptée par la Chine, la Société se mit en devoir de réunir des fonds et collabora activement avec certaines autres institutions de bienfaisance. Plus tard un appel fut lancé par le Lord-Maire de Londres et plus de 100.000 livres sterling furent réunies.

Le rapport de la Croix-Rouge britannique contient, en outre, des détails fort intéressants sur l'activité de ses branches d'outre-mer.

Rapport spécial: Rapport sur les Conventions de Genève et de La Haye (Question 4c de l'ordre du jour).

Au CANADA la Croix-Rouge a pour première préoccupation le bien-être des anciens combattants et elle s'occupe d'une façon particulière de ceux qui se sont établis colons. Elle possède actuellement 43 châteaux-hôpitaux et 3 infirmeries. Les infirmières des châteaux-hôpitaux font des visites à domicile.

Sur les trois crèches pour immigrants organisées à Québec, Halifax et St. John, seule celle d'Halifax a été maintenue. Elle a reçu 2.849 femmes avec leurs enfants. Le service d'entr'aide familiale est venu en aide à 841 familles.

La Croix-Rouge a équipé 34 postes de secours sur les principales routes. En 1936, elle a organisé les secours aux victimes de la sécheresse des régions de l'ouest en collaboration avec le gouvernement.

⁽²⁾ Ce résumé ne porte que sur les rapports préparés par les Sociétés nationales pour la Conférence et parvenus suffisamment à temps au Secrétariat de la Ligue.

Rappelons que la Croix-Rouge canadienne est à l'origine du groupe de jeunesse de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge de la Jeunesse est très active. Le fonds national des enfants infirmes rend d'éminents services et a permis de belles cures.

Rapport spécial: Collaboration avec les pouvoirs publics.

La Croix-Rouge en AUSTRALIE a pour tâche première de prendre soin des anciens combattants blessés et malades. Elle fait le nécessaire pour conserver en bonne santé les enfants de parents tuberculeux et collabore au traitement des enfants infirmes, au travail des hôpitaux civils, des stations sanitaires de la brousse et des institutions mentales.

Elle possède des services de transfusion sanguine dans quatre provinces, organise des cours de secourisme, de soins aux malades et d'hygiène. Elle forme des instructeurs de secours anti-gaz pour la population civile.

La Croix-Rouge de la Jeunesse compte 100.000 membres qui entretiennent quatre foyers d'enfants et aident les enfants infirmes. La Croix-Rouge de la Jeunesse doit une partie de son succès à la collaboration des maîtres.

Il existe un groupement intermédiaire entre l'organisation adulte et junior, lequel groupement se manifeste par des activités d'entr'aide.

La Croix-Rouge de L'INDE ANGLAISE collabore avec les organisations d'hygiène et philanthropiques du pays. Lors du séisme de Quetta, cette collaboration a permis d'assurer les services de secours dans les meilleures conditions possibles. Elle a perfectionné son service de secours en cas de guerre ou de désastre national en créant une réserve d'auxiliaires volontaires et en dressant le rôle des infirmières diplômées, le rôle des femmes médecins et un plan de mobilisation. Elle a fait face à de nombreux désastres: séismes, épidémies et famine. Elle a créé un bureau de protection de la mère et de l'enfant; elle diffuse les connaissances d'hygiène par la Croix-Rouge de la Jeunesse, la publication de brochures de vulgarisation, d'affiches, de films d'hygiène, de revues, des causeries radiophoniques. Elle a installé de nombreux postes de secours sur les routes.

La Croix-Rouge de la Jeunesse déploie une activité remarquable dans le domaine de l'hygiène, elle lutte notamment contre la cécité et fait campagne en faveur d'une alimentation rationnelle.

La Croix-Rouge en AFRIQUE DU SUD a développé tout particulièrement l'action de secours dans les mines et dans les usines. Elle organise des cours publics pour l'enseignement populaire de l'hygiène et les notions élémentaires de santé publique, et travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics.

La Croix-Rouge de la Jeunesse comprend 50.000 membres.

L'effort de la Croix-Rouge de l'Afrique du Sud est rendu difficile par la grande étendue du pays, par la diversité des langues parlées par les indigènes. Elle réussit néanmoins à instruire chaque année 7.000 Européens et 15.000 non-européens.

En quittant l'Empire britannique, et avant de passer au continent européen, je veux signaler l'intéressante activité de la Croix-Rouge islandaise.

En ISLANDE la Croix-Rouge est à peu près la seule institution du pays qui puisse fournir des ambulances pour le transport des malades ou des blessés. Elle a fait installer des boîtes de premiers secours dans les refuges utilisés pour les sports d'hiver et un traîneau spécialement aménagé pour le transport des blessés en montagne.

Des cours de premiers secours et d'hygiène sont donnés dans différentes parties du pays, auxquels seront bientôt ajoutés des cours de soins à donner aux enfants et aux nouveaux nés. En 1936, un hôpital fut fondé dans le port de pêche de Sandgeroi. L'année suivante, à la demande de l'école des infirmières de l'État, un cours préliminaire d'entraînement pour les futures élèves de l'École fut organisé par la Croix-Rouge.

En 1935, certains changements ont été apportés dans les statuts de la Croix-Rouge de NORVEGE. Un Conseil suprême a été créé. Ce Conseil suprême est élu à l'assemblée générale.

La Croix-Rouge a intensifié son action d'hygiène (lutte contre la tuberculose, le cancer, les maladies vénériennes). Pour ce faire, elle a ouvert ses écoles d'infirmières à un plus grand nombre de candidates et publie des brochures de vulgarisation, installe des établissements de bains, envoie des produits alimentaires dans les écoles du cercle polaire. Le navire-hôpital „Viking” a pris part aux campagnes de pêche aux îles Lofoten et au Finmark. Le service de transfusion sanguine a rendu de signalés services. Il emploie 300 donneurs, La Croix-Rouge a équipé plusieurs hôpitaux mobiles destinés à fonctionner en cas d'épidémie et des postes de secours sur les plages importantes. Elle collabore avec la police à l'organisation de la défense passive contre les attaques aériennes.

La Croix-Rouge a envoyé une ambulance en Abyssinie, des secours en Espagne et en Chine.

La Croix-Rouge de la Jeunesse continue son action d'entr'aide, principalement en faveur des enfants des régions déshéritées.

Le nouveau règlement de la Croix-Rouge a été mis en vigueur en SUÈDE le 1^{er} janvier 1938. D'après ce règlement, le roi nomme le président de la Croix-Rouge et le commissaire général du service sanitaire bénévole en temps de guerre, lequel collaborera à la direction de la Croix-Rouge en temps de guerre.

Dans le domaine de l'hygiène, la Croix-Rouge suédoise fait porter son effort sur l'œuvre d'assistance à la mère et à l'enfant. Elle a augmenté le nombre de ses maternités, de ses visiteuses d'hygiène, de ses foyers d'enfants. Elle a institué les traitements dentaires et l'examen médical des écoliers dans les districts ruraux, construit des établissements de bains, des crèches, etc., etc.

Ses autres activités sont très prospères. Elle possède 210 postes de secours sur route, quatre refuges pour les naufragés, 12 bureaux d'information pour les gens de mer de toutes nationalités, 2 cabinets dentaires automobiles et de nombreux avions sanitaires.

La Croix-Rouge de la Jeunesse continue à faire des progrès; ses cours de soins aux malades sont suivis avec assiduité, et nombre d'enfants délicats ou sous-alimentés ont bénéficié de l'œuvre d'entraide des juniors.

Rapport spécial: La Croix-Rouge suédoise et la protection de l'enfance.

En FINLANDE de 1934 à 1938, la Croix-Rouge et sa section indépendante de protection de l'enfance ont travaillé avec énergie à élever le niveau de la santé publique.

Une centaine de postes de secours ont été établis sur les routes principales en collaboration avec l'automobile-club de Finlande.

Ayant reçu une importante donation à cet égard, la Croix-Rouge finlandaise s'efforce de faire traiter les personnes atteintes de déformations du palais, les bègues, etc. Des cours de prononciation sont organisés sous la direction de professeurs spécialisés.

Trois mille six cents infirmières appartiennent en ce moment aux réserves de la Croix-Rouge finlandaise, qui seraient prêtes à offrir leurs services en cas de guerre ou de désastre national; plusieurs hôpitaux ont aussi été préparés à cette intention. La Société collabore avec la ligue de protection contre les gaz toxiques pour la protection de la population civile, et des infirmières ont reçu une instruction spéciale pour le traitement et les soins des gazés.

La Croix-Rouge prend en POLOGNE une part active à la lutte contre les épidémies, en particulier contre le typhus exanthématique, contre les maladies infectieuses et contre le trachôme. En ce qui concerne la lutte contre le trachôme, elle a organisé des colonnes mobiles d'infirmiers et d'infirmières et des dispensaires ophtalmologiques. Elle possède 980 postes de secours sur route, soixante centres de santé comprenant pour la plupart une consultation maternelle et infantile, un dispensaire anti-tuberculeux, souvent un dispensaire anti-vénérien ou anti-trachomatique.

Depuis 1936 un centre de transfusion sanguine fonctionne à l'hôpital de la Croix-Rouge à Varsovie avec un laboratoire de biologie et d'hématologie. En 1937, 568 transfusions ont été opérées. Les donneurs de sang, au nombre de 180, se recrutent principalement parmi les étudiants. A Lodz, il existe aussi un centre de transfusion sanguine.

La Croix-Rouge polonaise vient en aide, aux gares frontières, aux voyageurs de toutes nationalités qui arrivent d'U.R.S.S. et se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur voyage faute d'argent ou pour cause de maladie.

La Croix-Rouge de la Jeunesse compte plus de 300.000 membres. Ses cours de secourisme, de secours anti-gaz et de puériculture sont bien suivis. Elle possède des cantines scolaires, des colonies de vacances, des salles de lecture et de récréation. Sa correspondance interscolaire internationale est très active.

Le rapport général que la Croix-Rouge ALLEMANDE présente à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge comprend trois parties, ainsi qu'une annexe composée de deux documents différents. La première partie donne un aperçu des derniers développements de la Société, et de la réorganisation de ses cadres.

La deuxième partie du rapport contient deux chapitres dont l'un est consacré à l'organisation de la Croix-Rouge et illustré de remarquables tableaux statistiques. Le deuxième chapitre concerne les différentes activités de la Société, telles que services de secours de toutes espèces (équipes d'urgence), collaboration de la Croix-Rouge allemande au service de santé publique, institutions de la Croix-Rouge, propagande, et enfin assurance des membres de la Croix-Rouge allemande.

La troisième partie du rapport contient des commentaires au sujet de la nouvelle loi sur la Croix-Rouge allemande, promulguée le 9 décembre dernier, et sur laquelle se base la nouvelle organisation de la Société ainsi que son statut. Le texte de cette nouvelle loi forme l'objet de la première partie de l'annexe, tandis que la seconde partie donne un exposé détaillé de l'action de la Croix-Rouge allemande à l'occasion des jeux olympiques de 1936. On sait que les services sanitaires et de secours des jeux olympiques d'hiver aussi bien que des jeux athlétiques de Berlin et des régates de Kiel avaient été confiés à la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge TCHÉCOSLOVAQUE n'a pas présenté de rapport général; par contre elle a préparé trois rapports fort intéressants sur les sujets suivants: *Le service samaritain de la Croix-Rouge tchécoslovaque.* — *Les auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge tchécoslovaque* et *La trêve de la Croix-Rouge tchécoslovaque en 1938.*

Ces rapports seront discutés dans les commissions compétentes.

Le rapport sur la trêve attirera particulièrement l'attention sur cette initiative qui prend chaque année une plus grande ampleur et témoigne du prestige de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

Un intéressant rapport nous signale qu'en SUISSE le nombre des membres appartenant aux différentes sections de la Croix-Rouge s'est beaucoup accru; la Croix-Rouge suisse peut mettre sur pied en cas d'urgence plus de 2.000 infirmières professionnelles, ayant fait des études complètes. Elle dispose en outre d'un effectif de 800 volontaires militairement organisés et entraînés, aptes à collaborer dans les hôpitaux militaires en cas de guerre ou à l'occasion d'épidémies ou de catastrophes.

La nouvelle organisation militaire appliquée depuis peu en Suisse a nécessité une adaptation de la part des organes de la Croix-Rouge suisse, encore en cours d'exécution. D'autre part, la Société a conclu une convention avec l'Association suisse des hôpitaux concernant certaines mesures qui seraient prises en temps de guerre. En ce qui concerne les mesures de défense aérienne passive, la Société prête sa collaboration au département militaire fédéral dans les questions d'organisation, de recrutement et de formation d'un personnel spécialisé.

En 1935 et 1936, la Croix-Rouge suisse est intervenue par des dons et des envois à la Croix-Rouge éthiopienne à l'occasion de la guerre italo-abyssine.

A la demande du Comité international de la Croix-Rouge, grâce à une subvention spéciale du gouvernement helvétique, la Croix-Rouge suisse a organisé une colonne motorisée destinée à l'évacuation de civils en Espagne.

En FRANCE l'activité de la Croix-Rouge française se traduit:

1° dans le domaine militaire, par la préparation d'hôpitaux auxiliaires, la formation du personnel nécessaire à ces hôpitaux, ainsi qu'au Service de Santé militaire et aux organisations de défense passive contre les attaques aériennes, la mise à la disposition des militaires, en temps de paix, d'établissements de soins, de repos ou de récréation, l'assistance aux familles des sous-officiers et soldats, l'organisation de dispensaires, préventoriums, sanatoriums, etc.

2° dans le domaine social, par la lutte contre la mortalité infantile (la Croix-Rouge française compte 1.700 œuvres spécialement affectées à la mère et à l'enfant), la lutte contre la tuberculose (les grands sanatoriums possèdent, en général, des sections de rééducation qui permettent aux malades d'apprendre des métiers), la recherche des moyens de développer l'hygiène rurale (comme le service sanitaire et social de la marine fluviale), les secours d'urgence ou en cas de calamités, les secours aux malheureux, l'instruction des titulaires des postes de secours sur route (2.500 postes sont pourvus), les secours internationaux.

L'activité de la Croix-Rouge française s'étend également aux départements français d'outremer, aux colonies, aux pays de protectorat et de mandat.

La section de la Jeunesse de la Croix-Rouge française a institué des cours de secourisme et d'hygiène.

Le 7 mars 1938, un Conseil national de la Croix-Rouge française a été institué après accord entre la Croix-Rouge française et le Gouvernement. Ce Conseil, qui comprend une majorité de représentants de la Croix-Rouge et les représentants d'un certain nombre de ministères, traite exclusivement des rapports de la Croix-Rouge avec les autorités. Aucune modification n'est apportée à l'organisation intérieure des trois Sociétés.

Le comité central de la Croix-Rouge ESPAGNOLE à Madrid donne une statistique de son activité sanitaire et de l'aide prêtée à la population civile et aux mutilés de guerre. Cette statistique, qui n'a pas pu être complétée, donne cependant une idée de l'effort considérable accompli par ce comité. Il a fait également des communications sur les points 3 et 5 de l'ordre du jour et présente en outre une bibliographie fort intéressante sur les publications de la Croix-Rouge qui sont conservées à la bibliothèque du comité central de la Croix-Rouge espagnole à Madrid.

La Croix-Rouge nationale possède au PORTUGAL des postes de secours d'urgence, plusieurs auto-ambulances, un service de donneurs de sang. Elle fait des cours d'infirmières, de défense contre les gaz. Son œuvre d'assistance est bien développée.

En ITALIE la Croix-Rouge poursuit un effort remarquable contre la tuberculose. Elle possède et fait fonctionner 16 préventoriums disposant de 2.300 places et pourvoyant à l'assistance de plus de 6.000 enfants par an, ainsi que plusieurs préventoriums en montagne et à la mer. Des sanatoriums assurent chaque année le traitement de 3.500 malades.

La Croix-Rouge italienne dispose aussi d'un grand hôpital pour malades atteints de tuberculose osseuse.

Dans le domaine de l'assistance anti-malarique, la Croix-Rouge italienne est aussi très active. Ses efforts s'étendent à presque toutes les régions infectées par le paludisme. Le rapport de la Société contient des détails extrêmement intéressants sur les résultats merveilleux obtenus dans la région pontine. Il donne aussi des renseignements sur l'organisation des services de premiers secours et de secours sur route, sur les mesures de protection de la population civile contre les bombardements aériens et les gaz, sur le matériel, le personnel, et les infirmières dont dispose la Croix-Rouge italienne, ainsi qu'un résumé de l'œuvre de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

En YUGOSLAVIE, la société de la Croix-Rouge possède un personnel bénévole de 6.000 infirmiers et infirmières auxiliaires et du matériel pour la formation d'environ 30 hôpitaux de réserve dont quelques-uns de campagne.

Les secours en mer, en montagne et dans les mines sont assurés comme suit: les compagnies de navigation, les autorités maritimes et les comités de la Croix-Rouge sur le littoral ont reçu un extrait du manuel *Hygiène et médecine à bord*. Des cours de premiers secours sont faits au personnel des mines, à la police, aux pompiers, aux écoliers; des manuels et du matériel de sauvetage ont été donnés à nombre de postes de secours dans la montagne.

Tous les samaritains et infirmières bénévoles reçoivent une formation de secouristes de défense passive contre les attaques aériennes. Le comité central a construit un abri modèle pouvant contenir 500 personnes.

L'activité sociale est intense. D'importantes sommes lui ont été consacrées au cours de ces dernières années. La lutte contre la tuberculose se fait en collaboration avec la société pour la lutte contre la tuberculose.

La Croix-Rouge yougoslave a contribué aux secours internationaux pour des sommes importantes.

La Croix-Rouge de la Jeunesse, forte de 425.716 membres, est très florissante. Ses cantines scolaires, colonies de vacances, toutes ses institutions sociales répondent aux besoins de la population scolaire.

En janvier 1937, la Croix-Rouge HONGROISE a créé les colonnes de secours dont les membres appartiennent à la jeunesse ouvrière et au corps des pompiers. Ces colonnes sont actuellement au nombre de 341. La collaboration entre la Croix-Rouge et l'Institut national d'hygiène publique est de plus en plus étroite. Les cours de soins aux malades, institués en 1934, sont devenus très populaires. Ils sont suivis par les jeunes filles et permettront la création d'une équipe d'ambulancières qui pourra rendre de grands services en cas de désastre.

La section de sauvetage est très active. De nombreux postes de secours ont été édifiés. Les secours aériens sont bien organisés; la Croix-Rouge possède des avions.

En 1935, la Croix-Rouge hongroise était l'hôte de la Conférence technique internationale de secours sur route et, en 1937, de la Conférence technique internationale des secours aériens.

La Croix-Rouge de la Jeunesse groupe 122.760 juniors, élèves des écoles primaires, secondaires et supérieures. Leurs activités d'entr'aide sont très développées.

Il existe une section intermédiaire entre la Croix-Rouge de la Jeunesse et la Croix-Rouge adulte. Elle est formée d'anciens juniors qui n'ont pas encore atteint l'âge de faire partie de la grande Croix-Rouge. Ces jeunes gens et jeunes filles offrent leurs services aux comités locaux de la Croix-Rouge.

En ROUMANIE, la Croix-Rouge a du faire face à la nouvelle famine qui a désolé le sud de la Bessarabie et l'est de la Moldavie. Elle a nourri pendant cinq mois plus de 100.000 personnes de tous âges et en a vêtu à peu près autant. Elle a distribué des graines de céréales aux paysans et a combattu le typhus qui s'était abattu sur ces populations.

La section de la Jeunesse compte 6.700 juniors dont les activités d'entr'aide sont florissantes.

La célébration du cinquantenaire de la Croix-Rouge en BULGARIE a donné lieu, le 18 octobre 1936, à des manifestations solennelles. Vingt mille personnes se sont spontanément inscrites à la Société ce jour-là. D'autre part, à cette occasion, la Croix-Rouge bulgare a créé de nombreux comités urbains et ruraux, portant le nombre des premiers à 90 et celui des seconds à 751.

Les statuts de la Société ont été modifiés conformément aux nouvelles conditions de vie.

La Croix-Rouge bulgare a obtenu des autorités compétentes que tous les fonctionnaires et employés (de l'Etat, municipaux ou privés) se fassent inscrire à la Société. Elle a organisé des cours de samaritaines et des brigades de secours en cas de calamité publique. Elle dispose de trois postes de ravitaillement approvisionnés, de 150 sacs sanitaires, d'un équipement complet pour la défense passive anti-aérienne, d'une ambulance de 150 lits, d'un train sanitaire de quatre voitures.

La propagande se poursuit activement au moyen de brochures de vulgarisation.

La Croix-Rouge de la Jeunesse compte 223.000 membres qui déploient une activité d'entr'aide très féconde. Les cours de premiers secours ont été suivis avec enthousiasme; les juniors des écoles secondaires ont suivi les manœuvres de l'armée au titre de secouristes.

Les étudiants de l'Université de Sofia ont formé une section auxiliaire de la Croix-Rouge dont les statuts ont été approuvés par le conseil suprême de la Société.

En GRECE la Croix-Rouge lutte activement contre la tuberculose; elle emploie le vaccin B. C. G. dans son hôpital. En 1935, elle a organisé un service de transfusion sanguine qui a permis d'opérer 867 transfusions en l'espace de trois ans. Les donateurs de sang sont examinés tous les trois mois.

Une nouvelle école d'infirmières auxiliaires a été créée cette année. L'hôpital-école a été agrandi et son équipement perfectionné. Le sanatorium de Voula continue à rendre de grands services; 96% des malades guérissent avant la fin de la troisième année de séjour. Deux nouveaux pavillons lui ont été adjoints.

Une dizaine de postes de secours fonctionnent sur les plages. De petits postes contenant de quoi faire des pansements aseptiques ont été établis sur les principales voies d'Athènes.

Les conférences d'hygiène aux jeunes femmes et aux jeunes filles ont beaucoup de succès.

La Croix-Rouge de la Jeunesse a poursuivi ses activités d'hygiène et d'entraide, telles que colonies de vacances et bains scolaires. De nombreuses pharmacies scolaires ont été placées dans les écoles. Sa bibliothèque circulante a desservi 54 écoles.

Rapport spécial: Modifications à la Convention du 27 juillet 1929 proposées par la Croix-Rouge hellénique.

La Société du Croissant-Rouge TURC a célébré l'année dernière le soixantième anniversaire de sa fondation, ce qui fut l'occasion de grandes manifestations dans tout le pays.

L'organisation des juniors, commencée il y a cinq ans avec la collaboration des ministères de l'Instruction Publique, de l'Hygiène et de l'Assistance Sociale compte déjà plus de 112.000 membres.

La Société vient de fonder un internat pour orphelins. Elle prend une part active à la lutte contre la tuberculose et le paludisme au moyen de secours en médicaments, de crédits pour la création d'institutions sanitaires ainsi que d'un sanatorium pour malades tuberculeux. Elle lutte aussi contre la mortalité infantile en procurant des secours en aliments et en médicaments, et songe à créer une deuxième école d'infirmières

Depuis 1935, elle s'occupe de nouveau du sort des émigrés qui rentrent des pays voisins. Des services spéciaux ont été créés pour les recevoir au débarquement et les conduire aux camps de concentration préparés à cet effet. Elle subvient en outre à leur nourriture, etc. En Thrace, trois hôpitaux spécialement aménagés s'occupent uniquement des soins à donner aux émigrés.

En collaboration avec le Gouvernement et avec l'appui de son aide financière, le Croissant-Rouge turc a fondé il y a trois ans une fabrique de masques contre les gaz toxiques.

Rapports spéciaux: Sections de la Jeunesse du Croissant-Rouge turc. — Collaboration de la Société du Croissant-Rouge turc avec les pouvoirs publics de son pays. — Rôle et action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile et conditions essentielles à son fonctionnement.

L'une des dernières réalisations du Croissant-Rouge EGYPTIEN a été la construction de son hôpital du Caire qui contient 100 lits et reçoit toutes les victimes d'accidents de la rue et de la route. Les bureaux du Croissant-Rouge ont été installés dans le même bâtiment qui peut être tout entier converti en hôpital en cas de besoin.

Le Croissant-Rouge égyptien a contribué par des dons en argent à l'œuvre du Comité international en faveur des victimes de la guerre italo-abyssine et de la guerre d'Espagne.

Au SIAM, l'effort de la Croix-Rouge a porté particulièrement ces derniers temps sur la protection de l'enfance et la collaboration avec le ministère de l'Éducation pour l'hygiène scolaire. L'œuvre de la Croix-Rouge en matière de santé publique est toujours très importante.

La Croix-Rouge siamoise a envoyé une unité sanitaire au secours des victimes du grand incendie de Ban Pong et fourni deux ambulances au moment de l'épidémie de choléra. L'hôpital Chulalongkorn, qui est un modèle du genre, continue à recevoir chaque année des milliers de malades.

Des fonds ont été envoyés par la Croix-Rouge siamoise aux œuvres de secours en Espagne, ainsi que des vêtements destinés aux enfants, victimes du conflit.

Depuis la conférence de Tokio en 1934 l'activité de la Croix-Rouge au JAPON a été remarquable. Ses plus grands efforts ont été dirigés vers la formation des infirmières, élément indispensable des œuvres de la Croix-Rouge surtout en temps de guerre. Elle entretient de nombreux hôpitaux, quatre nouveaux ayant été créés depuis son dernier rapport.

Les consultations médicales sont aussi une des œuvres les plus importantes de la Croix-Rouge japonaise, et, à cette fin, des établissements ont été agrandis ou nouvellement installés dans tout le pays. Le total des personnes traitées s'élève à 1.200.000 pour 1937; le chiffre des consultations à 13.000.000.

De nouveaux postes de secours sur route ont été créés; ils possèdent un personnel et des automobiles de secours. En outre, des dépôts de matériel de secours ont été établis sur les routes de tout le pays. La Croix-Rouge japonaise a actuellement en activité 858 dépôts de ce genre.

En 1935, des cours spéciaux de sauvetage aux noyés furent institués avec le concours de moniteurs spécialisés. En 1937, plus de 1.000 personnes avaient terminé leurs cours.

En 1937, la Croix-Rouge japonaise fut l'hôte de la Conférence de la Croix-Rouge de la Jeunesse pour les pays d'Extrême-Orient.

Rapports spéciaux: La Croix-Rouge de la Jeunesse japonaise. — Rapports de la famille impériale et des pouvoirs publics du Japon avec la Croix-Rouge japonaise.

Aux ÉTATS-UNIS, la Croix-Rouge a accompli de belles réalisations dans tous les domaines de son activité et, en particulier, en ce qui concerne les secours en cas de calamité publique.

De 1934 à 1937, la Croix-Rouge américaine a consacré des millions de dollars à secourir les victimes d'inondations ou de cyclones. Au cours des inondations de 1937, elle a dû pourvoir aux besoins d'un million et demi de personnes.

La Croix-Rouge a organisé des campagnes contre la diphtérie et la pellagre, et encouragé la création de services de donneurs de sang bénévoles. Le nombre de ses infirmières mobilisables en temps de guerre est de 14,791; celui des infirmières en activité, mais non mobilisables, est de 23.788.

Depuis 1934, elle a décerné 843.632 certificats de secouristes et 301.225 de sauveteurs. Enfin, elle possède 2,186 postes de secours sur route, et joue un rôle très actif dans la campagne de prévention des accidents de la maison et de la ferme.

La Croix-Rouge de la Jeunesse connaît un magnifique développement. Elle compte plus de huit millions de juniors dont l'activité d'entr'aide nationale et internationale est remarquable. En ce qui concerne la première, il convient de mettre en relief l'aide aux aveugles et aux invalides de guerre.

Rapports spéciaux: Fonctions et formation des auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge américaine. — La sécurité des baigneurs et le sauvetage aux Etats-Unis. — Le désastre des inondations de 1937.

La Croix-Rouge américaine a recueilli des fonds importants pour les victimes des conflits en Abyssinie, en Espagne, en Chine. La générosité de cette Société en matière d'entr'aide internationale est un exemple et une source d'inspiration pour le monde entier.

La Croix-Rouge CUBAINE expose dans son rapport les relations excellentes qu'elle entretient avec les pouvoirs publics de son pays. Son activité a été concentrée sur la construction de plusieurs dispensaires. Elle a mené à bien une action de secours à l'occasion des désastres qui sont produits ces dernières années à Cuba.

Il faut signaler, en outre, l'organisation des brigades sanitaires de la Croix-Rouge cubaine, la constitution récente de plusieurs comités locaux, et le développement de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui a déjà obtenu de beaux résultats dans les écoles du pays.

La Croix-Rouge GUATÉMALTEQUE combat les épidémies par des moyens préventifs et curatifs, en particulier la variole. Elle possède des centres de consultations gratuites et donne les médicaments aux nécessiteux. Son ambulance assure le transport des malades dans la ville de Guatémala et dans les provinces.

Lors des tremblements de terre, cyclones et inondations qui ont désolé le pays, la Croix-Rouge est toujours venue en aide aux populations sinistrées.

Une *Ligue nationale contre le cancer* actuellement en voie de création sera placée sous le patronage de la Croix-Rouge.

Au BRÉSIL la Croix-Rouge nationale fait actuellement une propagande d'éducation populaire très intense dans le but de relever le niveau de la santé publique. Elle lutte, en particulier, contre la tuberculose et autres fléaux sociaux, avec tout l'appui des pouvoirs publics. Son service de secours donne toute l'assistance possible en cas de calamités nationales.

En ce moment, les efforts de la Croix-Rouge brésilienne sont dirigés très spécialement vers la construction d'un grand hôpital des plus modernes qui pourra contenir plusieurs centaines de malades.

Rappelons qu'en 1935, la Croix-Rouge brésilienne fut l'hôte de la III^e Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge et contribua grandement à faire de cette conférence un très grand succès.

Il n'entre pas dans le cadre de cet exposé de tirer des conclusions sur la situation générale de la Croix-Rouge dans le monde. Ce serait abuser de votre attention. Qu'il me soit cependant permis de dire qu'à lire tous ces rapports si sincères, on ressent un sentiment d'admiration pour la tâche énorme réalisée par les Sociétés nationales, tâche dont la complexité s'accroît d'année en année dans la mesure où augmentent sans cesse, dans le monde troublé où nous sommes, les lourdes et multiples responsabilités de la Croix-Rouge.

Je vous réitère, en terminant, mes excuses sur le caractère incomplet de mon résumé. Je vous en ai expliqué la raison. Je vous prie de le considérer comme une simple invitation à lire vous-même les rapports présentés par les Sociétés nationales. Je souhaite également vous avoir donné par ce résumé un avant-goût de l'intérêt et de la fierté que vous aurez, j'en suis assuré, comme représentants de la Croix-Rouge, à constater l'effort admirable des Sociétés sœurs unies sous un même drapeau dans la poursuite du même idéal. (*Applaudissements.*)

L'Hon. SIR ARTHUR STANLEY (Président): Je remercie vivement M. de Rougé de son exposé. Le résumé dont il vient de nous donner lecture ne manquera certainement pas d'éclairer beaucoup d'entre nous, car nous ne nous rendons pas toujours bien compte de l'étendue du domaine dans lequel travaille la Croix-Rouge et des vastes ramifications que présente notre institution à travers le monde.

Je donne la parole à M. Huber, Président du Comité international de la Croix-Rouge.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Président du Comité international de la Croix-Rouge): Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme lors des Conférences précédentes, le Comité international de la Croix-Rouge vous présente un rapport général sur son activité et une série de rapports spéciaux sur des problèmes déterminés qui intéressent la Croix-Rouge. Permettez-moi, je vous prie, de vous soumettre non pas un commentaire d'ensemble de ces rapports, mais quelques idées générales sur le travail de la Croix-Rouge et, en particulier, du Comité international de la Croix-Rouge.

Je m'étais permis d'adresser un message analogue à la Conférence de Tokio, à laquelle j'avais été malheureusement empêché d'assister. Evoquant les bouleversements qui s'étaient produits, depuis la fondation de notre institution en 1863, dans la structure sociale et les constitutions de nombreux États, j'essayais d'examiner l'influence que pouvaient exercer de tels faits sur l'activité de la Croix-Rouge en général et aussi sur l'évolution des relations entre chaque nation et la communauté des États, et enfin sur les transformations des idées philosophiques et religieuses.

Les événements de ces quatre dernières années n'ont diminué ni l'importance ni l'actualité de ces questions. Au contraire, dans un monde écartelé par la politique et les idéologies, un mouvement universel comme la Croix-Rouge, qui tend vers un but moral commun, doit faire face aux situations les plus sérieuses.

Sans doute me paraît-il essentiel que, dans chaque Société nationale, on se rende compte des facteurs moraux qui incitent le public à coopérer, de sa personne et de ses deniers, à l'œuvre de la Croix-Rouge. Mais il n'est pas moins important de discerner clairement le patrimoine commun, par delà les divergences qu'accusent les conceptions et les sentiments de chaque nation — je veux dire de percevoir les liens et les devoirs que la Croix-Rouge crée entre ceux qui travaillent sous son emblème, dans les antagonismes tragiques de conflits guerriers. La croix rouge sur fond blanc n'est pas seulement un signe qui protège les personnes et les biens, c'est aussi le symbole d'une grande idée universelle.

Mais, je désire aujourd'hui vous soumettre un problème plus concret et, dans un certain sens, terre à terre, et qui obsède en tout temps chaque Société nationale aussi bien que les organisations internationales de la Croix-Rouge. Ce problème, dans ces dernières années, a pris une particulière acuité pour le Comité international et pour la communauté de la Croix-Rouge. Il s'est posé à nous de manière pressante et même angossante. Je pense à la relation — je suis forcé de dire: à la disproportion — qui existe, d'une part, entre ce que la Croix-Rouge devrait accomplir, ce que le monde attend d'elle — et, d'autre part, les moyens dont elle dispose en personnel et en matériel. Ce déplorable écart s'accroît tout particulièrement là où l'action de la Croix-Rouge, sortant du cadre national, s'engage sur le terrain international. Voyons ensemble cette situation.

Sans doute la grandeur et la force de la Croix-Rouge viennent-elles de ce que l'idée et le signe de la Croix-Rouge sont connus dans le monde presque tout entier, que des millions d'hommes en savent le nom et ce que ce nom signifie: désintéressement, impartialité, secours aux blessés, aux malades et aux persécutés. Dans notre époque déchirée, la Croix-Rouge est l'une des quelques idées qui unissent les hommes, par dessus les différences nationales, religieuses, sociales et raciales. Mais encore l'idée qu'on se fait de la Croix-Rouge demeure-t-elle extrêmement indéterminée. Aussi les hommes sont-ils enclins à attendre de la Croix-Rouge des services qui sont ou bien tout à fait en dehors de son domaine, ou qui encore, et plus fréquemment, dépassent ses possibilités matérielles. Mais, ce qui manque surtout, c'est de comprendre que la Croix-Rouge ne peut accomplir ce qu'on attend d'elle que si elle en reçoit les moyens, en forces humaines et en argent.

Depuis longtemps et notamment depuis la grande guerre, les Sociétés nationales ont porté un très grand effort, et souvent leur effort principal, sur les activités du temps de paix. La fondation de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a non seulement donné une grande et heureuse impulsion à cette part de l'œuvre, mais elle lui a aussi donné un développement international.

Il ne m'appartient pas de m'occuper de l'aspect financier de cette action de la Croix-Rouge en temps de paix. Elle s'exerce dans des conditions assez différentes de celles des activités dites „de guerre”. Les activités dites „de paix” ont besoin de moyens financiers non moins puissants, car leur champ n'est pas moins vaste. Toutefois il présente l'avantage — sauf pour les secours en cas de calamités — d'être à l'abri de certaines surprises, donc plus prévisible, donc plus facilement adaptable aux moyens disponibles. Les deux branches de l'action de Croix-Rouge et les deux organismes internationaux qui les servent ont également besoin d'être soutenus vigoureusement — quoique suivant des normes différentes. Mais ces deux branches demeurent solidaires, car chacune d'elles n'aura toute la vitalité, tout le prestige indispensables, qu'à condition que l'autre se soit toujours montrée à la hauteur de sa tâche.

Permettez-moi de parler, en premier lieu, de la situation du *Comité international de la Croix-Rouge*. Celle-ci est particulièrement difficile parce que les appels qui sont faits à ses services sont aussi variables et imprévus que les circonstances elles-mêmes, tandis que les moyens dont il dispose — en personnes et surtout en argent — n'ont pas une élasticité correspondante. Je rappelle que le Comité international repose sur le principe du travail bénévole et désintéressé de ses membres; de plus en raison de sa neutralité, il est limité dans le choix de ses membres et collaborateurs. Il ne nous est donc pas facile d'adapter notre organisation à une activité qui, selon les cas, doit en très peu de temps doubler, tripler, quintupler ou plus encore. Pourtant, ces dernières années comme pendant la grande guerre, le Comité international a pu trouver les collaborateurs extraordinaires qu'a exigés la situation et il les a adjoints à ses services dans la mesure des moyens dont il disposait, — et seulement selon ces moyens. Mais il ne peut pas réduire, même pendant les périodes de calme, son secrétariat permanent au-dessous d'une certaine limite sans porter préjudice au travail courant et surtout sans risquer de restreindre son potentiel et, dès lors, de ne plus pouvoir en tout temps faire face à l'imprévu.

Rappelons que le budget du Comité comporte deux espèces de ressources, les unes ordinaires, les autres extraordinaires. Les ressources ordinaires consistent dans les contributions annuelles des Sociétés nationales

et les revenus des titres possédés par le Comité. Ces titres sont, pour les quatre cinquièmes, groupés en un *fonds inaliénable*, lequel, depuis la donation reçue de la Confédération suisse, ne s'est pas accru dans la proportion escomptée. Je tiens néanmoins à exprimer ici notre cordiale reconnaissance aux Sociétés nationales qui ont contribué à augmenter ce fonds.

D'autre part, les contributions des Sociétés nationales ont, depuis 1928, décliné assez fortement. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que, depuis 1936, la valeur de la monnaie suisse a diminué par rapport à beaucoup d'autres devises. Dans le même ordre d'idées, qu'il nous soit permis d'indiquer que, durant les dix-sept dernières années, dix Sociétés nationales n'ont jamais contribué financièrement aux dépenses du Comité international pour l'accomplissement de ses mandats, que les 50% des contributions recueillies proviennent de cinq Sociétés nationales, tandis que les 40% sont fournies par quinze Sociétés et les 10% qui restent par une trentaine de Sociétés. En outre, l'importance des contributions n'est pas toujours en rapport avec celle des Etats auxquels appartiennent les Sociétés, ni surtout avec les services qu'on attend du Comité international.

Les revenus ordinaires, provenant des deux sources que j'ai nommées, permettent à peine de couvrir les dépenses courantes du Comité international. Or, celui-ci travaille de manière très économique même en faisant abstraction du fait qu'une partie notable du travail est fournie par ses membres mêmes, sans aucune rémunération. Si un tel travail devait être confié à des secrétaires salariés, le budget devrait être élevé d'au moins 25%. De plus, on ne peut espérer recruter indéfiniment des membres bénévoles et qui travaillent plus ou moins continuellement. Comme on le sait, les membres du Comité international doivent être recrutés à Genève ou dans les environs. Or, en Suisse comme ailleurs, on trouve de moins en moins de personnes qui ne soient pas astreintes à gagner leur vie et celle de leur famille et qui puissent se permettre de consacrer une grande partie de leur temps à un travail tout à fait bénévole. Ces circonstances font que le Comité international devra inéluctablement, avec le temps, s'il veut maintenir sa capacité actuelle d'action, renforcer son secrétariat rétribué. Et même après ces sacrifices, il resterait, parmi les organisations internationales, une institution travaillant de manière extrêmement économique.

Comme je le disais plus haut, le fait que les ressources ordinaires ne couvrent même pas les dépenses ordinaires, a pour première conséquence de gêner le travail courant, mais encore de rendre plus difficiles, sinon d'entraver dangereusement les activités extraordinaires, chaque fois que la nécessité surgit pour le Comité d'en entreprendre une. Ainsi sa mission au Chaco a coûté au Comité environ 40.000 francs suisses, sa mission en Ethiopie 45.000 francs environ et l'envoi d'un délégué temporaire en Chine environ 20.000 francs. Toutes ces dépenses ont dû être couvertes en puisant dans un capital constitué par le solde des dons que le Comité international avait reçus pendant la grande guerre. Cette somme qui, depuis quelques années déjà, n'était plus que de trois cent mille francs, a diminué si rapidement ces dernières années que nous nous demandons comment, désormais, nous pourrions suffire à notre tâche. Ce serait de notre part une coupable imprudence que d'épuiser complètement cette réserve. Elle nous est indispensable pour les initiatives que nous devons prendre, presque toujours de manière tout à fait inopinée et instantanée.

Les Sociétés nationales trouveraient certainement anormal que le Comité international dût s'adresser à elles à tout moment, avant d'entreprendre quoi que ce soit. De plus, en règle générale, cette façon de procéder causerait un retard très préjudiciable. Le plus souvent, le Comité international doit entreprendre une action immédiate, puis soumettre aux Sociétés nationales le plan d'une action plus vaste, soit qu'elles entreprennent elles-mêmes ensuite une action de secours en dehors de leurs pays, ou qu'elles soutiennent une Société nationale qui se trouve dans la détresse, soit qu'elles soutiennent le Comité international dans une action qu'il exécutera ou dirigera lui-même. Ce travail de pionnier, ces initiatives sont une tâche essentielle du Comité international de la Croix-Rouge.

Il est certain que le Comité international ne peut entreprendre et développer une action d'une certaine importance que si les Sociétés nationales et d'autres groupements ou les Gouvernements mettent à sa disposition les moyens appropriés. Tel a été le cas, de manière remarquable, pendant la grande guerre et, plus récemment aussi, pour l'Espagne. Mais les Sociétés nationales s'attendent en général à ce que leurs dons, sollicités ou spontanément offerts pour des tâches spéciales et nouvelles, soient employés exclusivement pour ces tâches, et ne servent pas à couvrir les dépenses initiales déjà effectuées d'urgence par le Comité international. De telles actions, même si les Sociétés nationales les soutiennent généreusement, sont donc, dans le système actuel, très loin d'aider financièrement le Comité. Elles chargent au contraire son budget par le fait que toute action importante comporte une augmentation presque automatique des dépenses générales du Comité international.

Une telle situation deviendra bientôt intenable. On ne peut y remédier qu'en trouvant les moyens de mettre le Comité international en mesure non seulement de couvrir ses dépenses ordinaires, mais de constituer des réserves en vue de ses activités extraordinaires et de les reconstituer constamment. Si l'on ne parvient pas à ce résultat, le Comité international ne sera bientôt plus capable d'agir en tout temps, là où des guerres ou des complications de politique intérieure réclament la préparation rapide ou l'accomplissement d'une action de Croix-Rouge. Il se devait d'exposer à la XVI^e Conférence la situation telle qu'elle est.

Ce sont les Sociétés nationales qui assurent la presque totalité du travail de la Croix-Rouge, pour autant que celui-ci n'est pas du ressort du Service de santé militaire. Ce n'est qu'au sein des Sociétés nationales qu'on trouve de très nombreux collaborateurs volontaires et professionnels, et seules les Sociétés

nationales ont à leur disposition des stocks importants de matériel en vue d'une action de secours. Seules, elles possèdent des moyens financiers importants, soit qu'un grand nombre de membres leur fournissent des contributions régulières, soit que la nation soit habituée à répondre aux appels que la Croix-Rouge lui adresse. Mainte Société pourrait être citée en exemple. Il ne nous appartient pas d'étudier ici comparativement les moyens d'action des Sociétés nationales et les œuvres accomplies par celles-ci. Mais on peut dire d'une manière générale qu'il existe ici un certain équilibre. Les activités d'une Société nationale s'exercent sur territoire national. Elles sont déterminées par toute la structure sociale du pays et par son système d'œuvres d'utilité publique. Dans la mesure où un pays attend de la Croix-Rouge une activité définie, il lui en assurera les moyens aussi bien pour le travail courant que pour les cas exceptionnels où la solidarité nationale s'exprime par des sacrifices non moins exceptionnels.

Il en va tout autrement pour l'activité internationale de la Croix-Rouge. De par sa nature même, ce travail ne relève pas de telle Société nationale en particulier, mais de la collectivité de la Croix-Rouge; il a pour champ d'action le monde entier. De plus, il doit être entrepris précisément lorsqu'une organisation nationale n'est plus suffisante et fait défaut. Cela est tout particulièrement vrai dans les cas où le Comité international est appelé à prendre, avant tout autre, l'initiative, c'est-à-dire dans les temps de guerres et de bouleversements politiques et sociaux. Ces activités-là de la Croix-Rouge sont celles qui excitent le plus d'intérêt général, parce que, soulignant le caractère souvent tragique de la destinée humaine, elles sont en relation avec des événements auxquels le monde s'associe avec une sympathie passionnée.

Aussi la Croix-Rouge et en particulier le Comité international, comme organe de la Croix-Rouge internationale, sont-ils sollicités alors de toutes parts, par la presse, comme par des organisations humanitaires et philanthropiques. Mais c'est alors aussi que la popularité de la Croix-Rouge et le fait qu'elle est plus ou moins vaguement connue du monde entier, lui imposent une lourde charge. Cette charge est d'autant plus lourde qu'en général chacun est beaucoup plus enclin à suggérer des initiatives à la Croix-Rouge internationale qu'à lui fournir, ou à aider à lui fournir, les moyens matériels d'agir.

La plupart de ces tâches, même si l'un seulement des belligérants a recours à l'aide de la Croix-Rouge internationale, exigent toujours des moyens très considérables. La guerre, qui bouleverse, dans le domaine moral, toutes les valeurs, bouleverse de même les circonstances économiques. En temps de guerre, les peuples jettent tout dans la balance, parce qu'il s'agit d'être ou de ne pas être. Dès lors il n'est guère possible que les efforts fournis bénévolement puissent faire poids dans la balance. Même s'ils sont considérables, ils resteront infimes comparés aux détresses causées par la guerre. Et tout cela semblera insuffisant aux regards critiques.

Pour une Société neutre, envoyer une ou plusieurs ambulances sur le champ de bataille, notamment dans des pays éloignés, constitue déjà une contribution très importante comparée aux actions accomplies en temps de paix. Et pourtant combien cette aide est faible par rapport à tout ce qui devrait être accompli! S'agit-il d'envoyer du matériel sanitaire, des vivres ou des vêtements à des prisonniers ou de subvenir aux besoins analogues d'une population, les sommes nécessaires s'élèvent rapidement à des centaines de mille, à des millions de francs suisses, pour ne faire face efficacement qu'aux nécessités les plus urgentes.

S'il s'agit d'une action internationale de secours qui peut s'appuyer sur un Service de santé militaire ou sur une Société nationale puissante, l'action internationale est assez facile et l'aide, faible ou considérable, apportée du dehors, peut servir immédiatement.

Mais si les conditions que l'article 11 de la Convention de Genève présuppose ne sont pas réalisées, il faut tout d'abord préparer le travail non sans des démarches très difficiles. De plus l'aide venue de dehors sera, trop souvent, très inférieure aux exigences de la situation.

Ici, je dois souligner que l'action internationale de la Croix-Rouge ne se limite aucunement au cadre de la Convention de Genève. En dehors de ce cadre on attend souvent une initiative du Comité international et de lui seul: intervention en faveur de prisonniers, échange de prisonniers, secours pour prisonniers politiques et pour malheureux de toute espèce, transmission de nouvelles entre membres de familles dispersées, représentations relatives à des violations du droit des gens, etc., etc. Pour toutes les interventions de ce genre, le Comité international doit nouer des relations en pleine confiance avec les autorités des belligérants, posséder une organisation à lui sur laquelle chacun puisse compter, en envoyer des délégués sur les lieux mêmes. Cela ne laisse pas de coûter cher, même si l'on agit avec la plus stricte économie. Et, il ne faut pas perdre de vue que, si ces actions humanitaires indispensables — sans valeur immédiate pour les belligérants — leur semblent même tout d'abord contestables, ou peut-être inamicales, elles ont d'autant plus de chances d'être menées à bonne fin si la Croix-Rouge se trouve à même d'accomplir parallèlement une œuvre positive et matérielle de secours, et très étendue, dans le cadre de la Convention de Genève.

De quels moyens la Croix-Rouge peut-elle disposer alors?

Le fait est que le Comité international — pour ne parler que de lui — a à peine les moyens nécessaires pour le maintien de son existence et qu'il a presque épuisé ses disponibilités pour les cas d'urgence, d'importance limitée, comme pour la préparation d'activités de grande envergure. Encore moins pourrait-il par ses propres moyens, entreprendre et soutenir de telles activités.

Comme la Croix-Rouge est essentiellement un mouvement de collaboration volontaire basée sur les bonnes volontés de toute la nation, il n'est que naturel qu'elle prépare tout d'abord ce qu'elle devra donner elle-même. Elle aura alors un titre de plus pour solliciter d'autrui une aide généreuse et fidèle. C'est donc aux Sociétés nationales auxquelles nous pensons d'abord, à ces Sociétés qui dans leur ensemble sont le véritable corps de la Croix-Rouge.

Deux voies s'ouvrent ici, pour l'action internationale de la Croix-Rouge :

ou bien les Sociétés nationales agissent en leur propre nom ou en collaboration avec des Sociétés sœurs, ou bien elles mettent des moyens financiers et matériels à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge afin que celui-ci s'engage pour elles toutes.

Le choix entre ces deux modes de faire, ou leur combinaison est toujours une question d'espèce; ce qui est essentiel, c'est que soit vraiment fourni le secours qu'on attend de la Croix-Rouge et qu'on est fondé à attendre d'elle.

Citons ici quelques exemples récents :

Pendant le conflit du Chaco, le Comité international de la Croix-Rouge n'a adressé aucun appel à l'ensemble des Sociétés nationales; mais, par l'entremise de la Croix-Rouge chilienne, il a prié les Sociétés de l'Amérique latine d'accorder leur appui aux Croix-Rouges des deux États en guerre. Pour autant que nous sommes bien informés, trois de ces Sociétés ont répondu à cet appel; le rapport général du Comité international de la Croix-Rouge contient des renseignements plus circonstanciés à ce sujet.

Dans le conflit italo-éthiopien, l'aide spontanée des Sociétés nationales et l'appel du Comité international de la Croix-Rouge ont suscité chez les Croix-Rouges neutres une action considérable. Jamais encore on n'avait vu tant de Sociétés neutres envoyer sur le théâtre des hostilités des ambulances entières, et cela dans des circonstances qui les exposaient à de graves difficultés et dangers dus aux conditions topographiques, climatériques et autres. Cinq Sociétés européennes et le Croissant-Rouge égyptien ont participé à cette intervention directe qui a comporté de grands sacrifices d'argent. Et plusieurs de ces mêmes Sociétés ont en outre soutenu financièrement l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge lui-même.

Vingt-deux autres Sociétés ont donné suite à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge, soit par des subventions, soit en aidant la Croix-Rouge éthiopienne elle-même par des envois considérables de matériel sanitaire. Les dons au Comité international de la Croix-Rouge se sont élevés à un total de 16.000 francs suisses environ; les 40% de cette somme ont été envoyés par la même Société. Il est difficile d'évaluer les envois de matériel. Estimons à environ 200.000 francs les secours en argent et en matériel fournis par ces 22 Sociétés. Quant aux prestations des six Sociétés nationales qui ont envoyé des ambulances sur les lieux, il paraît certain que ces prestations ont représenté plus de deux millions. Trente-deux Sociétés nationales sur 60 n'ont pas pris part — à notre connaissance du moins — à l'action de secours en Ethiopie. Des collectes n'ont été effectuées auprès du public que dans les pays qui avaient équipé des ambulances.

De toutes les actions internationales accomplies par la Croix-Rouge depuis la grande guerre, la plus importante est certainement le secours aux victimes de la guerre civile en Espagne, eu égard à la diversité et à la durée des opérations de secours, et surtout au grand nombre de Sociétés nationales qui y ont participé. Le Comité international de la Croix-Rouge a fait appel aux Sociétés nationales par une série de circulaires et de lettres. Trente-six Sociétés seulement sur 60 ont contribué, par des dons en argent et en matériel, à l'action du Comité international de la Croix-Rouge en Espagne. La majorité de ces 36 Sociétés ne s'y sont associées que pendant la première année de la guerre. Des 34 autres Sociétés, la plupart n'ont donné aucune réponse à nos appels; quelques réponses négatives nous sont parvenues. Les contributions des 36 Sociétés nationales donatrices forment les 30% des moyens mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge pour son action en Espagne; et quatre d'entre elles ont fourni à elles seules le 80% du total des subventions en argent des Sociétés nationales. Pour autant que nous sommes renseignés, les Sociétés nationales n'ont pas fait, de leur propre chef et directement, des envois importants; mais il faut naturellement remarquer que l'une d'elles a développé une puissante action de secours sur son propre territoire, voisin de l'Espagne.

Les chiffres que nous avons relevés montrent que les appuis financiers si importants et si généreux des Sociétés nationales ne donnent, malgré tout, qu'une base assez étroite à une action internationale de la Croix-Rouge, même lorsque cette action suscite une sympathie vive et assez générale.

L'action en Chine donne plus à penser encore. Ici, il n'y a que deux Sociétés nationales qui aient réalisé, par elles-mêmes, en dehors du cadre de l'action entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge, une grande œuvre de secours. Elles ont, en relation d'ailleurs partielle avec d'autres organisations, recueilli des dons qui dépassent le double des sommes données pour le secours à l'Espagne. Douze seulement des autres Sociétés ont jusqu'ici répondu affirmativement aux appels du Comité international de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge chinoise a fourni, à elle seule, le 80% des moyens financiers accordés au Comité international de la Croix-Rouge et qui lui permettent de maintenir pendant environ six mois un délégué en Chine. Ainsi, une œuvre dont personne ne conteste la nécessité, et qui devrait disposer de fonds considérables, n'éveille, à tout prendre, qu'un assez faible écho.

Voici qui n'est pas moins significatif : les contributions pour le secours à l'Ethiopie et à l'Espagne décrivent une courbe qui s'est assez rapidement élevée au début de chacun des conflits, puis s'est abaissée tout aussi vite. Une seule Société a soutenu continuellement notre action en Espagne et si le nombre des Sociétés qui se sont laissées émouvoir en faveur du secours en Chine est si restreint, cela est dû sans doute au fait que les appels pour la Chine ont suivi de trop près les appels pour l'Espagne, qui avaient épuisé les disponibilités des Sociétés nationales.

Dans ces trois dernières actions internationales de la Croix-Rouge, c'est-à-dire en deux ans et demi, les Sociétés nationales n'ont pas donné ou collecté moins de 5 millions de francs suisses environ. Nous le constatons avec la plus grande reconnaissance; mais si nous voulons regarder les faits en face, nous ne devons pas nous dissimuler premièrement que les moyens mis en œuvre n'ont rendu possible qu'une aide très limitée, bien loin de répondre à tous les besoins, même les plus pressants; deuxièmement, qu'on ne peut pas compter sur une aide vraiment durable; et troisièmement, qu'une partie seulement des Sociétés nationales sont en mesure — ou ont le désir — de soutenir de telles actions internationales ou de les accomplir elles-mêmes.

Dans ces conditions, on comprend bien que, pour les actions internationales de Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge doit chercher d'autres appuis financiers. Il est d'ailleurs juste que d'autres milieux appuient une action telle que celle de la Croix-Rouge. A cet égard on ne peut songer — exception faite de cas très spéciaux — qu'à intéresser le public en général, et les Etats qui sont parties à la Convention de Genève.

En ce qui concerne le public, il appartient, selon la tradition et en tout premier lieu, aux Sociétés nationales de s'adresser aux ressortissants de leurs propres pays; le Comité international de la Croix-Rouge ne peut guère le faire lui-même. Une institution qui n'est pas nationale n'aurait d'ailleurs pas, peut-être, grandes chances de succès si elle lançait un appel à la population de tel ou tel pays pour une action internationale. En outre, il est extrêmement rare que des particuliers fassent spontanément des dons au Comité international pour une aide internationale; mais certains de ces dons — et parfois de très minimes — nous émeuvent par l'esprit de sacrifice qui les a inspirés. Il est vrai que des collectes privées pour financer l'action en Espagne et l'action en Chine ont réuni des sommes très considérables. Ainsi, un peu plus du tiers des moyens financiers qui ont été mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge pour l'Espagne proviennent de collectes organisées dans quelques Etats de l'Amérique latine, par des organisations *ad hoc* en faveur de la Croix-Rouge. De même des comités dénommés „Comités internationaux de la Croix-Rouge" à Hankow et à Shanghai ont, également, obtenu un succès remarquable et ont pu soulager d'autant la Croix-Rouge chinoise.

Mais en cherchant à prévoir ce que doivent et peuvent être les actions internationales de la Croix-Rouge, il serait téméraire de compter sur des ressources de ce genre : en effet, dans l'un des cas, les liens qui existent entre les populations espagnoles de l'Ancien et du Nouveau Monde ont certainement joué un rôle essentiel, et dans l'autre cas un facteur déterminant a été la situation des résidents étrangers en Chine et leurs rapports avec des cercles économiquement puissants de l'Europe et des Etats-Unis.

Néanmoins, le Comité international doit envisager la possibilité de s'adresser directement au public en général ou à celui de certains pays. En effet, ainsi qu'il a été déjà dit, sitôt que des misères, suites de guerres ou de révolutions, émeuvent l'opinion publique, le Comité international se trouve saisi de demandes et de suggestions de toutes sortes venant des milieux les plus différents. La presse se fait l'écho de ces sentiments et l'on est facilement porté à critiquer la Croix-Rouge, voire à l'attaquer, si elle n'agit pas ou n'agit pas assez vite ou pas assez efficacement. Or, dès qu'il s'agit d'actions qui seraient du ressort de la Croix-Rouge, l'opinion publique ne peut pas nous être indifférente. Si, pour une raison ou une autre, les Sociétés nationales ne mobilisent pas les moyens nécessaires à l'action internationale, il faut bien que le Comité international s'adresse lui-même aux milieux qui réclament son intervention.

N'oublions d'ailleurs pas que la promptitude et l'efficacité des actes de la Croix-Rouge internationale ont des conséquences directes considérables pour les Sociétés nationales. Par l'intérêt qu'ils provoquent et l'écho qu'ils trouvent dans la presse — plus facilement que les activités normales du temps de paix — l'action internationale de la Croix-Rouge peut être un précieux moyen de propagande pour l'œuvre nationale. Au contraire, si l'attente du public est déçue, l'institution de la Croix-Rouge en général ne peut qu'en subir un préjudice.

Je voudrais aborder ici un aspect assez particulier du problème. Dans bien des cas, les appels trouveraient plus d'écho auprès du public si la Croix-Rouge pouvait accepter des dons destinés exclusivement à l'un ou à l'autre parti. Cette façon d'agir resterait compatible avec les principes d'impartialité et de neutralité de la Croix-Rouge pourvu qu'il restât possible de maintenir un certain équilibre entre des dons qui sont liés à des affectations déterminées. Mais le désir de s'assurer les moyens d'action les plus puissants ne doit jamais induire la Croix-Rouge internationale dans la tentation de renoncer à son attitude de neutralité. Si cette neutralité impartiale s'impose, c'est non seulement parce qu'elle seule permet d'agir simultanément auprès de l'un comme auprès de l'autre parti, mais aussi parce que le rôle essentiel de la Croix-Rouge est de faire disparaître, devant les souffrances humaines, toute distinction entre amis et ennemis. Là réside la puissance la plus profonde de la Croix-Rouge, et ce qui la distingue de beaucoup d'autres œuvres philanthropiques.

Il nous reste — *last but not least* — encore le recours aux Gouvernements dont les Etats sont parties à la Convention de Genève. Si les Gouvernements désirent que la Croix-Rouge nationale ou internationale puisse agir, il est tout naturel qu'ils en prennent à leur charge les dépenses. Pendant la Grande Guerre, l'action des Croix-Rouges nationales comme celle du Comité international a été grandement facilitée et soutenue par des Gouvernements, mais en dehors de cette période, le financement, par les Gouvernements, des actions internationales de la Croix-Rouge n'a constitué, jusqu'à présent, qu'une exception. L'an dernier, quand les ressources pour les secours à l'Espagne baissèrent tandis que les besoins allaient en croissant, le Comité international de la Croix-Rouge, le 27 avril 1937, s'est adressé à tous les Etats signataires de la Convention de Genève pour leur demander une aide extraordinaire. Le Comité international de la Croix-Rouge a estimé ne devoir alors rien négliger pour éviter une cessation presque immédiate de cette activité. D'importants intérêts humanitaires en eussent souffert — et aussi le prestige de la Croix-Rouge internationale.

Sur 64 Gouvernements, 31 ont répondu jusqu'à maintenant, et 13 seulement d'entre eux nous ont assuré une aide positive. Grâce au large appui de ces Gouvernements, nous avons pu ne procéder qu'à une réduction rationnelle et progressive de notre action en Espagne en employant de la manière la plus appropriée nos ressources restreintes, comme celles qui ont continué à nous être fournies par une des Sociétés nationales. La composition même — assez diverse — du groupe des Etats donateurs, a démontré que l'appel du Comité international était justifié et qu'il ne pouvait prêter de notre part à aucune hésitation d'ordre politique. L'appui donné par ces treize Etats équivalait à peu de chose près à celui qu'ont fourni les Sociétés nationales.

Si les Gouvernements n'ont été jusqu'à présent priés que dans des situations spéciales de fournir des fonds pour les actions internationales de la Croix-Rouge, c'est parce qu'il est souhaitable de trouver avant tout dans les Sociétés nationales et par leur intermédiaire les moyens qu'il faut pour donner des preuves visibles de la solidarité de la famille de la Croix-Rouge. Mais la tâche augmentant toujours sur le terrain national et sur le terrain international, l'appui financier des Gouvernements devient une nécessité — et cela surtout dans les cas où les Sociétés ne peuvent travailler individuellement, mais où seul le Comité international de la Croix-Rouge peut utilement porter des secours de toute sorte aux victimes d'un conflit.

Certes c'est un rôle extrêmement ingrat et même à vrai dire douloureux, que d'avoir à déplorer l'insuffisance des appuis, lorsqu'en même temps, l'on veut remercier pour tant d'aide et de compréhension généreuse. Mais nous sommes obligés d'indiquer aux Sociétés nationales que les moyens qui sont à disposition ou que l'on peut attendre sont insuffisants si on les compare aux tâches que la Croix-Rouge s'impose, et aux espoirs que fondent sur la Croix-Rouge non seulement l'opinion publique mais aussi les Sociétés de la Croix-Rouge entre elles.

Nous savons bien que la crise économique a gravement affecté les Sociétés nationales elles aussi. Nous savons que les nécessités s'accroissent dans le temps même où les revenus diminuent. De plus, pour beaucoup de Sociétés, des obstacles presque insurmontables empêchent d'exporter de l'argent. Néanmoins, comment ne pas remarquer qu'un si grand nombre de Sociétés nationales restent inertes devant la détresse d'autres Sociétés, en faveur desquelles une action commune est entreprise? Les causes de ce phénomène peuvent être diverses: c'est ou bien une exiguité de moyens matériels, qui entrave également le développement de l'activité nationale, ou bien encore l'idée de la solidarité des Sociétés nationales, proclamée par tant de Conférences internationales et que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge représente dans son domaine propre avec tant d'éclat, n'a-t-elle pas encore poussé partout des racines assez profondes. Mais si, par hasard, l'on estime que c'est l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge ou son mode de travail qui amènent certaine Société nationale à s'abstenir, nous sommes prêts à entendre toute critique ou suggestion. Rappelons toutefois qu'aucune Société n'est forcée de recourir à notre entremise. En revanche, nous nous tenons au service des Sociétés nationales pour les cas où elles ne croient pas devoir entreprendre une action indépendante.

Je m'arrête. J'ai essayé de tracer un tableau de la situation financière de la Croix-Rouge pour son action internationale en temps de guerre, et du Comité international en particulier. Et je suis convaincu que les faits relatés parlent d'eux-mêmes.

Ce n'est pas mon intention de formuler ici des propositions. La Conférence traitera ce problème dans ses Commissions. Mais si la Croix-Rouge veut répondre aux espoirs des peuples et des victimes des guerres et autres conflits, elle doit faire un effort encore plus grand, plus général et plus soutenu que par le passé. L'effort des Sociétés nationales elles-mêmes doit être complété plus qu'il ne l'a été jusqu'ici par l'appui des Gouvernements, ainsi que du public qui réclame l'intervention de la Croix-Rouge. Quant au Comité international de la Croix-Rouge en particulier, il faut que son travail régulier et permanent repose sur une base financière suffisante et stable et qu'il dispose des fonds nécessaires, d'abord à des interventions imprévues rapides, puis à la préparation d'actions de grande envergure qu'exécuteront ou soutiendront les Sociétés nationales et les Gouvernements, et enfin à des activités pour lesquelles les Sociétés nationales ne pourraient être mobilisées.

Mais avant de terminer, je tiens à souligner deux points d'une importance fondamentale: 1) la nécessité de développer toute Société nationale à son maximum d'efficacité et 2) la nécessité de conjuguer l'extension des activités de la Croix-Rouge avec son effort pour obtenir les moyens matériels adéquats.

Quant au premier point, il est certain qu'il ne suffit pas de pouvoir parer, dans un cas concret et dans les conditions présentes, à la disproportion que nous avons constatée entre les moyens dont dispose la Croix-Rouge et les secours que le monde attend d'elle. Il faut aller à la racine des difficultés. La Croix-Rouge ne s'épanouira pleinement que si partout, dans tous les pays, elle réussit à organiser le maximum de forces et à être l'expression vivante de la solidarité humaine. Cela vaut pour l'action de la Croix-Rouge en temps de paix — à laquelle la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge consacre tous ses efforts — aussi bien que pour l'action en temps de guerre. Il s'agit donc d'accroître le plus possible la capacité d'action de toutes les Sociétés nationales, et cela en établissant l'équilibre entre les besoins créés par les œuvres internationales de la Croix-Rouge et les moyens disponibles pour les exécuter.

Seule une Société forte, enracinée dans la population de son pays, peut intervenir soit par elle-même directement, dans un pays étranger, soit en fournissant au Comité international des moyens importants en vue d'une action commune; et elle peut, avec plus de chance de succès qu'une autre institution, lancer un appel au public en faveur d'une action qui ne concerne pas son propre pays.

Une Société forte sera moins facilement amenée à faire appel à l'aide de l'étranger en temps de guerre ou de calamités. Une Société forte, qui en vient cependant à accepter de l'aide étrangère, en tirera d'autant plus de profit que cette aide pourra s'exercer dans un cadre déjà bien organisé.

Si les circonstances font qu'une Société nationale est organisée de manière insuffisante, qu'elle ne dispose que de moyens tout à fait inadéquats, l'aide des Sociétés sœurs lui sera sans doute absolument nécessaire, mais ce secours restera toujours insuffisant: et l'on devra alors prodiguer forces, temps et argent pour créer les conditions indispensables à l'efficacité d'une telle action. Or, quoique la Croix-Rouge internationale ne puisse jamais combler les lacunes d'organisation d'une Société nationale, c'est souvent à la Croix-Rouge internationale qu'on reprochera les insuffisances de cette Société.

Le second point que nous avons mentionné concerne la nécessité pour la Croix-Rouge de développer ses moyens de pair avec l'extension de ses activités. Ce point est d'autant plus essentiel que le monde de la Croix-Rouge a actuellement une forte tendance à étendre les principes de la Convention de Genève aux populations civiles victimes de la guerre. Parfois même on voudrait surtout faire porter l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre sur le secours à la population civile, au lieu de la cantonner dans son rôle d'auxiliaire du Service de santé de l'armée, comme cela a été prévu lors de la fondation de la Croix-Rouge et dans la Convention de Genève. Cette extension de programme, cette apparition d'un rôle nouveau, s'explique par la nature de la guerre moderne. Mais il est clair que cette nouvelle tâche est immense, encore très mal délimitée, et qu'elle rencontrera probablement de grandes difficultés puisqu'elle ne pourra pas être partout accomplie dans le cadre d'une organisation fortement constituée, telle que le Service de santé militaire.

Il appartient aux Sociétés nationales de voir si elles sont à la hauteur d'un tel programme. Mais nous devons aussi nous demander comment la solidarité des Sociétés nationales les unes envers les autres pourra s'affirmer pour une action internationale sur ce terrain élargi et neuf. L'insuffisance des moyens ne se fera-t-elle pas sentir là encore plus fortement?

Loin de moi la pensée de vouloir déconseiller une extension d'une activité de la Croix-Rouge qui corresponde à l'esprit de la Croix-Rouge, même si elle dépasse et de beaucoup ses cadres traditionnels. Pourtant, rappelons-nous toujours que la Croix-Rouge nationale ou internationale ne vit pas de vastes et nombreux programmes, mais de réalisations effectives. On sait d'ailleurs tout ce qu'accomplissent les Sociétés nationales et de même les succès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge dans son champ d'action. Mais ces actions réclament d'incessants sacrifices de temps, de forces, de santés et même de vies, mais aussi d'argent et toujours et encore d'argent.

Il faut toujours, avant de décider un travail, mesurer l'effort qu'exigera son exécution. Nous ne sommes tout-à-fait sincères à l'égard de nos résolutions et de notre programme que lorsque nous voyons clairement ce que nous acceptons d'y consacrer, même financièrement.

Seul le sens des réalités, associé à la volonté d'accomplir des sacrifices personnels, peut réellement donner de l'élan à la Croix-Rouge. Rien de plus pernicieux que de nous leurrer nous-mêmes et de leurrer le monde avec nous, au sujet de ce que nous sommes prêts à faire et à sacrifier pour la réalisation de ce que nous proclamons être notre programme.

Voilà pourquoi j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'attirer l'attention sur le problème financier important pour toute Société nationale, particulièrement grave et angoissant pour la Croix-Rouge internationale, et tout spécialement là où se présentent les détresses imprévisibles et terribles qu'engendrent la guerre et les catastrophes.

Si nous avons insisté d'une part sur l'insuffisance des moyens, nous sommes en droit, pour terminer, d'insister aussi sur la grandeur et l'importance toujours croissante de la Croix-Rouge.

La guerre entre pays, et aussi la guerre civile, sont aujourd'hui des catastrophes encore plus terribles que dans le passé. Cela non seulement par la puissance épouvantable des moyens techniques modernes, mais aussi et surtout du fait que la population civile, femmes, enfants et vieillards sont beaucoup plus exposés aux effets atroces de ces nouveaux engins. D'où des souffrances mille fois pires et un déchaînement de haines d'autant plus atroce. C'est alors la Croix-Rouge qui, avant tout et peut-être seule, rappellera à l'homme par des actes visibles d'humanité sa véritable mission, aussi bien morale que matérielle.

Il faut donc que la Croix-Rouge universelle devienne assez puissante pour que son œuvre impose le sentiment de la charité et de la dignité humaines, et qu'elle maintienne dans le cœur et l'esprit des hommes, à travers tous les conflits et au-dessus de toutes les haines, un point de contact et de compréhension.

C'est à la grandeur et à l'importance vitale de cette tâche de la Croix-Rouge que les Sociétés nationales, que les Gouvernements et que chaque être humain en particulier doivent mesurer l'effort nécessaire à son accomplissement.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je tiens beaucoup à m'associer, et je suis sûr que M. Norman Davis fera de même, au puissant appel qui vient d'être formulé par M. Huber. Nous connaissons tous et nous apprécions l'œuvre admirable que fait la Croix-Rouge dans toutes les parties du monde. Mais il va de soi que cette action ne peut être menée à bien sans l'appui financier qui lui est indispensable. Le moment est opportun, puisque nous sommes tous réunis à l'occasion de cette conférence, pour souligner la nécessité d'obtenir des ressources plus importantes pour financer l'œuvre de la Croix-Rouge sur le terrain international.

J'ai été moi-même mêlé à l'action internationale de la Croix-Rouge depuis une vingtaine d'années, et j'ai suivi avec un intérêt tout particulier les travaux du Comité international de Genève. J'ai été extrêmement impressionné par le travail important accompli par ce Comité avec les maigres ressources dont il dispose. Il est en effet nécessaire que nous trouvions une solution au problème du financement international de notre institution. Je crois comprendre que nous allons envisager la possibilité de constituer un comité restreint chargé d'étudier la situation financière et les ressources aussi bien du Comité international que de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et de préparer un rapport à ce sujet. J'espère vivement que cette procédure aboutira à des résultats satisfaisants.

A mon avis personnel, il serait beaucoup moins difficile de se procurer les ressources nécessaires si nous pouvions constater le montant réel dont le Comité international et la Ligue ont besoin chaque année pour s'acquitter de leurs responsabilités normales, et si les besoins des deux organes pouvaient être formulés dans un seul appel, au lieu d'être formulés séparément par chacun d'eux.

L'HON. NORMAN DAVIS (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) *Traduction*: Je suis heureux de me rallier à ce que vient de dire le Président au sujet des observations de M. Huber. Je suis un nouveau venu dans le monde de la Croix-Rouge, mais j'ai été profondément impressionné par les grands résultats auxquels les deux organisations internationales sont parvenues avec des ressources aussi limitées. J'estime, pour ma part, que dans l'avenir des ressources plus importantes devraient être mises à leur disposition, de manière à permettre aux organisations internationales de la Croix-Rouge de faire face à toutes les éventualités. Je suis certainement d'accord avec la proposition de procéder à l'étude systématique des besoins financiers de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Comité international, et d'étudier cette question des finances dans son ensemble.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: S. Exc. le D^r Réfik Saydam, Président du Croissant-Rouge turc, demande la parole.

S. Exc. LE D^r REFIK SAYDAM (Croissant-Rouge turc): En ma qualité de Président du Croissant-Rouge turc, je salue cette Conférence de la part de la nation turque et de la Société que j'ai l'honneur de présider. Je tiens à exprimer mon admiration sincère des rapports impressionnants qui nous ont été présentés par les Présidents du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et en même temps à remercier M. de Rougé de l'exposé clair et très intéressant qu'il nous a fait des rapports nationaux.

Le Croissant-Rouge turc s'est toujours félicité de ses rapports de collaboration étroite et cordiale avec la Croix-Rouge britannique. L'activité de notre Société continue à se développer et nous avons l'ardent espoir de voir son champ d'action s'étendre encore davantage sous les bienveillants auspices de S. Exc. Mustapha Kemal Atatürk.

Je voudrais, enfin, exprimer mon admiration de la manière dont cette Conférence a été organisée, ainsi que la vive satisfaction que j'éprouve en y assistant comme représentant du gouvernement et du Croissant-Rouge turcs.

M^{me} AMANDA BRIEBA DE LORCA (Chili) *Traduction*: Au nom des femmes chiliennes, et en ma qualité de déléguée de la Croix-Rouge chilienne, je désire proposer à toutes les femmes qui sont déléguées à cette Conférence, de nous rendre auprès du monument de Florence Nightingale et de déposer au pied de sa statue, dans un élan de vive admiration, l'hommage de notre éternelle gratitude. (*Applaudissements.*)

M. LE D^r ROMEO LOZANO (Espagne): J'ai entendu avec une émotion profonde les paroles de M. Norman Davis et je tiens à dire combien je suis d'accord avec la proposition qu'il a faite concernant le bombardement des villes ouvertes. Ces bombardements comportent pour les femmes et pour les enfants des souffrances terribles, et j'espère que cette Conférence se prononcera d'une manière catégorique contre les bombardements dont les résultats sont tellement atroces.

J'ai constaté la présence dans cette salle de délégués prétendant représenter la Croix-Rouge espagnole, mais qui n'ont pas été désignés à cet effet par le Comité central de la Société que j'ai l'honneur de présider. Tout en rendant hommage aux personnalités de ces messieurs, je serais heureux de savoir à quel titre ils assistent à la séance d'aujourd'hui.

LE COMTE DE LA GRANJA (Espagne nationaliste): Monsieur le Président, je vous demande la permission de répondre à la question qui vient d'être posée. Depuis 1936, deux organisations de Croix-Rouge travaillent en Espagne, l'une avec son siège central à Madrid, et l'autre à Burgos. Il n'appartient ni à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ni au Comité international de la Croix-Rouge de trancher la question de savoir quel est le Gouvernement reconnu de l'Espagne. C'est là une question politique qui n'est pas de la compétence de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge de Madrid ayant été invitée à participer à cette Conférence, une invitation ne pouvait être refusée à l'organisation dont le siège est à Burgos sans faire preuve de partialité.

Je me rends compte que certains Gouvernements représentés ici ne reconnaissent pas le Gouvernement du Général Franco comme gouvernement légitime de l'Espagne, mais il est également vrai que d'autres Gouvernements représentés ici ne reconnaissent pas le Gouvernement de Barcelone.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je suis sûr d'interpréter l'avis unanime de la Conférence en disant que sous aucun prétexte cette Conférence n'acceptera d'entrer dans une discussion politique. (*Vifs applaudissements.*)

Nous sommes ici pour traiter de questions concernant la Croix-Rouge. Nous connaissons tous l'existence de deux organisations de Croix-Rouge en Espagne, qui font l'une et l'autre un excellent travail. Il est parfaitement normal que les deux partis soient invités à envoyer des représentants à cette conférence et nous sommes certainement tous très contents de les voir parmi nous.⁽³⁾ (*Applaudissements.*)

Le délégué de l'Equateur a demandé la parole.

M. LE D^r GALLEGOS (Equateur): C'est pour moi un grand honneur que de participer à cette Conférence en tant que représentant de l'Equateur. L'essentiel de l'esprit de la Croix-Rouge consiste à venir en aide à tous ceux qui en ont besoin, mais je voudrais insister sur un autre aspect de son activité — l'action préventive. Ne devons-nous pas déployer tous nos efforts, non seulement pour soigner les malades et les blessés, mais également pour prévenir les malades et les catastrophes qui sont la cause des souffrances que la Croix-Rouge cherche à atténuer?

M. LE D^r MAHMOUD MAHER BEY (Egypte): J'ose espérer que les membres de la Conférence constateront avec satisfaction les progrès réalisés par le Croissant-Rouge égyptien et qui font l'objet de son rapport à la Conférence. J'estime pour ma part que toutes les Sociétés nationales devraient s'efforcer de développer de plus en plus leur action bienfaisante, et j'engage la responsabilité de ma délégation en déclarant qu'un effort sérieux sera fait par l'Egypte pour augmenter l'appui que nous donnons au Comité international et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Nous devons maintenant lever la séance. Je voudrais seulement vous dire que la Branche écossaise de la Croix-Rouge britannique m'a prié d'annoncer que tous les délégués qui se trouveront en Ecosse entre le 14 et de 30 juillet seront les bienvenus s'ils veulent bien rendre visite durant cette période au camp d'entraînement de la Branche écossaise à Ely dans le Fifeshire.

La séance est levée à 17 heures 30.

(3)

LONDRES, le 23 juin 1938.

„ M. le Président de la XVI^e Conférence Internationale de la Croix-Rouge, Londres.

„ Monsieur le Président,

„ Au nom de la Croix-Rouge Espagnole j'ai prié à la Séance Plénière de la Conférence Internationale, de m'expliquer les titres y autorisant la présence d'autres personnes qui, bien qu'appartenant à la Croix-Rouge Espagnole, ne forment pas partie de sa Délégation officielle.

„ L'aimable réponse de la Présidence n'a pas éclairci cette question.

„ J'ai pu constater qu'une autre Délégation Espagnole de Croix-Rouge outre que celle que j'ai l'honneur de présider, a été admise à la Conférence et y prend part aux délibérations, ce qui, d'après l'avis de notre Délégation, constitue une infraction des dispositions du Règlement, vu qu'elle n'appartient pas à une Société nationale officiellement reconnue par le Comité International et qu'il en existe déjà une qui a été officiellement invitée et qui représente la Société Nationale d'Espagne, jouissant de tous les droits statutaires.

„ Je vous prie, en tenant compte qu'il s'agit d'une question affectant les intérêts généraux de notre Institution, de faire figurer dans le compte rendu de la séance ce point de vue de la Délégation Officielle Espagnole, qui, dès maintenant, exprime toutes ses réserves sur la décision prise à ce sujet.

„ Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

(signé) „ D^r AURELIO ROMEO LOZANO.”

TROISIÈME SEANCE PLENIÈRE.

VENDREDI, 24 JUIN 1938, A 10 HEURES

SOMMAIRE.—CONDOLÉANCES À S.M. LA REINE—MESSAGE DE S. Exc. LIN SEN, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT NATIONAL DE LA RÉPUBLIQUE DE CHINE—RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MISS NORAH HILL AU NOM DE LA PREMIÈRE COMMISSION—PROJETS DE RÉOLUTIONS—ADOPTION DES RÉOLUTIONS—RAPPORT DE M. GORGÉ AU NOM DE LA DEUXIÈME COMMISSION — PROJETS DE RÉOLUTIONS — ADOPTION DES RÉOLUTIONS — RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. LE D^r CARVALHO AU NOM DE LA TROISIÈME COMMISSION—PROJETS DE RÉOLUTIONS—ADOPTION DES RÉOLUTIONS—PROPOSITION PAR LE MARQUIS DE LILLERS D'UN AUTRE PROJET DE RÉOLUTION APPROUVÉ PAR LA TROISIÈME COMMISSION—INTERVENTION DE M. GORGÉ—REMARQUES DE M. DRONSART—ADOPTION DE LA RÉOLUTION—RAPPORT DE MISS BOARDMAN AU NOM DE LA QUATRIÈME COMMISSION—PROJETS DE RÉOLUTIONS—ADOPTION DES RÉOLUTIONS.

Présidence de l'Hon. Sir Arthur Stanley.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: M. Huber désire proposer une résolution que tous les délégués, je pense, voudront écouter debout.

L'assemblée se lève.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Comité international de la Croix-Rouge) *Traduction*: J'ai l'honneur de proposer la résolution suivante:

„ Les délégués assemblés à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge désirent unanimement exprimer leur profonde et sincère sympathie à S.M. la Reine à l'occasion de la perte irréparable que vient d'éprouver Sa Majesté en la personne de Sa Mère, la Comtesse de Strathmore. Ils gardent avec gratitude le souvenir du message de bienvenue qu'il a plu à Sa Majesté d'adresser à la Conférence par l'intermédiaire de S.A.R. le duc de Gloucester. ”

L'HON. NORMAN DAVIS (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) *Traduction*: J'ai l'honneur d'appuyer cette résolution.

Adoptée à l'unanimité, tous les délégués restant debout.⁽¹⁾

M. LE D^r C. C. WANG (Chine) *Traduction*: J'ai l'honneur de transmettre à la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge un message de S. Exc. Lin Sen, Président du Gouvernement national de la République à Chungking:

„ Au moment où la Croix-Rouge internationale se réunit à Londres pour sa XVI^{ème} Conférence, des pensées de sincère reconnaissance en même temps qu'une expectative angoissée ne conviennent à aucun autre pays autant qu'à la Chine. Il serait superflu de redire les besoins de la Chine, dont la situation vient d'être encore aggravée par les inondations venant à la suite des ravages de la guerre, du bombardement des villes ouvertes et des villages, et de la fuite de populations entières des régions envahies. Ce sont là des événements que la Croix-Rouge connaît mieux que personne. La Chine subit aujourd'hui la plus atroce des catastrophes alors qu'il y a seulement un an elle semblait avoir fait dans la voie de sa reconstruction économique des progrès devant bientôt lui permettre de subvenir elle-même aux besoins résultant de situations anormales. La Croix-Rouge internationale est en train de se créer une somme immense de reconnaissance dans laquelle, j'en suis persuadé, vous pourrez puiser dans les temps plus heureux que nous réserve sûrement l'avenir. Au nom du Gouvernement national et de tous les citoyens Chinois, je vous adresse nos salutations et l'expression de notre gratitude. Puissent vos délibérations contribuer à relever les conditions dans tous les pays jusqu'à un niveau qui correspond aux idées élémentaires de l'humanité.

(signé) LIN SEN. ”

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Nous allons maintenant recevoir le rapport de la Première Commission. Je donne la parole à Miss Norah Hill, déléguée de la Croix-Rouge de l'Inde, rapporteur de la Commission générale.

⁽¹⁾ Cette résolution ayant été communiqué par le Président de la Conférence au Secrétaire privé de Sa Majesté la Reine, la réponse suivante a été adressée à Sir Arthur Stanley:

„ Cher Sir Arthur Stanley,

„ D'ordre de Sa Majesté la Reine, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir transmettre aux délégués à la Conférence internationale de la Croix-Rouge les remerciements sincères de Sa Majesté pour l'aimable expression de leurs condoléances à l'occasion de son deuil.

„ Veuillez agréer, etc.

(signé) „ R. J. STREATFEILD. ”

Miss NORAH HILL (Inde) *Traduction*: Mes collègues de la première commission ont bien voulu me désigner pour vous rendre compte de nos délibérations.

M. Eliot Wadsworth de la Croix-Rouge américaine a présidé nos délibérations, et nous désirons profiter de cette occasion pour lui exprimer nos remerciements pour la manière courtoise et compétente avec laquelle il a dirigé nos débats.

La commission a été appelée à considérer tous les rapports généraux de la Croix-Rouge internationale et nationale et des institutions qui collaborent avec elle, de même que certaines questions de finance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous avons entendu deux rapports fort intéressants qui nous ont été faits par le délégué du Vatican et celui de l'Ordre de Malte au sujet de leurs activités humanitaires. Ces rapports seront incorporés dans le compte-rendu de la commission.

Le rapport de la Commission permanente qui, comme vous le savez, est élue à chaque conférence afin de continuer les travaux nécessaires jusqu'à la prochaine conférence, a été approuvé sans discussion.

Le rapport du Comité international de la Croix-Rouge nous a été présenté par M. le Colonel Favre, et M. le Marquis de Lillers a exprimé le sentiment de la commission toute entière en attirant l'attention sur le travail remarquable accompli par le Comité international de la Croix-Rouge en Espagne, travail qui n'est pas suffisamment connu. Ce rapport a été approuvé dans les termes suivants:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge,
prend acte avec satisfaction du soin avec lequel le Comité international a rempli les mandats dont il était chargé,
approuve les initiatives qu'il a prises et le félicite tout particulièrement pour ses interventions au Chaco, en Ethiopie, en Espagne et en Chine.”

Le rapport de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a été présenté par M. de Rougé, qui a insisté sur les fonctions primordiales de la Ligue qui consistent à donner aux Sociétés nationales l'inspiration et l'impulsion dont elles ont besoin. Il nous a dit que la Croix-Rouge comptait maintenant 40 millions de membres dans le monde.

M. Ractivand, représentant hellénique, a exprimé notre appréciation du travail de la Ligue dans le projet de résolution suivant:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge:
approuve le rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et exprime au Conseil des Gouverneurs de la Ligue sa sincère reconnaissance pour le travail accompli par la Ligue comme fédération des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,
émet le voeu que la Ligue, qui constitue un élément de plus en plus essentiel au sein de la Croix-Rouge internationale continue à être, en même temps qu'un centre d'information, une source d'inspiration pour les Croix-Rouges et l'exemple vivant d'une coopération internationale vraiment universelle, étrangère à toutes les considérations de race, de politique ou de croyance et ne visant qu'à l'allègement des souffrances humaines.”

La commission passa ensuite au rapport sur le Fonds de l'Impératrice Shôken. Comme vous le savez, sans doute, ce fonds est maintenant administré par une commission paritaire constituée par des représentants du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Le capital de ce fonds s'est vu augmenté en 1934, grâce à un don généreux de 100.000 yen, fait par LL. MM. l'Impératrice et l'Impératrice douairière du Japon afin de commémorer la XV^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge. Le revenu est réparti chaque année entre des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour des œuvres de secours et autres objets. La Conférence de Tokio avait chargé la Commission paritaire d'établir un nouveau règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken, et ce règlement a été approuvé par notre commission dans les termes suivants:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance du rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken,
approuve le nouveau règlement du Fonds de l'Impératrice Shôken, adopté par la Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge dans sa séance du 29 avril 1935 (Résolution XLV de la Conférence de Tokio),
remercie le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de leur gestion du Fonds de l'Impératrice Shôken et approuve toutes les dispositions prises par eux.”

Deux brefs rapports ont ensuite été présentés par M. de Haller, au nom du Comité international de la Croix-Rouge, l'un concernant le Fonds Augusta, l'autre relatif aux Médailles Florence Nightingale. Ces rapports n'ayant qu'un caractère d'information aucune résolution a été prise à leur égard. Nous avons écouté attentivement la lecture de la liste des bénéficiaires du Fonds Augusta, dont les revenus sont distribués par le Comité international de la Croix-Rouge tous les quatre ans. L'énumération des chiffres est fort monotone, par contre, la joie et les secours que ces dons généreux apportent aux individus sont quelque chose de bien réel.

La médaille Florence Nightingale est attribuée en reconnaissance de services exceptionnels rendus, soit en temps de guerre, soit en temps de paix, par les infirmières et par les auxiliaires volontaires. Une distribution des médailles est faite tous les deux ans, et nous avons appris du rapport qu'elle a eu lieu en 1935 et en 1937, en conformité avec le nouveau règlement adopté à Tokio, sans aucune difficulté. On nous a également appris que la question, posée à Tokio, de savoir de quelle manière le port de la médaille serait réglé, doit être décidée individuellement par chaque Société nationale de la Croix-Rouge d'accord avec son gouvernement.

Après la médaille Florence Nightingale nous nous sommes occupés de la Fondation internationale Florence Nightingale. Un rapport sur les progrès réalisés par cette institution depuis 1934 nous a été soumis par Dame Alicia Lloyd-Still. Vous savez que cette Fondation dirige des cours pour infirmières diplômées, les étudiantes étant logées au siège de la Fondation, 15, Manchester Square. Ces cours sont de la plus grande valeur pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Dame Alicia Lloyd-Still a exprimé le voeu de voir toutes les Sociétés nationales continuer à subventionner les cours donnés par la Fondation, et les a remerciées de ce qu'elles ont déjà fait dans cet ordre d'idées.

Les points déjà mentionnés ont pu être traités assez rapidement par la Commission, mais la proposition dont nous avons dû ensuite nous occuper, proposition émanant de la Croix-Rouge chilienne, et qui concernait l'activité des Sociétés nationales sur territoire étranger, a donné lieu à une discussion nourrie. La proposition de la Croix-Rouge chilienne était appuyée par onze délégations, et s'inspirait d'une résolution déjà adoptée par la Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge en 1926; elle avait pour but de restreindre l'activité des Sociétés étrangères sur le territoire d'une Société nationale. Les délégués français, américains, néo-zélandais, canadiens et chinois se sont prononcés en faveur de la clarification du règlement déjà existant à ce sujet dans le Manuel de la Croix-Rouge Internationale, tandis que le délégué de l'Italie s'opposait à toute modification, en expliquant la valeur que représentent pour la Croix-Rouge italienne ses délégations à l'étranger. Finalement, la résolution suivante a été adoptée par la majorité de la commission, quelques délégués s'abstenant de voter :

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance de la proposition de la Croix-Rouge et du Gouvernement chiliens, appuyée par onze autres délégations concernant les relations des Sociétés nationales entre elles,
considérant les recommandations de la deuxième Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge, tenue à Washington en 1926,
considérant qu'il y a lieu, pour sauvegarder les droits de chaque Société nationale sur son territoire, de préciser comme suit le sens de la résolution No. XI de la X^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, recommande aux Sociétés nationales

- a) de n'établir aucune délégation, section ou comité en territoire étranger, sans le consentement du Comité central de la Société nationale du pays intéressé;
- b) de ne solliciter ce consentement que dans des circonstances exceptionnelles, dans un but nettement déterminé d'avance, et pour une période de temps limité.”

Une autre question qui a retenu l'attention de la commission a été soulevée par la Croix-Rouge yougoslave dans les conclusions de son rapport général. La proposition avait été nettement formulée de désigner une sous-commission chargée de faciliter la collaboration pratique entre les Sociétés nationales de pays belligérants et entre ces Sociétés et celles de pays neutres. M. Huber ayant fait connaître que le Comité international et la Ligue étaient disposés à désigner à cet effet une commission qui ferait rapport aux Sociétés nationales et dont la tâche principale consisterait à étudier les détails d'ordre pratique et technique, notre commission s'est ralliée à cette manière de faire dans les termes suivants :

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance des conclusions du rapport de la Croix-Rouge yougoslave,
considérant qu'il y a lieu de faire étudier, sous tous ses aspects, dans l'intérêt général de la Croix-Rouge, la question soulevée dans lesdites conclusions,
donne mandat au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de convoquer conjointement, dans un avenir prochain, un comité restreint, composé de personnalités appartenant à des Sociétés nationales auxquelles leurs expériences confèrent une compétence particulière en la matière, en vue de procéder à l'étude approfondie des possibilités de collaboration entre Croix-Rouges en temps de guerre,
exprime le voeu de voir élaborer et communiquer à toutes les Sociétés nationales, à la suite des travaux de ce comité, un rapport susceptible de servir de base à un échange de vues plus large sur ce problème important.”

L'attention de la commission a également été retenue par la question très importante des finances.

Le délégué belge nous a présenté le rapport du Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge, et a attiré notre attention sur le fait que ce Fonds, bien que l'idée initiale visât à obtenir un capital de trois millions de francs suisses, n'a atteint jusqu'ici qu'un total de neuf cent mille francs, dont huit cent cinquante mille ont été contribués par la Suisse. Le Conseil de la Fondation a invité les Sociétés nationales à faire des démarches auprès de leurs Gouvernements respectifs en vue d'obtenir l'accroissement du capital.

M. Dronsart, délégué belge, fait remarquer que la question des finances faisait partie du problème plus général de faire de chaque Société nationale de la Croix-Rouge une force vivante et agissante dans toutes les classes de la population, et a exprimé le vœu de voir traiter les deux aspects de cette question par un sous-comité des finances. Il nous a rappelé avec beaucoup d'à propos que la Croix-Rouge n'est pas une vieille dame à laquelle on apporte un bouquet de fleurs de temps en temps, mais une institution vivante. Cependant, M. Huber a demandé que la question du fonds inaliénable du Comité international ne fut pas mêlé au problème de l'appui financier donné par les Sociétés nationales au Comité international et à la Ligue. Après une discussion prolongée la commission s'est finalement ralliée au texte suivant :

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport qui lui est soumis par le Conseil de la Fondation en faveur du Comité international,

constatant que le but poursuivi lors de la création du fonds qui consistait à former un capital de 3 millions de francs suisses est loin d'avoir été atteint,

constatant la nécessité d'assurer au Comité international, en dehors des contributions annuelles ou occasionnelles, des ressources régulières qui lui permettent d'accomplir sa mission, notamment en temps de guerre,

constatant en outre que la nature des interventions de la Croix-Rouge dans les conflits internationaux a montré l'intérêt qu'ont les Gouvernements et les populations à l'existence et au maintien d'une organisation rigoureusement neutre et impartiale,

renouvelle le vœu exprimé par la XV^{ème} Conférence et invite en conséquence les délégués des Gouvernements et des Sociétés nationales à intervenir immédiatement auprès de leurs Gouvernements respectifs afin qu'ils examinent les moyens de fournir à la Fondation des subventions suffisantes pour que le capital atteigne au moins le total de 3 millions de francs suisses dans le plus bref délai possible,

désigne, pour représenter jusqu'à la prochaine Conférence les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans le Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge, M. Goldschmidt et M. le Colonel Marinkovitch."

La Commission s'est ensuite occupée de la question de l'appui financier à donner par les Sociétés nationales au Comité international et à la Ligue. M. Huber, après avoir consulté M. Norman Davis, a présenté un projet de résolution tendant à confier l'étude de ce problème aux deux Présidents, qui présenteraient ultérieurement un projet aux Sociétés nationales. M. Huber a insisté à la fois sur les difficultés de la situation financière actuelle et sur l'importance de maintenir l'indépendance des deux organisations. M. de Rougé nous a rappelé que la Ligue s'est séparée de 75 pour cent de son personnel et dispose actuellement d'un personnel réduit au strict minimum. Plusieurs délégués ont été d'avis de donner aux Sociétés nationales une indication positive de ce que l'on attend d'elles. La résolution suivante a été adoptée à la majorité, les délégués de l'Italie et de l'Espagne nationaliste s'étant abstenus de voter :

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance de la situation financière du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ainsi qu'elles sont exposées dans leurs rapports respectifs à la Conférence,

considérant que ces institutions, qui toutes deux travaillent d'une manière économique, exercent chacune dans son domaine et en pleine indépendance des activités d'une importance essentielle pour les Sociétés nationales et pour lesquelles elles ne possèdent pas actuellement de ressources adéquates,

prie le président du Comité international de la Croix-Rouge et le président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue de faire examiner sous tous ses aspects la situation et les besoins de l'un et l'autre organisme de la Croix-Rouge internationale, en vue de proposer la procédure la plus appropriée pour réunir les fonds nécessaires qui couvriraient, autant que possible, les besoins de chacune des organisations.

Le résultat des études entreprises sera communiqué aussitôt que possible à tous les intéressés.

La Conférence affirme, d'autre part, qu'il y a une nécessité vitale à ce que les Sociétés nationales continuent à donner aux deux organisations internationales, et si possible augmentent, l'aide qu'elles peuvent leur fournir par leurs propres moyens ou par des subventions fournies à cet effet par les Gouvernements."

En dernier lieu, la commission a étudié un projet de résolution qui lui a été soumis par M. Norman Davis, et qui était étroitement lié à une autre résolution présentée par la délégation française à la II^{ème} commission dont vous entendrez le rapport tout-à-l'heure. La résolution soumise à la première commission avait pour but de protéger les femmes et les enfants des conséquences des bombardements aériens. Quoique tous les délégués se soient montrés d'accord sur ce principe humanitaire, une longue discussion s'est engagée sur différentes questions de détail. Nous avons vu, d'un côté, un certain nombre de délégations entre autres celles de la France, de la Chine et de la Grande-Bretagne, se rallier à la résolution de M. Davis telle qu'elle avait été proposée. D'autre part, les représentants de l'Equateur, du Chili, de l'Italie et de l'Allemagne cherchaient plutôt à en généraliser la portée. Enfin, un compromis a été proposé par la délégation allemande, ce qui a permis d'adopter à l'unanimité le texte suivant :

„Les cinquante-quatre Sociétés nationales de la Croix-Rouge assemblées au sein de la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Londres le 20 juin 1938, en attendant les résultats de leurs efforts pour assurer des mesures générales pour la protection de la population civile, s'adressent au nom de l'humanité aux autorités compétentes de tous les pays afin d'empêcher ou de restreindre les bombardements aériens de façon que soit sauvegardée la vie des femmes, enfants et vieillards sans défense. Les Sociétés adressent un appel pressant à ces autorités pour que, dans tous les lieux où la vie des civils peut être mise en danger par des opérations militaires, il soit pourvu à l'évacuation des femmes et des enfants dans des zones de sécurité sous la protection de la Croix-Rouge.

„Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge désirent exprimer leur fervent espoir que des mesures efficaces seront prises sans délai en vue d'aboutir à des accords sur ce point entre tous les Gouvernements, conformément à l'esprit chevaleresque et humain qui est celui de la Croix-Rouge.”

Le rapport que je viens de vous présenter ne contient rien de sensationnel. Ce n'est qu'à force d'imagination que vous pourrez lire entre les lignes et voir à l'œuvre une grande institution internationale qui, en ce moment même, apporte son concours à des milliers d'êtres humains dans des régions lointaines. Si vous acceptez les résolutions que nous avons l'honneur de vous recommander, je suis persuadée que vous renforcerez ainsi cette grande organisation et la rendrez plus apte que jamais à remplir la tâche gigantesque qui lui incombe.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Vous avez entendu les propositions de la I^{ère} commission. Si vous êtes d'accord, je demanderai que l'on relise les résolutions et que nous les adoptions au fur et à mesure de leur présentation.

Lecture des résolutions. La parole n'étant pas demandée, elles sont adoptées à l'unanimité.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je donne maintenant la parole à M. Camille Gorgé, rapporteur de la II^{ème} commission.

M. CAMILLE GORGÉ (Suisse):

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,

La Commission juridique que j'ai eu l'honneur de présider et qui m'a désigné, en même temps, comme rapporteur, a accompli, dans un esprit excellent, un travail qui répond pleinement, je crois, à ce qu'on pouvait attendre d'elle.

Nos séances ont été suivies avec une assiduité remarquable, et je tiens à remercier encore mes collègues de la belle allure qu'ils ont imprimée à nos débats. Une fois de plus, la raison associée aux élans du cœur a fait merveille. Toutes les résolutions que je vais vous présenter ont recueilli l'unanimité des suffrages. Ce fait à lui seul a son éloquence.

Notre ordre du jour était relativement chargé si l'on tient compte des délais qui nous étaient impartis pour achever nos délibérations.

La II^e Commission avait, en effet, à examiner des problèmes dont l'ampleur et la complexité se dégageront d'emblée de la sèche énumération que je vais commencer par vous donner. Il s'agissait:

- 1° de la révision, de l'interprétation et de l'extension de la Convention de Genève de 1929;
- 2° de la révision de la X^e Convention de La Haye de 1907 relative à la guerre maritime;
- 3° de la fusion en une seule convention de toutes les stipulations d'ordre humanitaire contenues dans les Conventions de Genève et de La Haye et dans d'autres conventions similaires;
- 4° du problème des villes et localités sanitaires;
- 5° de certains aspects de la question des zones de sécurité;
- 6° de la protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant des conflits armés;
- 7° du rôle et de l'action de la Croix-Rouge dans le cas de guerre civile.

Avant de vous exposer succinctement le résultat de nos délibérations sur chacune de ces questions, je me permettrai, pour donner suite au désir formulé par certaines délégations au cours de nos discussions, de vous présenter quelques *observations générales*:

- a) La Commission juridique a adopté une série de résolutions et de recommandations; mais, comme l'ont fait observer plusieurs délégués, ces décisions ne sauraient engager définitivement les gouvernements. La Conférence n'est pas composée de plénipotentiaires; les textes issus de ses séances n'ont pas un caractère diplomatique. Ils revêtent toute l'autorité qui s'attache aux résolutions émanant d'une conférence internationale de la Croix-Rouge, mais ils ne laissent pas moins aux gouvernements toute liberté d'appréciation et de décision quant à la suite à leur donner.
- b) A la suite d'une motion de la Délégation hellénique, la Commission a reconnu l'intérêt primordial qu'il y aurait à assurer l'*unité de l'emblème* de notre institution: la croix-rouge sur fond blanc. L'article 19 de la Convention de Genève a cependant reconnu, sous certaines conditions, la même valeur à d'autres signes distinctifs; je veux parler du croissant rouge, du lion et du soleil rouges sur fond blanc. Or la Commission n'a pas cru devoir remettre en question la solution adoptée en 1929, qui procède de raisons sur lesquelles il serait politiquement difficile de revenir; elle ne s'est pas moins prononcée, en revanche, contre toute nouvelle dérogation au régime existant, c'est-à-dire contre l'adoption de tout emblème autre que ceux qui ont été conventionnellement admis comme drapeaux distinctifs de la Convention de Genève.

L'emblème du croissant rouge—pour ne parler que de celui-là—est donc placé sur le même pied que le signe distinctif de la croix-rouge, et il s'ensuivra logiquement de tenir compte de cette égalité lors de la révision de la Convention de Genève de 1929 et de la Convention de La Haye de 1907. Il a toutefois été relevé—et cette observation correspondait manifestement au sentiment général de la Commission—que les Etats qui ont obtenu, à titre exceptionnel, le privilège d'arborer un autre emblème que celui de la croix-rouge étaient tenus de prendre toutes les mesures légales nécessaires pour protéger le signe distinctif contre tout usage abusif. L'emblème du service sanitaire des armées ne peut, en effet, couvrir qu'une activité exercée sous l'égide des principes de Genève.

La Commission a pris acte avec satisfaction que, renonçant à solliciter le droit d'arborer un nouveau signe distinctif, l'Afghanistan adopterait le croissant rouge comme emblème. On aurait pu opposer à ce pays la lettre même de l'article 19, alinéa 2, de la Convention de Genève, qui limite l'emploi d'un autre emblème que la croix-rouge aux pays " qui emploient déjà . . . le croissant rouge ou le lion et le soleil rouges sur fond blanc comme signe distinctif." La Commission a cependant été d'avis que ce qui a été accordé aux autres pays musulmans pourrait difficilement être refusé à l'Afghanistan. Cette considération d'équité l'a amenée ainsi à donner, pour sa part une interprétation légèrement extensive à l'article 19, alinéa 2, de la Convention du 27 juillet 1929.

- c) Au cours de nos délibérations, il a été fréquemment fait mention de l'intérêt qu'il y aurait à étendre, dans des conditions à déterminer, la protection de la Convention de Genève aux *populations civiles*. Ce problème, si important soit-il, n'a pas retenu comme tel l'attention de la Commission. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il sortait du cadre traditionnel de la Convention de Genève, laquelle ne s'attache qu'au sort des blessés et malades dans les armées en campagne. La protection de la population civile pourrait être traitée, le cas échéant, dans une conférence spéciale qui se limiterait à cet objet. Cet avis n'a pas été combattu.

Il y a lieu de rappeler à cet égard que, dans le Comité d'experts qui avait été convoqué à Genève, en octobre 1937, par les soins du Comité international de la Croix-Rouge, la question avait été posée de savoir s'il ne conviendrait pas d'étendre la protection de la Convention de Genève aux *hôpitaux civils*. La majorité des experts avait répondu négativement. On avait fait valoir, d'une part, qu'une telle extension altérerait dangereusement l'économie spécifique de la Convention de Genève. A en étendre par trop la portée, on s'exposerait à augmenter d'autant les risques de violation. On avait relevé, d'autre part, que les hôpitaux civils étaient déjà protégés par les articles 27 et 56 du Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexé à la IV^e Convention de La Haye, du 18 octobre 1907, et que si cette protection était insuffisante — et je crois qu'elle l'est effectivement — il y aurait lieu d'envisager une révision de cette même Convention de La Haye.

Aucune délégation n'est revenue sur la question au sein de la II^e Commission. L'initiative prise, à Rome, en 1935, par le IV^e Congrès de l'Association internationale des hôpitaux n'a donc pas été discutée à Londres. Ce point devait, me semble-t-il, être souligné, de manière à prévenir tout malentendu à l'avenir.

J'en arrive maintenant aux diverses questions inscrites à notre ordre du jour et au sujet desquelles nous avons à prendre position. Je n'entrerai pas dans les détails. Le rapport plus ou moins improvisé que je vous présente oralement à cette heure n'a rien d'une analyse. Il me serait impossible, dans le temps qui m'est accordé, de vous restituer la physionomie de débats nourris qui portèrent sur des questions souvent difficiles et parfois infiniment délicates. Je dois même, à regret d'ailleurs, renoncer à mentionner tous les points qui furent passés au crible de la discussion et à faire état de toutes les décisions qui ont été prises, avec ou sans vote formel, sur tel ou tel aspect des problèmes à notre ordre du jour. Je ne puis à cet égard que renvoyer aux procès-verbaux de notre Commission. Ces procès-verbaux parviendront, le moment venu, aux membres de la Conférence. On y trouvera les précisions dont je devais nécessairement faire le sacrifice dans un résumé dépouillé comme le mien.

I. RÉVISION, INTERPRÉTATION ET EXTENSION DE LA CONVENTION DE GENÈVE.

Se fondant sur l'excellent rapport publié par le Comité international, la Commission a examiné attentivement la plupart des points qui avaient déjà occupé le Comité des experts. Elle a été, en particulier, d'accord pour reconnaître que la Convention du 27 juillet 1929 s'applique, dans tous les cas, *aux conflits armés entre Etats même non précédés d'une déclaration de guerre*.

Elle s'est également ralliée à l'avis des experts selon lequel il y a lieu de compléter la Convention de Genève en ce sens que des *mesures de représailles* ne pourront, en aucun cas, être prises contre les blessés, les malades, le personnel et le matériel sanitaires protégés par la Convention.

La Commission s'est arrêtée longuement à l'article 30 de la Convention concernant la *constatation des infractions*. Divers projets d'article lui étaient soumis à la suite du Comité d'experts qui s'était réuni à Genève en octobre 1937 (projets Hammarskjöld, Schindler, Donker Curtius et Gorgé). Elle n'est pas entrée — elle n'en aurait d'ailleurs pas eu le temps — dans l'examen détaillé de ces divers projets. Elle s'en est tenue aux généralités, les clauses de détail pouvant fort bien être laissées à l'appréciation de la conférence diplomatique appelée à réviser la Convention de Genève.

Après un échange de vues intéressant, au cours duquel certaines délégations soulignèrent la nécessité d'une procédure rapide et efficace pour la constatation des infractions, la majorité de la Commission fut d'avis que l'article 30 est notoirement insuffisant et qu'il importerait de le modifier. Elle estimait que l'économie du futur article 30 devrait s'inspirer notamment des principes suivants :

- 1° la procédure d'enquête—car il ne peut s'agir que d'une enquête, et non pas d'une enquête suivie d'une décision arbitrale ou judiciaire—sera rapide et son déclenchement quasi automatique;
- 2° la procédure sera ouverte à la demande de tout Etat intéressé partie à la Convention;
- 3° la commission d'enquête sera constituée de cas en cas, à la demande de l'Etat qui allègue une violation de la Convention;
- 4° la commission d'enquête sera constituée, en totalité ou en partie, par un organe unique, central et permanent, le choix des commissaires s'effectuant sur des listes, établies d'avance, de personnes qualifiées présentées par les gouvernements.

Tout en marquant, avec d'autres délégations, sa préférence pour le maintien de l'article 30 actuel, la Délégation italienne a proposé que le Comité international fût désigné d'ores et déjà comme organe unique, central et permanent dans le cas où la prochaine conférence diplomatique déciderait d'instituer une procédure d'enquête dans le sens des principes que je viens d'indiquer. La proposition italienne a été acceptée par toutes les délégations; la Commission a décerné par là au Comité international un témoignage d'estime et de confiance auquel il sera assurément fort sensible.

Après avoir passé en revue les points sur lesquels la Convention du 27 juillet 1929 pourrait être révisée, la Commission a estimé que les modifications envisagées ne seraient pas de nature à justifier une refonte totale de l'instrument diplomatique actuellement en vigueur. Il suffirait, à son avis, que la Convention fût amendée par la voie d'un *protocole* annexé à la Convention.

La Commission vous soumet le projet de résolution suivant :

“ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

ayant pris connaissance du rapport du Comité international de la Croix-Rouge établi à la suite de la conférence d'experts réunie par le Comité en octobre 1937,

ayant recueilli les opinions diverses qui ont été émises au cours des délibérations et qui sont consignées au procès-verbal,

constatant que le nombre des points sur lesquels la Convention de Genève de 1929 mérite d'être améliorée ou précisée n'est pas suffisant pour légitimer une révision complète de cette convention,

constatant que, dans le cours de la discussion, certaines délégations ont fait observer qu'il conviendrait de supprimer du projet de convention révisée toute allusion à la population civile dont la protection, dans son ensemble, devrait faire l'objet d'une convention particulière,

souhaite que les modifications proposées fassent l'objet d'un protocole à annexer à la Convention de Genève lors de la réunion d'une prochaine conférence diplomatique.”

II. REVISION DE LA X^e CONVENTION DE LA HAYE POUR L'ADAPTATION A LA GUERRE MARITIME DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DE GENEVE.

La X^e Convention de La Haye est une dame vénérable qui porte la même toilette depuis plus de trente ans. La toilette s'est fanée et elle est de mode quelque peu surannée. Le moment est venu — et, sur ce point encore, l'accord est unanime—de passer chez le couturier.

Une révision aussi tardive soulève inéluctablement moult questions. Il en est beaucoup d'ordre technique auxquelles votre Commission n'a pas consacré de longs débats. Il s'agissait moins, ici, de discuter que d'enregistrer des vœux et des tendances. La Commission a considéré, en effet, qu'elle ne serait guère en mesure, pressée comme elle l'était par le temps, de s'aventurer trop avant dans les arcanes des gens de mer. Elle s'est donc bornée — parfois avec beaucoup de résignation, car certaines questions s'offraient bien tentantes à la discussion — à prendre acte, sur plusieurs points, des critiques émanant de délégations plus particulièrement versées dans les problèmes maritimes. Il m'en coûte de ne pas m'arrêter à certains points sur lesquels notre attention a été appelée. Qu'il me suffise de dire — pour économiser vos minutes — que nombre de délégations ont exposé des vues du plus grand intérêt soit sur l'économie générale de la Convention telle qu'elle a été remise sur le chantier par les experts, soit sur l'adaptation aux conditions modernes de clauses qui, en 1907, étaient marquées au coin du progrès.

La Commission m'a chargé de soumettre à la Conférence un projet de résolution ainsi conçu :

“ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

ayant pris connaissance du rapport du Comité international de la Croix-Rouge établi à la suite de la conférence d'experts navals réunie par le Comité en juin 1937,

recommande à l'attention des Gouvernements le projet de convention maritime révisé, établi par les experts, avec les observations présentées par les délégations telles qu'elles figurent au procès-verbal,

chargé le Comité international de faire toutes démarches en vue d'assurer, dans le plus bref délai possible, la révision de ladite Convention lors de la réunion d'une prochaine conférence diplomatique.”

III. PROPOSITION DE LA CROIX-ROUGE BRITANNIQUE RELATIVE À L'OPPORTUNITÉ DE RÉUNIR EN UNE SEULE CONVENTION LES STIPULATIONS DES CONVENTIONS DE GENEVE ET DE LA HAYE ET DE TOUS LES PROJETS DE CONVENTIONS TRAITANT DE QUESTIONS ANALOGUES.

Autant par sa nouveauté que par sa hardiesse, cette proposition a éveillé un vif intérêt au sein de la Commission. Il a été généralement reconnu que la fusion en un texte unique de tous les textes diplomatiques relatifs à l'humanisation de la guerre pourrait rendre, dans la pratique, des services appréciables. Mais il a été constaté, en même temps, qu'opérer une fusion sur un plan aussi général que l'envisageait la Croix-Rouge britannique serait sans doute se heurter à des difficultés insurmontables. Une codification s'étendant à tout ce qui a trait à la réglementation de la guerre risquerait de ne pas sortir des frontières de l'utopie. Aussi la Commission a-t-elle été unanimement d'avis que la proposition britannique gagnerait à se limiter aux stipulations ayant trait à la Croix-Rouge contenues dans les Conventions de Genève et de La Haye, ainsi que dans d'autres conventions similaires. On aboutirait ainsi — et ce serait déjà beaucoup — à une sorte de code de la Croix-Rouge.

Ramené ainsi à des proportions plus modestes, le problème a été renvoyé pour étude au Comité international. Le résultat de son examen serait soumis ensuite aux délibérations d'une conférence diplomatique.

La Commission a cependant tenu à marquer que l'étude de la proposition britannique ne saurait retarder, en aucune manière, la révision des Conventions de Genève et de La Haye. Ces conventions devront être révisées, puis ratifiées avant qu'il puisse être question de les amalgamer en une charte unique.

Le but de la proposition britannique est d'améliorer la situation existante, et ce ne serait point améliorer, certes, que de différer, dans plusieurs domaines de nos conventions, l'introduction de réformes qui s'avèrent nécessaires et urgentes. Force est bien de parer au plus pressé, et ce qui importe le plus à l'heure actuelle, ce n'est pas tant de dérouler un fil d'Ariane dans le labyrinthe de nos engagements réciproques que d'armer, le plus tôt possible, la Croix-Rouge des instruments diplomatiques dont dépendra, à l'heure de la crise, l'efficacité pratique de ses interventions.

C'est pour ces raisons que votre Commission vous soumet un projet de résolution rédigé comme il suit :

“ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

appréciant à sa juste valeur l'esprit hautement humanitaire dont s'inspire la proposition faite par la délégation de la Croix-Rouge britannique concernant les conventions ayant trait à la Croix-Rouge,

considérant qu'il serait désirable que les stipulations humanitaires ayant trait à la Croix-Rouge et contenues dans les Conventions de Genève et de La Haye, ainsi que dans d'autres conventions similaires, fussent réunies autant que possible en une seule convention,

donne mandat au Comité international de la Croix-Rouge, sans préjudice des démarches qu'il entreprendra pour assurer l'aboutissement des projets de conventions examinés par la Conférence, de procéder à cet effet aux consultations nécessaires et aux études préliminaires en vue d'obtenir qu'une conférence diplomatique se prononce sur la possibilité de réunir en une seule convention toutes les stipulations humanitaires ayant trait à la Croix-Rouge.”

IV. VŒU.

Je viens de souligner la nécessité d'améliorer, le plus tôt possible, les moyens d'action de la Croix-Rouge. J'y reviens à propos du vœu dont je vais vous parler.

La guerre fait rage dans diverses régions du globe. Le sang coule, des souffrances indicibles s'abattent sur les combattants et les populations terrifiées. Aux lieux du charnier, l'œuvre de la Croix-Rouge apparaît dans sa tragique beauté. Son intervention tutélaire sur le champ de bataille comme dans les foyers dévastés est bénie, et elle le sera encore si, par malheur, l'avenir nous réservait de nouvelles hécatombes. Mais ses moyens sont hélas ! limités. S'ils le sont financièrement, ils le sont aussi juridiquement. Les armes contractuelles dont dispose la Croix-Rouge demandent des perfectionnements. Les principes de Genève ont de la force, mais leur force cède encore certaines insuffisances, certaines faiblesses. Ces faiblesses, nous les discernons, nous en discutons, nous en reconnaissons l'existence; nous reconnaissons surtout la nécessité d'y remédier. Dans ces conditions, serait-il permis, Mesdames et Messieurs, de temporiser? Pouvons-nous tergiverser lorsqu'on a devant soi l'enclume et le marteau qui permettront de forger des instruments meilleurs pour adoucir la souffrance et rendre moins infernal l'enfer de la guerre?

Je suis sûr de votre réponse. Il faut agir, agir sans délais excessifs, agir sans craindre de bousculer un peu les routines gouvernementales et parlementaires, remettre sans différer sur le chantier les conventions jugées nécessaires ou insuffisantes qui sont le levier grâce à quoi la Croix-Rouge peut remettre dans l'axe de la charité un monde trop souvent déséquilibré par les forces aveugles de la guerre.

C'est dans ce sens que s'est prononcée votre Commission juridique. Sur l'initiative de la Délégation égyptienne, elle a adopté, unanime, un vœu tendant à ce que les accords de Croix-Rouge actuellement à l'étude fussent renvoyés, aussitôt que possible, à une conférence diplomatique.

Ce vœu, que vous ferez sans doute vôtre, le voici dans sa teneur intégrale :

“ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

donnant suite à la proposition de sa Commission juridique,

exprime le vœu que la conférence chargée d'examiner les projets de convention actuellement à l'étude se réunisse dans le plus bref délai,

recommande aux Gouvernements de répondre favorablement à l'invitation qui leur serait adressée par le Gouvernement auquel sera confiée la tâche de convoquer la conférence,

invite le Comité international de la Croix-Rouge à entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer aussitôt que possible la réunion de ladite conférence.”

V. VILLES ET LOCALITES SANITAIRES.

L'idée tendant à instituer conventionnellement des villes et localités sanitaires est nouvelle. Cette idée, sauf erreur, avait pris officiellement naissance au sein des congrès de médecine et de pharmacie militaires. Elle avait trouvé un premier asile dans un projet relatif à l'humanisation de la guerre élaboré à Monaco, projet auquel un savant jurisconsulte, M. de La Pradelle, avait, en particulier, prêté tout son talent et tout son cœur. Par un sentiment qui les honore hautement, sacrifiant tout amour-propre d'auteur à la grande cause à laquelle ils se sont consacrés corps et âme, les juristes de Monaco ont demandé au Comité international de la Croix-Rouge de reprendre, pour son propre compte, l'examen de l'idée des villes sanitaires et des villes de sécurité. S'autorisant d'une résolution de la Conférence de Tokio, le Comité a accepté sous bénéfice d'inventaire l'héritage qui lui avait été ainsi légué. Il a examiné la question; il l'a soumise à un comité d'experts composé de représentants des Croix-Rouges nationales, et ce comité a élaboré un avant-projet de convention dont la Conférence se trouvait saisie et dont notre Commission avait précisément à s'occuper.

L'avant-projet, disons-le tout de suite, n'est pas parfait; il ne pouvait pas l'être. L'idée est belle et sans doute féconde, mais elle est hérissée de difficultés. L'avant-projet porte visiblement la trace d'hésitations, de tâtonnements. Son économie plonge encore, ici et là, dans le clair-obscur; le dessin manque de fermeté.

Le Comité international de la Croix-Rouge s'en était rendu compte; le comité d'experts de même. Aussi avait-il été décidé de renvoyer le projet, après consultation des gouvernements, à un comité d'experts militaires appelé à pousser plus à fond l'étude du problème. Les circonstances n'ont malheureusement pas permis de remettre, avant notre Conférence, le projet sur le chantier.

Pour les raisons que je viens d'indiquer, notre Commission n'a pas cru pouvoir entrer dans un examen de l'avant-projet. Elle a estimé qu'il n'était *pas suffisamment mûr* pour se prêter à des décisions de fond sur son économie générale. Elle demande, en conséquence, au Comité international d'en poursuivre l'étude avec le concours d'experts militaires et de jurisconsultes.

Au cours de la discussion, l'attention de la Commission a été appelée sur le danger que pourrait présenter le projet s'il n'était pas clairement établi que la création de ces grands refuges sanitaires ne saurait diminuer en aucune manière la valeur et la portée de tous les engagements internationaux relatifs à la conduite de la guerre. Ces engagements existent; ils doivent rester ce qu'ils sont. Les villes de sécurité ne sauraient en aucun cas fournir à un belligérant le prétexte de semer illicitement la destruction et la mort dans les régions où ne flotterait pas le drapeau de la Croix-Rouge.

L'avis de la Commission a été catégorique à cet égard, et il est à souhaiter que, dans le projet qui sera finalement élaboré par les techniciens, tous apaisements soient donnés sur un point que le délégué de la France, M. le Professeur Basdevant, dans un discours émouvant, n'a pas hésité à qualifier de capital.

La conclusion d'une convention internationale en la matière — si elle est jugée possible par les gouvernements — demandera du temps. Ici, je ne crains pas de le dire: les délais sont nécessaires. La matière est trop importante, trop délicate pour se prêter à des improvisations. Une convention bâclée peut faire plus de mal que de bien; elle pourrait être désastreuse pour la Croix-Rouge. Si elle ne tient pas un compte exact des possibilités, elle risque d'être tournée, violée, et tout le système de protection juridique de la Croix-Rouge pourrait s'en trouver sérieusement ébranlé.

Le Comité international s'est demandé si, dans le laps de temps assez long qui pourra s'écouler jusqu'à la conclusion d'une convention en la matière, il n'y aurait pas lieu d'inviter les gouvernements à examiner la possibilité de conclure, au moment opportun, des accords bilatéraux visant la création de villes et localités sanitaires. Il a fait une proposition dans ce sens. La Commission n'a pas vu d'objection à l'accepter. Il ne s'agit, bien entendu, que d'un simple vœu.

C'est en s'inspirant de ces considérations hâtivement et bien imparfaitement résumées que votre II^e Commission a adopté le projet de résolution que voici :

“ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

ayant pris connaissance du rapport présenté par le Comité international de la Croix-Rouge sur le projet d'une convention relative à la création de villes et localités sanitaires,

remercie le Comité des congrès internationaux de médecine et de pharmacie militaires du concours qu'il a bien voulu fournir au Comité international au cours de ses travaux,

renouvelle le mandat confié au Comité international par la résolution XXXVII de la XV^{ème} Conférence,

estime qu'en tout état de cause, la création de villes et localités sanitaires ne saurait en aucune manière affaiblir la protection résultant de l'ensemble des règles du droit des gens,

exprime le vœu que le Comité international puisse réunir, dans un avenir prochain, une commission d'experts militaires et de juristes de droit international en vue d'aboutir à un projet définitif, susceptible d'être soumis sans délai à l'examen d'une conférence diplomatique,

émet l'espoir qu'en attendant le moment où un tel projet aura pu aboutir, les Gouvernements examinent, au moment opportun, la possibilité de conclure entre eux des accords *ad hoc* visant la création de villes et localités sanitaires."

VI. ZONES DE SECURITE.

Cette question n'était pas, à vrai dire, inscrite à notre ordre du jour. Elle n'avait pas été étudiée, en octobre 1936, par le Comité d'experts chargé d'examiner le problème des villes sanitaires. S'inspirant de la méthode cartésienne, les experts avaient estimé, en effet, qu'il convenait de sérier les questions et qu'avant de se livrer à l'examen du problème plus vaste des zones protectrices de la population civile, mieux valait concentrer d'abord recherches et études sur la question plus restreinte des zones protectrices des services sanitaires de l'armée.

A la suite du débat sur les villes sanitaires, le Comité international nous a signalé cependant l'intérêt qu'il y aurait à appeler l'attention des gouvernements sur les résultats satisfaisants obtenus récemment par l'institution d'une zone de sécurité pour la population civile. Il s'agissait, en particulier, de la zone Jacquinet à Shanghai.

Le II^e Commission a cru pouvoir déférer à ce désir si légitime et son président a réprimé ses scrupules comme il a pu lorsqu'il s'est fait l'indulgent complice de cette légère entorse à notre ordre du jour.

J'ose espérer que la Conférence trouvera ces scrupules excessifs et le manifesterà en adoptant le bref projet de résolution que je vais lui présenter :

" La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

prenant acte des résultats satisfaisants obtenus au cours d'un récent conflit par l'institution d'une zone de sécurité pour la population civile,

prie le Comité international de la Croix-Rouge d'en signaler les heureux effets aux Gouvernements intéressés, chaque fois qu'il le jugera opportun."

VII. PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS CONTRE LES SOUFFRANCES RÉSULTANT DES CONFLITS ARMÉS.

L'examen de cette question a été demandé par la Croix-Rouge française. Dans un document qui nous a été présenté par M. le Comte Clauzel, la Croix-Rouge française exposait qu'elle ne demandait pas à la Conférence, déjà en raison du caractère un peu tardif de son initiative, d'aboutir à des résolutions définitives; elle demandait seulement que l'attention des gouvernements fût attirée sur ce grave problème.

Au cours de la discussion, les représentants de l'Union internationale de secours aux enfants, M^{me} Morier et M^{me} Small, ont souligné tout l'intérêt que ce problème présentait pour leur organisation et elles ont obligeamment offert leur entier concours au Comité international pour l'étude de la question.

Cette offre a été acceptée avec reconnaissance et la Commission a donné suite à la proposition française en approuvant le projet de résolution dont voici la teneur :

" La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

constatant l'importance du problème de la protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant des conflits armés,

prie le Comité international de la Croix-Rouge d'en poursuivre l'étude en collaboration avec l'Union internationale de secours aux enfants,

recommande aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de saisir leurs Gouvernements de cette question, après consultation des organisations nationales s'occupant spécialement de la protection des femmes et des enfants."

VIII. LE ROLE ET L'ACTION DE LA CROIX-ROUGE EN TEMPS DE GUERRE CIVILE.

La Commission se trouvait saisie d'un important et intéressant rapport dans lequel le Comité international proposait de définir, dans une résolution détaillée dont il nous soumettait le texte, les droits et devoirs de la Croix-Rouge en cas de guerre civile. Il rappelait, en particulier, que la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge avait déjà posé en principe que " toutes les victimes de la guerre civile, sans aucune exception, ont droit à être secourues." Il ajoutait que la nécessité de l'action de la Croix-Rouge en cas de guerre civile avait été démontrée par toutes les expériences faites depuis 1921.

Le projet de résolution qu'il nous présentait (voir document N° 10 de la Conférence) énonçait, d'une part, les principes applicables aux malades et blessés, aux prisonniers de guerre et détenus politiques, ainsi qu'à la population non combattante en cas de guerre civile ou de troubles révolutionnaires; il spécifiait, d'autre part, les règles applicables à l'intervention de la Croix-Rouge, tant en ce qui concerne l'action des Sociétés nationales qu'en ce qui concerne l'activité du Comité international.

La Commission a pris connaissance avec un réel intérêt du rapport et du projet de résolution annexé. Elle a témoigné sa sympathique admiration pour l'œuvre éminemment bienfaisante accomplie en ce domaine par le Comité international; elle l'a vivement engagé, en lui exprimant sa pleine confiance, à poursuivre son action charitable avec le concours des Sociétés nationales chaque fois qu'un conflit affectant le caractère d'une guerre civile rendrait son intervention utile ou nécessaire.

L'utilité de fixer des règles précises autant pour l'application des principes de Genève que pour l'intervention de la Croix-Rouge en cas de guerre civile ne lui a pas échappé. Ses préoccupations s'identifient avec celles du Comité international. Après une discussion approfondie, elle est cependant arrivée à la conclusion qu'à l'heure où un pays était en proie à toutes les convulsions d'une guerre fratricide, le moment ne serait guère propice pour transposer en principes stables les expériences faites par la Croix-Rouge dans le domaine des guerres intestines. Mieux vaudrait régler avec un certain recul.

Le projet de résolution présenté par le Comité international soulève, au surplus, des problèmes juridiques extrêmement délicats qui, de l'avis de plusieurs délégations, doivent être encore mûrement médités. Il serait difficile, en tout état de cause, de se prononcer avant une étude approfondie de la part des gouvernements.

La Commission juridique n'a cependant pas ajourné purement et simplement l'examen du projet que lui soumettait le Comité international. Elle en a retenu, en grande partie, la substance, désireuse qu'elle était d'apporter quand même une nouvelle contribution, si modeste soit-elle, à la solution d'un problème qui préoccupe et doit préoccuper la Croix-Rouge. Au projet de résolution développé qu'elle avait sous les yeux et dont l'examen eût été malaisé sous l'empire des conjonctures politiques présentes, elle substitua, en s'inspirant d'une proposition française, un projet de lignes plus simples, de conception plus générale, mais de valeur néanmoins positive. Tout en marquant le souci de voir appliquer de plus en plus, en cas de guerre civile, les grands principes humanitaires qui sont l'âme de la Croix-Rouge tant aux blessés, malades et prisonniers de guerre qu'aux détenus politiques, aux non-combattants et, singulièrement, aux enfants, elle demande au Comité international de poursuivre, à la lumière de ses expériences pratiques, l'étude de tous les problèmes se rattachant à l'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la guerre civile ou de troubles révolutionnaires. L'examen de la question sera repris dans son ensemble lors de la prochaine Conférence de la Croix-Rouge.

J'ajoute, pour être plus complet, que la Croix-Rouge de Madrid nous avait saisi d'un projet de résolution qui venait compléter, en précisant certains points, la partie du projet du Comité international relative à l'intervention de la Croix-Rouge en temps de guerre civile. Il s'agissait, ici encore, d'un projet précis, trop précis pour que, de l'avis général de la Commission, la discussion pût en être opportunément abordée dans les circonstances actuelles. Il sera loisible au Comité international de s'en inspirer au cours des études qu'il a été invité à poursuivre.

Le projet de résolution voté par la Commission est ainsi conçu:—

“ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge :

ayant pris connaissance avec un vif intérêt du rapport du Comité international de la Croix-Rouge touchant le rôle et l'action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile,

rappelant la résolution relative à la guerre civile adoptée par la X^e Conférence en 1921,

rend hommage à l'œuvre spontanément entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge dans les conflits présentant le caractère de guerre civile, et lui fait entièrement confiance pour poursuivre son action avec le concours des Sociétés nationales, dans le but d'obtenir en pareil cas le respect des grands principes qui inspirent la Croix-Rouge,

invite le Comité international et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à diriger leurs efforts communs en vue notamment d'obtenir

a) l'application des principes humanitaires qui ont trouvé leur expression dans les deux Conventions de Genève de 1929 et la X^e Convention de La Haye de 1907, spécialement en ce qui concerne le traitement des blessés, des malades et des prisonniers de guerre, ainsi que les immunités du personnel et du matériel sanitaires;

b) un traitement humain pour tous les détenus politiques, leur échange et, dans toute la mesure du possible, leur libération;

c) le respect de la vie et de la liberté des non-combattants;

d) des facilités pour la transmission des renseignements de caractère personnel et pour le regroupement des familles;

e) des mesures efficaces pour la protection des enfants,

demande au Comité international de continuer, en s'inspirant de ses expériences pratiques, l'étude générale des problèmes soulevés par la guerre civile dans le domaine de la Croix-Rouge et de soumettre les résultats de son examen à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge.”

Tels sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les projets de résolutions sortis des délibérations de votre II^e Commission et dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture en son nom, en les accompagnant de commentaires aussi brefs — trop brefs à mon gré — que l'exigeait le temps mesuré qui m'était octroyé pour mon exposé. Je ne doute pas, après les votes qui ont déjà été émis, qu'ils rencontreront le meilleur accueil au sein de la Conférence.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je suis persuadé que tous les membres de cette assemblée auront trouvé le rapport de M. Gorgé infiniment intéressant. Je vous propose donc de passer au vote de ces résolutions, comme nous l'avons fait pour la I^{re} commission.

Lecture des résolutions. La parole n'étant pas demandée, elles sont adoptées à l'unanimité.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: La parole est à M. le Dr. Carvalho, Vice-Président de la Croix-Rouge brésilienne, qui vous présentera le rapport de la III^{ème} commission.

M. LE D^r CARVALHO (Brésil): J'ai l'honneur de présenter à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge le rapport de la III^{ème} Commission (Commission des Secours).

Cette Commission s'est réunie cinq fois, présidée successivement par son Président, S. Exc. le D^r Refik Saydam (délégué de la Turquie), par ses Vice-Présidents, M. Dronsart (délégué de la Belgique) et le D^r Assim Arar (délégué de la Turquie), par M. Routley (délégué du Canada).

Les discussions ont porté sur les points 2, 3, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour de la Conférence, c'est-à-dire sur les questions relatives :

1. Au rapport présenté par la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire.
2. A la collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs: a) en vue de l'action en temps de paix; b) en vue de l'action de temps de guerre.
3. A l'Union internationale de Secours.
4. A l'action de la Croix-Rouge en cas de calamité: a) Rapports entre Gouvernements et Croix-Rouges; b) Le rôle de l'infirmière et celui de l'auxiliaire volontaire.
5. Aux secours spécialisés: a) Les secours sur route; b) L'aviation sanitaire; c) Les premiers secours en mer, à la montagne, dans les mines, etc.

Les délibérations ont surtout présenté un caractère technique ayant trait aux activités de la Croix-Rouge en temps de paix dans le domaine des secours. Elles ont fait ressortir également l'angoisse qu'éprouvent les membres de la Croix-Rouge devant la situation qui existe actuellement dans certains pays, ainsi que leur désir de parer à l'aggravation des souffrances qui frappent l'humanité, en faisant de nouveaux efforts en vue d'améliorer et d'atténuer le sort des victimes de la guerre et des calamités naturelles.

Nul n'est mieux placé que la Croix-Rouge pour vaincre les obstacles qui s'opposent encore à l'accomplissement de cette œuvre de secours, et pour résoudre les problèmes pratiques permettant l'établissement d'une étroite collaboration dans ce domaine entre tous les organismes officiels et privés susceptibles d'y coopérer.

La Croix-Rouge fait un grand effort dans ce sens. Il convient à ce propos de souligner particulièrement l'œuvre admirable des infirmières, qui apportent aux malades aux blessés, et à toutes les victimes, non seulement leurs soins dévoués et compétents, mais encore toute leur compassion et leur appui moral.

La Commission a insisté sur la nécessité de développer la collaboration et l'esprit d'entraide entre les différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour assurer les secours aux pays atteints de calamités.

Etant donné qu'un résumé des travaux de la Commission va être établi, je ne veux pas entrer ici dans les détails des intéressantes interventions qui ont été faites par les délégués, et qui portaient tant sur les expériences acquises dans différents pays que sur les suggestions des Sociétés nationales au sujet de l'action à poursuivre dans l'avenir.

Le résultat des travaux de la Commission se reflète d'ailleurs dans les résolutions, que la Commission m'a chargé de présenter à la Séance plénière de la Conférence.

Je crois cependant devoir attirer l'attention sur certaines communications qui, en raison de leur caractère un peu spécial, n'ont pas toujours fait l'objet de résolutions.

Je signalerai, en premier lieu, le rapport présenté par M^{me} Deslandes-Grandpré, déléguée du Comité international de l'Aviation sanitaire, dont le président est M^e Julliot, Vice-Président de la Ligue " Les Amis de l'Aviation sanitaire," en France. En effet, la XIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge avait émis le vœu que soient étudiés les moyens réglementaires techniques susceptibles de faciliter le parcours international des avions sanitaires en temps de paix. Le texte de ce rapport se trouvera dans le résumé des travaux de la Commission.

Je dois mentionner aussi le rapport présenté par le délégué de la Chine, sur l'action de secours entreprise par la Croix-Rouge chinoise et les besoins d'aide internationale qui se font sentir dans son pays.

Je citerai encore :

le rapport de M^{lle} d'Haussonville, délégué de la France, sur les conclusions de la Conférence technique d'experts, qui a été réunie à la suite du vœu sur la formation des infirmières, et des auxiliaires émis par la XV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge;

le rapport du Colonel Patry, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, sur la collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs, en vue de l'action en temps de guerre;

le rapport présenté par le Général Pflugmacher, délégué de l'Allemagne sur les travaux de la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire. Les travaux de cette Commission sont également le résultat d'un vœu exprimé par la XV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Ces diverses communications présentent chacune un vif intérêt.

Toutes les résolutions qui vont vous être présentées ont été approuvées à l'unanimité par les membres de la III^{ème} Commission, après avoir été préparées par un comité de rédaction composé des deux Vice-Présidents: M. Dronsart (Belgique) et le Dr. Assim Arar (Turquie); de M^{lle} d'Haussonville (France), M. le Médecin-Général Leesment (Estonie), M. Routley (Canada), M. le Colonel Patry (Comité international de la Croix-Rouge), M. le Commandant Petersén (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) et moi-même, représentant le Brésil.

Je prie le Secrétaire de la Conférence de bien vouloir donner lecture de ces résolutions, à l'exception de celle concernant l'Union internationale de secours, que le marquis de Lillers, en sa qualité de Vice-Président du Comité exécutif de cette Union, a bien voulu accepter de présenter personnellement à l'Assemblée.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président): Je demanderai à Sir Harold Fawcus de bien vouloir donner lecture des résolutions proposées par la III^{ème} commission. Nous pourrons passer au vote de la même manière que pour les commissions précédentes.

SIR HAROLD FAWCUS (Secrétaire général) donne lecture des résolutions suivantes :

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance des rapports du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge relatifs à la collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs en vue de l'action en temps de guerre et en temps de paix,

approuve les principes exposés dans les rapports du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les recommande particulièrement à l'attention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des Gouvernements signataires de la Convention de Genève.”

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant la nécessité pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de mettre au point, d'une manière toujours plus précise, la préparation minutieuse de l'action qu'elles doivent accomplir en temps de guerre ou de calamité,

prend acte avec une vive satisfaction des suites données à la résolution No. XVI de la XV^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge,

invite ces deux organismes à poursuivre les études commencées par la conférence d'experts tenue à Paris du 25 au 29 janvier 1937,

fait siennes les conclusions provisoires du rapport présenté à la susdite Conférence,

recommande aux Sociétés nationales de s'inspirer de ces conclusions pour organiser leurs services d'urgence afin d'être prêtes en tout temps à seconder avec rapidité et efficacité les pouvoirs publics de leurs pays respectifs,

attire spécialement leur attention sur la nécessité

- a) de compléter sur les points reconnus nécessaires l'instruction des infirmières et auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge, afin de les préparer aux tâches tant médicales que sociales qui pourraient leur incomber;
- b) d'enrôler en nombre suffisant et d'instruire le personnel sanitaire destiné à porter secours aux victimes des attaques aériennes;
- c) d'avoir à disposition un matériel sanitaire, pratique, parfaitement approprié aux diverses éventualités;
- d) de prévoir et d'assurer un service de transport adapté à toutes les circonstances, au moyen, si besoin est, de l'aviation, dont l'utilité s'affirme de plus en plus.”

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant le développement sans cesse croissant de la circulation routière et les progrès remarquables accomplis dans l'organisation des secours sur route par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, dont plus de trente ont adopté actuellement le système des postes uniformes dont l'emplacement est indiqué par des plaques de signalisation standardisées;

exprime le voeu que les Sociétés de la Croix-Rouge, du point de vue national, et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du point de vue international, s'efforcent de développer la collaboration avec les Automobile-Clubs et autres organisations nationales et internationales ainsi qu'avec les services gouvernementaux et privés qui s'intéressent à la sécurité de la route, en vue d'équiper les routes, et en premier lieu les grandes voies internationales, de postes de secours standardisés;

recommande au Secrétariat de la Ligue de continuer à favoriser le développement des services de premiers secours sur route sur une base uniforme et d'élargir cette activité dans le domaine de la prévention des accidents, en tout premier lieu par l'enseignement des règles de la circulation et des premiers secours aux enfants par l'entremise de la Croix-Rouge de la Jeunesse."

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant les grands progrès réalisés dans l'utilisation de l'avion pour assurer les premiers secours, particulièrement en temps de calamité, par des vols de reconnaissance et de liaison avec les populations isolées, le ravitaillement en vivres et en médicaments, le transport de médecins, d'infirmières et de personnel de secours sur les lieux sinistrés, l'évacuation des malades et des blessés, etc.

réitère les recommandations contenues dans la XVII^{ème} résolution de la XIV^{ème} Conférence internationale et dans la XXXII^{ème} résolution de la XV^{ème} Conférence internationale, par lesquelles le voeu était exprimé, d'une part, que les Sociétés de la Croix-Rouge du point de vue national et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge du point de vue international, s'efforcent de conclure des arrangements avec les Aéro-Clubs, les organisations internationales et en particulier la Fédération aéronautique internationale, les services gouvernementaux et privés qui s'intéressent aux secours aériens, en vue d'assurer à l'œuvre de secours de la Croix-Rouge la collaboration des aviateurs privés et militaires; et, d'autre part, que les Sociétés nationales s'efforcent d'organiser des cours destinés à la formation d'un personnel entraîné au transport aérien des malades et à toutes les tâches humanitaires pouvant être accomplies au moyen de l'aviation,

exprime à nouveau l'espoir de voir les Gouvernements encourager et faciliter l'emploi de l'avion par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en vue d'assurer les secours aériens, particulièrement pour les vols de reconnaissance et les transports en cas de calamité; et continuer à étudier, avec le Comité international de la Croix-Rouge, la possibilité d'élaborer des règlements permettant aux appareils assurant les secours aériens de franchir le plus facilement possible les frontières en temps de paix."

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

Prenant acte avec une vive satisfaction des travaux accomplis par la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire au cours de ses X^{ème}, XI^{ème} et XII^{ème} sessions,

approuve le nouveau règlement établi en vertu de la résolution XXV de la Conférence de Tokio et prie la Commission de poursuivre ses travaux,

remercie le Comité international de la Croix-Rouge de sa collaboration à cette tâche,

exprime sa gratitude aux gouvernements qui envoient des experts à la Commission, lui fournissent la documentation et les subventions nécessaires et enrichissent ses collections,

fait siennes les résolutions prises par cette Commission⁽¹⁾:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

après avoir entendu l'exposé des rapports sur les actions de secours entreprises par différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge en faveur des populations victimes de calamités;

félicite les Sociétés nationales qui, en application des principes humanitaires de la Croix-Rouge, ont contribué à renforcer l'action spéciale de secours assurée au cours des années 1934-1938 dans plusieurs pays tels que l'Inde, les Etats-Unis et la Chine,

insiste vivement auprès des Sociétés nationales pour que, dans chaque pays, des mesures soient prises pour permettre une participation toujours plus généreuse à ces actions internationales de secours."

Personne ne demandant la parole, les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: La parole est au Marquis de Lillers pour présenter la résolution concernant l'Union internationale de secours.

⁽¹⁾ Reproduites ci-dessous p. 106-109.

LE MARQUIS DE LILLERS (France): J'ai l'honneur de présenter la résolution suivante:

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport présenté par l'Union internationale de secours, recommande aux institutions internationales de la Croix-Rouge

- 1) d'orienter et d'encourager les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans l'étude de l'organisation et des buts de l'Union internationale de secours et dans la préparation approfondie du libre concours prévu par les textes constitutifs de l'Union, en ce qui concerne les Sociétés de la Croix-Rouge des pays membres de l'Union,
- 2) d'étudier la répartition des tâches et des responsabilités entre l'Union internationale de secours d'une part et les organisations de la Croix-Rouge d'autre part, afin d'aboutir à une application rationnelle des dispositions de l'article 15 des statuts de l'Union internationale de Secours (paragraphe 1) lorsqu'une calamité aura provoqué l'intervention de l'Union.

renouvelle le voeu qu'elle a émis lors de sa session de 1934 à Tokio, de voir les Gouvernements et les Sociétés nationales des pays membres de l'Union établir des arrangements sur le plan national en vue de coordonner leur action en cas de calamité,

estime que les relations entre l'Union internationale de secours et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge aux fins de leur collaboration doivent être conduites en tout temps par l'intermédiaire des organisations internationales de la Croix-Rouge et particulièrement de la Ligue."

M. GORGE (Suisse): Ce n'est plus comme président et rapporteur de la II^e Commission que j'ai demandé la parole. Ce n'est pas non plus comme délégué du Gouvernement suisse, mais comme membre du Comité exécutif de l'Union internationale de secours.

En cette qualité, je tiens à exprimer à la Conférence toute notre gratitude pour l'adoption de la résolution relative à l'Union de secours.

Cette résolution est heureuse. Elle revêt, à nos yeux, une assez grande importance. Elle avait été d'abord présentée sous forme de projet au Conseil des Gouverneurs, qui s'est réuni avant l'ouverture de la Conférence. J'avais eu moi-même l'honneur d'en commenter l'économie et d'en souligner la portée devant le Conseil, et celui-ci avait chargé M. le Marquis de Lillers de la soumettre à la Conférence, tâche dont il s'est acquitté au sein de votre III^e Commission.

La résolution dont il s'agit marque une nouvelle étape dans le développement de la collaboration qui s'est instituée entre la Croix-Rouge et l'Union de secours. Je vous rappelle que cette collaboration est à la base de la Convention internationale du 12 juillet 1927 qui a institué l'Union et à laquelle trente gouvernements sont actuellement parties.

Vous connaissez le but que poursuit l'Union. Comme le prévoit l'article 2 de la Convention précitée, elle a pour objet, d'une part, de fournir des premiers secours aux populations sinistrées lors de calamités dues à des cas de force majeure, dont la gravité excède les ressources du peuple frappé, et, d'autre part, de stimuler l'étude des mesures préventives contre les fléaux naturels. Sa mission consiste d'une manière générale à répandre et à encourager la pratique de l'entr'aide internationale en cas de désastre public. Elle se consacre donc, comme la Croix-Rouge, à une œuvre de solidarité et de compassion humaines. Elle s'érige en protectrice des victimes d'une guerre particulière, la guerre des éléments naturels.

L'Union ne peut toutefois agir seule. Elle a besoin d'ouvriers, de collaborateurs. Ses collaborateurs, où les trouverait-elle si ce n'est dans les sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui poursuivent, sur le plan qui est le leur, la même œuvre charitable? La Convention de 1927 prévoit expressément, à son article 5, que le fonctionnement de l'Union comporte le libre concours des sociétés nationales et des organisations internationales de la Croix-Rouge.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner devant le Conseil des Gouverneurs, ce concours de la Croix-Rouge est indispensable, mais, ainsi que le stipule la Convention de 1927, il est dégagé de toute contrainte. Il n'existe pas de rapport de subordination entre la Croix-Rouge et l'Union. Elles restent placées sur un pied de parfaite égalité. Les sociétés nationales, en particulier, prêtent leur collaboration en toute indépendance, en prenant librement conseil des circonstances et de leurs intérêts; elles répondent à l'appel de l'Union dans la mesure où elles le jugent possible. L'Union ne commande pas; elle consulte, elle suggère. Ses rapports avec les sociétés nationales sont inspirés de respect réciproque et de confiance mutuelle. Une collaboration instituée dans cet esprit de compréhension et de souplesse exclut toute possibilité de conflits de compétence ou de frictions. Aucun malentendu ne peut subsister à cet égard.

Cette libre collaboration à établir entre la Croix-Rouge et l'Union ne doit toutefois pas être livrée au hasard des improvisations. Les improvisations sont parfois dangereuses; elles présentent toujours de sérieux inconvénients. Il est, dès lors, de toute utilité que les sociétés nationales examinent à temps comment cette collaboration pourrait être rendue plus efficace, plus fructueuse en précisant les tâches que, lors d'une catastrophe de grande envergure, elles pourraient assumer elles-mêmes et celles qui incomberaient plus particulièrement à l'Union. Il est bon de disposer d'avance d'un plan commun d'action prévoyant notamment une répartition aussi judicieuse que possible des tâches et des responsabilités de chacun. L'action de secours, au cas où elle devrait jouer, s'en trouverait facilitée. Son déclenchement serait plus rapide, son efficacité plus grande.

C'est pour ces raisons que la résolution recommande aux institutions internationales de la Croix-Rouge d'encourager les sociétés nationales à se préparer en vue du concours qui leur serait demandé par l'Union et à étudier de quelle manière leur intervention charitable viendrait se conjuguer avec l'action propre de l'Union. Ce travail de préparation et de mise au point serait d'une importance pratique considérable.

Aussi bien, en adoptant la résolution proposée, la Conférence aura-t-elle le mérite de faciliter la tâche d'une institution qui complète et renforce heureusement l'œuvre magnifique de la Croix-Rouge, œuvre de charité en temps de guerre, œuvre d'entr'aide en temps de paix.

Au remerciement que j'adresse à la conférence, je joindrai aussitôt un regret. Ce n'est pas sans peine que j'ai constaté que votre III^e Commission n'a pas repris dans sa résolution le dernier alinéa du texte qui lui avait été initialement présenté. Ce dernier alinéa rendait hommage à M. le Sénateur Ciralo pour la vigoureuse impulsion qu'il a donnée aux travaux de l'Union et reconnaissait l'effort méritoire qu'a accompli l'Union elle-même, tant par ses études que par ses initiatives, pour développer l'œuvre de secours en cas de calamités.

J'ignore les raisons qui ont amené la III^e Commission à sacrifier cet alinéa. Je n'ai malheureusement pas pu participer à ses débats, retenu que j'étais par la présidence de la Commission juridique. Mais, quels que soient les motifs dont on a pu s'inspirer, je crois — et il me sera bien permis ici d'exprimer toute ma pensée — que l'élimination de cet article n'est pas heureuse. Elle constitue, à mes yeux, une erreur. Je ne sais pas comment l'abandon de cet alinéa sera interprété, mais, pour moi, je tiens à déclarer que cet hommage était légitimement dû à M. le Sénateur Ciralo. C'est grâce à ce grand citoyen italien que l'Union internationale de secours a vu le jour; c'est grâce à son esprit généreux, à ses efforts inlassables, à sa foi inébranlable dans la perfectibilité humaine qu'a pu être constituée de toutes pièces cette belle organisation d'entr'aide internationale. Sans doute l'œuvre n'a pas encore donné tout ce qu'elle peut donner. Les circonstances politiques n'en ont peut-être pas favorisé l'éclosion, mais il n'est pas douteux qu'elle sera appelée, tôt ou tard, à rendre les plus grands services à l'humanité.

Quoi qu'il en soit, je ne présenterai pas d'amendement. Il serait un peu tard d'ouvrir un débat sur ce point. J'accepte donc, pour ma part, la résolution telle qu'elle nous est soumise, mais j'avais à cœur de vous dire tout le regret que m'a causé la décision de votre III^e Commission. Il me suffira qu'il soit enregistré dans les procès-verbaux de notre conférence.

M. DRONSART (Belgique): M. Gorgé s'étonne de voir le dernier paragraphe de la résolution relative à l'Union internationale de secours supprimé.

Ayant présidé la séance à laquelle cette question a été traitée par la Commission de Secours, je tiens à donner des explications à ce sujet.

La commission a estimé qu'il était nécessaire d'appliquer les mêmes principes pour la rédaction de toutes les résolutions. Or, aucune autre résolution ne contient de remerciements à l'égard d'aucun organisme ni d'aucune personnalité. La commission a toutefois tenu à témoigner d'une façon particulière sa reconnaissance à M. le Sénateur Ciralo, et a prié en conséquence son rapporteur de formuler ses remerciements dans son rapport général. Il s'agit donc simplement d'une question de forme administrative.

LE MARQUIS DE LILLERS (France): Je remercie M. Gorgé de son intervention et de ce qu'il a dit sur la personnalité et l'activité du Sénateur Ciralo, qui est le père de l'Union internationale de secours, et qui défend cette œuvre avec un cœur et un sentiment d'humanité qu'il est important de souligner.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je crois comprendre que M. Gorgé ne demande pas de modifier le texte de la résolution qui vient d'être présentée, mais qu'il a voulu simplement soulever la question pour attirer l'attention sur l'œuvre admirable accomplie par le Sénateur Ciralo.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Il ne nous reste qu'à écouter le rapport de la IV^{ème} commission. Il m'est agréable de donner la parole à Miss Mabel Boardman, de la Croix-Rouge américaine, qui nous présentera le rapport de cette commission.

MISS MABEL BOARDMAN (Etats-Unis) *Traduction*: La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, se rendant compte de l'importance de l'éducation pour le succès de toute œuvre de vaste envergure, a attribué l'examen des questions relatives à l'éducation à sa quatrième commission. Cette commission a été présidée avec beaucoup de distinction par S. Exc. M. le Dr Elemér de Simon, avec le concours précieux du Dr René Sand et de M. Milsom, en qualité de secrétaires. Aucune question susceptible de provoquer des controverses n'ayant été soulevée au cours des discussions, toutes les résolutions vous seront soumises avec l'approbation unanime des membres de la commission.

La commission s'est consacrée en premier lieu à la question importante entre toutes de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Cette branche de l'activité de la Croix-Rouge aura certainement dans l'avenir une influence universelle dont on se rend peut-être difficilement compte aujourd'hui. Le premier projet de résolution que j'ai l'honneur de vous soumettre, et qui a été présenté au nom de la Croix-Rouge polonaise, souligne la valeur de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Voici le texte de cette résolution:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant l'initiative prise par la Croix-Rouge polonaise tendant à faire attribuer le Prix Nobel de la Paix à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour son action en faveur de la Croix-Rouge de la Jeunesse,

considérant que, depuis la résolution votée à ce sujet en 1936 par le Conseil des Gouverneurs, la valeur de la Croix-Rouge de la Jeunesse comme facteur de rapprochement entre les peuples, par une plus grande compréhension entre des millions de jeunes appartenant à une cinquantaine de pays, n'a cessé de s'affirmer et d'attirer de plus en plus l'attention du monde de l'éducation,

prend acte avec reconnaissance des démarches faites par le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Max Huber, à Oslo,

exprime l'espoir que cette initiative aboutisse prochainement aux résultats recherchés, ce qui constituerait un événement particulièrement heureux au moment où la Croix-Rouge fête son soixante-quinzième anniversaire et alors que la Ligue et la Croix-Rouge de la Jeunesse entrent dans leur vingtième année d'existence."

Afin de permettre aux jeunes de se faire une idée précise de l'origine, de l'histoire et des buts de la Croix-Rouge, le Comité international et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont préparé conjointement une Histoire de la Croix-Rouge, sous forme d'un livre de lecture, qui rendra certainement les plus grands services. Ce projet a été exécuté d'une manière à la fois simple et très complète, avec des illustrations appropriées.

Notre deuxième projet de résolution, qui traite de cette question, est conçu comme suit:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du livre de lectures pour la jeunesse „ Histoire de la Croix-Rouge " qui lui est soumis par le Comité international et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge,

félicite le Comité international et la Ligue pour le soin avec lequel ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié par la XV^{ème} Conférence,

approuve le livre de lectures pour la jeunesse,

recommande particulièrement aux Sociétés nationales l'acquisition de cet ouvrage,

les invite à le diffuser selon les moyens qu'elles jugeront les plus appropriés parmi la jeunesse dans leurs pays respectifs."

La résolution suivante traite de la Trêve de la Croix-Rouge. Cette Trêve est connue de toutes les Sociétés nationales sous la forme qu'elle revêt en Tchécoslovaquie; elle nous a été recommandée avec éloquence par les représentants de la Croix-Rouge tchécoslovaque. La commission a tenu à recommander la poursuite de l'admirable but que représente la Trêve, et a adopté à ce sujet le projet de résolution suivant:

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance des rapports élaborés par la Commission chargée d'étudier les méthodes de la Trêve de la Croix-Rouge en Tchécoslovaquie,

et donnant suite aux décisions de la XV^{ème} Conférence de la Croix-Rouge à Tokio, qui a recommandé un mouvement analogue à toutes les Sociétés nationales,

invite la Commission à continuer ses travaux relatifs aux manifestations favorisant la bonne entente entre les nations, et notamment la Trêve de la Croix-Rouge."

En traitant de la question de l'entraînement et de l'activité du personnel volontaire de la Croix-Rouge, la commission a relevé un certain nombre de points très importants, et en premier lieu, le fait que les Sociétés nationales ne devraient jamais perdre de vue que le but primordial de la Croix-Rouge est d'apporter des secours volontaires aux malades et aux blessés en temps de guerre. Ce n'est, en fait, qu'en vue de ce but précis que l'emblème de la Croix-Rouge est nécessaire. Toutes les autres œuvres que peuvent accomplir les organisations de la Croix-Rouge pourraient être entreprises sans la protection de l'emblème. C'est pourquoi l'usage de l'emblème devrait être entouré de toutes les précautions possibles.

La deuxième raison d'être de la Croix-Rouge, qui consiste à porter secours aux victimes de catastrophes naturelles, s'est développée plus tard. Il est à remarquer que ni la guerre ni les catastrophes ne correspondent à des conditions normales, mais qu'elles créent l'une et l'autre des situations exceptionnelles. Les organisations nationales ne peuvent pas disposer en tout temps du nombreux personnel spécialisé dont elles auront besoin dans des situations aussi anormales. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir recours à un personnel volontaire. L'inconvénient de cette manière de faire est que le personnel risque de manquer d'entraînement et d'expérience. Il a donc paru opportun de lui donner une formation élémentaire et une expérience pratique susceptibles de lui permettre de représenter une valeur réelle pour la Croix-Rouge.

Dans la malheureuse éventualité de la guerre, la population entière est remplie du désir de rendre service à son pays. Il est donc important d'examiner le meilleur moyen de mettre ce désir à profit. Raison de plus pour donner une préparation adéquate à ceux qui désireraient offrir leur concours, afin de leur permettre de donner à la Croix-Rouge une collaboration pratique. Nous devons aussi tenir compte des souf-

frances autres que celles d'ordre purement physique qui résultent des tristes circonstances de la guerre, et notamment de l'angoisse des femmes restées au foyer. N'oublions pas que cette angoisse n'est pas moins douloureuse que les blessures physiques. En donnant à ces femmes la possibilité de servir, même indirectement, ceux qui leur sont chers et pour qui elles tremblent, la Croix-Rouge fait son devoir vis-à-vis de ces victimes de l'arrière.

Le rapport présenté à ce sujet a traité des méthodes simples d'entraînement proposées pour neuf catégories différentes de personnel volontaire. Il a été suggéré que le personnel de chacune de ces catégories pourrait se mettre à la disposition des comités locaux afin d'obtenir dans les différents domaines de leur activité, une expérience pratique.

Je vais maintenant vous donner lecture du projet de résolution adopté après examen dudit rapport. En voici le texte :

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance de l'intéressant rapport présenté sur les auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge,
exprime ses remerciements au rapporteur pour son magistral exposé,
félicite la Croix-Rouge américaine de l'organisation remarquable qu'elle a su donner à ses auxiliaires volontaires,
constate avec satisfaction le développement que ces services ont pris dans un nombre croissant de Sociétés nationales,
et recommande à toutes les Croix-Rouges d'en favoriser l'extension, à la fois comme un moyen d'action particulièrement bienfaisante et comme un mode de pénétration de l'esprit de la Croix-Rouge dans tous les milieux de la société. ”

Le dernier projet de résolution qui vous est présenté par la quatrième commission a été proposé par notre président, S. Exc. M. le Dr Elemér de Simon. Cette résolution est d'une valeur essentielle pour le travail de la Croix-Rouge — essentielle parce qu'elle traite non seulement des problèmes d'ordre matériel qui se présentent à la Croix-Rouge, mais en même temps de l'aspect moral de son œuvre. Elle se lit comme suit :

„ La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance du rapport présenté par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sous le titre général de „ la Croix-Rouge éducatrice, ”
considère que ce rapport traite d'un aspect capital de l'œuvre de la Croix-Rouge et se félicite de constater que la Ligue y insiste aussi bien sur la valeur morale que sur le caractère pratique de la fonction éducative de la Croix-Rouge,
affirme sa conviction que la Croix-Rouge ne constitue pas seulement une force matérielle mise au service de l'humanité, mais qu'elle est aussi une force spirituelle unissant tous ses membres dans un même sentiment d'honneur et de générosité qui inspire leur action dans le monde,
constate le rôle précieux joué par la Ligue dans le développement de cet esprit en facilitant la collaboration des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,
recommande à la Ligue de maintenir et d'intensifier toujours davantage le concours qu'elle apporte aux Sociétés nationales en les aidant dans leur tâche éducatrice, afin que par son enseignement dans le domaine de l'entr'aide, des secours d'urgence, du „ nursing, ” de l'hygiène, du service des volontaires, ainsi que par son action parmi les jeunes, la Croix-Rouge puisse partout affirmer sa valeur pratique et son idéal. ”

Les résolutions dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture sont présentées par la quatrième commission de la XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, dans l'espoir de les voir approuver par les délégués en séance plénière.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Nous sommes tous, j'en suis sûr, extrêmement reconnaissants à Miss Boardman de son rapport succinct et plein d'inspiration. Nous devons remercier toutes les commissions d'avoir traité d'une manière aussi compétente l'ordre du jour très chargé devant lequel chacune d'elles s'est trouvée. Etes-vous prêts à voter les résolutions proposées par la IV^{ème} commission? (*Signes unanimes d'assentiment.*)

Les résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée. Elle sera reprise à 15 heures.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE.

VENDREDI, 24 JUIN 1938, A 15 HEURES.

SOMMAIRE.—ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA PÉRIODE 1938-1942 — DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS—INVITATION ÉMANANT DU CONSEIL DE LA CROIX-ROUGE SUÉDOISE PROPOSANT DE TENIR LA XVII^{ÈME} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE À STOCKHOLM EN 1942—RÉSOLUTION —REMARQUES DE M. LE D^R MAHMOUD MAHER BEY ET DE M. SAKOL VARAVARN—RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR M^{ÈME} PASZKOWSKA — RETRAIT DE LA RÉSOLUTION SUR LA SUGGESTION DU PRÉSIDENT — REMARQUES DE M. ARIYOSHI ET DE S. EXC. M. LE SÉNATEUR DE MICHELIS—ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE, RÉSULTAT DU VOTE—DISCOURS DE M. LE D^R MAHMOUD MAHER BEY, DE M. LE PROFESSEUR MAX HUBER, DE S. EXC. M. AUGUSTIN EDWARDS ET DU MARQUIS DEL MORAL—RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS PROPOSÉE PAR LE MARQUIS DE LILLERS—ADOPTION DE LA RÉSOLUTION—INTERVENTIONS DE M. LE D^R C. C. WANG ET DE M. GALLEGOS—DISCOURS DE CLÔTURE DE L'HON. NORMAN DAVIS—RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À LL.MM. LE ROI ET LA REINE.

Présidence de l'Hon. Sir Arthur Stanley.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: nous devons cet après-midi procéder en premier lieu à l'élection des membres de la Commission permanente pour la période 1938-1942. Des bulletins de vote vont vous être distribués, et je prierai M. Clouzot de bien vouloir nous expliquer la procédure à suivre.

M. CLOUZOT (Secrétaire général adjoint): L'élection de la Commission permanente a lieu conformément à l'Article 22 du Règlement de la Conférence internationale, qui figure aux pages 166 et 167 du "Manuel de la Croix-Rouge Internationale." D'après ce règlement, chaque délégation gouvernementale et chaque délégation de Croix-Rouge a une voix. Il en est de même pour les délégations du Comité international et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je crois comprendre qu'il est conforme à l'usage d'élire comme membres de la Commission permanente un représentant de la Société qui vient de recevoir la Conférence, et un représentant de la Société qui a bien voulu accepter de recevoir la prochaine Conférence. Quant aux trois autres sièges, ils sont répartis de manière à ce que la Commission représente autant que possible toutes les parties du monde. Nous avons mis en circulation une liste tenant compte de ce principe, et que vous êtes priés de bien vouloir considérer comme une simple suggestion. Il va de soi que chaque délégation est libre de proposer la Société qu'elle juge bon.

M. Ractivand, délégué hellénique, et M^{ÈME} Robertson, déléguée australienne, ont bien voulu accepter de faire fonction de scrutateurs. En attendant que les bulletins soient comptés, je donne la parole à M. le Baron Stjernstedt, Secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise.

LE BARON STJERNSTEDT (Suède): M. le Président: J'ai eu l'honneur de faire connaître au Conseil des Délégués que le Conseil de la Croix-Rouge suédoise serait très heureux si la prochaine conférence pouvait se tenir à Stockholm en 1942.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Lettre adressée au Président de la Conférence par le Comte de Torrellano, membre de la délégation de la Croix-Rouge espagnole nationaliste:

„ LONDRES, le 24 juin 1938.

„ Excellence,

„ A la séance inaugurale de la Conférence, la Délégation de la Suède a prié les membres des autres Délégations d'accepter l'hospitalité de la Croix-Rouge suédoise pour que la XVII^{ÈME} Conférence Internationale de Croix-Rouge se tienne à Stockholm, malgré que la question du lieu et date de la prochaine Conférence est marquée à l'ordre du jour avec le N^º 11.

„ Je n'ai aucune objection à y opposer et si cette question est votée, je le ferai pour l'acceptation de la proposition suédoise, mais je prie V.E. de bien vouloir communiquer aux membres de la XVI^{ÈME} Conférence le désir exprimé dans le document ci-joint par la Croix-Rouge Nationale espagnole de ce que la prochaine Conférence ait lieu à Madrid.

„ J'en remercie d'avance V.E. et la prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

„ COMTE DE TORRELLANO.”

ANNEXE.

„ Lieu et Date de la XVII^{ÈME} Conférence Internationale de la Croix-Rouge.

„ Par accord de la XV^{ÈME} Conférence Internationale de la Croix-Rouge, célébrée à Tokio en 1934, la XVI^{ÈME} Conférence qui se célèbre actuellement à Londres aurait dû avoir lieu à Madrid. C'est en considération de ce fait que, au nom de la Croix-Rouge Nationale Espagnole, j'ai l'honneur de demander à MM les Délégués ci-présents d'accepter l'hospitalité de notre Croix-Rouge pour la célébration de la XVII^{ÈME} Conférence à Madrid, en 1942.

„ BURGOS, le 14 juin 1938.

„ Le Président,

„ COMTE DE VALLELLANO.”

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je suis persuadé que la Conférence sera très sensible à l'invitation de la Croix-Rouge suédoise. Puis-je vous demander de bien vouloir exprimer à S.A.R. le Prince Carl de Suède nos plus chaleureux remerciements, ainsi qu'au Conseil de la Croix-Rouge suédoise. Voici la résolution qui vous est soumise:

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge

décide que sa prochaine réunion aura lieu à Stockholm en 1942, à une date qui sera fixée en temps utile par la Croix-Rouge suédoise après consultation de la Commission permanente.”

Assentiment unanime.

M. le Dr MAHMOUD MAHER BEY (Egypte): Tout en étant entièrement d'accord avec la décision que nous venons de prendre, je me permets d'exprimer le voeu qu'une Conférence ultérieure puisse se tenir au Caire sous les auspices du Croissant-Rouge égyptien.

M. SAKOL VARAVARN (Siam): *Traduction*: C'est avec le plus vif intérêt que j'ai suivi les travaux de cette Conférence en vouant une attention toute spéciale aux travaux de ses différentes commissions. Cette expérience m'a convaincu que l'oeuvre de la Croix-Rouge devrait être poursuivie dans un esprit beaucoup plus sérieux qu'elle ne l'a été dans le passé. Il est vrai que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge doivent nécessairement dépendre de la charité du public, mais je me demande s'il est réellement nécessaire que les organes internationaux de la Croix-Rouge soient obligés de faire face aux mêmes incertitudes en ce qui concerne leur financement.

Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de donner aux organes internationaux de la Croix-Rouge une certaine reconnaissance officielle, ainsi que des subventions du même ordre. Je me permets de formuler cette proposition dans l'espoir de la voir étudier dans un avenir prochain par les autorités compétentes.

Je suppose que nous ne devons pas espérer voir résulter de la Conférence actuelle une amélioration immédiate de la situation mondiale, bien que ses délibérations aient été de la plus grande utilité. Mais nous pouvons espérer que cette Conférence initiera une nouvelle orientation, dont les résultats pourront se faire sentir au cours des années à venir.

M^{lle} PASZKOWSKA (Pologne): Cette année est mémorable dans l'histoire de la Croix-Rouge du fait que nous allons fêter prochainement le 75^{ème} anniversaire de la première Conférence de Genève, ainsi que celui de la Convention de Genève qui est à la base de l'institution de la Croix-Rouge. Nous entrons également dans la 20^{ème} année de l'existence de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Etant donné ces considérations, je me permets de proposer la résolution suivante:

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant que le Comité international de la Croix-Rouge fête cette année son 75^{ème} anniversaire; exprime au Comité international sa profonde gratitude pour l'admirable oeuvre accomplie durant toutes ces années;

et conseille aux Sociétés nationales de commémorer dans leurs pays respectifs le 75^{ème} anniversaire de la Croix-Rouge, et le 20^{ème} anniversaire de la création de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.”

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Tous les délégués, j'en suis sûr, ont écouté avec beaucoup de sympathie les paroles de M^{lle} Paszkowska. Cependant, on pourrait se demander si la résolution proposée ne ferait pas double emploi, dans un certain sens, avec la résolution de remerciements au Comité international et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, que nous avons votée ce matin. Peut-être pourrait-on renoncer à l'adoption de cette nouvelle résolution. Je me permets de suggérer que la déléguée polonaise se contente de voir figurer sa proposition au procès-verbal, étant bien entendu que sa recommandation sera prise en considération en même temps que la résolution adoptée ce matin. (*Signes d'assentiment unanime.*)

M. ARIYOSHI (Japon) *Traduction*: La Conférence qui prend fin aujourd'hui doit son succès sans aucun doute à la préparation minutieuse qui a été réalisée avec tant de soin par la Croix-Rouge britannique, avec le concours précieux du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue. Je n'oublierai jamais, pour ma part, et je suis sûr qu'il en sera de même pour les autres délégués, le gracieux accueil dont nous avons été l'objet à l'occasion de cette Conférence de la part de la famille royale britannique. De même, nous emporterons avec nous un souvenir infiniment reconnaissant de l'hospitalité et de la courtoisie de la Croix-Rouge britannique, des autorités gouvernementales, ainsi que de nombreuses personnalités et organisations.

Cette Conférence nous a heureusement mis en mesure de mieux connaître l'action de la Croix-Rouge dans les autres pays, et de développer des contacts cordiaux avec nos Sociétés soeurs, contacts qui nous tiennent tant à coeur.

Vous n'ignorez pas que la Maison impériale du Japon s'intéresse vivement à l'oeuvre de la Croix-Rouge; j'aurai l'honneur, à la première occasion, de rendre compte de cette Conférence à la Maison impériale. Pour conclure, permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Président, la sincère appréciation de la Croix-Rouge japonaise, en vous priant de bien vouloir transmettre à la Maison royale et à tous ceux qui nous ont si aimablement accueillis à Londres, l'assurance de notre reconnaissance.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: Je suis extrêmement sensible aux aimables paroles du délégué japonais, et j'aurai grand plaisir à transmettre son message à qui de droit.

S. Exc. M. LE SÉNATEUR DE MICHELIS (Italie): Permettez moi, en tout premier lieu, d'exprimer la gratitude de ma délégation à la Croix-Rouge britannique pour son accueil. Nous avons été reçus avec la plus grande amabilité à Londres tant dans les milieux officieux qu'officiels, le point culminant de notre réception étant, bien entendu, la „Garden Party” à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister hier à Buckingham Palace.

A la séance d'ouverture de cette Conférence, S.A.R. le Duc de Gloucester a prononcé un important discours au cours duquel il nous a transmis le gracieux message de Sa Majesté la Reine, dont le deuil cruel a fait l'objet d'une résolution de sympathie ce matin. Dans ce message, Sa Majesté a dit:

„J'espère sincèrement que cette Conférence contribuera à renforcer encore l'effet bienfaisant de notre mouvement et qu'elle hâtera l'avènement du jour où la Croix-Rouge sera universellement considérée comme une garantie effective que les souffrances humaines qui n'auront pu être évitées ne resteront nulle part sans remède.”

Avant la clôture de nos travaux, qu'il me soit permis de dire que si cette Conférence doit porter tous ses fruits, si elle doit faire ce qu'a demandé Sa Majesté dans le message que je viens de citer, les textes votés—textes parfois assez arides en eux-mêmes—devront être rendus vivants, grâce à quelque chose que chacun d'entre nous pourra leur donner en rentrant dans son pays, car aucun texte ne peut reproduire l'atmosphère de l'assemblée dans laquelle il a été élaboré.

J'estime qu'il y a trois points que nous devons garder présents à l'esprit.

Tout d'abord, il faut éviter d'affaiblir les Conventions existantes dans notre désir de les améliorer, de les interpréter et de les étendre, sans leur avoir accordé auparavant l'étude et la préparation nécessaires à cet effet.

En second lieu, il conviendrait de sérier les questions qui font l'objet de projets actuellement à l'étude, de manière à ne pas perdre l'avantage des ratifications déjà obtenues pour les Conventions existantes.

Enfin, nous ne devons pas oublier l'importance de nous borner au domaine d'activité qui appartient en propre à la Croix-Rouge, sans empiéter sur les terrains d'action qui appartiennent à d'autres organisations ou aux gouvernements.

Je pense que si nous gardons ces trois points présents à l'esprit nous pourrions attendre d'excellents résultats de la Conférence qui prend fin aujourd'hui.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: La parole est à M. Ractivand, qui annoncera le résultat du vote pour l'élection des membres de la Commission permanente.

M. RACTIVAND (Grèce): Les scrutateurs ont reçu 71 bulletins. Le vote a donné la majorité absolue aux cinq personnalités suivantes:

L'Hon. Sir Arthur Stanley (Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique)	71
Lieut.-Général Hultkrantz (Vice-Président de la Croix-Rouge suédoise)	71
M. Pedro T. Vignau (Président de la Croix-Rouge argentine)	71
S. Exc. M. le Sénateur de Michelis (chef de la délégation de la Croix-Rouge italienne)	68
S. Exc. Phya Bijayanati (Vice-Président de la Croix-Rouge siamoise)	68

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction*: La Conférence s'est donc prononcée comme suit:

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge désigne comme membres de la Commission permanente pour la période 1938-1942: l'Honorable Sir Arthur Stanley (Grande-Bretagne), le lieutenant-général A. Hultkrantz (Suède), S. E. M. le Sénateur G. de Michelis (Italie), S. Exc. Chao Phya Bijayañati (Siam) et le Dr. Pedro T. Vignau (Argentine). (*Assentiment.*)

M. LE Dr MAHMOUD MAHER BEY (Egypte): Je suis heureux de pouvoir exprimer la reconnaissance de ma délégation pour l'accueil très aimable dont nous avons été l'objet. Je voudrais également féliciter le Président de la maîtrise avec laquelle il a dirigé nos délibérations. Sa présidence a été pour beaucoup dans les heureux résultats obtenus.

J'espère que tous les délégués, en rentrant dans leurs pays respectifs, s'efforceront de répandre l'esprit du mouvement que notre Conférence a représenté. Je puis vous assurer que l'Egypte prend une part très active à cette oeuvre magnifique, et si à une date ultérieure une Conférence internationale peut se tenir au Caire, vous verrez de vos propres yeux ce que nous faisons dans ce sens.

M. LE PROFESSEUR MAX HUBER (Comité international de la Croix-Rouge): M^{lle} Paszkowska, dans un discours que nous avons écouté avec la plus vive attention, a bien voulu rappeler trois dates qui sont mémorables dans l'histoire de la Croix-Rouge: 1863, 1864, et 1919. Je voudrais saisir cette occasion, en tant que représentant du Comité international, pour remercier l'orateur de sa mention des deux premières dates. Le représentant de la Ligue relèvera sans doute l'allusion faite par M^{lle} Paszkowska à l'institution très importante fondée en 1919.

La date de 1863 est importante parce qu'elle a démontré qu'une belle initiative prise par de simples particuliers pouvait mener, dans le court espace d'une année, à une convention diplomatique internationale. Celle initiative a donné lieu, non seulement aux Conventions de Genève de 1864, 1907 et 1929, mais à toutes les Conventions qui ont pour but de rendre la guerre moins inhumaine. On peut même dire que ce mouvement a eu une influence de la plus haute importance sur l'évolution du droit international.

Cette date de 1863 a marqué la constitution à Genève d'un petit comité de cinq membres, dont l'inspirateur était Henri Dunant—ce génie de la philanthropie, cet esprit de flamme, sans lequel, s'il avait été seul, la Croix-Rouge ne serait peut-être jamais devenue une réalité historique. Parmi ses associés était le Général Dufour, qui, comme Commandant-en-Chef dans la guerre de Sécession en Suisse (1847), a dirigé les opérations militaires en épargnant dans toute la mesure du possible la perte de vies humaines et la destruction de matériel, à tel point que lorsque les hostilités prirent fin, Dufour était cher non seulement aux siens mais aussi à ses anciens ennemis. Je voudrais rappeler également le nom de Gustave Moynier, qui a été pendant de longues années Président du Comité international et dont la grande compétence juridique et administrative a été si précieuse pour le Comité. On n'oubliera pas non plus les docteurs Maunoir et Appia qui s'étaient associés à ceux que je viens de citer, car ils symbolisent les soins urgents apportés aux malades et blessés.

On a parlé au début de cette Conférence de l'inspiration qu'a été pour Dunant et pour ses associés l'oeuvre de Florence Nightingale, et je serais le dernier à oublier la dette contractée par la Croix-Rouge, non seulement envers Miss Nightingale, mais envers les nombreuses femmes qui ont suivi son exemple. Les services héroïques rendus par les infirmières représentent l'esprit même de la Croix-Rouge.

Si nous avons parlé aujourd'hui de ce que la Croix-Rouge a fait dans le passé, ce n'est pas pour nous glorifier de ce passé, mais pour rendre hommage à ceux qui ont fondé l'institution que nous devons encore achever de bâtir. La Croix-Rouge est en marche! (*Applaudissements.*)

S. Exc. M. AUGUSTIN EDWARDS (Chili) *Traduction*: Avant la clôture de la Conférence je voudrais saisir cette occasion pour m'associer, au nom de l'Amérique latine, aux remerciements exprimés à la Croix-Rouge britannique pour l'admirable hospitalité dont nous avons été l'objet. Je voudrais également rappeler aux délégués qu'à la Troisième Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge tenue à Rio de Janeiro en 1935, il a été décidé de tenir la prochaine Conférence panaméricaine en 1941 à Santiago de Chili. La Croix-Rouge chilienne et le Gouvernement du Chili m'ont demandé d'exprimer leur espoir de voir à cette conférence des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue, et de toutes les Sociétés nationales qui peuvent y envoyer des délégués.

LE MARQUIS DEL MORAL (Espagne nationaliste) *Traduction*: Je désire, au nom de la délégation de l'Espagne nationaliste, exprimer nos remerciements pour l'hospitalité dont nous avons été l'objet de la part de la Croix-Rouge britannique, qui a ainsi manifesté le véritable esprit conforme à la tradition de la Grande-Bretagne.

Je voudrais féliciter en particulier la Croix-Rouge internationale et insister sur la grande valeur du travail fait par la Conférence au cours de ces derniers huit jours. Celle-ci s'est placée au seul point de vue possible—le point de vue humanitaire—et les remerciements de tous les délégués sont dus au Président de la Conférence qui s'est fermement refusé à admettre dans l'oeuvre de la Croix-Rouge l'introduction d'une question politique. Nous sommes particulièrement sensibles à votre attitude à cet égard, Monsieur le Président, parce que l'oeuvre de la Croix-Rouge dans la partie de l'Espagne que nous représentons a été accomplie strictement en conformité avec le grand principe qui est à la base de l'action de la Croix-Rouge. J'irais même plus loin: au nom de ma délégation je désire exprimer notre sincère reconnaissance à la Croix-Rouge internationale pour l'admirable travail fait par elle sur toute l'étendue du territoire espagnol. Cette expression de reconnaissance n'est assujettie à aucune restriction territoriale de caractère provisoire; elle représente le sentiment de tous les Espagnols à l'égard d'une action humanitaire qui a souvent dû être exécutée dans des conditions infiniment difficiles.

LE MARQUIS DE LILLERS (France): Qu'il me soit permis d'exprimer nos remerciements à Sir Arthur Stanley pour la grande part qui lui revient personnellement dans le succès de cette Conférence, et en même temps de dire combien tous les délégués ont apprécié le travail dévoué de ses collaborateurs de la Croix-Rouge britannique, qui se sont consacrés avec tant de zèle à l'organisation de cette Conférence et ont assuré la bonne marche de ses travaux.

Par ailleurs, je désire m'associer de tout coeur à ce qui a déjà été dit pour remercier ceux qui nous ont si aimablement reçus à Londres. Nous autres Français, nous nous réjouissons déjà de voir prochainement à Paris Sa Majesté la Reine qui sera accueillie parmi nous avec le plus grand enthousiasme. Le peuple

français sera infiniment sensible à la douceur de Sa Majesté, à la beauté de son regard, et sera heureux de l'occasion qui lui sera donnée de l'acclamer dans notre capitale. Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre à Sa Majesté la profonde sympathie de la délégation française dans le deuil cruel que Sa Majesté vient d'éprouver.

J'ai maintenant l'honneur de vous proposer la résolution suivante :

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge, avant de clore ses travaux, désire exprimer la vive reconnaissance de tous les délégués à S.A.R. le duc de Gloucester, président du Conseil de la Croix-Rouge britannique, qui a daigné présider la séance d'ouverture et prononcer un discours d'une grande élévation de pensée, à Sir Arthur Stanley pour l'autorité et la compétence avec lesquelles il a présidé les débats, enfin à tous les membres de la Croix-Rouge britannique qui ont assuré avec lui l'organisation et la bonne marche des travaux de la Conférence.”

(Adoptée à l'unanimité.)

M. LE D^r C. C. WANG (Chine) *Traduction* : Permettez-moi, à mon tour, de vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour l'hospitalité dont nous avons été l'objet. Ne pouvant rien ajouter à ce qui a été dit par l'orateur précédent, je désire tout simplement associer la délégation chinoise aux paroles de M. le Marquis de Lillers et de M. le délégué du Siam.

M. GALLEGOS (Equateur) *Traduction* : Je désire m'associer aux paroles de S. Exc. le délégué du Chili et encore une fois insister sur la nécessité qu'il y a pour tous ceux qui font partie de l'institution de la Croix-Rouge, de se dévouer à la cause de la paix et de la bienveillance internationale.

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) *Traduction* : Permettez-moi de dire au nom de la Croix-Rouge britannique combien nous sommes sensibles aux aimables paroles des divers orateurs, et de vous adresser à tous nos remerciements pour la part que vous avez eue dans le succès de cette Conférence. Je donne la parole à M. Norman Davis, dont le discours terminera nos délibérations.

L'HON. NORMAN DAVIS (Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge) *Traduction* : Monsieur le Président : Je sais combien tous les membres de cette Conférence sont profondément reconnaissants à la Croix-Rouge britannique et à Sir Arthur Stanley. Il n'appartient pas à quelqu'un qui, comme moi, ne se trouve que depuis peu de temps associé à l'oeuvre de la Croix-Rouge, de dépeindre ou même de résumer la vaste activité de notre institution. Mais en ma qualité de Président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, je voudrais remercier très particulièrement la déléguée de la Croix-Rouge polonaise des paroles qu'elle a prononcées aujourd'hui. Tout nouveau venu que je suis dans le monde de la Croix-Rouge, je suis profondément pénétré de la grande importance de notre oeuvre et de la valeur réelle qu'elle représente pour l'humanité. Il est certain que notre Conférence a été un grand succès, et je pense qu'elle ne pourrait mieux se clôturer qu'en adoptant la résolution que j'ai maintenant l'honneur de vous proposer :

„La XVI^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge,

prie son président, Sir Arthur Stanley, de présenter à Sa Majesté le Roi, patron de la Croix-Rouge britannique, et à Sa Majesté la Reine, l'hommage de la reconnaissance de tous les délégués pour la gracieuse hospitalité que Leurs Majestés leur ont accordée. Les délégués sont profondément sensibles, à l'honneur que Sa Majesté le Roi et Sa Majesté la Reine Mary leur ont fait en les recevant.”

(Adoptée à l'unanimité.)

L'HON. SIR ARTHUR STANLEY (Président) : Une fois de plus, je dois exprimer nos remerciements : —merci à M. Norman Davis de sa résolution et à tous les délégués de l'avoir adoptée.

La séance est levée à 17 heures.

QUATRIÈME SECTION

RÉSOLUTIONS

RESOLUTIONS ET VŒUX ADOPTÉS PAR LA XVI^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

I

CONDOLÉANCES À SA MAJESTÉ LA REINE.

Les délégués assemblés à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge désirent unanimement exprimer leur profonde et sincère sympathie à Sa Majesté la Reine à l'occasion de la perte irréparable que vient d'éprouver Sa Majesté en la personne de sa mère la comtesse de Strathmore.

Ils garderont avec gratitude le souvenir du message de bienvenue qu'il a plu à Sa Majesté d'adresser à la Conférence par l'entremise de Son Altesse Royale le duc de Gloucester.

II

ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport général du Comité international de la Croix-Rouge,

prend acte avec satisfaction du soin avec lequel le Comité international a rempli les mandats dont il était chargé,

approuve les initiatives qu'il a prises et le félicite tout particulièrement pour ses interventions au Chaco, en Ethiopie, en Espagne et en Chine.

III

ACTIVITÉ DE LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

approuve le rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et exprime au Conseil des Gouverneurs de la Ligue sa sincère reconnaissance pour le travail accompli par la Ligue comme fédération des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,

émet le vœu que la Ligue, qui constitue un élément de plus en plus essentiel au sein de la Croix-Rouge internationale, continue à être, en même temps qu'un centre d'information, une source d'inspiration pour les Croix-Rouges et l'exemple vivant d'une coopération internationale vraiment universelle, étrangère à toutes les considérations de race, de politique ou de croyance, et ne visant qu'à l'allègement des souffrances humaines.

IV

FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken.

approuve le nouveau règlement du Fonds de l'impératrice Shôken adopté par la Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge, dans sa séance du 29 avril 1935 (Résolution XLV de la Conférence de Tokio),

remercie le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de leur gestion du Fonds de l'impératrice Shôken et approuve toutes les dispositions prises par eux.

V

FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport qui lui est soumis par le Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge,

constatant que le but poursuivi lors de la création du fonds, qui consistait à former un capital de 3 millions de francs suisses, est loin d'avoir été atteint,

constatant la nécessité d'assurer au Comité international, en dehors des contributions annuelles ou occasionnelles, des ressources régulières qui lui permettent d'accomplir sa mission, notamment en temps de guerre,

constatant en outre que la nature des interventions de la Croix-Rouge dans les conflits internationaux a montré l'intérêt qu'ont les Gouvernements et les populations à l'existence et au maintien d'une organisation rigoureusement neutre et impartiale,

renouvelle le vœu exprimé par la XV^e Conférence et invite en conséquence les délégués des Gouvernements et des Sociétés nationales à intervenir immédiatement auprès de leurs Gouvernements respectifs afin qu'ils examinent les moyens de fournir à la Fondation des subventions suffisantes pour que le capital atteigne au moins le total de 3 millions de francs suisses dans le plus bref délai possible,

désigne, pour représenter jusqu'à la prochaine Conférence les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans le Conseil de la Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge, M. Goldschmidt et M. le colonel Marinkovitch.

VI

SITUATION FINANCIÈRE DU COMITÉ INTERNATIONAL ET DE LA LIGUE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance de la situation financière du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ainsi qu'elle est exposée dans leurs rapports respectifs à la Conférence,

considérant que ces institutions, qui toutes deux travaillent d'une manière économique, exercent chacune dans son domaine et en pleine indépendance des activités d'une importance essentielle pour les Sociétés nationales et pour lesquelles elles ne possèdent pas actuellement de ressources adéquates,

prie le président du Comité international de la Croix-Rouge et le président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue de faire examiner sous tous ses aspects la situation et les besoins de l'un et l'autre organisme de la Croix-Rouge internationale, en vue de proposer la procédure la plus appropriée pour réunir les fonds nécessaires qui couvriraient, autant que possible, les besoins de chacune des organisations.

Le résultat des études entreprises sera communiqué aussitôt que possible à tous les intéressés.

La Conférence affirme, d'autre part, qu'il y a une nécessité vitale à ce que les Sociétés nationales continuent à donner aux deux organisations internationales, et si possible augmentent, l'aide qu'elles peuvent leur fournir par leurs propres moyens ou par des subventions fournies à cet effet par les Gouvernements.

VII

RELATIONS DES SOCIÉTÉS NATIONALES ENTRE ELLES.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance de la proposition de la Croix-Rouge et du Gouvernement chiliens, appuyée par onze autres délégations, concernant les relations des Sociétés nationales entre elles,

considérant les recommandations de la II^e Conférence panaméricaine de la Croix-Rouge, tenue à Washington en 1926,

considérant qu'il y a lieu, pour sauvegarder les droits de chaque Société nationale sur son territoire, de préciser comme suit le sens de la résolution n^o XI de la X^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

recommande aux Sociétés nationales,

- a) de n'établir aucune délégation, section ou comité en territoire étranger, sans le consentement du Comité central de la Société nationale du pays intéressé;
- b) de ne solliciter ce consentement que dans des circonstances exceptionnelles, dans un but nettement déterminé d'avance, et pour une période de temps limitée.

VIII

COLLABORATION DES SOCIÉTÉS NATIONALES ENTRE ELLES EN TEMPS DE GUERRE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance des conclusions du rapport de la Croix-Rouge yougoslave,

considérant qu'il y a lieu de faire étudier, sous tous ses aspects, dans l'intérêt général de la Croix-Rouge, la question soulevée dans lesdites conclusions,

donne mandat au Comité international de la Croix-Rouge et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge de convoquer conjointement, dans un avenir prochain, un comité restreint, composé de personnalités appartenant à des Sociétés nationales auxquelles leurs expériences confèrent une compétence particulière en la matière, en vue de procéder à l'étude approfondie des possibilités de collaboration entre Croix-Rouges en temps de guerre,

exprime le vœu de voir élaborer et communiquer à toutes les Sociétés nationales, à la suite des travaux de ce comité, un rapport susceptible de servir de base à un échange de vues plus large sur ce problème important.

APPEL EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE CONTRE LES BOMBARDEMENTS AÉRIENS.

Les 54 Sociétés nationales de la Croix-Rouge assemblées au sein de la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Londres le 20 juin 1938, en attendant les résultats de leurs efforts pour assurer des mesures générales pour la protection de la population civile, s'adressent au nom de l'humanité aux autorités compétentes de tous les pays afin d'empêcher ou de restreindre les bombardements aériens de façon que soit sauvegardée la vie des femmes, enfants et vieillards sans défense. Les Sociétés adressent un appel pressant à ces autorités pour que, dans tous les lieux où la vie des civils peut être mise en danger par des opérations militaires, il soit pourvu à l'évacuation des femmes et des enfants dans des zones de sécurité sous la protection de la Croix-Rouge.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge désirent exprimer leur fervent espoir que des mesures efficaces seront prises sans délai en vue d'aboutir à des accords sur ce point entre tous les Gouvernements conformément à l'esprit chevaleresque et humain qui est celui de la Croix-Rouge.

X

CONVENTIONS INTERNATIONALES.

1. *Révision de la Convention de Genève.*—La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, ayant pris connaissance du rapport du Comité international de la Croix-Rouge établi à la suite de la Conférence d'experts réunie par le Comité en octobre 1937, ayant recueilli les opinions diverses qui ont été émises au cours des délibérations et qui sont consignées au procès-verbal, constatant que le nombre des points sur lesquels la Convention de Genève de 1929 mérite d'être améliorée ou précisée n'est pas suffisant pour légitimer une révision complète de cette Convention, constatant que, dans le cours de la discussion, certaines délégations ont fait observer qu'il conviendrait de supprimer du projet de convention révisée toute allusion à la population civile, dont la protection, dans son ensemble, devrait faire l'objet d'une convention particulière, souhaite que les modifications proposées fassent l'objet d'un protocole à annexer à la Convention de Genève lors de la réunion d'une prochaine conférence diplomatique.
2. *Révision de la X^e Convention de la Haye.*—La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, ayant pris connaissance du rapport du Comité international de la Croix-Rouge établi à la suite de la Conférence d'experts navals réunie par le Comité en juin 1937, recommande à l'attention des Gouvernements le projet de convention maritime révisé établi par les experts, avec les observations présentées par les délégations telles qu'elles figurent au procès-verbal, charge le Comité international de faire toutes démarches en vue d'assurer, dans le plus bref délai possible, la révision de ladite Convention lors de la réunion d'une prochaine conférence diplomatique.
3. *Fusion de conventions.*—La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, appréciant à sa juste valeur l'esprit hautement humanitaire dont s'inspire la proposition faite par la délégation de la Croix-Rouge britannique concernant les conventions ayant trait à la Croix-Rouge, considérant qu'il serait désirable que les stipulations humanitaires ayant trait à la Croix-Rouge et contenues dans les Conventions de Genève et de la Haye, ainsi que dans d'autres conventions similaires fussent réunies autant que possible en une seule Convention, donne mandat au Comité international de la Croix-Rouge, sans préjudice des démarches qu'il entreprendra pour assurer l'aboutissement des projets de conventions examinés par la Conférence, de procéder à cet effet aux consultations nécessaires et aux études préliminaires en vue d'obtenir qu'une conférence diplomatique se prononce sur la possibilité de réunir en une seule convention toutes les stipulations humanitaires ayant trait à la Croix-Rouge.
4. *Vœu.*—La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, donnant suite à la proposition de sa Commission juridique, exprime le vœu que la conférence chargée d'examiner les projets de conventions actuellement à l'étude se réunisse dans le plus bref délai, recommande aux Gouvernements de répondre favorablement à l'invitation qui leur serait adressée par le Gouvernement auquel sera confiée la tâche de convoquer la conférence, invite le Comité international de la Croix-Rouge à entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer aussitôt que possible la réunion de ladite conférence.

XI

VILLES ET LOCALITÉS SANITAIRES.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport présenté par le Comité international de la Croix-Rouge sur le projet d'une convention relative à la création de villes et localités sanitaires,

remercie le Comité permanent des Congrès internationaux de médecine et de pharmacie militaires du concours qu'il a bien voulu fournir au Comité international au cours de ses travaux,

renouvelle le mandat confié au Comité international par la résolution XXXVII de la XV^e Conférence,

estime qu'en tout état de cause la création de villes et localités sanitaires ne saurait en aucune manière affaiblir la protection résultant de l'ensemble des règles du droit des gens,

exprime le vœu que le Comité international puisse réunir dans un avenir prochain une Commission d'experts militaires et de juristes de droit international en vue d'aboutir à un projet définitif, susceptible d'être soumis sans délai à l'examen d'une conférence diplomatique,

émet l'espoir qu'en attendant qu'un tel projet ait pu aboutir, les Gouvernements examinent au moment opportun la possibilité de conclure entre eux des accords *ad hoc* visant la création de villes et localités sanitaires.

XII

ZONES DE SÉCURITÉ.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

prenant acte des résultats satisfaisants obtenus au cours d'un récent conflit par l'institution d'une zone de sécurité pour la population civile,

prie le Comité international de la Croix-Rouge d'en signaler les heureux effets aux Gouvernements intéressés, chaque fois qu'il le jugera opportun.

XIII

PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS CONTRE LES SOUFFRANCES RÉSULTANT DES CONFLITS ARMÉS.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

constatant l'importance du problème de la protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant des conflits armés,

prie le Comité international de la Croix-Rouge d'en poursuivre l'étude en collaboration avec l'Union internationale de secours aux enfants,

recommande aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de saisir leurs Gouvernements de cette question, après consultation des organisations nationales s'occupant spécialement de la protection des femmes et des enfants.

XIV

RÔLE ET ACTION DE LA CROIX-ROUGE EN TEMPS DE GUERRE CIVILE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance avec un vif intérêt du rapport du Comité international de la Croix-Rouge touchant le rôle et l'action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile,

rappelant la résolution relative à la guerre civile adoptée par la X^e Conférence en 1921,

rend hommage à l'œuvre, spontanément entreprise par le Comité international de la Croix-Rouge dans les conflits présentant le caractère de guerre civile, et lui fait entièrement confiance pour poursuivre son action avec le concours des Sociétés nationales, dans le but d'obtenir en pareil cas le respect des grands principes qui inspirent la Croix-Rouge,

invite le Comité international et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à diriger leurs efforts communs en vue notamment d'obtenir :

- a) l'application des principes humanitaires qui ont trouvé leur expression dans les deux Conventions de Genève de 1929 et la X^e Convention de la Haye de 1907, spécialement en ce qui concerne le traitement des blessés, des malades et des prisonniers de guerre, ainsi que les immunités du personnel et du matériel sanitaires;
- b) un traitement humain pour tous les détenus politiques, leur échange et, dans toute la mesure du possible, leur libération;
- c) le respect de la vie et de la liberté des non-combattants;
- d) des facilités pour la transmission des renseignements de caractère personnel et pour le regroupement des familles;
- e) des mesures efficaces pour la protection des enfants;

demande au Comité international de continuer, en s'inspirant de ses expériences pratiques, l'étude générale des problèmes soulevés par la guerre civile dans le domaine de la Croix-Rouge et de soumettre les résultats de son examen à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge.

XV

COLLABORATION DES SOCIÉTÉS NATIONALES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS DE LEURS PAYS RESPECTIFS EN VUE DE L'ACTION EN TEMPS DE GUERRE ET EN TEMPS DE PAIX.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance des rapports du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge relatifs à la collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs en vue de l'action en temps de guerre et en temps de paix,

approuve les principes exposés dans les rapports du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les recommande particulièrement à l'attention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des Gouvernements signataires de la Convention de Genève.

XVI

FORMATION DES INFIRMIÈRES ET DES AUXILIAIRES VOLONTAIRES.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant la nécessité pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de mettre au point, d'une manière toujours plus précise, la préparation minutieuse de l'action qu'elles doivent accomplir en temps de guerre ou de calamité,

prend acte avec une vive satisfaction des suites données à la résolution n^o XVI de la XV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge,

invite ces deux organismes à poursuivre les études commencées par la conférence d'experts tenue à Paris du 25 au 29 janvier 1937,

fait siennes les conclusions provisoires du rapport présenté à la susdite conférence,

recommande aux Sociétés nationales de s'inspirer de ces conclusions pour organiser leurs services d'urgence afin d'être prêtes en tout temps à seconder avec rapidité et efficacité les pouvoirs publics de leurs pays respectifs,

attire spécialement leur attention sur la nécessité,

- a) de compléter sur les points reconnus nécessaires l'instruction des infirmières et auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge, afin de les préparer aux tâches tant médicales que sociales qui pourraient leur incomber,
- b) d'enrôler en nombre suffisant et d'instruire le personnel sanitaire destiné à porter secours aux victimes des attaques aériennes,
- c) d'avoir à disposition un matériel sanitaire, pratique, parfaitement approprié aux diverses éventualités,
- d) de prévoir et d'assurer un service de transport adapté à toutes les circonstances, au moyen, si besoin est, de l'aviation, dont l'utilité s'affirme de plus en plus.

XVII

LES SECOURS SUR ROUTE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant le développement sans cesse croissant de la circulation routière et les progrès remarquables accomplis dans l'organisation des secours sur route par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, dont plus de trente ont adopté actuellement le système des postes uniformes dont l'emplacement est indiqué par des plaques de signalisation standardisées,

exprime le vœu que les Sociétés de la Croix-Rouge, du point de vue national, et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du point de vue international, s'efforcent de développer la collaboration avec les Automobile-Clubs et autres organisations nationales et internationales ainsi qu'avec les services gouvernementaux et privés qui s'intéressent à la sécurité de la route, en vue d'équiper les routes, et en premier lieu les grandes voies internationales, de postes de secours standardisés,

recommande au Secrétariat de la Ligue de continuer à favoriser le développement des services de premiers secours sur route sur une base uniforme et d'élargir cette activité dans le domaine de la prévention des accidents, en tout premier lieu par l'enseignement des règles de la circulation et des premiers secours aux enfants par l'entremise de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

XVIII

LES SECOURS AÉRIENS.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant les grands progrès réalisés dans l'utilisation de l'avion pour assurer les premiers secours, particulièrement en temps de calamité, par des vols de reconnaissance et de liaison avec les populations isolées, le ravitaillement en vivres et en médicaments, le transport de médecins, d'infirmières et de personnel de secours sur les lieux sinistrés, l'évacuation des malades et des blessés, etc.,

réitère les recommandations contenues dans la XVII^e résolution de la XIV^e Conférence internationale et dans la XXXII^e résolution de la XV^e Conférence internationale, par lesquelles le vœu était exprimé, d'une part, que les Sociétés de la Croix-Rouge, du point de vue national, et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, du point de vue international, s'efforcent de conclure des arrangements avec les Aéro-Clubs, les organisations internationales et en particulier la Fédération aéronautique internationale, les services gouvernementaux et privés qui s'intéressent aux secours aériens, en vue d'assurer à l'œuvre de secours de la Croix-Rouge la collaboration des aviateurs privés et militaires; et, d'autre part, que les Sociétés nationales s'efforcent d'organiser des cours destinés à la formation d'un personnel entraîné au transport aérien des malades et à toutes les tâches humanitaires pouvant être accomplies au moyen de l'aviation,

exprime à nouveau l'espoir de voir les Gouvernements encourager et faciliter l'emploi de l'avion par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge en vue d'assurer les secours aériens, particulièrement pour les vols de reconnaissance et les transports en cas de calamité, et continuer à étudier, avec le Comité international de la Croix-Rouge, la possibilité d'élaborer des règlements permettant aux appareils assurant les secours aériens de franchir le plus facilement possible les frontières en temps de paix.

XIX

TRAVAUX DE LA COMMISSION INTERNATIONALE PERMANENTE D'ÉTUDES DU MATÉRIEL SANITAIRE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

prenant acte avec une vive satisfaction des travaux accomplis par la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire au cours de ses 10^e, 11^e et 12^e sessions,

approuve le nouveau règlement établi en vertu de la résolution XXV de la Conférence de Tokio, et prie la Commission de poursuivre ses travaux,

remercie le Comité international de la Croix-Rouge de sa collaboration à cette tâche,

exprime sa gratitude aux Gouvernements qui envoient des experts à la Commission, lui fournissent la documentation et les subventions nécessaires et enrichissent ses collections.

fait siennes les résolutions prises par cette Commission :

XXII.—APPAREILS DE CONTENTION POUR LE TRANSPORT DES FRACTURES.

I. Les appareils de contention provisoire pour le transport primaire des blessés atteints de fracture doivent réunir en principe les caractères généraux ci-après :

- 1) être aussi légers que possible sans que cela nuise à leur solidité;
- 2) pouvoir être facilement transportés en vrac et en assez grande quantité avec un encombrement minimum;
- 3) être applicables de préférence avec conservation des vêtements et notamment de la chaussure;
- 4) assurer une immobilisation aussi complète que possible sans rotation du membre fracturé;
- 5) permettre de façon simple et aisée une extension suffisante dans les cas complexes;
- 6) pouvoir se combiner entre eux sans difficulté suivant les cas;
- 7) permettre le pansement d'une fracture compliquée.

II. Parmi les types d'appareils qu'elle a examinés, la Commission retient et signale comme préférables :

A. MEMBRE SUPÉRIEUR :

- a) L'ÉCHARPE, L'ATELLE SIMPLE, LES GAINES EN STORE PRÉPARÉ (transports à courte distance, fractures se présentant dans des conditions favorables) pour Service de santé régimentaire et formations sanitaires de campagne.
- b) LES APPAREILS À EXTENSION, appareil Jones-Ferrier (fractures plus complexes) pour formations sanitaires de campagne.

B. MEMBRE INFÉRIEUR :

- a) ATELLES, GRANDE ATELLE EXTERNE, STORE PRÉPARÉ (fractures avec peu de déplacement).
- b) APPAREILS À EXTENSION Thomas-Lardennois, Pouliquen, etc. (fractures de cuisse, fractures atteignant le bassin, fractures de jambe avec déplacement).
- a) et b) sont désirables dans toutes les formations sanitaires de campagne. Un type de chacun devrait figurer dans les dotations du Service de santé régimentaire.

III. Toutes les gouttières rigides sont à rejeter comme n'assurant pas une contention suffisante.

IV. Dans certains cas où l'on est dépourvu de tout autre moyen, les procédés utilisant le thorax comme attelle interne pour le bras, le membre opposé pour le membre inférieur ainsi que les diverses pièces de l'armement et de l'équipement du soldat comme attelle externe sont recommandables et, bien appliqués, peuvent rendre service.

XXIII.—ÉQUIPEMENT SANITAIRE INDIVIDUEL DU PERSONNEL SUBALTERNE DES SERVICES DE SANTÉ.

I. Outre l'équipement destiné au soldat de chaque arme, le personnel subalterne des Services de santé sera muni de l'équipement sanitaire individuel minimum ci-après :

A. ÉQUIPEMENT SIMPLE DESTIN AUX BRANCARDIERS comprenant :

- a) des objets de pansement;
- b) des ciseaux et pinces à pansement;
- c) des appareils d'hémostase;
- d) un bidon ou une gourde.

- B. ÉQUIPEMENT COMPLET DESTINÉ AUX INFIRMIERS ET SOUS-OFFICIERS comprenant outre le matériel ci-dessus :
- e) un certain nombre de médicaments courants, notamment :
 - 1) pour le traitement des pieds (poudre, pommade, formaline);
 - 2) pour la stimulation (un ou plusieurs excitants);
 - 3) pour la désinfection des plaies et des téguments (teinture d'iode);
 - f) une lanterne pliable, autant que possible sourde avec verres ou micas ou bien une lampe électrique de poche.
- II. Le matériel envisagé doit être contenu dans des musettes ou des sacs de dimensions appropriées suspendues de préférence au ceinturon, de façon à dégager la poitrine du sanitaire et à entraver le moins possible sa mobilité.
- III. En ce qui concerne le traitement des gazés, la Commission n'est pas d'avis d'introduire des médicaments spéciaux dans l'équipement individuel des sanitaires. Par contre, elle préconise de munir tous les militaires d'un second paquet de pansement individuel comportant, dans une enveloppe imperméable, un antispasmodique, un antispasmodique; par exemple de la pommade à 10 pour cent de chloramine et une ou plusieurs bandes de gaze.

XXIV.—TRANSPORT DES BLESSÉS ET MALADES PAR CHEMIN DE FER.

La Commission déclare éliminer des conclusions de son étude les trains permanents qui, en temps de paix, immobilisent un matériel encombrant et coûteux.

- I. TRAINS SEMI-PERMANENTS. Ils doivent :
- a) être composés de voitures de voyageurs facilement transformables en voitures pour blessés et malades couchés, à l'aide des appareils nécessaires stockés à l'avance.
Il serait désirable que des voitures spécialement prévues dans ce but soient construites dès le temps de paix;
 - b) réaliser l'intercommunication;
 - c) comprendre des wagons pour blessés et malades, couchés et assis et pour le personnel, le matériel, la cuisine, la pharmacie ainsi qu'un ou deux fourgons de réserve. Une voiture spéciale pour les pansements et les opérations n'a pas paru indispensable;
 - d) disposer dans chaque voiture d'un bon éclairage, d'un chauffage suffisant, autant que possible central, d'un poste ou d'un réservoir d'eau, de W.C. ou d'appareils portatifs en tenant lieu;
 - e) permettre dans les voitures la fixation ou l'installation rapides d'appareils de suspension ou de sustentation susceptibles de recevoir soit le brancard de campagne standardisé soit des brancards-couchettes et qui soient conçus de telle sorte que les oscillations verticales et latérales soient réduites au minimum. Une place suffisante devra être réservée pour permettre au personnel de se mouvoir et d'effectuer sur place les pansements nécessaires;
 - f) pouvoir être chargés latéralement de préférence ou, à défaut, de front sans qu'il soit nécessaire dans ce cas, de décomposer le train.
- II. TRAINS IMPROVISÉS :
- g) Ils sont composés d'un nombre variable :
de voitures de voyageurs pour assis, sans changement et pour coucher après l'aménagement nécessaire;
de wagons à marchandise, destinés à recevoir des appareils de suspension ou de sustentation, en cas d'extrême nécessité, de fourgons sans aucune préparation. Ils sont justiciables des mesures comprises sous b), d), e) et f).
- III. PERSONNEL. — Il comprend un ou plusieurs, médecins, un pharmacien, un gestionnaire, des infirmiers et éventuellement des infirmières en nombre variable pour les services techniques et les services généraux.
- IV. MATÉRIEL. — Outre le matériel roulant, l'approvisionnement des trains sanitaires doit comprendre tout ce qui est nécessaire aux soins et au traitement des malades et des blessés, ainsi qu'au fonctionnement des services généraux. Le matériel doit répondre aux exigences du transport de malades contagieux.
- V. AUTOMOTRICES. — La Commission reconnaît l'utilité de ce nouveau mode de transport pour les blessés et malades assis et couchés, qui répond aux exigences militaires et sanitaires et dont l'aménagement comme le chargement apparaissent devoir être simples et rapides.

V.-VI.—FICHE MÉDICALE DE L'AVANT.

FICHE MÉDICALE D'HOSPITALISATION.

VŒU.

La Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire informée des divergences assez nombreuses qui existent touchant l'appellation donnée dans les diverses armées à la Fiche médicale de l'avant et à la Fiche médicale d'hospitalisation créée par ses résolutions V et VI;

considérant, tant dans l'intérêt des patients que concerne cette Fiche, en cas de prise par l'ennemi, que dans celui des personnels des Services de santé appelés à en assurer le traitement, qu'il est tout à fait désirable que la nature de tels documents soit rendue aisément compréhensible par une appellation semblable;

émet le vœu que soit attirée l'attention des divers Services de santé sur ce point en vue d'obtenir une dénomination des documents visés qui reproduise d'aussi près que possible dans chaque langue nationale, les noms mêmes que leur a donnés la Commission.

XXV.—L'ÉCLAIRAGE DANS LE SERVICE SANITAIRE DE L'AVANT.

CONCLUSIONS FINALES.

- I. Pour l'éclairage dans le Service de santé de l'avant, la Commission considère qu'un équipement en matériel est nécessaire :
- a) pour le personnel sanitaire de l'avant comme équipement personnel,
 - b) pour l'éclairage général,
 - c) pour l'éclairage d'opération.

Il est nécessaire d'envisager des dispositifs qui évitent, autant que faire se peut, de révéler à l'ennemi la présence d'une troupe.

II. ÉCLAIRAGE PORTATIF :

Entrent en ligne de compte de petites lanternes autant que possible pliantes, à bougies ou à brûleurs (d'approvisionnement facile), ou encore des lampes de poche électriques (volume réduit, allumage et extinction faciles et rapides).

III. ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL :

On peut utiliser des appareils de toutes sortes, tels qu'ils existent dans le commerce.

La préférence est donnée aux lampes à acétylène et à l'éclairage électrique. Ce dernier présente, entre autres avantages, ceux de diminuer le danger d'incendie et la viciation de l'air.

Toutefois, il est recommandé d'employer des appareils de différents systèmes quant au combustible, ou des appareils d'un type unique pouvant être alimentés par plusieurs sortes de combustibles.

IV. ÉCLAIRAGE OPÉRATOIRE :

1) ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE. — Ses avantages sont : plus grande diffusion de la lumière, suppression du danger d'explosion en présence de certaines vapeurs narcotiques, consommation d'oxygène et chaleur ambiante et éblouissement de l'opérateur moindres.

Pour certains appareils spéciaux, très fort éclairage et suppression d'ombres (appareils en usage dans les hôpitaux et les cliniques).

À défaut d'accumulateurs et des autres sources de courant et pour les lampes de moindre intensité, il n'apparaît pas impossible d'utiliser les voitures automobiles.

Tous les appareils utilisés à l'avant doivent être d'un emballage et d'un transport aisés, rapides et sûrs.

2) AUTRES ÉCLAIRAGES :

a) Les lampes à incandescence (pétrole, benzine, alcool) fournissent, à poids égal, une intensité lumineuse plus grande que les lampes à acétylène, mais présentent, comme celles-ci, un danger assez fort d'inflammabilité et d'explosion par certains produits de narcose (éther, chlorure d'éthyle); seul l'emploi du chloroforme élimine ce danger.

b) La lampe Davy, employée dans les mines, protège contre les dangers d'explosion, le mélange d'air et d'éther, d'une teneur d'éther plus de 10 fois supérieure à celle des mélanges se formant apparemment au cours de la narcose au niveau de la lampe, alors même qu'un courant d'air existe à une vitesse de presque 7 m./sec.

On peut présumer la possibilité de construire des lampes d'opération sur le modèle Davy utilisables pour la narcose à l'éther et peut-être aussi au chlorure d'éthyle.

VŒU.

La Commission émet le vœu que soient poursuivies les études relatives à cette question.

XXVI.—ÉPOUILLAGE DES TROUPES DANS LA ZONE DE L'AVANT.

CONCLUSIONS FINALES.

I. Dans la lutte contre les poux, l'hygiène corporelle prime tout. Elle comprend les douches à eau chaude et le changement du linge à intervalles réguliers.

II. Étant donné que les circonstances pour les troupes en campagne rendent souvent impossible la réalisation des mesures minimum d'hygiène corporelle, la lutte contre les poux exige des moyens plus énergiques.

III. Les moyens de préservation individuelle, destinés à éloigner les poux ou, du moins, à s'opposer à leur pullulation n'ayant qu'une valeur très restreinte, il faut prévoir des procédés d'épouillage plus efficaces.

Parmi ces procédés, il faut distinguer entre :
l'épouillage des pouilleux et des suspects,
l'épouillage des linges et des objets d'équipement,
l'épouillage des locaux.

1) ÉPOUILLAGE DES POUILLEUX ET DES SUSPECTS :

a) Tonte des cheveux et des poils qui seront incinérés.

b) Douche ou bain à eau chaude savonneuse.

c) Contre les poux de la tête, on emploie, entre autre moyens, une friction avec la teinture acétique de cévadille.

d) Contre les poux du pubis, la douche doit être précédée d'une onction avec une pommade au xylol, ou avec l'onguent gris, ou encore de lavages avec la liqueur van Swieten vinaigrée.

2) ÉPOUILLAGE DES LINGES, DES VÊTEMENTS ET DES OBJETS D'ÉQUIPEMENT :

e) Chaleur sèche (fers à repasser, air chaud à une température d'environ 80°; ce dernier procédé étant aussi utilisable pour les objets en cuir, en caoutchouc et les fourrures).

f) Vapeur d'eau pendant une durée prolongée ou sous pression.⁽¹⁾

Dans l'impossibilité d'employer ces méthodes physiques, on aura recours aux procédés chimiques. Pour les objets lavables, un lessivage s'impose.

3) ÉPOUILLAGE DES LOCAUX :

Au cas où on le jugerait nécessaire, l'emploi des produits chimiques :

g) sous forme de vapeurs, telles que : la nitro-sulfuration, l'oxyde d'éthylène, etc., et, en observant les précautions nécessaires, la chloropicrine, l'acide cyanhydrique sous la forme du „cyclone” ou autres produits d'acide cyanhydrique stabilisé, combiné avec un gaz avertisseur.

h) Lavage des planchers, etc., avec la solution de crésol saponifié.

Suivant l'échelon tactique, l'un ou l'autre de ces procédés mérite la préférence. La paille des cantonnements sera brûlée.

⁽¹⁾ Il est rappelé que cette méthode ne convient, en aucune façon, aux objets en cuir, en caoutchouc et aux fourrures et qu'elle peut également servir à la neutralisation des vêtements yperités.

IV. PERSONNEL CHARGÉ D'ASSURER L'ÉPOUILLAGE:

En général, ce seront des équipes spéciales du personnel du Service de santé, à défaut le personnel sanitaire de la troupe.

Les équipes spéciales (équipes d'hygiène, équipes de désinfection et de l'épouillage) doivent être de préférence d'un effectif restreint, être mobiles et dotées d'un matériel adéquat.

Ces équipes doivent être formées, déjà en temps de paix, dans des cours spéciaux et instruites par un personnel instructeur qualifié.

XX

UNION INTERNATIONALE DE SECOURS.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, ayant pris connaissance du rapport présenté par l'Union internationale de secours (U.I.S.), recommande aux institutions internationales de la Croix-Rouge

- 1) d'orienter et d'encourager les Sociétés nationales de la Croix-Rouge dans l'étude de l'organisation et des buts de l'U.I.S. et dans la préparation approfondie du *libre concours* prévus par les textes constitutifs de l'Union, en ce qui concerne les Sociétés de la Croix-Rouge des pays membres de l'Union,
- 2) d'étudier la répartition des tâches et des responsabilités entre l'U.I.S. d'une part et les organisations de la Croix-Rouge d'autre part, afin d'aboutir à une application rationnelle des dispositions de l'article 15 des statuts de l'U.I.S. (paragraphe 1⁽¹⁾) lorsqu'une calamité aura provoqué l'intervention de l'Union.

renouvelle le vœu qu'elle a émis lors de sa session de 1934 à Tokio, de voir les Gouvernements et les Sociétés nationales des pays membres de l'Union établir des arrangements sur le plan national en vue de coordonner leur action en cas de calamité,

estime que les relations entre l'Union internationale de secours et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge aux fins de leur collaboration doivent être conduites en tout temps par l'intermédiaire des organisations internationales de la Croix-Rouge et particulièrement de la Ligue.

XXI

L'ACTION DE LA CROIX-ROUGE EN CAS DE CALAMITÉ.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

après avoir entendu l'exposé des rapports sur les actions de secours entreprises par différentes Sociétés nationales de la Croix-Rouge en faveur des populations victimes de calamités,

félicite les Sociétés nationales qui, en application des principes humanitaires de la Croix-Rouge, ont contribué à renforcer l'action spéciale de secours assurée au cours des années 1934-1938 dans plusieurs pays tels que l'Inde, les États-Unis et la Chine,

insiste vivement auprès des Sociétés nationales pour que, dans chaque pays, des mesures soient prises pour permettre une participation toujours plus généreuse à ces actions internationales de secours.

XXII

LE PRIX NOBEL ET LA CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

considérant l'initiative prise par la Croix-Rouge polonaise tendant à faire attribuer le prix Nobel de la paix à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour son action en faveur de la Croix-Rouge de la jeunesse,

considérant que depuis la résolution votée à ce sujet en 1936 par le Conseil des Gouverneurs la valeur de la Croix-Rouge de la jeunesse comme facteur de rapprochement entre les peuples, par une plus grande compréhension entre des millions de jeunes appartenant à une cinquantaine de pays, n'a cessé de s'affirmer et d'attirer de plus en plus l'attention du monde de l'éducation,

prend acte avec reconnaissance des démarches faites par le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Max Huber, à Oslo,

exprime l'espoir que cette initiative aboutisse prochainement aux résultats recherchés, ce qui constituerait un événement particulièrement heureux au moment où la Croix-Rouge fête son 75^e anniversaire et alors que la Ligue et la Croix-Rouge de la Jeunesse entrent dans leur 20^e année d'existence.

(1) Article 15, §1. L'œuvre de secours est exécutée dans chaque zone pour le compte de l'U.I.S., par les organisations visées à l'article 5 de la Convention et comprises dans cette zone.

XXIII

HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE POUR LA JEUNESSE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du livre de lectures pour la jeunesse, „Histoire de la Croix-Rouge,” qui lui est soumis par le Comité international et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge,

félicite le Comité international et la Ligue pour le soin avec lequel ils se sont acquittés du mandat qui leur a été confié par la XV^e Conférence,

approuve le livre de lectures pour la jeunesse,

recommande particulièrement aux Sociétés nationales l'acquisition de cet ouvrage,

les invite à le diffuser, selon les moyens qu'elles jugeront les plus appropriés, parmi la jeunesse dans leurs pays respectifs.

XXIV

TRÊVE DE LA CROIX-ROUGE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance des rapports élaborés par la commission chargée d'étudier les méthodes de la Trêve de la Croix-Rouge en Tchécoslovaquie,

et donnant suite aux décisions de la XV^e Conférence qui a recommandé un mouvement analogue à toutes les Sociétés nationales,

invite la Commission à continuer ses travaux relatifs aux manifestations favorisant la bonne entente entre les nations, et notamment la Trêve de la Croix-Rouge.

XXV

AUXILIAIRES VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance de l'intéressant rapport présenté sur les auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge, exprime ses remerciements au rapporteur pour son magistral exposé,

félicite la Croix-Rouge américaine de l'organisation remarquable qu'elle a su donner à ses auxiliaires volontaires,

constate avec satisfaction le développement que ces services ont pris dans un nombre croissant de Sociétés nationales,

recommande à toutes les Croix-Rouges d'en favoriser l'extension, à la fois comme un moyen d'action particulièrement bienfaisante et comme un mode de pénétration de l'esprit de la Croix-Rouge dans tous les milieux de la société.

XXVI

LA CROIX-ROUGE ÉDUCATRICE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport présenté par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sous le titre général de „la Croix-Rouge éducatrice”,

considère que ce rapport traite d'un aspect capital de l'œuvre de la Croix-Rouge et se félicite de constater que la Ligue y insiste aussi bien sur la valeur morale que sur le caractère pratique de la fonction éducative de la Croix-Rouge,

affirme sa conviction que la Croix-Rouge ne constitue pas seulement une force matérielle mise au service de l'humanité, mais qu'elle est aussi une force spirituelle unissant tous ses membres dans un même sentiment d'honneur et de générosité qui inspire leur action dans le monde,

constate le rôle précieux joué par la Ligue dans le développement de cet esprit en facilitant la collaboration des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,

recommande à la Ligue de maintenir et d'intensifier toujours davantage le concours qu'elle apporte aux Sociétés nationales en les aidant dans leur tâche éducatrice, afin que par son enseignement dans le domaine de l'entr'aide, des secours d'urgence, du „nursing”, de l'hygiène, du service des volontaires, ainsi que par son action parmi la jeunesse, la Croix-Rouge puisse partout affirmer sa valeur pratique et son idéal.

XXVII

COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

désigne comme membres de la Commission permanente pour la période 1938-1942, l'Honorable Sir Arthur Stanley (Grande-Bretagne), le lieutenant-général A. Hultkranz (Suède), S. Exc. le sénateur de Michelis (Italie), M. le D^r Cha Phya Bijayanati (Siam) et M. le D^r Pedro T. Vignau (Argentine).

XXVIII

LIEU ET DATE DE LA XVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

décide que sa prochaine session aura lieu à Stockholm en 1942, à une date qui sera fixée en temps utile par la Croix-Rouge suédoise, après consultation de la Commission permanente.

XXIX

HOMMAGE À LEURS MAJESTÉS LE ROI ET LA REINE.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

prie son président, Sir Arthur Stanley, de présenter à Sa Majesté le Roi, patron de la Croix-Rouge britannique, et à Sa Majesté la Reine, l'hommage de la reconnaissance de tous les délégués pour la gracieuse hospitalité que Leurs Majestés leur ont accordée. Les délégués sont profondément sensibles à l'honneur que Sa Majesté le Roi et Sa Majesté la Reine Mary leur ont fait en les recevant.

XXX

REMERCIEMENTS.

La XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

avant de clore ses travaux, désire exprimer la vive reconnaissance de tous les délégués à S.A.R. le Duc de Gloucester, président du Conseil de la Croix-Rouge britannique, qui a daigné présider à l'ouverture de la Conférence et prononcer un discours d'une grande élévation de pensée, à Sir Arthur Stanley pour l'autorité et la compétence avec lesquelles il a présidé les débats, et à tous les dirigeants de la Croix-Rouge britannique qui ont assuré avec lui l'organisation et la bonne marche des travaux de la Conférence.

CINQUIÈME SECTION

RÉCEPTIONS

RECEPTIONS.

VENDREDI 17 JUIN.

13 heures 30. Déjeuner au Claridge's Hotel offert aux chefs de délégations des Sociétés nationales de la Croix-Rouge par l'Hon. Sir Arthur Stanley, Président du Comité exécutif de la Croix-Rouge britannique.

DIMANCHE 19 JUIN.

15 heures. Thé offert aux délégués par la Fondation Internationale Florence Nightingale (15, Manchester Square, W.1.).

LUNDI 20 JUIN.

22 heures. Réception offerte par le Gouvernement de Sa Majesté à Lancaster House.

MARDI 21 JUIN.

20 heures 30. Réception des délégués par le Lord Maire de Londres, au Guildhall.

JEUDI 23 JUIN.

16 heures. Garden Party donnée aux délégués par Leurs Majestés le Roi et la Reine au Palais de Buckingham.

* * * *

Sa Majesté la Reine, en raison de la mort de la Comtesse de Strathmore, sa mère, n'a pas été présente à la Garden Party. Les chefs de délégations ont eu l'honneur d'être présentés à Sa Majesté le Roi et à Sa Majesté la Reine Mary, qui, par la suite, se sont entretenus sans formalité avec les invités.

* * * *

Le vendredi et samedi, 17 et 18 juin, certains délégués ont rendu visite à la clinique de la Croix-Rouge britannique pour le traitement des rhumatismes (Peto Place, N.W.1), et le 18 juin au Star and Garter Home for Disabled Ex-Service Men, à Richmond.

Le mercredi, 22 juin, les délégués désirant visiter le service de bibliothèque du Middlesex Hospital ont été invités à prendre le thé à l'hôpital.

* * * *

Le lundi, 20 juin, une Messe Basse a été dite à la Cathédrale de Westminster (Lady Chapel) pour les délégués désirant y assister.

Le samedi, 25 juin, à 15 heures 30, un service d'action de grâces a été célébré à la Cathédrale Saint Paul. (Voir Section VI).

SIXIÈME SECTION

SERVICE D'ACTION DE GRÂCES À LA
CATHÉDRALE ST. PAUL

SERVICE D'ACTION DE GRÂCES A LA CATHEDRALE ST. PAUL.

Un service d'action de grâces pour l'œuvre de la Croix-Rouge dans le monde entier eut lieu à la cathédrale St. Paul, le samedi 25 juin à 15 h. 30.

Les membres de la Conférence étaient placés sous le dôme, la nef et les bas-côtés étaient occupés par les officiers et les membres des auxiliaires volontaires en uniforme représentant les comtés d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Ecosse. Des membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse venus de tout le pays remplissaient les galeries.

Le doyen et les chanoines du chapitre, le lord-maire et l'évêque de Willesden représentant l'évêque de Londres, reçurent S.A.R. la Princesse Royale au portail occidental. Son Altesse Royale monta la nef suivie du lord-maire et du porte-étendard portant le drapeau de la Croix-Rouge.

Le cortège pénétra dans le chœur et la Princesse Royale s'étant assise, le drapeau fut placé sur l'autel et la première strophe de l'hymne national chantée.

Les premières prières ayant été dites, les psaumes 67 et 148 furent chantés. La leçon lue au Livre de l'Apocalypse, versets 21 et 22, fut suivie du chant du Magnificat. Après la récitation du Symbole des Apôtres, les prières et le chant d'un cantique, Sa Grâce l'Archevêque de Cantorbéry prononça l'allocution suivante :—

„Nous sommes assemblés pour remercier le Dieu tout-puissant de la belle œuvre et du haut idéal que représente et n'a cessé de représenter, dans le monde entier, depuis trois quarts de siècle, le symbole de la Croix-Rouge. La XVI^e conférence vient de se terminer. Cinquante-quatre Sociétés nationales et les délégués des gouvernements de trente-neuf pays en ont suivi les travaux. La Croix-Rouge a été appelée à l'existence pour alléger les souffrances des soldats blessés sur les champs de bataille. Mais elle est devenue une grande fraternité dont les membres sont partout prêts à secourir les victimes de la vie quotidienne ou des dévastations de la nature. Elle ne fait pas de distinction de pays, de race ou de croyance. Son champ d'action est aussi vaste que l'humanité elle-même.

A l'époque actuelle où dans certaines parties du monde les passions du nationalisme exclusif sont fortes, où l'atmosphère internationale est chargée d'incompréhension, de soupçons, de crainte, il faut être profondément reconnaissant de ce qu'il existe un mouvement qui sait s'élever au-dessus de toutes ces barrières et se consacrer en toute simplicité au service de l'humanité.

Mais hélas, avec quelle acuité se fait sentir le besoin du secours pour lequel la Croix-Rouge a été créée—l'atténuation des horreurs de la guerre et l'adoucissement des souffrances que la guerre entraîne! Il se peut que dans l'avenir ce besoin devienne encore plus grand et se fasse sentir sur une plus vaste échelle. Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi! La perspective seule que ce qui devrait être le progrès de la civilisation pourrait aboutir, non seulement, à une guerre générale mais à une guerre entachée d'actes de sauvagerie inconnus même aux jours barbares qui précédèrent la civilisation, cette perspective seule doit faire naître en nos consciences un sentiment de confusion et de honte. Cependant, les derniers développements de la science ont donné de nouveaux moyens de destruction semant la mort et la souffrance non seulement parmi les combattants, mais aussi parmi des multitudes d'êtres sans défense : vieillards, femmes et enfants. La mort tombera du ciel telle une pluie terrible. Déjà maintenant, nous sommes frappés d'horreur par les signes que nous avons devant les yeux de ce que signifie la guerre moderne.

La Croix-Rouge est étrangère à toute politique. Il n'est pas de son domaine de porter un jugement sur la politique sociale ou militaire d'aucun pays. Mais sa dévotion à l'humanité souffrante doit en quelque sorte la contraindre à faire usage de son influence pour arrêter cet inutile carnage et pour hâter le temps où les nations s'éveilleront de ces nouvelles horreurs comme d'un cauchemar, et d'un commun accord banniront de la terre et de l'air les bombes meurtrières. Permettez-moi de citer et de faire miennes quelques paroles prononcées à la Conférence par M. Norman Davis :—

' Il faut faire quelque chose pour ramener la civilisation à un état de bon sens qui, au moins, mettra un frein aux tueries d'êtres innocents par les armées combattantes. A cette fin, la Croix-Rouge qui représente les instincts les plus nobles et les plus humains de l'homme doit faire poids de toute son influence morale.'

La Croix-Rouge ne se bornera pas à se montrer, en tout temps, comme à l'heure actuelle, prête à atténuer les souffrances causées par la guerre. Elle ne se contentera pas d'exercer son influence pour diminuer ou supprimer les plus récentes et les pires horreurs de la guerre. Elle s'emploiera également à renforcer les influences qui conduisent à la paix, car sa raison d'être est de considérer tous les hommes de tous les pays comme des frères unis par le seul lien de leur humanité commune, et de consacrer cette fraternité en leur dispensant son aide impartiale dans le malheur. Elle cherche à ruiner les forces qui divisent les hommes et, par son ministère, elle fait de leur fraternité non plus seulement une ardente aspiration mais une réalité.

Si j'avais à choisir une devise pour la Croix-Rouge, une devise qui non seulement évoquerait son œuvre mais serait une source d'inspiration, je prendrais la parole de l'Apôtre : 'Honorez tout le monde.' La Croix-Rouge est l'honneur de l'humanité. Elle offre son appui même au plus humble, non parce qu'il est de ce pays ou de cet autre, de cette race ou de cette couleur, mais simplement parce qu'il est homme et que, comme tel, il a droit au secours qu'un frère donne à son frère.

En ce lieu et au cours de cet office nous devons nous rappeler que l'emblème de la Croix doit son origine et sa consécration éternelle à la Croix de Celui qui, par sa vie et sa mort, est venu proclamer l'honneur de l'humanité et lui donner son achèvement. Quoique un avec le Très-Haut, Il s'est fait un avec l'homme. Il honora notre humanité en s'incorporant à elle et en acceptant de la servir—en guérissant ses maux, en partageant ses souffrances, en rachetant ses péchés, s'offrant pour cela Lui-même en sacrifice. Si complète était son identification avec l'humanité qu'il a dit dans une des paroles les plus profondes qui aient jamais été proférées par des lèvres humaines, que le bien qui serait fait au plus petit d'entre les Siens, c'est à Lui qu'il serait fait. Dès l'instant que la Croix-Rouge se consacre à servir tous les hommes, même les plus humbles, elle se montre un grand disciple du Fils de l'Homme crucifié. Elle peut être certaine qu'Il est présent en elle et que Sa bénédiction repose sur elle.

Je ne veux pas terminer sans un mot pour les représentantes des auxiliaires volontaires de tous les comtés d'Angleterre, du Pays de Galles et d'Ecosse. Je leur demanderai de se souvenir que ce qui ressort de cette cérémonie d'aujourd'hui c'est quelles sont membres d'une vaste fraternité vouée au service de l'humanité. Puissent-elles pendant leur période d'instruction et dans leur travail, si humble et si obscur soit-il, se montrer dignes du haut idéal de la Croix-Rouge. Aux membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui sont venus de toutes les parties du pays, je dirai : 'Soyez fiers d'appartenir à cette grande fraternité et, en grandissant, sachez vous rendre compte que rien ne peut donner plus complètement noblesse et bonheur à votre vie que le fait de servir.'

Ceux qui vont retourner dans leurs pays emporteront des suggestions utiles au perfectionnement de leur œuvre, un sentiment plus vif du lien de confraternité qui les unit les uns aux autres, et peut-être aussi une conception nouvelle du rôle que la Croix-Rouge peut remplir dans ce monde divisé et tourmenté. Que Dieu continue à la bénir et à la guider dans sa mission secourable."

Après l'allocution de l'archevêque, le Doyen de St. Paul rendit le drapeau au porte-étendard tandis qu'un cantique était chanté. Des prières furent dites et l'office se termina par le Te Deum.

Le drapeau de la Croix-Rouge fut alors transporté à la chapelle St. Michel St. Georges.

Le lord-maire fut conduit de sa stalle à celle de S.A.R. la Princesse Royale et précéda celle-ci jusqu'au portail occidental où elle fut accompagnée par le doyen et les chanoines du chapitre.

Au sortir de la cathédrale Son Altesse Royale passa en revue la garde d'honneur de la Croix-Rouge au portail occidental et des délégués eurent l'honneur de lui être présentés sur les degrés de la cathédrale.

SEPTIÈME SECTION

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE.

COMMISSION PERMANENTE.

- XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres, juin 1938. *Rapport de la Commission permanente à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge*. (Point 2a de l'Ordre du jour).—S.l.n.d. In-8 (150 × 228), 5 p. (Document N^o 3).

COMITÉ INTERNATIONAL.

- XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres, juin 1938. Conférence d'experts, Paris, 25-29 janvier 1937. *Etablissement de services de secours et rôle de l'infirmière et de l'auxiliaire volontaire en temps de guerre et de calamité*.—Paris, 12, rue Newton; Genève, 122, rue de Lausanne, 1937. In-8 (157 × 228), 289 p. (Document N^o 1).
- XVIth International Red Cross Conference, London, June, 1938. Conference of Experts, Paris, January 25-29, 1937. *Organization of Relief Services and Rôle of the Nurse and Voluntary Aid in War and Disaster*.—Paris, 12, rue Newton; Genève, 122, rue de Lausanne, 1937. In-8 (157 × 228), 277 p. (Document N^o 1a).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport relatif à la revision de la " X^e Convention de la Haye de 1907 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1906."* — [Genève], Comité international de la Croix-Rouge, [122, rue de Lausanne]. In-8 (155 × 228). (Document N^o 2).
- XVIth International Red Cross Conference. . . *Report concerning the revision of the " Tenth Hague Convention of 1907 for the adaptation to Maritime Warfare of the principles of the Geneva Convention of 1906."*—International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (150 × 227). (Document N^o 2a).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken* (Point 2, lettre c de l'ordre du jour). Comité international de la Croix-Rouge, Genève. Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Paris. In-8 (154 × 228), 6 p. (Document N^o 4).
- Annuaire de la Croix-Rouge internationale 1938*, publié par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.—Genève, 122, rue de Lausanne; Paris, 12, rue Newton, février 1938. In-16 (118 × 177), 161 p. (Document N^o 5).
- XVI^e Conférence. . . *Manuel de la Croix-Rouge internationale... 7^e édition. Epreuve*. — Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 122, rue de Lausanne; Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 12, rue Newton. In-16 (116 × 173), 499 p. (Document N^o 6).
- XVI^e Conférence. . . Annexe au Rapport général. *Le Service des achats de matériel sanitaire* (Point 2, lettre c de l'ordre du jour).—Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (157 × 228), 30 p. (Document N^o 7).
- XVIth International Red Cross Conference. Appendix to the General Report. *Medical Stores Purchasing Section* (Item 2 (c) of the Agenda).—International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (157 × 230), 29 p. (Document N^o 7a).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport sur le livre de lectures pour la jeunesse „Histoire de la Croix-Rouge."*—Comité international de la Croix-Rouge, Genève. Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Paris. In-8 (156 × 230), 4 p. (Document N^o 8).
- Histoire de la Croix-Rouge*. Lectures pour les jeunes. Texte de D. Werner. Dessins de H. Witzig.—Genève, Comité international de la Croix-Rouge, 122, rue de Lausanne. Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 12, rue Newton. 1938. In-4 (206 × 257), 102 p. (Document N^o 9).
- XVI^e Conférence. . . *Le rôle et l'action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile*. — Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (157 × 228), 16 p. (Document N^o 10).
- XVIth International Red Cross Conference. *Role and Activities of the Red Cross in time of Civil War*.—International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (157 × 228). (Document N^o 10a).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport relatif à l'interprétation, la revision et l'extension de la Convention de Genève du 27 juillet 1929* (Point 4a de l'ordre du jour).—Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (157 × 228), 123 p. (Document N^o 11).
- XVIth International Red Cross Conference. *Report on the Interpretation, Revision and Extension of the Geneva Convention of July 27, 1929* (Item 4a of the Agenda). — International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (155 × 224), 126 p. (Document N^o 11a).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité d'août 1934 à mars 1938*.—Genève, au siège du Comité international de la Croix-Rouge, 122, rue de Lausanne. In-8 (155 × 230), 144 p. (Document N^o 12).
- XVIth International Red Cross Conference. *General Report of the International Red Cross Committee on its activities from August, 1934 to March, 1938*.—Geneva, International Red Cross Committee, 122, rue de Lausanne. In-8 (154 × 229), 138 p. (Document N^o 12a).

- XVI^e Conférence. . . *Rapport complémentaire du Comité international sur son activité en Espagne*.—Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 230), 7 p. (Document N^o 12bis).
- XVIth International Red Cross Conference. *Supplementary report by the International Committee on its activities in Spain*.—International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (157 × 228), 7 p. (Document N^o 12bis a).
- XVI^e Conférence. . . *Médaille Florence Nightingale* (Point 2, lettre f, chiffre 2 de l'ordre du jour).—Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 230), 3 p. (Document N^o 13).
- XVI^e Conférence. . . *Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs en vue de l'action en temps de guerre* (Point 3, lettre b, de l'ordre du jour).—Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 228), 25 p. (Document N^o 14).
- XVIth International Red Cross Conference. *Collaboration of National Societies with the Authorities of their respective countries, with a view to action in time of war* (Item 3b of the Agenda).—International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (155 × 230), 24 p. (Document N^o 14a).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport concernant le projet d'une convention relative à la création de villes et localités sanitaires* (Point 4, lettre d, de l'ordre du jour). — Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (157 × 228), 36 p. (Document N^o 15).
- XVIth International Red Cross Conference. . . *Report on the proposed Convention for the establishment of Hospital Towns and Areas* (Item 4d of the Agenda). — International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (155 × 225), 37 p. (Document N^o 15a).
- XVI^e Conférence. . . *Fonds Augusta* (Point 2, lettre f, chiffre 1, de l'ordre du jour).—Genève, Comité internationale de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 230), 3 p. (Document N^o 16).
- XVI^e Conférence. . . *La Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge* (Point 2, lettre i, de l'ordre du jour). *Trust Fund for the International Red Cross Committee* (Item 2i of the Agenda). —Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (154 × 230), 4 p. (Document N^o 17).
- The International Red Cross, 1937*.—Paris, The League of Red Cross Societies, 12, rue Newton. Genève International Red Cross Committee, 122, rue de Lausanne. In-8 (131 × 180), 28 p. (Document N^o 58)
- XVI^e Conférence. . . *Discours du président du Comité international de la Croix-Rouge*. — Genève, Comité international de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 230), 23 p. (Document N^o 85).
- XVIth International Red Cross Conference. *Address by the President of the International Committee to the London Conference*.—International Red Cross Committee, Geneva. In-8 (156 × 229), 23 p. Document N^o 85).
- XVI^e Conférence. . . *Rapport de la Commission internationale permanente d'études de matériel sanitaire sur ses X^e, XI^e, et XII^e sessions* (Point 2, lettre h, de l'ordre du jour).—Genève, Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire. In-8 (155 × 230), 20 p. (Document N^o 18).
- XVIth International Red Cross Conference. *Report of the Standing International Commission for the Study of Ambulance Equipment on its 10th, 11th and 12th Meetings* (Item 2 (h) of the Agenda).—Standing International Commission for the study of ambulance equipment, Geneva. In-8 (155 × 230), 20 p. (Document N^o 18a).

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE.

- Pour les documents N^{os} 1, 1a, 4, 5, 6, 8, 58, présentés conjointement par la Ligue et le Comité international, voir ci-dessus p. 125 sous Comité international.
- XVI^e Conférence. . . *Rapport général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge 1934-1938* (Point 2 (d) de l'ordre du jour).—Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 12, rue Newton. In-8 (157 × 227), 71 p. (Document N^o 21).
- XVIth International Red Cross Conference. *General Report of the League of Red Cross Societies, 1934-1938* (Item 2 (d) on the Agenda).—Paris, League of Red Cross Societies, 12 rue Newton. In-8 (157 × 222), 66 p. (Document N^o 21).
- XVI^e Conférence. . . *Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs* (Point 3 de l'ordre du jour).—Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 230), 6 p. (Document N^o 22).
- XVIth International Red Cross Conference. *Collaboration of the National Societies with the Public Authorities of their respective countries* (Item 3 on the Agenda).—Paris, League of Red Cross Societies. In-8 (150 × 227), 7 p. (Document N^o 22).
- XVI^e Conférence. . . *Les secours aériens* (Point 8 b de l'ordre du jour).—Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 228), 20 p. (Document N^o 23).
- XVIth International Red Cross Conference. *Aerial Relief* (Item 8 b on the Agenda).—Paris, League of Red Cross Societies. In-8 (155 × 230), 20 p. (Document N^o 23).
- XVI^e Conférence. . . *Secours sur route. Les postes de secours*. — Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 1936. In-12 (133 × 182), 23 p. (Document N^o 24).

- XVith Conference. . . *First Aid Posts on Highways. Notes for Local Red Cross Committees.*—Paris, The League of Red Cross Societies, 1936. In-12 (132 × 181), 22 p. (Document N° 24).
- XVI^e Conférence. . . *Secours spécialisés. Premiers secours en mer, en montagne, dans les mines, etc.* (Point 8 c de l'ordre du jour).—Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. In-4 (205 × 263), 29 p. ronéographiées. (Document N° 25).
- XVith International Red Cross Conference. *Specialized Forms of Relief. Rescuc Work at sea, in the mountains, in mines, etc.* (Point 8 c on the Agenda).—Paris, League of Red Cross Societies. In-4 (205 × 263), 26 p. ronéographiées. (Document N° 25).
- XVI^e Conférence. . . *La Croix-Rouge éducatrice* (Point 9 de l'ordre du jour).—Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. In-8 (155 × 230), 20 p. (Document N° 26).
- XVith International Red Cross Conference. *The Educational Work of the Red Cross* (Item 9 on the Agenda).—Paris, League of Red Cross Societies. In-8 (155 × 230), 19 p. (Document N° 26).
- XVI^e Conférence. . . *Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respectifs* (Point 3 de l'ordre du jour). Rapports émanant des pays suivants: Egypte, Equateur, Irak, Lithuanie, Norvège.—Paris, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 12, rue Newton. In-4, 8 p. ronéographiées. (Document N° 74).
- Summary of General Report by National Red Cross Societies.* 17 p. ronéographiées. (Document N° 93).
- Statuts de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* (texte révisé, approuvé en juin 1938). *Articles of Association of the League of Red Cross Societies* (Revised text adopted June, 1938).—Paris, au siège de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 12, rue Newton. In-8 (141 × 220), 23 p. (Document N° 95).

FONDATION INTERNATIONALE FLORENCE NIGHTINGALE.

- XVith International Red Cross Conference. *Report of the Florence Nightingale International Foundation.*—S.I.N.D. In-8 (160 × 228), 4 p. (Document N° 19).

UNION INTERNATIONALE DE SECOURS.

- XVI^e Conférence. . . *Union internationale de secours. Rapport du président du Comité exécutif* (Point 6 de l'ordre du jour).—Genève, au siège de l'Union internationale de secours, 122, rue de Lausanne. In-8 (156 × 230), 22 p. (Document N° 20).
- XVith International Red Cross Conference. *International Relief Union. Report by the President of the Executive Committee* (Item 6 of the Agenda).—Geneva, International Relief Union, 122, rue de Lausanne. In-8 (156 × 230), 23 p. (Document N° 20).

SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE.

ALLEMAGNE.

- Generalbericht des Deutschen Roten Kreuzes 1934 bis 1. März 1938* überreicht der XVI Internationalen Konferenz vom Roten Kreuz, London, 1938.—Berlin, 1938. In-8 (160 × 224), 42 p. (Document N° 29).
- Österreichische Gesellschaft vom Roten Kreuz. Bericht über die Tätigkeit im Zeitraum von Herbst 1934 bis 1. März 1938.* Vorgelegt der XVI Internationalen Konferenz vom Roten Kreuzes in London.—Wien, 1938, Verlag des Österreichischen Gesellschaft vom Roten Kreuz. Überreicht durch das Deutsche Rote Kreuz. In-8 (160 × 226), 12 p. (Document N° 30).
- Wasserrettungsdienst des Deutschen Roten Kreuzes. Bericht über die Tätigkeit des Kreismännervereins Berlin-Wannsee im Jahre 1936.*—Berlin-Zehlendorf, décembre 1936. In-8 (150 × 210), 7 p. (Document N° 62).

BELGIQUE.

- XVI^e Conférence. . . *Catastrophe du Fief de Lambrechies. Pâturages 15 et 17 mai 1934. Rapport du Comité officiel de secours en faveur des familles des victimes.*—(Bruxelles, Siège central de la Croix-Rouge de Belgique, 80, rue de Livourne). Décembre 1935. In-8 (156 × 240), 16 p. (Document N° 60).
- XVI^e Conférence. . . *Documents de la Croix-Rouge de Belgique.* (Document N° 68). Pochette contenant les brochures suivantes :
- Qu'est-ce que la Croix-Rouge? L'action de la Croix-Rouge de Belgique.*—(Bruxelles), s.d. In-8 (131 × 210), 12 p.
- Les Services centraux de la Croix-Rouge de Belgique:* Institut chirurgical, Centre de santé, Service central de transfusion sanguine, Service central d'ambulances automobiles, Dépôt de matériel de secours.—(Bruxelles), s.d. In-8 (180 × 210), 24 p.
- La Croix-Rouge de la jeunesse. Ses buts, ses moyens, ses activités.*—Bruxelles, Croix-Rouge de Belgique, 80, rue de Livourne, s.d. In-4 (208 × 271), 40 p.
- Croix-Rouge de Belgique. Comité national des bibliothèques d'hôpitaux. *La Bibliothèque Reine Astrid. Hôpital universitaire Saint-Pierre à Bruxelles. Rapports sur la première année de fonctionnement.*—Bruxelles, 80, rue de Livourne (1938). In-8 (152 × 226), 22 p. (Document N° 69).

BRÉSIL.

Croix-Rouge brésilienne. Rapport présenté à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres, 1938.—Rio de Janeiro, [au siège de la Croix-Rouge brésilienne]. In-8 (160 × 225), 20 p., pl. (Document N^o 73).

BULGARIE.

Rapport de la Société bulgare de la Croix-Rouge sur son activité depuis l'année 1930-1931 jusqu'au 31 décembre 1937. Rédacteur St. N. Lafchieff, vice-président du Comité central de la Croix-Rouge bulgare.—Sofia, impr. S. M. Staikoff, 1938. In-8 (152 × 230), 30 p. (Document N^o 33).

CANADA.

XVIth International Red Cross Conference. . . *Report of Activities.*—Toronto, The Canadian Red Cross Society, 1938. In-8 (151 × 225), 11 p. (Document N^o 34).

XVIth International Red Cross Conference. . . *Co-operation with Governmental Bodies.* — Toronto, The Canadian Red Cross Society, 1938. In-8 (151 × 225), 7 p. (Document N^o 35).

CHINE.

Report of the National Red Cross Society of China concerning war relief, 1937-38. Presented to the Commission on Relief on June 22, 1938, by Mr. K. H. Ling, Director of Chinese Red Cross and Delegate to XVIth International Red Cross Conference, London. In-4, 9 p. ronéographiées.

CUBA.

Reporte General de la Sociedad Nacional Cubana de la Cruz Roja 1938.—Habana (Cuba), 1938. In-8 (154 × 233), 10 p. (Document N^o 76).

EGYPTE.

Voir sous Ligue, p. 125. (Document N^o 74).

EQUATEUR.

Voir sous Ligue, p. 125. (Document N^o 74).

ESPAGNE.

Cruz Roja Española, Madrid. Comunicaciones de su Comité Central a la XVI^a Conferencia internacional de la Cruz Roja sobre los puntos III^o y IV^o del orden del día.—S.l., avril 1938. In-8 (150 × 214), 28 p. (Document N^o 36).

ETATS-UNIS.

The American Red Cross. Its Organization and Activities, prepared for the XVIth International Red Cross Conference, London, June 20-24, 1938.—[Washington], (April, 1938, A.R.C. 515). In-8 (154 × 227), 32 p. (Document N^o 31).

The Ohio-Mississippi Valley Flood Disaster of 1937. Preliminary Report of Relief Operations of the American Red Cross.—Washington, D.C. In-8 (153 × 230), 24 p. (Document N^o 32).

Life Saving and Water Safety in the United States. Prepared for the XVIth International Red Cross Conference, London, June 20-24, 1938.—[Washington], The American National Red Cross. In-8 (152 × 228), 6 p. (Document N^o 55).

XVI^e Conférence. . . *La Sécurité des baigneurs et le sauvetage aux Etats-Unis.* Rapport présenté par la Croix-Rouge américaine.—S.l.n.d. In-4, 5 p. ronéographiées. (Document N^o 55).

The American Red Cross. *Volunteer Special Services. Duties and Training,* prepared for the XVIth International Red Cross Conference, London, 1938.—Washington, D.C. (Paris, imp. Union). In-8 (152 × 230), 36 p. (Document N^o 56).

XVI^e Conférence. . . *Fonctions et formation des auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge américaine.* Rapport présenté par la Croix-Rouge américaine. 28 p. ronéographiées. (Document N^o 56).

Report on the American Red Cross to be submitted to the XVIth International Red Cross Conference, 1938.—Washington D.C. In-8 (156 × 233), 21 p. (Document N^o 61).

FINLANDE.

XVIth International Red Cross Conference. . . *Finnish Red Cross. Finnish Red Cross activities, 1934-1938.*—Helsingfors, 1938. In-8 (160 × 220), 7 p. (Document N^o 70).

FRANCE.

Croix-Rouge française. Rapport d'ensemble pour la période 1934-1938 présenté à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres (20-24 juin 1938).—Paris, Siège du Comité central de la Croix-Rouge française, 21, rue François I^{er}, mars 1938. In-8 (158 × 224), 106 p. (Document N^o 37).

GRANDE-BRETAGNE.

XVI^e Conférence. . . *Croix-Rouge britannique*. Rapport sur la question 4 (c) de l'ordre du jour. *Les Conventions de Genève et de la Haye, et les Conventions et Projets de conventions traitant de questions analogues*.—S.l.n.d. In-4 (203 × 252), 4 p. (Document N^o 27).

A Summary of the Work of the British Red Cross Society.—London, S.W.1, Headquarters, 14, Grosvenor Crescent. (31.v.1938). In-8 (140 × 215), 14 p. (Document N^o 28).

XVIth International Red Cross Conference. . . *List of Delegates*.—London (Impr. Watford), 1938. In-8 (140 × 213), 27 p. (Document N^o 67).

Croix-Rouge britannique. XVI^e Conférence. . . *Programme*.—Londres (Impr. Watford), 1938. In-8 (140 × 215), 33 p. [sans numéro].

British Red Cross Society. XVIth International Red Cross Conference. *Programme*.—London (Watford, Printers), 1938. In-8 (140 × 215), 29 p. [sans numéro].

Le programme contient, p. 27 (éd. anglaise) et 31 (éd. française), la liste des documents 1-57 distribués à la Conférence.

La Revue internationale de la Croix-Rouge de juillet 1938, p. 668, a publié la liste complémentaire de ces documents N^{os} 58-95 pour faciliter aux délégués le contrôle de leur collection.

Corporation of London. *Reception to the Delegates to the International Red Cross Conference at Guildhall*, Tuesday, 21st June, 1938.—Londres. Grand in-8 (210 × 290), 8 feuillets non chiffrés.

Parmi les reproductions: A Mission of Mercy, Miss Florence Nightingale at Scutari et Statuette of Miss Florence Nightingale by Walter Merrett (Exhibited in the Art Gallery).

St. Paul's Cathedral. *Service of Thanksgiving for the Red Cross throughout the World*, held at the conclusion of the Conference, London, 25th June, 1938.—Londres, impr. Thomas & Newman. In-8 (138 × 212), 11 p.

GRÈCE.

XVI^e Conférence. . . *Rapport du Comité central de la Croix-Rouge hellénique*. — (Athènes, Croix-Rouge hellénique, 1^{er} mai 1938). In-8 (158 × 240), 12 p., pl. (Document N^o 38).

Modifications à la Convention du 27 juillet 1929 proposées par la Croix-Rouge hellénique. — S.l.n.d. In-8 (156 × 240). (Document N^o 39).

GUATEMALA.

Report on the activities of the Guatemalan Red Cross, presented to the XVI International Red Cross Conference to be held in London, June 20th-24th, 1938.—Guatemala (mai 1938). In-8 (153 × 225), 8 p. (Document N^o 72).

HONGRIE.

La Croix-Rouge hongroise 1934-1937. Rapport présenté à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres. Annexe: Le développement de la Croix-Rouge hongroise de la jeunesse pendant les 10 dernières années, 1927-1937.—Budapest (impr. Attila). In-8 (166 × 245), 56-20 p. (Document N^o 40).

INDE.

The Indian Red Cross Society. . . at the XVIth International Red Cross Conference, 1938.—(New Delhi, avril 1938). In-8 (145 × 230), 20 p. (Document N^o 41).

IRAK.

Voir sous Ligue, p. 125. (Document N^o 74).

ISLANDE.

XVIth International Red Cross Conference. *Icelandic Red Cross. General Report, 1938*.—Reykjavik, 1938. In-8 (140 × 216), 1 p. (Document N^o 42).

ITALIE.

Relazione generale della Croce Rossa Italiana alla XVIa Conferenza internazionale della Croce Rossa... Rapport général de la Croix-Rouge italienne à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Londres, 20-24 juin 1938.—Rome, tip. „Laboremus” (juin) 1938, XVI. In-8 (157 × 220), 153 p. (Les documents N^{os} 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92 sont compris dans le présent rapport).

La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Croix-Rouge italienne de la jeunesse*. *The Italian Junior Red Cross*. Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . . —S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 11 p. (Document N^o 86) (bilingue: français-anglais).

La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Protection sanitaire anti-aérienne et anti-gaz des populations civiles*. *Protection of the civil population against air and gas attacks*. Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . . —S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 9 p. (Document N^o 87) (bilingue: français-anglais).

- La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Services de premiers secours. First-Aid Services.* Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . .—S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 7 p. (Document N^o 88) (bilingue: français-anglais).
- La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Infirmières. Nurses.* Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . .—S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 15 p. (Document N^o 89) (bilingue: français-anglais).
- La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Postes de secours sur route. First-aid stations on roads.* Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . .—S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 7 p. (Document N^o 90) (bilingue: français-anglais).
- La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Dispositions législatives ayant trait aux rapports entre l'Etat et la C.R. Legislation governing the relations between the State and the Red Cross.* Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . .—S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 17 p. (Document N^o 91) (bilingue: français-anglais).
- La Croix-Rouge italienne. The Italian Red Cross. *Le Secrétariat international d'informations privées. The international Office of private information.* Extrait du rapport général de la Croix-Rouge italienne présenté à la XVI^e Conférence. . .—S.l.n.d. In-8 (153 × 212), 11 p. (Document N^o 92) (bilingue: français-anglais).

JAPON.

- XVI^e Conférence. . . *Rapport général des activités de la Société de la Croix-Rouge du Japon (1934-1937). General Report on activities carried out by the Japanese Red Cross Society (1934-1937).*—Tokio, Société de la Croix-Rouge du Japon, 5, Parc Shiba, avril 1938. In-8 (154 × 222), 69 p. (Document N^o 43). Texte anglais à partir de la page 33.
- The XVIth International Red Cross Conference. *The Japanese Junior Red Cross (1934-1937). Croix-Rouge de la jeunesse du Japon (1934-1937).*—Tokyo, The Japanese Red Cross Society, 5, Shiba Park, avril, 1938. In-8 (152 × 222), 42 p., 12 pl. (Document N^o 44). Texte français à partir de la page 23.
- XVI^e Conférence. . . *Rapports de la Famille impériale, des pouvoirs publics du Japon avec la Croix-Rouge japonaise. The relation of the Imperial Family and the public authorities with the Japanese Red Cross Society.*—Tokio, Société de la Croix-Rouge du Japon, 5, Parc Shiba, avril 1938. In-8 (155 × 225), 15 p. (Document No. 77). Texte anglais à partir de la page 10.

LITHUANIE.

Voir sous Ligue, p. 125. (Document N^o 74).

LUXEMBOURG.

- La Croix-Rouge luxembourgeoise. *Bulletin d'informations de la Croix-Rouge luxbg. Numéro spécial publié à l'occasion de la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge.*—Luxembourg, N^o 4, juin 1938. In-4 (228 × 290), 7 p.

NORVÈGE.

- The Activities of the Norwegian Red Cross, 1934-1938.* Report to the XVIth International Red Cross Conference, London, 1938.—(Paris, impr. Union). In-8 (155 × 225), 32 p. (Document N^o 45).
- Voir aussi sous Ligue, p. 125. (Document N^o 74).

PÉROU.

- XVI^a Conferencia internacional de la Cruz Roja. *Informe General de la Sociedad Peruana de la Cruz Roja 1934-1938.*—Lima, 1938. In-8 (150 × 215), 16 p. (Document N^o 83).

POLOGNE.

- L'activité de la Croix-Rouge polonaise. Aperçu général.* Rapport présenté à la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Londres.—Varsovie, 1938. In-8 (153 × 222), 36 p. (Document N^o 46).

PORTUGAL.

- XVI^e Conférence. . . *Croix-Rouge portugaise.* . . Rapport présenté par la Croix-Rouge portugaise.—Lisbonne, avril 1938. In-4 (202 × 258), 2 p. ronéographiées. (Document N^o 47).

ROUMANIE.

- XVI^e Conférence. . . *Rapport de la Croix-Rouge roumaine 1926-1938.*—S.l.n.d. In-8 (130 × 200), 7 p. (Document N^o 48).

SIAM.

- Summary of the Annual Report of the Siamese Red Cross Society for the year B. E. 2479 (April 1936-March 1937).*—(Bangkok, mars 1938). In-8 (170 × 244), 13 p. (Document N^o 71).

SUÈDE.

XVIth International Red Cross Conference. . . *Swedish Red Cross. I. Swedish Red Cross and its activities 1930-1937.*—Stockholm, 1938. In-8 (161 × 228), 9 p. (Document N° 49).

XVIth International Red Cross Conference. . . *Swedish Red Cross. II. Swedish Red Cross Child Welfare Work.*—Stockholm, 1938. In-8 (160 × 228), 11 p. (Document N° 50).

SUISSE.

Rapport de la Croix-Rouge suisse 1934 à 1937.—Soleure, impr. Vogt-Schild. In-8 (162 × 226), 7 p. (Document N° 52).

TCHÉCOSLOVAQUIE.

Le Service samaritain de la Croix-Rouge tchécoslovaque. (Publié par la Croix-Rouge tchécoslovaque pour la XVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge).—Prague, 1938. In-8 (150 × 210), 16 p. (Document N° 53).

Les Auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge tchécoslovaque.—Prague, 1938. In-8 (150 × 210), 8 p. (Document N° 54).

La Trêve de la Croix-Rouge tchécoslovaque en 1938.—Prague, 1938. In-8 (150 × 210), 8 p. (Document N° 57).

TURQUIE.

XVI^e Conférence. . . *Section de la jeunesse du Croissant-rouge turc 1935-1938.*—Ankara, 1938. In-8 (166 × 240), 10 p. (Document N° 63).

XVI^e Conférence. . . *Collaboration de la Société du Croissant-Rouge turc avec les pouvoirs publics de son pays.*—Ankara, 1938. In-8 (166 × 240), 8 p. (Document N° 64).

XVI^e Conférence. . . *Rapport général de la Société du Croissant-Rouge turc 1935-1938.*—Ankara, 1938. In-8 (166 × 240), 16 p. pl. (Document N° 65).

XVI^e Conférence. . . *Rôle et action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile et des conditions essentielles à son fonctionnement.* Présenté par la Société du Croissant-Rouge turc.—Ankara, 1938. In-8 (166 × 240), 7 p. (Document N° 66).

URUGUAY.

Cruz Roja Uruguay. Memoria presentada por el Comité central de la Cruz Roja uruguay. Ejercicio 1937-38.—Montevideo, 1938. In-8 (166 × 244), 46 p., pl. (Document N° 84).

YOUGOSLAVIE.

XVI^e Conférence. . . *Rapport général de la Croix-Rouge du Royaume de Yougoslavie 1935-1938.*—Beograd, 1938. In-8 (151 × 227), 22 p. (Document N° 51).

INDEX.

	<i>Pages</i>
AFGHANISTAN :	
Délégué	13
Emblème	81
AFRIQUE DU SUD :	
Délégués	13
Activité de la Croix-Rouge	61
ALBANIE :	
Délégués	13
ALLEMAGNE :	
Délégués	14
Activité de la Croix-Rouge	62
Bibliographie	125
ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES FILLES :	
Invitée	23
ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY :	
Allocution	119
ARGENTINE :	
Délégués	14
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUTOMOBILES-CLUBS RECONNUS :	
Invité	23
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES HOPITAUX :	
Invités	23
ASSOCIATION MONDIALE DES ÉCLAIREUSES :	
Invitée	23
AUGUSTA, voir FONDS AUGUSTA.	
AUSTRALIE :	
Délégués	14
Activité de la Croix-Rouge	61
AUXILIAIRES VOLONTAIRES 11, 34, 87, 88, 105, 123	
AVIATION SANITAIRE 11, 34, 87, 105, 124	
BELGIQUE :	
Délégués	15
Bibliographie	125
BOLIVIE :	
Délégué	15
BOMBARDEMENTS AÉRIENS 45, 79, 80, 85, 104	

	<i>Pages</i>
BRÉSIL :	
Délégués	15
Activité de la Croix-Rouge	66
Bibliographie	126
BRITISH HOSPITALS ASSOCIATION :	
Invités	24
BRITISH MEDICAL ASSOCIATION :	
Invités	24
Siège	10, 12
BULGARIE :	
Délégués	15
Activité de la Croix-Rouge	64
Bibliographie	126
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL :	
Invité	23
BUREAU MONDIAL DES ÉCLAIREURS :	
Invitée	23
CALAMITÉS, voir SECOURS.	
CANADA :	
Délégués	15
Activité de la Croix-Rouge	60
Bibliographie	126
CATHÉDRALE DE WESTMINSTER :	
Messe basse	115
CHILI :	
Délégués	15
CHINE :	
Délégués	16
Bibliographie	126
CIVILS :	
Protection des 11, 31, 44, 79, 80, 85, 103, 104	
COLLEGE OF NURSING :	
Invités	24
COLOMBIE :	
Délégués	16
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE :	
Activité	11, 34, 67, 77, 102
Bibliographie	123
Délégués	13
Discours de M. Max Huber	52, 66, 97, 124
Fondation	11, 28, 78, 79, 101
Manuel	123
Propositions concernant l'ordre du jour ...	9
Rapports	11, 28, 67, 77, 86, 88, 123
Situation financière	67, 78, 79, 101

	Pages
COMITÉ JURIDIQUE INTERNATIONAL DE L'AVIATION :	
Invités	23
Rapport	87
COMITÉ PERMANENT DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES DE SERVICE SOCIAL :	
Invités	23
COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE MILITAIRES :	
Invités	23
Propositions	84, 104
COMITÉ UNIVERSEL DES UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES GENS	23
COMMISSION I (Générale) :	
Constitution	11, 44, 57
Election du Président	45
Membres	28
Ordre du jour	28
Rapports	76
Résolutions	77, 101
COMMISSION II (Juridique) :	
Constitution	11, 44, 57
Election du Président	45
Membres	31
Ordre du jour	31
Rapport	80
Résolutions	82, 105
COMMISSION III (Secours) :	
Constitution	11, 44, 57
Election du Président	45
Membres	34
Ordre du jour	34
Rapport	86
Résolutions	87, 105
COMMISSION IV (Education) :	
Constitution	11, 44, 57
Election du Président	45
Membres	37
Ordre du jour	37
Rapport	90
Résolutions	90, 109
COMMISSION INTERNATIONALE PERMANENTE D'ÉTUDES DU MATÉRIEL SANITAIRE	
.....	11, 34, 87, 106, 123
COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE :	
Correspondance préliminaire	7, 9
Election des membres	12, 94, 96, 111
XVII ^e Conférence	12, 95, 111
Propositions	47
Rapports	11, 28, 57, 77, 124
CONDOLÉANCES :	
A S.M. La Reine	76, 101

	Pages
XVII ^e CONFÉRENCE :	
Guerre civile	86, 104
Lieu et date	12, 46, 94, 111
Propositions de l'Espagne nationaliste	94
Propositions de la Croix-Rouge suédoise	46, 94, 111
CONFÉRENCE PAN-AMÉRICAINNE DE LA CROIX-ROUGE	97, 102
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS :	
Ordre du jour	9, 11, 12
Election du Président	11, 43
Membres	25
Compte-rendu des séances	43
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES :	
Invitée	23
CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES :	
Invitée	23
CONVENTIONS INTERNATIONALES :	
Genève	11, 31, 80, 81, 88, 90, 97, 103, 123
La Haye	11, 31, 80, 88, 90, 97, 103, 123
Fusion des conventions de Genève et La Haye	11, 31, 80, 90, 91, 103, 127
COSTA-RICA :	
Délégués	16
COUNCIL OF COUNTY TERRITORIAL ASSOCIATIONS :	
Invité	24
CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE :	
Histoire de la Croix-Rouge pour la jeunesse	12, 37, 93, 110, 123
Candidature au Prix Nobel	92, 109
Résolutions concernant les travaux de la Ligue	92, 109
Prévention des dangers de la circulation	89, 105
CUBA :	
Délégués	16
Activité de la Croix-Rouge	66
Bibliographie	126
DANEMARK :	
Délégué	16
DANTZIG :	
Délégué	16
DISCOURS :	
M. Norman Davis	53, 58
M. Max Huber	52, 66
S.A.R. le Duc de Gloucester	51
S.A.R. le Duc de Saxe-Cobourg et Gotha..	54
S. Exc. le Dr. Elemer Vitez de Simon ...	56
DOCUMENTS :	
Liste	123

	Pages
EDUCATION, voir COMMISSION IV.	
EGYPTE :	
Délégués	16
Activité du Croissant-Rouge	65
Bibliographie	126
EIRE :	
Délégués	17
EMBLÈMES AUTRES QUE CROIX-ROUGE	80
EQUATEUR :	
Délégué	17
Bibliographie	126
ESPAGNE :	
Délégués	17
Activité de la Croix-Rouge	63
Bibliographie	126
ESPAGNE NATIONALISTE :	
Délégués	17
ESTONIE :	
Délégué	17
ETATS UNIS D'AMERIQUE :	
Délégués	14
Activité de la Croix-Rouge	65
Bibliographie	126
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :	
Invité	23
FINLANDE :	
Délégués	17
Activité de la Croix-Rouge	62
Bibliographie	126
FONDATION INTERNATIONALE FLORENCE NIGHTINGALE :	
Invitées	23
Bibliographie	125
Réception à la	115
FONDS AUGUSTA	11, 77, 124
FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN 11, 28, 77, 101, 123	
FRANCE :	
Délégués	17
Activité de la Croix-Rouge	63
Bibliographie	126
GRANDE BRETAGNE :	
Activité de la Croix-Rouge	60
Bibliographie	127
Délégués	17
Invitation de la Branche écossaise	75
Lunch	115
Message de S.M. la Reine	52
Propositions 9, 11, 31, 80, 82, 83, 103, 127	
Service d'action de grâces, St. Paul ... 115, 119	
Visite à la Clinique pour le traitement des rhumatismes et au Star and Garter Home 115	

	Pages
GRÈCE :	
Délégués	18
Activité de la Croix-Rouge	64
Bibliographie	127
GUATÉMALA :	
Délégués	18
Activité de la Croix-Rouge	66
Bibliographie	127
GUERRE CIVILE 11, 31, 80, 85, 86, 104, 123	
HAÏTI :	
Délégués	18
HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE POUR LA JEUNESSE 12, 37, 93, 110, 123	
HONGRIE :	
Délégués	18
Activité de la Croix-Rouge	64
Bibliographie	127
HÔPITAUX CIVILS 81	
HOSPITAL (MIDDLESEX) :	
Bibliothèque	115
IMPÉRATRICE SHÔKEN, voir FONDS.	
INCORPORATED ASSOCIATION OF HOSPITAL OFFICERS :	
Invités	24
INDE :	
Délégués	19
Activité de la Croix-Rouge	61
Bibliographie	127
IRAK :	
Bibliographie	127
ISLANDE :	
Activité de la Croix-Rouge	61
Bibliographie	127
ITALIE :	
Délégués	19
Activité de la Croix-Rouge	63
Bibliographie	127
JAPON :	
Délégués	19
Activité de la Croix-Rouge	65
Bibliographie	128
LETTONIE :	
Délégués	19
LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE :	
Activité 11, 34, 77, 101, 102	
Bibliographie	124
Délégués	13
Discours de M. Norman Davis 53, 58, 98	
Documents	124
Manuel	123
Propositions concernant l'ordre du jour ... 9	
Rapports	11, 28, 77, 88, 123, 124
Relations avec l'U.I.S. 89	
Situation financière 74, 78, 79, 102	

	<i>Pages</i>
LITHUANIE :	
Délégués	19
Bibliographie	128
LUXEMBOURG :	
Délégués	20
Bibliographie	128
MAJESTÉS (LEURS) LE ROI ET LA REINE :	
Réception à Buckingham	115
Résolutions des Délégués concernant LL. MM.	76, 101, 111
MÉDAILLE NIGHTINGALE	11, 77, 78, 124
MESSAGES :	
S. Exc. le Général Tourinho	55
S. Exc. le Prince Tokugawa	55
S.M. la Reine	52
S.A.R. le Prince Charles de Suède	56
M. Albert Lebrun	54
LL. MM. le Roi et la Reine de Norvège... ..	54
Croix-Rouge uruguayenne	56
Condolances à S.M. la Reine	76, 101
NATIONAL COUNCIL FOR MATERNITY AND CHILD WELFARE :	
Invités	24
NICARAGUA :	
Délégué	20
NOBEL, voir PRIX NOBEL.	
NORVÈGE :	
Délégués	20
Activité de la Croix-Rouge	61
Bibliographie	128
NOUVELLE-ZÉLANDE :	
Délégués	20
ORDRE DU JOUR :	
Circulaires relatives à l'	7, 9, 10
Conférence	11
Conseil des délégués	12
Préparation	7, 9
Propositions concernant l'	9, 44, 54
ORDRE SOUVERAIN ET MILITAIRE DE MALTE :	
Invités	23
Rapport	77
PANAMA :	
Délégué	20
PARAGUAY :	
Délégué	20
PAYS-BAS :	
Délégués	20
PÉROU :	
Délégués	21
Bibliographie	128

	<i>Pages</i>
PERSONNEL VOLONTAIRE	12, 37, 92, 110
POLOGNE :	
Délégués	21
Activité de la Croix-Rouge	62
Bibliographie	128
PORTUGAL :	
Délégués	21
Activité de la Croix-Rouge	63
Bibliographie	128
PRÉSIDENT :	
Election du	11, 12, 25, 43, 55
PRÉSIDENT SUPPLÉANT :	
Election du	11, 12, 25, 43, 57
PRIX NOBEL, CANDIDATURE AU	92, 109
PROTECTION DES FEMMES ET DES ENFANTS	11, 31, 44
RÉCEPTIONS	115
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE :	
Délégués	16
RÉSOLUTIONS FINALES :	
Activité de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (III)	101
Appel en faveur de la Protection de la population civile contre les bombarde- ments aériens (IX)	103
Auxiliaires volontaires de la Croix-Rouge (XXV)	110
Collaboration des Sociétés nationales avec les pouvoirs publics de leurs pays respec- tifs en vue de l'action en temps de guerre et en temps de paix (XV)	105
Collaboration des Sociétés nationales entre elles en temps de guerre (VIII)	102
Commission permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge (XXVII)	111
Condolances à Sa Majesté La Reine (I)... ..	101
Conventions internationales (X)	103
Fonds de l'Impératrice Shoken (IV)	101
Fondation en faveur du Comité interna- tional (V)	101
Formation des infirmières et des auxiliaires volontaires (XVI)	105
Histoire de la Croix-Rouge pour la jeunesse (XXIII)	110
Hommage à Leurs Majestés le Roi et la Reine (XXIX)	111
L'action de la Croix-Rouge en cas de calamité (XXI)	109
La Croix-Rouge éducative (XXVI)	110
Le prix Nobel et la Croix-Rouge de la jeunesse (XXII)	109
Les secours aériens (XVIII)	105
Les secours sur route (XVII)	105
Lieu et date de la XVII ^e Conférence inter- nationale (XXVIII)	111

	Pages
Protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant des conflits armés (XIII)	104
Relations des Sociétés nationales entre elles (VII)	102
Remerciements (XXX)	111
Rôle et action de la Croix-Rouge en temps de guerre civile (XIV)	104
Situation financière du Comité international et de la Ligue (VI)	102
Travaux de la Commission internationale permanente d'études du matériel sanitaire (XIX)	106
Trêve de la Croix-Rouge (XXIV)	110
Union internationale de secours (XX)	109
Villes et localités sanitaires (XI)	104
Zones de sécurité (XII)	104
ROUMANIE :	
Délégué	21
Activité de la Croix-Rouge	64
Bibliographie	128
ST. ANDREW'S AMBULANCE ASSOCIATION :	
Invités	24
SAINT-SIÈGE :	
Délégué	21
Rapport	77
SAVE THE CHILDREN FUND :	
Invités	24
SECOURS, voir AVIATION, COMMISSION III.	
SECOURS D'URGENCE :	
Secours sur route	11, 34, 87, 105, 124
Premier secours en mer, à la montagne, dans les mines, etc.	11, 34, 87, 125
SECOURS EN CAS DE CALAMITÉ 11, 34, 89, 109, 123 <i>voir UNION INTERNATIONALE DE SECOURS.</i>	
SERVICE D'ACTION DE GRÂCES	115, 119
SIAM :	
Délégués	21
Activité de la Croix-Rouge	65
Bibliographie	128
SOCIÉTÉ DES NATIONS :	
Invité	24
SOCIÉTÉS NATIONALES DE LA CROIX-ROUGE :	
Contributions financières	78, 101, 102
Coopération avec les gouvernements	11, 34, 87, 105, 124, 125
Délégués	13
Relations entre elles ...	11, 28, 44, 77, 78, 102
Relations avec l'U.I.S.	11, 34, 90, 109
Rapports	11, 28, 60, 124
Services de secours	87, 105
STAR AND GARTER HOME :	
Visite au	115

	Pages
SUÈDE :	
Délégués	21
Activité de la Croix-Rouge	61
XVII ^e Conférence	12, 46, 94, 111
Bibliographie	129
SUISSE :	
Délégués	22
Bibliographie	129
TCHÉCOSLOVAQUIE :	
Délégués	22
Activité de la Croix-Rouge	62
Bibliographie	129
TRÊVE DE LA CROIX-ROUGE ...	12, 37, 62, 92, 110
TURQUIE :	
Délégués	22
Activité du Croissant-Rouge	65
Bibliographie	129
UNION DES RÉPUBLIQUES SOVIÉTIQUES SOCIALISTES :	
Délégué	22
UNION INTERNATIONALE DE SECOURS :	
Invités	24, 109
Bibliographie	125
Relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge	90, 109
Rapports	11, 34, 87, 90
Résolutions	90
UNION INTERNATIONALE DE SECOURS AUX ENFANTS :	
Invités	24
Coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge	85, 104
Rapport	85
UNION INTERPARLEMENTAIRE :	
Invité	24
URUGUAY :	
Délégués	22
Bibliographie	129
TÉLÉGRAMMES, voir MESSAGES.	
VENERABLE (THE) ORDER OF THE HOSPITAL OF ST. JOHN OF JERUSALEM :	
Invités	24
VÉNÉZUELA :	
Délégués	22
VILLES SANITAIRES ...	11, 31, 80, 84, 85, 104, 124
VOLUNTARY AID DETACHMENT COUNCIL :	
Invité	24
WESTMINSTER, voir CATHÉDRALE.	
YUGOSLAVIE :	
Délégués	22
Activité de la Croix-Rouge	63
Bibliographie	129
ZONES DE SÉCURITÉ	11, 31, 80, 85, 104

INDEX DES NOMS.

	Pages
ABRAHAMS, Arthur C.	18, 29, 32, 35, 38
ALCANTARA, Capitaine Arthur Luiz Augusto de	15, 26, 31
ALLEN, M ^{lle} C. D.	18, 29, 32, 35, 38
ANLI, H. H.	9
APPIA, D ^r Louis	97
ARIYOSHI, Chuichi	19, 29, 32, 35, 38, 55, 57, 58, 95
ARMITAGE, Cecil H.	18, 29, 35, 38
ARMSTRONG, M ^{me} G. G.	19, 38
ARMSTRONG, G. G.	19, 38
ASSIM ARAR, D ^r	22, 27, 30, 33, 36, 39, 87, 88
ATATURK, Mustapha Kemal	74
ATHANASAKI, J.	18, 25, 26, 29, 32
AUSSEUR,	17, 32
BACHKE, M ^{me} Elinor	20, 27, 30, 35
BAGGALLAY, M ^{lle} Olive	23, 30, 33, 36, 39
BALAJIVA, Capitaine Kamol	21, 36
BALINSKI, Antoine	21, 30, 33
BARBEY-ADOR, Frédéric	13, 31
BARONS, Prof. K.	19, 25, 27, 35
BARROS FERREIRA DA SILVA, Joaquim de	21, 27, 30, 33, 36, 39
BASDEVANT,	17, 29, 38, 84
BAUDOIN, Colonel Giuseppe	19
BEARY, M. J.,	17
BELMONT, M ^{me} August	14, 25, 28, 34, 37, 47
BENARDOUT, J.	16, 26, 29, 32, 35, 38
BENSON, Colonel Wallace	23
BERMAN, M ^{me} E. Kane	13, 27, 28, 31, 34, 37
BJAYANATI, Cha Phya	96, 111
BLAIR, M ^{lle} E. M.	17, 29
BLANCK, Guillermo de	16, 29, 32, 34, 38
BLANCO, C.	16
BLOUNT, M ^{me}	18, 29, 32, 35, 38
BOARDMAN, M ^{lle} Mabel C.	14, 34, 37, 91, 93
BÖTTCHER, D ^r V.	16, 26, 29, 32, 34, 38
BOSCO, Giacinto, Prof.	19, 32
BOWRING, M ^{lle} E. M.	18, 29, 32, 35, 38
BRADFIELD, Major-Général E. W. C.	19, 26, 29
BRAUM, D ^r Menendez	14, 28
BRIEBA DE LORCA, M ^{me} Amanda	15, 37, 74
BROWN, M ^{me} T. D.	15
BROWNE, Brigadier-Général J. G.	24, 30
BRUCE-PORTER, Sir Bruce	23, 36, 39
BRYANS, M ^{me}	18, 29, 32, 35, 38
BUCHANAN, E. V.	15
BUCKLEY, Major-Général H. C.	19, 32
BURGE, M. R. K.	23, 36
BURGUETE Y LANA, Général D. Ricardo	7, 58
BUTTER, M ^{me} W.	14, 25, 28, 31, 34, 37
CALDERÓN, D ^r Juan Garcíá	21, 27, 30, 33, 35, 39
CAMPBELL, Dame Janet	23, 30
CANAPERIA, D ^r Alberto	19, 29, 35, 38
CANELA LÁZARO, D ^r Miguel	16, 29, 32, 35, 38
CANTORBÉRY, Sa Grâce l'Archevêque de	119
CARON,	15, 28, 31, 34, 37

	Pages
CARTER, M ^{me} L. Maynard	13, 34
CARVALHO, D ^r Daniel	15, 28, 31, 55, 87
CARVALLO, D ^r Temistocles	22, 27, 30
CHAPUISAT, Edouard	13, 37
CHARLES, S.A.R. le Prince, de Suède	56
CHENEVIÈRE, Jacques	7, 13, 28, 31, 37
CIRAULO, Sénateur Giovanni	91
CLARK, Lady	14, 28, 31, 34, 37
CLAUZEL, Comte	17, 29, 32, 85
CLOUZOT, Etienne	9, 13, 25, 27, 28, 43, 44, 57, 94
COATES, Colonel Sir William	24, 30, 33, 36, 39
COLBAN, Erik	20, 30, 33, 35, 38
COLLINS, Major-Général D. J.	17, 18, 19, 29, 32, 35, 38
COODE, M ^{lle} D. S.	24, 30, 33, 36, 39
COOK, Dame Mary	14, 25, 28, 31, 34, 37
COWELL, Colonel E. M.	24, 33, 36
CREIGHTON, M ^{me} Walter	15
CROSS, M ^{lle} M. B.	18, 29, 32, 35, 38
CROWDY, Dame Rachel	23, 30, 33, 36, 39
CUMMINGS, H. R.	24, 30, 33, 36
DAVIES, F. C.	9, 18, 29, 32, 35, 38
DAVIS, Hon. Norman H.	13, 14, 25, 28, 31, 43, 51, 53, 58, 60, 74, 76, 79, 98, 119
DECLERCQ, Lieut.-Général	15
DEFLY, M. S. Léon	18, 26, 29, 32, 35, 38
DEL MORAL, Marquis	17, 26, 32, 45, 97
DENZLER, Lieut.-Colonel E.	22, 27, 30
DES GOUTTES, Paul	7, 13, 25, 31, 44
DESLANDES-GRANDPRÉ, M ^{me}	23, 33, 36, 87
DOBLES SEGREDA, D ^r Crisanto	16, 29, 32, 34, 37
DONKER CURTIUS, D ^r F. W.	20, 27, 30, 33, 35, 38, 81
DOYNE, M ^{me}	18, 29, 32, 35, 38
DRAKE, C. J.	20
DRAPER, M ^{me} William K.	14, 28, 34, 37
DRAUDT, Colonel P.	7
DRONSART, Edmond	15, 26, 28, 34, 46, 79, 87, 88, 91
DUDKOVÁ, M ^{me} D ^r Ludmila	22, 39
DUFOUR, Général	97
DUNANT, Henri	54, 97
DUNCAN, Major-Général Sir John	24
DU TOIT, F. J.	13, 28, 31, 34, 37
EBBISHAM, The Rt. Hon. Lord	18, 25, 26, 29, 32, 35, 38, 43, 44, 51, 56, 57
EBBLEWHITE, Ernest Arthur	24, 33
ECCLES, D ^r W. McAdam	23, 30, 36, 39
EDWARDS, Augustin	15, 26, 28, 31, 45, 97
ELIZABETH, S.M. Reine d'Angleterre	52, 53, 54, 76, 96, 97, 98, 101, 111, 115
EVANS, Colonel C. R.	18

	Pages
FAIRWEATHER, M ^{me} Frank R.	15, 28, 34
FALTYS, M ^{me} H.	18, 26, 29, 32, 35, 38
FARIA, Antonio de	21, 30, 33, 36, 39
FARQUHARSON, A.	23, 30, 33
FARQUHARSON, M ^{me}	23, 36, 39
FAVRE, Colonel Guillaume	13, 25, 28, 77
FAWCUS, Lt.-Général Sir Harold B.	7, 9, 10, 18, 25, 29, 32, 35, 38, 43, 44, 51, 56, 57, 88
FERNANDEZ ALVAREZ, Julian	17, 26, 29, 32
FIGUEROA, D ^r Francisco A.	18, 26, 29, 32, 35, 38
FISHER, D ^r R. F. de	22, 27, 36, 39
FLÛRY-HÉRARD, B.	17, 29, 32, 35, 38
FOMBONA, H. Blanco	22
FRANÇOIS, D ^r J. P. A.	20, 30, 33
FRYERS, S. Clayton	24
FUJIKI, Sunao	19, 35, 38
FULLER, Edouard	24
GALLEGOS, D ^r Octavio Pacifico	17, 26, 29, 32, 35, 38, 45, 75, 98
GALLOPIN, R.	13, 31
GARCÉS, D ^r Armando	16, 29, 32, 34, 37
GEORGE, S.M. Roi d'Angleterre	98, 111, 115
GERBORE, Pietro	19, 32
GIELGUD, L. E. de	9, 13, 25, 27, 28, 43, 44, 57
GOETT, D ^r	17, 32, 35
GOLDSCHMIDT, Alfred	15, 79, 102
GOMM, M ^{me} Isabel W.	15, 28, 31, 37
GORGÉ, Camille	22, 24, 31, 45, 80, 81, 90, 91
GRACEY, Capitaine G. F.	24, 30
GRAWITZ, D ^r Ernst	14, 25, 28, 31, 37
GRIPENBERG, M. G. A.	17
GROSJEAN, Paul	15, 28
GRUBBE, M ^{me} T. P.	15, 37
HAAKON, S.M. Roi de Norvège	54
HAIDAR Khan, Muhammed	13, 28, 31, 34, 37
HALFORD, M ^{lle} J.	24, 39
HALLER, Rodolphe de	13, 28, 77
HAMMARSKJÖLD,	81
HANIUDA, Capitaine Kiyoshi	19, 32
HARTFIELD, Colonel Joseph M.	14, 28, 31
HARTMANN, Walther G.	14, 24, 25, 28, 31
HASLETT, A. W.	24, 30, 33, 36, 39
HAUSSONVILLE, M ^{lle} d'	17, 35, 38, 88
HAVRÁNKOVÁ, M ^{me} Z. M.	22, 36
HELGESTAD, M ^{lle} Bertha	20, 27, 35, 38
HENDERSON, James H. H.	24
HENDERSON, M ^{lle} R. E.	14, 37
HENRIQUEZ UREÑA, D ^r Max	16, 26, 29, 32, 35, 38
HENRY, S.A.R., Duc de Gloucester	8, 10, 51, 56, 76, 96, 98, 101, 111
HERDOCIA, D ^r Constantino	16, 20, 29, 32, 34, 37, 38
HILL, M ^{lle} Norah	19, 26, 29, 76, 77
HITLER, Adolf	55
HOPE, R. H. W.	18, 29, 35
HORNEMANN, D ^r Otto	14, 34
HUBER, Max	7, 13, 25, 28, 43, 44, 45, 46, 47, 51, 52, 53, 54, 55, 58, 59, 66, 74, 76, 78, 79, 92, 97, 109
HULTKRANTZ, Lieut.-Général Axel F.	21, 27, 30, 33, 36, 39, 96, 111
HURLEY, Colonel T. E. V.	14, 28, 31, 34

	Pages
IDDESLEIGH, Hon. Comte d' ...	23, 30, 33, 36, 39
ILKIN, Nedim, Veysel	7
INNES, M ^{lle} E. S.	24, 33, 36, 39
INOUE, Major-Général Yenji	19, 27, 38
IZQUIERDO, Antonio	16, 29, 32, 34, 37
JULIOT,	87
JURASZ, Prof. Antoine	21, 27, 36
KAJECKAS, J.	19, 30, 33, 35, 38
KÁLALOVÁ DI LOTTI, M ^{me} D ^r V.	22, 36, 39
KASSIDOLATZ, Dragonnir	22
KAZYS BALUTIS, Bronius	19
KEMP, M ^{me} A.	13, 27, 28, 31, 34, 37
KING, Cuthbert	19, 32
KING, M ^{me} Cuthbert	19, 35
KINNAIRD, Hon. Lord	18, 29, 32, 35, 38
KORJ, M.	22, 25, 30, 33, 36, 39
KOZAK, Prof. J. B.	22, 39
KURTI, Lec	13, 25, 31, 37
LAFTCHIEFF, Stefan	15, 26, 31, 37
LA GRANJA, Comte de	17, 26, 32, 38, 75
LA PRADELLE DE LEYRAT, Prof. Albert	de Geouffre de 23, 33, 84
LARROSA, A. R.	13, 28
LEBRUN, Albert	54
LEESMENT, D ^r H.	17, 25, 26, 35, 88
LEYBA, D ^r Eduardo	20, 27, 30
LILLERS, Marquis de	13, 17, 24, 25, 26, 29, 32, 35, 38, 45, 54, 77, 88, 89, 90, 91, 97, 98
LING, K. H.	16, 26, 28, 31, 34, 37, 45
LINHART, D ^r J. M.	22, 27
LIPPENS-ORBAN, M ^{me}	15, 28, 31, 34, 37
LIN SEN,	76
LIU Chieh	16
LLOYD-STILL, Dame Alicia	23, 30, 33, 36, 39, 78
LOHMANN, D ^r Johann G.	14, 28, 31
LORD-MAIRE DE LONDRES	60, 115, 119
LOWRY, M ^{me} T. H.	20, 25, 27, 30, 38
MACARTHUR, Lieut.-Général W. P.	17, 19
MACCAS, D ^r Mathieu	18
MACDONOGH, Lieut.-Général Sir George	21, 30, 33, 36, 39
MACEWEN, D ^r H. A.	17, 29, 35
MACGREGOR, E. D.	17, 29, 35
MACKINTOSH, Colonel Donald J.	24
MAGLI, Colonel Giovanni	19, 32
MAHER Bey, D ^r Mahmoud	16, 26, 29, 38, 45, 75, 95, 96
MARINKOVITCH, Colonel Mirko	23, 27, 30, 33, 79, 102
MARY, S.A.R. La Princesse Royale	119, 120
MARY, S.M., Reine Mère d'Angleterre ...	98, 115
MASARYK, Jan	22, 30, 33, 36, 39
MASARYKOVÁ, D ^r Alice G. ...	22, 23, 25, 27, 30, 45
MATER, A.	13, 28, 31, 34, 37
MAUD, S.M. Reine de Norvège	54
MAUDSLAY, Algernon	24, 30, 33, 36
MAUNOIR,	97
MAYRISCH de Saint-Hubert, M ^{me}	20, 25, 27
MCCARTHY, Dame Maud	18
MCCLURE, D ^r Robert B.	16, 28, 34
MCCREADY, M ^{lle} Margaret S.	15, 37

	<i>Pages</i>
McKINNEY, Commandant T.	17
MEINICH, Colonel J. C.	20, 25, 27, 33, 54
MEINICH, Jens Jr.	20, 33, 38
MICHELIS, Giuseppe de	19, 27, 29, 32, 35, 38, 46, 96, 111
MICHELIS, D ^r Paolo de	19, 29, 32, 35, 38
MILEFF, Milio C.	15, 28, 34
MILSON, G.	13, 37, 91
MINNUCCI, D ^r Vittorio	19, 29, 35, 38
MOFFATT, M ^{lle} O.	24, 39
MOLINA Salas, D ^r	14, 28
MONK, M ^{lle} B.	24, 30, 33, 36, 39
MOOLENBURGH, Lieutenant C.	20, 33
MORGAN, M ^{lle} E. J.	24, 30, 33, 36, 39
MORIER, M ^{me} G. M.	24, 30, 33, 36, 85
MOYNIER, Gustave	97
MUDIE, Brigadier-Général T. C.	18, 29, 32, 35, 38
MUNIZ, J. C.	7
MURCHISON, R. C.	9, 18, 29, 32
MUTO, Yoshio	19, 32
MUZIOLI, Colonel Augusto	19, 32
MYERS, D ^r Bernard	20, 30, 33, 35, 38
NABI, Ahmed Abdel	16, 32
NAYLOR-SMITH, M ^{lle} M.	18, 29, 32, 35, 38
NETTLEFOLD, Robert	14, 28, 31, 34, 37
NEVEN-SPENCE, Commandant Basil	24
NICHOLSON, James T.	14, 28, 31, 34, 37
NIGHTINGALE, Florence	54, 56, 74, 97
OCAÑA, V. Eligio	20, 27, 38
ODIER, M ^{lle} Lucie	13, 34
OERTZEN, M ^{me} L. von	14, 34
O'FLYNN, Dr. J. A.	17, 29, 32, 35, 38
O'HAGAN, Colonel Lord	18, 29, 38
OLIVER, Dame Beryl	18, 29, 32, 35, 38
ORCHE MARTINEZ, Vincent	17, 26, 29, 32
ORDE, R. H. P.	23
OSINSKI, Général Alexandre ...	21, 25, 27, 30, 33
PAGET, Commandant Eden Wilberforce ...	24, 36
PALAGI DEL PALAGIO, Comte Guido	23, 30, 33, 36, 39
PARKER, G. R.	23, 39
PASSA, D ^r Paul G.	17, 29, 32, 35, 38
PASZKOWSKA, M ^{lle} Anna ...	21, 27, 30, 39, 95, 97
PATIÑO, Antenor	15, 28, 31, 34, 37
PATRY, Colonel D ^r Georges	13, 34, 88
PAU-KANG, Chu	16
PEROWNE, E. S. M.	23, 33
PEROWNE, M ^{me} Woolrych	24, 30
PESMAZOGLOU, Michel	18, 29, 32
PETERSÉN, Commandant C.	13, 34, 88
PETRIKAS, D ^r A.	19, 25
PFLUGMACHER, Général D ^r Edmund ...	14, 34, 88
PINK, Sir Harold	23, 24, 36
PISSARD, M ^{me}	17, 35
PLANTA, Colonel Franz de	13, 34
PLOYÉ, D ^r	17, 32, 35
PLUMPTRE, M ^{me} H. P.	15, 26, 28, 31, 34, 37
POBLIU DAI	16, 28, 31, 34, 37
POHL, Oswald	14, 28
POLLARD, M ^{lle}	23, 39
POPE, Gustavus D.	14, 31
POWER, Charles M.	24, 30, 33, 36, 39
PRAAG, Général-Major S. W.	20, 27, 30, 33
PURANANANDA, D ^r Chalcoem	21, 30, 33, 36, 39

	<i>Pages</i>
RACTIVAND, Alexandre	18, 29, 35, 77, 96
RACTIVAND, M ^{me}	18, 29, 35
RACZYNSKI, Comte Edouard	21
RAINERI BISGIA, Contre-Amiral Giuseppe ..	19, 32
RAJAWANGSAN, Phya	21
RANNEFT, D ^r J. W. Meijer	20, 30, 35
REA, M ^{me} Henry R.	14, 28, 37
RENARD, Luis	15, 26, 28
RIAD Bey, Abdel Moneim	16, 29, 32, 38
RICHARDSON, Vice-Amiral de l'Air A. V. J.	17, 29
RIVERA, D ^r J. Eduardo	21, 30, 35, 39
ROBERTSON, M ^{lle} P. N.	14, 25, 28, 31, 34, 37, 45, 94
ROBINSON, Major-Général Oliver L.	18, 29, 32, 35, 38
ROCKENBROD, A.	20, 30, 33
ROGERS, Contre-Amiral D. Calixto	15, 26, 34
ROJANAVONGSE, Commandant Sanguan	21, 36
ROMEO LOZANO, D ^r Aurelio	17, 25, 26, 29, 32, 74, 75
ROSETTI, Général R.	21, 27, 30, 33, 36, 39
ROSS, Lieut.-Colonel H.	18, 35
ROUGÉ, B. de	7, 9, 13, 25, 28, 31, 34, 37, 59, 60, 74, 79
ROUSSELLIER, Amédée	17, 32
ROUTLEY, D ^r F. W.	15, 26, 28, 31, 34, 37, 87, 88
RUPPERT, Friedrich	14, 28, 31
RUVIDITCH, Général Zarko	22, 33
RYDMAN, Lieut.-Colonel S.	21, 27, 33, 36
SABRIÉ, D ^r	17, 32, 35
SAINT-RENÉ TAILLANDIER, M ^{me}	17, 38
SAND, D ^r René	13, 15, 23, 37, 91
SAXE-COBOURG-GOTHA, S.A.R. le Duc de	14, 25, 54
SAYDAM, D ^r Refik	7, 9, 22, 25, 27, 30, 33, 34, 39, 45, 74, 87
SCALLON, Eugene Kevin	13
SCHINDLER,	81
SCHWARZENBERG, M ^{lle} Anna	23, 30, 36, 39
SCOTT, Major-Général J. W. L.	17, 19, 29, 32, 35, 38
SCOTT, Major-Général Sir Walter Maxwell ...	18
SEYFI ORAN,	22, 27, 30, 33, 36, 39
SHÔKEN, Imperatrice du Japon	77
SIMON, D ^r Elemér Vitez de....	18, 25, 26, 29, 32, 35, 37, 45, 56, 91, 93
SIMON, M ^{me} de	18, 26, 29
SINGH, Kunwar Sir Maharajah	19, 35
SMAKAL, D ^r F.	22, 30
SMALL, M ^{me} Lothian	24, 30, 33, 36, 39, 85
SOMMERVILLE, Norman	15, 25, 26, 28, 31, 34, 37
SOTO, Fausto Arturo	15
SPELLER, S. R.	24, 30, 33, 36, 39
STANLEY, The Hon. Sir Arthur ...	7, 8, 9, 10, 13, 18, 25, 26, 29, 32, 35, 38, 43, 44, 45, 51, 55, 56, 57, 58, 60, 66, 74, 75, 76, 80, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 96, 98, 111, 115
STEEN, T. E.	20, 38
STEFFAN, D ^r Paul	14, 31
STENSEL, Mathias	20, 30, 33
STETSON, M ^{lle} Frances	15, 34, 37
STEWART, Edward ...	9, 18, 26, 29, 35, 38, 51, 56
STJERNSTEDT, Baron E.	21, 27, 30, 33, 36, 39, 45, 94

	<i>Pages</i>
STRATHMORE, Comtesse de	76, 101, 115
SUTABAHA, Dibya	21, 36
SWIFT, Ernest J.	14, 28, 31, 34, 60
TAFEL, Dr Wilhelm	14, 31
TAMAYO, Luis	16, 26, 29, 37
TAUCHER, Colonel G.	17, 26, 29, 32, 35, 38
THOMPSON, Dr H. Gordon	18, 29, 35
TOKUGAWA, Prince Iyesato	7, 9, 55, 57, 58
TOMITCH, Svet	22, 27, 30, 39
TORRELLANO, Comte de	17, 26, 29, 94
TOURINHO, Général Alvaro	7, 55
TUAN-CHENG Chien, Prof.	16, 31
TURRETINI, M ^{me} J.	22, 36, 39
UGARTE, José P.	18, 29, 32, 35, 38
UPHAM, M ^{me} Frederick W.	14, 28, 34, 37
UTASSY, Commandant R. de ...	18, 29, 32, 35, 38
VALLÁY, Capitaine Jules	18, 29, 32, 35, 38
VALLELLANO, Comte de	94
VAN LEYNSEELE, Henri	15, 31
VAN RIJN, Capitaine K.	20, 30, 33
VARAVARN, Sakol ...	21, 27, 30, 33, 36, 39, 45, 95
VASSILOPULO, M ^{me} Cléa	18, 38
VESPERMANN, Dr Hermann	14, 31
VIGNAU, Pedro T.	96, 111

	<i>Pages</i>
VILLEGAS SUAREZ, Dr Joaquim	22, 27, 30, 33, 36, 39
VINCI GIGLIUCCI, Comte Guido	19, 29, 35, 38
VIRAJJAKAR, Khun Bibidh	21, 30, 36
VOGELIUS, Dr F.	16, 26, 29
VOLLENWEIDER, Colonel Paul	22, 30, 36, 39
VONCKEN, Colonel J.	15, 23, 31, 36
VONCKEN, M ^{me}	15, 37
WACKER, Colonel Paul	22, 33, 36
WADSWORTH, Hon. Eliot	14, 25, 28, 45, 77
WANG, Dr C. C.	16, 28, 76, 98
WATSON, H. D.	24, 30, 33, 36
WENDEL, M ^{me} Maurice de	17, 32, 35, 38
WESTERBERG, Colonel C. E.	21, 30, 33, 36, 39
WHITE, M ^{me} Vera Deakin	14, 28, 31, 34, 37
WIGRAM, Lady	20, 27, 30, 38
WILCOX, Sir William H.	18, 29, 32, 35, 38
WILLEDEN, Evêque de	119
WILLIAMS, R. P.	17, 29, 38
WILLIAMS-TAYLOR, Sir Frederick ...	15, 28, 31, 37
WILLIS, M ^{me} Z. F.	23, 39
WOODHOUSE, Commandant R. P.	24
YAMANOUCHI, S.	7, 9, 13, 19, 27, 29
YANO, Hideo	19, 32
ZIMMERMANN, M ^{lle} Maria Luisa	22, 30, 33, 36, 39

21450

CICR BIBLIOTHEQUE



0100004842

